

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**DYNAMIQUE DES ACTEURS DANS L'APPROPRIATION ET LA  
DISTRIBUTION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES EN ZONE LITTORALE.  
LE CAS DU SALGADO (PARÁ-BRÉSIL)**

**par**

**Steve PLANTE**

**Département de géographie**

**Faculté des arts et des sciences**

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)  
Doctorat en géographie**

**Mai 2001**

**© Steve Plante, 2001**



G  
59  
US4  
2001  
v. 004

THE UNITED STATES OF AMERICA

IN SENATE  
January 11, 2001

1

Department of Justice  
Washington, D.C.

From the records of the Department of Justice  
dated January 11, 2001



2001-01-11

**Page d'identification du jury**

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée:

Dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources  
en zone littorale. Le cas du Salgado (Pará-Brésil)

Présenté par:

Steve Plante

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

Claude	Manzagol
Pierre	André
Chris R.	Bryant
Jean-Guy	Vaillancourt
Jean-Louis	Klein
Robert	Kasisi (FES)

Thèse acceptée le:.....20 juin.....2001.....

## SOMMAIRE

Dans cette thèse nous abordons la question des communaux par le biais d'une analyse de la dynamique des acteurs dans les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux différentes ressources de la zone littorale du Salgado (Pará, Brésil). La cueillette des données s'est déroulée sur l'île de Maiandeuá au sein de quatre communautés qualifiées d'hétérogènes : Algodoal, Camboinha, Fortalezinha et Mocoóca.

L'approche interdisciplinaire que nous proposons s'inspire des acquis de diverses disciplines sur la gestion des communaux (ex. nouvelle géographie régionale, anthropologie, écologie politique et histoire). La démarche retenue tient compte de la dimension des niveaux microsociologiques (vécu individuel) et macrosociologiques (forces sociales) des situations à l'étude. La démarche méthodologique est essentiellement qualitative par les diverses techniques de cueillette privilégiées : entrevue dirigée, entrevue semi-dirigée, entrevue de groupe, observation participante et recherche documentaire. La validation des données provenant de différentes sources (écrites/non écrites) est effectuée par le croisement de l'information.

Les acteurs proviennent de divers environnements (institutionnel, non institutionnel et local) et se positionnent à plusieurs échelles (fédérale, provinciale, régionale, municipale et locale). La dynamique des acteurs qui s'exprime sous la forme de relations d'interdépendance est tributaire de plusieurs éléments : facteurs de localisation, caractéristiques démographiques, problèmes de perception, caractéristiques économiques, stratégies de subsistance, devoirs et obligations, histoire et tradition, renforcement des préférences et des capacités et imprévisibilité des situations.



Nous mettons en évidence l'existence de normes sociales, ainsi que le caractère procédural de l'appropriation et de la distribution de l'accès aux ressources par les producteurs. Après nous être intéressés aux différents modes d'appropriation individuelle des ressources qui reposent sur le partage du pouvoir, sur des décisions descendantes, sur la coopération et sur l'auto-mobilisation des villageois (ex. pêche à la fascine, à la palangre, au filet, culture du manioc et de l'*acai*), nous analysons les modes de distribution égalitaires, proportionnels et procéduraux de l'accès aux ressources. Dans les deux cas, on remarque des similitudes entre des éléments du droit coutumier et le rôle de la perception pour qualifier le caractère équitable des interactions.

Une bonne connaissance des circonstances, des contextes et des aspects formels et informels (facteurs discrétionnaires et non discrétionnaires) des espaces dans lesquels se jouent les interactions entre les acteurs lors de la mise en opération des décisions est nécessaire. Plusieurs facteurs associés à la théorie des communications (ex. émetteur, récepteur, message, attitude) influencent le degré de participation des acteurs dans la décision. Toutefois, pour qu'une véritable participation s'installe, il faut un processus dans lequel une distribution effective du pouvoir existe.

Les résultats mis en évidence dans cette étude permettent de comprendre la dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources en zone littorale. Les cadres formels et informels des interactions au moment des échanges entre les acteurs (appropriation et distribution) soulignent le caractère procédural des relations. De plus, l'espace alloué aux acteurs au moment de prendre une décision constitue un élément clé, aux yeux des acteurs, pour effectuer une appropriation et une distribution des ressources dans une perspective durable et équitable.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Sommaire</i> .....	<i>i</i>
<i>Liste des tableaux</i> .....	<i>vi</i>
<i>Liste des figures</i> .....	<i>viii</i>
<i>Liste des cartes</i> .....	<i>ix</i>
<i>Liste des photos</i> .....	<i>x</i>
<i>Remerciements</i> .....	<i>xii</i>
<i>Introduction</i> .....	<i>1</i>
<i>Chapitre 1 Objectifs et postulats de la recherche</i> .....	<i>9</i>
<i>Chapitre 2 Fondements conceptuels de la recherche</i> .....	<i>12</i>
<b>2.1 La gestion communautaire des ressources, quelques préalables</b> .....	<b>12</b>
<b>2.2 Schéma conceptuel de la recherche</b> .....	<b>24</b>
2.2.1 Gestion formelle et informelle des ressources, importance des politiques .....	26
2.2.2 Tragédie des communaux et conflits d’usages, du droit coutumier au droit de propriété.....	30
2.2.3 Appropriation et distribution des ressources, une question de justice sociale .....	31
2.2.4 Savoir écologique traditionnel, participation et équité .....	41
<b>2.3 Éléments de synthèse</b> .....	<b>55</b>
<i>Chapitre 3 Considérations théoriques et méthodologiques</i> .....	<i>60</i>
<b>3.1 Considérations théoriques</b> .....	<b>60</b>
3.1.1 Espace géographique et épistémologique .....	61
3.1.2 Acteurs, expérience et micro-histoire .....	66
<b>3.2 Aspects méthodologiques</b> .....	<b>69</b>
3.2.1 Le choix de l’aire de recherche .....	70
3.2.2 Présentation de l’aire de recherche, la région du Salgado et l’île de Maiandea .....	73
3.2.3 La cueillette de l’information.....	76
<b>3.3 Éléments de synthèse</b> .....	<b>85</b>

<i>Chapitre 4 Utilisation et conception des ressources communes au Brésil, pêche et bien commun</i> .....	89
4.1 Transformations de l'espace halieutique, la gestion des pêcheries au Pará .....	90
4.2 L'espace Amazonien et l'espace marin .....	100
4.3 Éléments de synthèse.....	105
<i>Chapitre 5 Profil socio-économique de la région d'étude</i> .....	108
5.1 Peuplement du Salgado et de l'île de Maiandea.....	108
5.2 Histoire et transformation du municpe de Maracanã .....	110
5.3 Histoire locale récente, le développement touristique.....	115
5.4 Description des villages de l'île de Maiandea .....	118
5.4.1 Algodual .....	122
5.4.2 Camboinha .....	125
5.4.3 Fortalezinha .....	126
5.4.4 Mocoóca .....	129
5.5 Éléments de synthèse.....	130
<i>Chapitre 6 Les acteurs, de l'environnement institutionnel à l'environnement local</i> .....	135
6.1 L'environnement institutionnel .....	136
6.2 L'environnement non-gouvernemental.....	145
6.3 L'environnement local .....	152
6.4 Éléments de synthèse.....	158
<i>Chapitre 7 Le Caboclo, Habitant de l'île de Maiandea. Inventaires des usages et ressources</i> .....	162
7.1 Le profil du paysage halieutique de l'île .....	163
7.2 Activités complémentaires de subsistance.....	176
7.2.1 L'importance de la cueillette et de l'élevage dans l'économie locale.....	177
7.2.2 L'exploitation forestière, agricole et minérale .....	179
7.3 Éléments de synthèse.....	182

<b>Chapitre 8 Les modes d'appropriation formels et informels, les règles et les procédures.....</b>	<b>184</b>
<b>8.1 Gestion de l'espace halieutique, engins de pêche et règles d'accès aux zones de production .....</b>	<b>186</b>
8.1.1 La pêche à la fascine .....	186
8.1.2 La pêche en bateau, filet et palangre.....	190
<b>8.2 Gestion de l'espace agraire, modalités d'accès à la terre .....</b>	<b>194</b>
8.2.1 La culture du manioc .....	195
8.2.2 L'exploitation de l'acai .....	196
<b>8.3 Gestion du territoire, conservation et mise en opération des politiques .....</b>	<b>197</b>
8.3.1 Historicité de la mise en opération des politiques de gestion.....	198
8.3.2 Un bien commun, politiques de gestion des ressources et aires protégées dans l'État du Pará. ....	201
<b>8.4 Éléments de synthèse.....</b>	<b>206</b>
<b>Chapitre 9 La dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources dans la région du Salgado .....</b>	<b>214</b>
<b>9.1 Acteurs et Facteurs d'interaction.....</b>	<b>214</b>
<b>9.2 Mécanismes d'appropriation et de distribution, du droit coutumier au droit formel.....</b>	<b>222</b>
<b>9.3 Dynamique des acteurs dans la structure d'appropriation et de distribution.....</b>	<b>230</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>237</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>244</b>
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>xiv</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les objectifs spécifiques de la recherche.....	9
Tableau 2. Une typologie de la participation. ....	53
Tableau 3. Étapes de la recherche, techniques de cueillette et objectifs méthodologiques. ....	77
Tableau 4. Identification des acteurs potentiels et rencontrés selon l'échelle d'observation. ....	81
Tableau 5. Nombre d'individus rencontrés durant le terrain. ....	82
Tableau 6. Principales mesures étatiques dans le développement et la gestion des activités halieutiques au Brésil et au Pará. ....	98
Tableau 7. Inventaire de la population du municpe de Maracanã en 1996 et distribution de la population par sexe et par zone de développement. ....	114
Tableau 8. Rentes municipales en 1995 par type d'activités. ....	114
Tableau 9. Répartition de la population sur l'île de Maiandeuá.....	122
Tableau 10. Présence du secteur public dans les communautés de Algoíbal, Camboinha, Fortalezinha et de Mocoóca. ....	124
Tableau 11. Inventaire des acteurs institutionnels rencontrés. ....	136
Tableau 12. Inventaire des acteurs non-gouvernementaux. ....	146
Tableau 13. Inventaire des acteurs de l'environnement local pour les communautés de l'île de Maiandeuá.....	153
Tableau 14. Provenance de la production halieutique débarquée à Maracanã pour la période de juillet 1997 à avril 1998. ....	164
Tableau 15. Nombre d'embarcations qui ont participé à l'inventaire de la Sape pour la période de juillet 1997 à avril 1998. ....	165
Tableau 16. Inventaire des espèces de poissons présentes sur l'île et connues par les pêcheurs de l'île de Maiandeuá. ....	166
Tableau 17. Inventaire des moyens de production halieutique de l'île de Maiandeuá. ....	166
Tableau 18. Inventaire du nombre d'embarcations par localité et par type d'activités. ....	167

<b>Tableau 19. Répartition du nombre d'embarcations par type d'activités.....</b>	<b>169</b>
<b>Tableau 20. Répartition des fascines sur l'île de Maiandea .....</b>	<b>172</b>
<b>Tableau 21. Typologie des modes de propriété des fascines de l'île de Maiandea.....</b>	<b>175</b>
<b>Tableau 22. Usages des ressources forestières.....</b>	<b>179</b>

**LISTE DES FIGURES**

<b>Figure 1. Modèle conceptuel de la recherche.....</b>	<b>25</b>
<b>Figure 3. Types de fascines présents dans la région du Salgado. ....</b>	<b>171</b>
<b>Figure 4. Fascine de type coração.....</b>	<b>173</b>
<b>Figure 5. Composantes de la pêche à la palangre: I bouées, II hameçons et III poids (traduction de l'auteur). ....</b>	<b>191</b>

**LISTE DES CARTES**

<b>Carte 1. Le littoral du Salgado.....</b>	<b>69</b>
<b>Carte 2. L'île de Maiandeu.....</b>	<b>71</b>
<b>Carte 3. Le bassin amazonien.....</b>	<b>73</b>
<b>Carte 4. Le bassin hydrographique du Nord-Est.....</b>	<b>75</b>
<b>Carte 5. La distribution géographique de l'Amazonie internationale, de l'Amazonie légale et région nord.....</b>	<b>102</b>



## LISTE DES PHOTOS

Photo 1. Touristes à Algodual lors d'un congé férié. ....	116
Photo 2. Vue sur le canal du Furo velho et forêt de mangrove, Algodual. ....	119
Photo 3. Vue sur les dunes, Algodual (île de Maiandeuá). ....	121
Photo 4. Vue sur le littoral, Camboinha (île de Maiandeuá). ....	126
Photo 5. Vue sur la rivière Batalhão à marée haute, Fortalezinha (île de Maiandeuá). ....	127
Photo 6. Vue sur la rivière Batalhão à marée basse, Fortalezinha (île de Maiandeuá). ....	128
Photo 7. Vue sur Mocoóca à marée haute (île de Maiandeuá) ....	129
Photo 8. Bateaux à moteur, Algodual (île de Maiandeuá). ....	168
Photo 9. Bateaux à voile effectuant une traversée du Furo Velho, Algodual (île de maiandeuá)...	169
Photo 10. Engin de pêche de type <i>estaca</i> , Fortalezinha (île de Maiandeuá). ....	170
Photo 11. Vue du cageot en filet d'une fascine de type <i>coração</i> . ....	174
Photo 12. Récolte de turu, Algodual (île de Maiandeuá). ....	177
Photo 13. Alignement des engins de pêche de type <i>coração</i> . ....	188

**Anchata munaquiki sonko'llai**

## REMERCIEMENTS

Avant tout, j'aimerais souligner que j'ai la chance d'avoir des bons amis, dont Jacques Dionne et Robert Gilbert qui n'ont cessé de m'encourager. Ils m'ont fait prendre conscience que la persévérance est primordiale pour réussir. Je remercie de tout mon coeur tous ceux de ma famille (Johanne, Agathe, Daniel, Irène, Guy et Donald) qui durant ces dernières années n'ont cessé de croire en moi et qui, par leurs actions m'ont permis d'accomplir ce travail et ce même lorsque les conditions étaient difficiles. Aussi, je désire souligner la part importante que je dois à Jean-François Vézina qui m'a soutenu en ce qui concerne les aspects visuels et techniques.

J'exprime toute ma gratitude à mes amis français (Jean-François Faure et Jean François Deluchey) que j'ai connus à Belém et qui m'ont reçu en leur demeure les bras ouverts. Ils m'ont remonté le moral lorsque j'en avais besoin.

J'aimerais remercier de manière spéciale mon directeur Pierre André ainsi que mon co-directeur Christopher Bryant qui, pendant mon cheminement académique, ont su se relayer afin de m'éclairer adéquatement dans mes réflexions.

Ensuite, je désire mentionner le support de monsieur Jean-Claude Dumais du CRDI qui a toujours été à l'écoute de mes besoins et de mes contraintes durant la période de terrain. Je désire exprimer ma gratitude au Centre de Recherche en Développement International (CRDI) qui m'a alloué les Fonds nécessaires à la cueillette de données (Bourse du jeune chercheur canadien), au Fonds FCAR pour son support financier au cours des trois premières années de mon cheminement académique. Enfin, la contribution de la faculté des études supérieures de l'université de Montréal fut appréciée.

Je tiens à remercier les membres du Projet RENAS du Museo Emilio Goeldi mais plus spécifiquement, je remercie madame Helena D.B. Quaresma qui a partagé avec moi sa vision du développement de Fortalezinha. Je souligne également la contribution de madame Lourdes Gonçalves Furtado pour le support institutionnel dont j'avais besoin pour effectuer la recherche auprès de certains acteurs.

Pour terminer, je dédie mes plus beaux remerciements à tous ceux et celles que j'ai rencontrés durant mon séjour sur l'île et à Maracanã et qui m'ont fait partager leur savoir et leur amitié.

## INTRODUCTION

Cette thèse traite de modèles de gestion formels et informels, des ressources naturelles de la zone littorale brésiliennes par les populations locales de l'île de Maiandeuá (Salgado paraense, Brésil). Nous nous penchons notamment sur les interactions qui existent entre les acteurs de diverses échelles, du national au local.

Ce type de préoccupations est associé à un champ de recherche sur les communaux, dans lequel la relation entre les droits coutumiers et les droits de propriété peut conduire à une situation tragique (tragédie des communaux). Le meilleur exemple pour illustrer cette situation en milieu terrestre est celui des "enclosures" anglais à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où l'on privatise les zones de production et les ressources qu'elles contiennent. C'est à ce moment que les conditions nécessaires à l'expansion du capitalisme sont les plus propices.

Plus facilement identifiables que les ressources marines, celles en milieu terrestre sont, depuis longtemps, au coeur des préoccupations des gestionnaires, des politiciens, ainsi que des scientifiques de plusieurs disciplines (Breton, 1994; Peters, 1994). L'intérêt tardif des scientifiques à l'endroit des communaux halieutiques coïncide avec la crise pétrolière des années 1970 et l'extension des limites côtières à 200 milles marins de plusieurs pays (Acheson, 1981).

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et jusque dans les années 1970, la plupart des interprétations qui prévalent sur la question des communaux reposent sur des modèles agraires (Leitão et Maneschy, 1996; Pomeroy, 1991). Pour renforcer encore davantage la confusion entourant leur gestion, des auteurs comme Gordon (1954) ou Hardin (1968) semblent confondre les situations de libre-accès et de propriété commune (Andelson, 1991). Le

concept de propriété commune élaboré par Hardin a grandement orienté les débats et la réflexion sur la question des communaux. Bien qu'elle perdure encore de nos jours, la communauté scientifique semble remettre en cause son interprétation. En effet, les résultats obtenus depuis ces dernières années montrent qu'il devient difficile de soutenir l'idée voulant que la gestion des espaces communautaires (terrestre et côtier) suive indubitablement la logique de la tragédie des communaux telle qu'énoncée par Hardin (1968).

Les recherches actuelles reconnaissent le caractère particulier des communautés halieutiques. Au moment de l'analyse par exemple, on tient davantage compte de la complexité et de l'hétérogénéité des systèmes-pêche. On attribue la faible visibilité politique et scientifique de ces collectivités au fait que les villes et les villages de pêcheurs se trouvent souvent localisés loin des capitales et des centres décisionnels, de même qu'à la faible densité démographique et à l'éparpillement des populations le long du littoral. De plus, avec la reconnaissance internationale de l'existence d'un droit coutumier régissant les pratiques entre les producteurs dans l'Agenda 21, un virage s'effectue.

L'appellation « communaux » réfère aux espaces dont les sociétés définissent les limites; un territoire à l'intérieur duquel les communautés gèrent les ressources qu'ils exploitent et où des pratiques (ex. pastoralisme, agriculture, sylviculture et pêche) individuelles ou communautaires ont cours (McCay et Acheson, 1987a). Un communal renvoie également à des espaces de conservation et de préservation (naturelle et culturelle) tels que les parcs, les réserves écologiques, les zones patrimoniales (Breton, 1994). Les études scientifiques soulèvent la grande diversité des modes d'accès aux ressources dans ces zones (McCay et Acheson, 1987a; Diegues, 1992).

Pour illustrer ce dont il est question lorsqu'on parle de ressources communes, l'espace marin devient pertinent à plus d'un égard puisqu'on considère la mer comme une ressource commune, c'est-à-dire sans propriétaire et de libre-accès.

Compte tenu de l'importance des ressources que recèlent ces espaces, les États côtiers s'impliquent davantage en matière de gestion des communaux. Guidés par une rationalité technoscientifique (Peters, 1994), ils développent et aménagent leurs zones marines et côtières au cours des années 1970 et 1980 avec la mise en place de la plupart des Zones Économiques Exclusives (ZEE).

Le cas du Brésil illustre bien la nationalisation des zones marines. Ce pays modifie les mesures juridiques concernant les divers types de propriété et de protection des écosystèmes marins lors de la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) à Montego Bay (Jamaïque) en 1982. Dans cet accord ratifié par le Brésil en 1988, on définit les modes d'appropriation étatique de l'espace marin (ex. mer territoriale, zone économique exclusive et plateforme continentale)<sup>1</sup>. La *mer territoriale* du Brésil passe de 200 milles marins à 12 milles marins en 1970. Plus tard, les limites de la *Zone Économique Exclusive* (ZEE) s'étendent, à partir de la frontière de la mer territoriale, à 200 milles marins. Pour garantir les droits de souveraineté dans divers domaines (ex. exploitation, conservation et gestion des ressources), l'état brésilien doit fournir diverses études et produire divers inventaires.

Dans le secteur halieutique par exemple, le programme *Avaliação do Potencial Sustentável de Recursos Vivos na Zona Economica*<sup>2</sup> (REVIZEE) coordonné par la *Comissão Interministerial para Recursos do Mar*<sup>3</sup> (CIRM) doit présenter un inventaire de sa production et mettre en place les politiques destinées à enrayer la surpêche dans ses eaux territoriales. En 1988, le Ministère de la Marine et le CIRM institue le *Plano de levantamento da plataforma continental brasileira*<sup>4</sup> (LEPLAC), programme initié un an auparavant par la pétrolière nationale *Petróleo Brasileiro S.A.*<sup>5</sup> (PETROBRAS),

---

<sup>1</sup> Ces informations proviennent d'un texte de Jairo Marcondes de Souza, de la PETROBRAS, Brésil intitulé: Mar territorial, zona econômica exclusiva ou plataforma continental? retrouvé à l'adresse internet suivante: <http://www.info.lncc.br/wrmkkk/leppetr2.html>.

<sup>2</sup> Inventaire du potentiel soutenable des ressources vivantes de la zone économique exclusive.

<sup>3</sup> Commission interministérielle pour les ressources marines.

<sup>4</sup> Plan d'inventaire de la plateforme continentale brésilienne.

<sup>5</sup> La pétrolière brésilienne S.A. est une entreprise d'État.

avec comme principal objectif l'établissement des limites de la plateforme continentale brésilienne au delà des 200 milles marins actuels, conformément à la CNUDM. Comme la plateforme continentale à la hauteur de l'embouchure du Fleuve Amazone s'étend au-delà de la limite des 200 milles, il devient impérieux pour le Brésil de démontrer ses compétences en matière de gestion.

Les espaces terrestres et maritimes de l'Amazonie représentent pour le Brésil une zone où des conflits à diverses échelles peuvent éclater. Que ce soit au chapitre de ses rapports transfrontaliers ou encore, face à la *biopiraterie* croissante, la gestion des ressources représente pour le pays un véritable casse-tête.

Outre ces raisons de géopolitique internationale, nous avons choisi le Brésil étant donné qu'à l'échelle nationale, l'appareil bureaucratique de la gestion du territoire est marqué par plusieurs courants de centralisation et de décentralisation (Uricoechea, 1980; Barman, 1988; Roett, 1984). Les systèmes législatif et juridique sont enchâssés dans plusieurs types de droit: le droit coutumier, le droit de l'aristocratie ou *coronelismo*, et le droit urbain national (Shirley, 1979). Les modèles administratifs qui en découlent (ex. législatif, exécutif et judiciaire), de même que les organisations qui oeuvrent au sein de ces structures apparaissent fortement hiérarchisés.

Habituellement, les initiatives de gestion vont du haut vers le bas. Par exemple, l'organisation de certaines institutions comme la *guarda civil* ou encore les *colônias* par l'État, doit permettre de mobiliser rapidement la population en armée de réserve advenant un conflit (Breton *et al.*, 1996). Ces cas illustrent bien cette structure descendante. Comme nous le verrons d'ailleurs dans cette thèse, la précocité de l'État brésilien à s'impliquer dans la gestion des communaux se cristallise dans le paysage par l'apparition d'une multitude d'acteurs et par l'institution d'un grand nombre de procédures administratives reliées à l'élaboration et à la mise en place des politiques de gestion (ex. règles, lois, programmes et parcs).



La conséquence de ces initiatives pour les producteurs nationaux représente une restriction de l'accès aux zones de production et vise certaines ressources. En outre, on élimine la concurrence externe et la question se pose en des termes de libre-accès, de propriété commune, de propriété privée, de propriété publique (Bromley, 1989 a et b) ou de droit de propriété (ex. quota transférable, quota communautaire et quota sans droit de vente) (McKean, 1989 tiré de Diegues, 1994). À l'exemple du Canada et de la Nouvelle-Zélande qui divisent leur espace marin en parcelles, les politiques d'accès se retrouvent dans les licences d'exploitation et dans divers permis qui allouent des quotas individuels. Ces mesures définissent le type de pêche et le mode de production des producteurs (Burkes et Brander, 1995; Gardner, 1995; Breton, 1994; McCay, 1994). La province du Pará ne possède aucun plan de pêche.

La surexploitation des ressources naturelles suscite des préoccupations humaines et environnementales. Ce problème remet en cause les modèles de gestion actuels et fait ressortir la complexité des systèmes locaux d'exploitation des ressources naturelles. Néanmoins, certains aspects des modèles de gestion traditionnels demeurent encore méconnus. De plus, les systèmes traditionnels d'accès aux espaces et aux ressources communes (naturelles, culturelles ou autres) du Brésil ont dû subir plusieurs ajustements structurels (Diegues, 1994). L'expansion du capitalisme sur son territoire a permis le développement d'une multitude de modèles de gestion au pays.

Ces éléments rendent très intéressante cette région du monde pour aborder le thème et la démarche que nous proposons ici. En effet, le principal objectif poursuivi dans cette étude de cas est de *comprendre la dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources*. Nous désirons nous attarder aux mécanismes implicites et explicites de gestion des ressources de manière à y découvrir les sources de conflits. De plus, afin de diminuer l'émergence de certains conflits d'usage, une meilleure connaissance des formes de participation individuelle et collective est primordiale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous croyons qu'une meilleure compréhension de la nature contextuelle des

procédures et des différents codes représente un atout indispensable et ce, surtout lorsqu'il est question de justice sociale et de soutenabilité environnementale.

La thèse se développe autour de neuf chapitres. Chacun d'eux correspond à un niveau d'analyse différent et le passage de l'un à l'autre permet d'effectuer la variation d'échelle d'observation que nous privilégions. C'est aussi par ce moyen qu'on arrive à identifier la dynamique des acteurs dans le mécanisme d'attribution et de distribution de l'accès aux ressources. Les objectifs poursuivis et les postulats qui sous-tendent notre réflexion se trouvent explicités au chapitre 1.

Au chapitre 2, nous faisons état des éléments qui ressortent de la revue de la littérature provenant de diverses disciplines et qui permettent de construire le cadre conceptuel de la recherche. On familiarise le lecteur avec les différents thèmes et les différents concepts qui caractérisent la gestion des communaux et la gestion communautaire des ressources. On reconnaît la complexité du processus de gestion des ressources selon que l'approche repose sur une vision homogène ou hétérogène des communautés. On regarde le rôle des institutions sociales et les stratégies individuelles et collectives pour expliquer la réussite ou l'échec de la gestion communautaire des ressources. Nous clarifions également ce que nous entendons par mode de gouvernance.

Nous poursuivons au chapitre 2 avec la présentation du schéma conceptuel. Nous introduisons les éléments qui le composent et nous précisons ce que nous entendons par politique formelle et informelle. Nos propos portent aussi sur le droit coutumier et le droit de propriété de manière à mettre en relief la confusion qui existe autour de la tragédie des communaux telle que présentée par Hardin (1968). De plus, nous abordons les différentes logiques d'appropriation et de distribution. On traite des notions de savoir écologique traditionnel, de participation et d'équité en termes intra ou intergénérationnels. On initie un questionnement sur le rôle des institutions étatiques et supraétatiques dans l'élaboration des politiques de gestion.

Nous abordons au chapitre 3 les questions théoriques et épistémologiques qui entourent la construction de notre objet d'étude. Nous soulignons l'originalité de la méthode et nous expliquons en quoi notre démarche suit un cadre interdisciplinaire. En outre, on expose les raisons qui justifient comment le recours à l'histoire s'avère fondamental pour faire ressortir non seulement l'historicité des enjeux qui gravitent autour de la gestion des ressources, mais également pour voir comment la perception entourant la manière de construire l'objet se transforme dans le temps. Nous terminons ce chapitre sur les aspects méthodologiques de la recherche. Nous justifions le choix de l'aire de recherche, pour ensuite nous attarder aux techniques d'enquête privilégiées.

Nous présentons au chapitre 4 le développement des pêcheries au Pará, ainsi que la gestion du territoire amazonien. Nous procédons à l'identification des principaux éléments qui permettent de noter l'historicité des modèles politiques de gestion des communaux au Brésil, ainsi que la persistance de certains de leurs éléments dans le temps.

Le chapitre 5 décrit la région d'étude. Nous relevons les caractéristiques physiques, nous retraçons les faits marquants de l'histoire du peuplement régional et nous décrivons les caractéristiques locales. Cet effort de délimitation offre l'avantage de présenter l'aire de recherche avec ses différents contextes historiques et géographiques.

Nous identifions au chapitre 6 les principaux acteurs selon leur échelle d'intervention. Nous nous concentrons sur les institutions gouvernementales, non-gouvernementales et locales, en mettant l'accent sur les liens qui unissent les acteurs.

Au chapitre 7, nous retenons davantage l'échelle individuelle. C'est d'ailleurs dans ce chapitre que nous décrivons les principales activités de subsistance qui caractérisent les habitants du Salgado, mieux connus sous le terme de *Caboclo*<sup>6</sup>. Par l'entremise des usages, nous découvrons la diversité des ressources rencontrées dans le paysage de l'île, de même que la perception que les habitants se font d'elle.

Au chapitre 8, nous soulevons la diversité des modèles de gestion des ressources en nous attardant sur plusieurs modes formels et informels d'appropriation. À partir des relations qu'entretiennent les usagers, nous démontrons comment le savoir traditionnel s'avère fondamental pour éviter certains conflits. De plus, ces cas nous permettent de souligner l'existence ou non d'un droit coutumier dans l'accès aux ressources.

Finalement, au chapitre 9, nous discutons de la dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources dans la région du Salgado (Pará, Brésil). Nous présentons les éléments qui permettent de caractériser les acteurs, ainsi que les facteurs qui influencent leurs interactions. Nous montrons l'existence de normes sociales qui découlent d'un droit coutumier. L'analyse des modes d'appropriation et de distribution fait ressortir la présence des cadres procéduraux guidant les interactions entre les acteurs qui s'étendent sur un continuum entre les modèles formels et informels. Nous terminons en mettant en évidence les liens qui unissent les acteurs dans la structure d'appropriation et de distribution par l'entremise des facteurs de participation.

---

<sup>6</sup> Caboclo est le nom donné aux habitants de la région du Salgado qui pratiquent la pêche et font de l'agriculture pour subvenir à leurs besoins au cours de l'année.

# CHAPITRE 1

## OBJECTIFS ET POSTULATS DE LA RECHERCHE

Au terme de cette étude, nous serons en mesure de répondre à l'objectif principal de la thèse qui est de *comprendre la dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources en zone littorale*. Nous comptons atteindre cet objectif par l'analyse de cas provenant de la région du Salgado au Pará et plus spécifiquement, de l'île de Maiandeuá dans le municípe de Maracanã. De plus, la réflexion repose sur un vaste corpus bibliographique traitant de la gestion des communaux et des acquis de l'écologie politique sur les conflits d'usage engendrés par des politiques de gestion des ressources (Bryant, 1994a; Bryant, 1994b). Les éléments nécessaires à l'élaboration de la problématique, du cadre conceptuel et de la méthodologie proviennent de cette analyse de littérature.

Pour répondre à l'objectif principal, 3 objectifs spécifiques sont formulés (tableau 1).

**Tableau 1. Les objectifs spécifiques de la recherche.**

	Objectifs spécifiques	Chapitre de référence
1	Caractériser les acteurs et montrer les facteurs qui influencent leurs niveaux d'interdépendance en ce qui concerne l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources	6 et 7
2	Comprendre les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources	8
3	Comprendre la dynamique des acteurs dans la structure d'appropriation et montrer comment les conflits proviennent du lieu de la prise de décision	9

Pour atteindre les échelles et décrire les pratiques socialement reconnues, nous avons recours à une démarche historique. Nous désirons montrer comment l'histoire des individus et l'historicité de l'implication des structures d'autorité façonnent les acteurs, les relations qu'ils tissent entre eux, de même que le degré de participation des acteurs dans le processus de gestion et de décision.

La micro-histoire s'avère être une démarche utile pour aborder cette question. En effet, la variation d'échelle qu'elle permet, positionne chacun des éléments et souligne la dynamique interne des modes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources. Cette analyse s'effectue à partir des données microsociologiques et macrosociologiques. Selon qu'il s'agit d'actions individuelles ou collectives, d'actions privilégiées ou de types de préoccupations, ces indicateurs mènent à l'identification des manifestations conflictuelles ou non.

Pour aborder le deuxième objectif spécifique qui consiste à *comprendre les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources*, nous privilégions une analyse de type procédural. Les cadres procéduraux auxquels ils réfèrent se présentent dans un continuum s'étalant entre le modèle formel et le modèle informel. En effet, nous tenons pour acquis que les mécanismes formels et informels d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources peuvent influencer sur l'émergence des conflits d'usages.

Certaines pratiques ou croyances existantes, comme le droit coutumier et les droits de propriété, façonnent et adaptent les mécanismes régulateurs de l'accessibilité à la ressource. La découverte de ces éléments devient utile afin d'éviter l'émergence de situations conflictuelles ou à tout le moins, aider à les résoudre. En parallèle, nous montrons comment il est périlleux de soutenir une généralisation hâtive de quelques résultats que ce soit.

Le troisième objectif spécifique vise à *comprendre la dynamique des acteurs dans la structure d'appropriation et à montrer comment les conflits d'usage proviennent du lieu de la prise de décision*. Nous croyons que la participation des populations locales dans l'élaboration des politiques et des procédures d'accès aux ressources peut être un facteur de garantie d'un développement soutenable, ainsi que d'une appropriation et d'une distribution équitable de l'accès aux ressources. Ainsi, nous chercherons à démontrer les limites de la participation locale dans le cadre de la gestion des ressources. Les logiques de distribution propres aux acteurs dans le processus devraient avoir un effet de rétroaction positif sur l'élaboration des politiques. Une intégration proactive et adaptative des caractéristiques hybrides des résultats peut agir sur la diminution des conflits d'usage puisque, selon nous, ces conflits peuvent être exacerbés lorsqu'il y a une asymétrie entre les acteurs dans la procédure d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources.

## CHAPITRE 2

### FONDEMENTS CONCEPTUELS DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous approfondissons la réflexion entamée dans l'introduction sur la question des communaux. Maintenant que nous avons présenté les principaux objectifs et les postulats, nous dégageons les éléments essentiels pour comprendre la gestion communautaire des ressources. Nous présentons ensuite le schéma conceptuel et nous précisons ses principales composantes à partir d'une revue de la littérature.

#### **2.1 LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES, QUELQUES PRÉALABLES**

Nous survolons l'approche dite de gestion communautaire des ressources, ou *Community-Based Management*, dans une perspective interdisciplinaire. Un vaste pan de cette revue de la littérature, associé à la théorie des communaux, traite du droit coutumier, de la notion de communauté (ex. facteurs d'hétérogénéité et de complexité du milieu côtier), du rôle des institutions sociales dans la gestion des ressources, de l'importance des stratégies individuelles et collectives pour expliquer la réussite ou non d'une gestion communautaire et enfin, de divers modes de gouvernance rencontrés dans le secteur des pêcheries.



### *Le droit coutumier*

Les sciences sociales contribuent à la compréhension de la gestion des communaux parce qu'elles révèlent l'existence de normes sociales et culturelles. En effet, elles montrent que même sous l'apparence de libre-accès, il existe des critères qui définissent les règles d'accessibilité à la ressource ainsi que l'aménagement du territoire (Weber, 1994; Weber et Revéret, 1993; Bertrand et Weber, 1995; Wilson *et al.*, 1994; Berkes et Folke, 1992; McCay et Jentofs, 1996; McCay, 1994; McCay, 1980; Diegues, 1994; Pinkerton, 1989; Marchak, 1987).

Basé généralement sur la tradition et le droit coutumier, l'accès commun aux ressources et leur appropriation signifient que les usages reposent sur des normes sociales. Par exemple, le droit coutumier peut prendre la forme d'un ensemble de règles d'inclusion et d'exclusion guidant la *praxis* des producteurs. Cette forme de collaboration communautaire repose sur divers types de relations qui demandent une certaine cohésion ou une solidarité interne (ex. parenté, compagnonnage, aide mutuelle et interdiction).

### *La notion de communauté: homogénéité, hétérogénéité et complexité*

La principale difficulté, lorsqu'on aborde la gestion communautaire des ressources, dépend de l'image que l'on a, ou que l'on se fait, de la notion de communauté. En effet, elle peut réveiller en nous ces images du bon sauvage de Rousseau ou de la petite communauté mexicaine de Redfield; des peuples vivants en parfaite harmonie avec la nature ou encore qui partagent des pouvoirs quasi mythiques et surnaturels avec la préservation de la nature (Baland et Platteau, 1996; McCay et Acheson, 1987 a et b;

Ostrom, 1990; Ostrom, 1994). Cette vision sous-tend généralement que les communautés se construisent autour d'un ensemble homogène d'actes. Il arrive même que l'on suggère aux gouvernements une vision de la sorte afin de guider leurs actions:

« National governments must now see the issue in a different light. Indigenous peoples and their traditional knowledge must be seen as important resources in the movement toward a sustainable future. The lessons that these peoples have learned over long expanses of time living in harmony with nature must be rediscovered and adapted to modern needs and approaches. » (Cicin-Sain et Khecht, 1995: 112)

Les cérémonies et les rituels religieux expriment de manière exemplaire les sentiments et les modes de pensée (Schulte-Tenckhoff, 1985). La cohésion interne du groupe se renforce par sa fermeture aux perturbations provenant de l'extérieur. Elle correspond à une vision statique et a-historique qui limite les capacités de résilience de la communauté face aux facteurs externes de leur environnement.

Bien que certains éléments de la communauté homogène demeurent intéressants, en ce qui nous concerne nous partageons l'idée de Snidal (1994) voulant que les communautés soient plutôt des lieux hétérogènes et hautement complexes. Ainsi, élaborer une véritable définition de ce qu'est une communauté se révèle à toute fin pratique impossible puisqu'elle se construit autour des manques et des besoins de ses habitants. Selon les perspectives et les échelles, la représentation change de forme, devenant une unité administrative (ex. ville et village), une unité spatiale de localisation géographique (ex. région, sous-région et éco-région), une unité économique (ex. activités économiques, intérêts et segments), sociale et culturelle (ensemble de personnes partageant un bagage commun), écologique, religieuse et même scientifique (O'Neil, 1994).

La communauté hétérogène caractérise le mieux celle de la zone littorale. Cette hétérogénéité s'explique en grande partie par la diversité des acteurs et la multitude de segments économiques rencontrés sur la scène locale (Bryant, 1994a; Bryant, 1994b; Bryant *et al.*, 1996; Snidal, 1994). Les acteurs peuvent avoir des intérêts convergents ou

divergents (Bryant *et al.*, 1996; Keohane et Ostrom, 1994) ou encore, comme le mentionne Libecap (1994), se démarquer considérablement les uns les autres par des préférences et des capacités particulières (le savoir, les habiletés, l'information, la performance antérieure, les valeurs ethniques et culturelles ou autres).

Les conditions environnementales chaotiques représentent une autre particularité de la zone littorale. Le mouvement des marées crée des conditions changeantes (ex. température, salinité et brassage). La distribution spatiale de la ressource varie dans le temps (Etchart, 1997). Les techniques et les outils d'exploitation qu'on rencontre à certains endroits peuvent contribuer à exacerber les tensions entre les producteurs. C'est notamment le cas chez certaines communautés de pêcheurs de la côte ouest africaine (Diaw, 1991) et aux Philippines (Pomeroy, 1991). A Valença au Brésil, l'introduction de nouvelles technologies entra en conflit avec les modes traditionnels de distribution de l'accès à la ressource (Cordell et McKean, 1986). Comme le mentionnent Baland et Plateau (1996), ce genre de conflit apparaît souvent dans des zones d'exploitation distribuées le long d'un estuaire. De telles situations amènent inévitablement, ou favorisent à tout le moins, une résurgence ou l'apparition de conflits.

Cet état de la situation nous amène à considérer les dangers d'une valorisation de certains traits culturels lors de l'élaboration des projets ou dans la conception des programmes de développement et de renforcement des capacités (Ostrom, 1990). Le risque de stigmatiser les communautés par des valeurs passagères, idéelles ou empreintes d'intérêts particuliers devient réel. Lorsqu'on choisit de *favoriser* la communauté, on cherche généralement à valoriser certaines caractéristiques locales. Malgré tout, il demeure difficile d'identifier un ou des éléments offrant un potentiel de convergence des actions entre les acteurs vers une acceptabilité sociale.

Nous reconnaissons l'importance de prendre en considération la spécification des intérêts comme facteur d'hétérogénéisation. Dans le cas du secteur des pêcheries, l'apparition de nouvelles stratégies économiques, de nouvelles règles ou encore un renforcement des règles existantes face à une situation d'intérêt commun expliquent l'hétérogénéité du milieu (Ostrom, 1990 et 1995; Bromley, 1986 a et b; Young, 1992).

Il arrive parfois que des convergences d'intérêts devant certains *besoins* (Alcorn et Toledo, 1995; Plante, 1994), comme ceux de l'approvisionnement, guident les actions collectives (Wynne, 1986). Cette convergence s'exprime dans un spectre allant de l'acceptation passive des règles émanant de l'extérieur de la communauté, jusque dans un processus de gouvernance actif comme celui de la cogestion (McCay et Jentoft, 1996; Ostrom 1993 et 1995; Hanna, Folke et Mäler, 1995).

L'histoire et la tradition expliquent la diversité des réponses collectives face à des situations semblables. Baland et Platteau (1996) montrent l'utilité de ces facteurs pour expliquer la persistance des normes sociales, pour comprendre les structures d'autorité et pour apprécier le leadership des officiels. Ces éléments permettent d'apporter de nouvelles avenues de compréhension quant à la gestion de systèmes complexes. Une synthèse conceptuelle sur les effets symbiotiques et conflictuels des modèles de gestion actuels à l'égard de la tradition s'impose.

La tradition se transmet par des mécanismes comme le mythe et par le bouche à oreille. Dans certains cas, le culte des ancêtres ou les forêts sacrées peuvent agir comme principes stabilisateurs (Baland et Platteau, 1996; Ofoumon, 1997).

La présence de bons meneurs favorise l'acceptation des normes et légitimise les décisions (Baland et Platteau, 1996). Pour être crédible, l'individu doit avoir un prestige reconnu de tous, il doit posséder une bonne connaissance de la réalité sociale et culturelle, et comme l'a démontré Messerschmidt (1986) avec les Panchayat, il doit bénéficier d'une bonne réputation auprès de ses concitoyens. Le meneur doit faire

preuve d'ouverture lors de la prise de décisions et doit offrir assez de flexibilité pour intégrer les nouvelles valeurs des plus jeunes comme c'est le cas dans les îles du Pacifique (Hviding et Baines, 1994, tiré de Baland et Platteau, 1996).

### *Les institutions sociales*

Un autre élément fondamental de la gestion communautaire des ressources à l'échelle locale réside dans la capacité des individus à s'organiser entre eux. Cette organisation s'exprime notamment au travers des institutions sociales, ou son capital social (Ostrom, 1986, 1990 et 1995). Une institution représente un corps invisible de règles, de règlements et de processus qui guident la prise de décisions (Ostrom, 1990). Ces organisations sociales (ex. familles, clans, sociétés coopératives, organisations communautaires, églises, conseils locaux, unions et états) peuvent être reliées entre elles par une relation structurée de manière formelle ou informelle (Alcorn et Toledo, 1995; Cramb et Wills, 1990; Quiggin, 1993; Keohane et Ostrom, 1994; Young, 1994; Snidal, 1994; Martin, 1994; Ostrom, 1994; Sened, 1991; Rohlmann, 1993; Thomas, 1996; Baker, 1997; Hunt, 1986).

Les relations qu'entretiennent entre elles les institutions sociales s'observent notamment dans les pratiques entourant le partage des responsabilités de gestion entre les actionnaires et les institutions plus larges (ex. régional et national). Dans ce cas, la procédure de distribution apparaît plus équitable pour les populations locales puisqu'elle cherche à intégrer les couches les plus pauvres les groupes marginaux ou encore, les genres:

“... when agencies make a genuine commitment to share responsibility and joint decision making, design projects and programs around the perceived needs and the involvement of beneficiaries, adopt community-based and gender-sensitive approaches. »(Warner, 1997: 36)

Les caractéristiques internes (endogènes) des institutions et des organisations permettent d'évaluer leur résilience, ou la capacité de l'institution à s'adapter aux facteurs externes (Baland et Platteau, 1996). Autrement dit, les actions ou les manifestations s'adaptent aux attributs physiques et culturels du système. Les relations interpersonnelles, économiques et politiques jouent un rôle dans la mise en place des institutions. Baland et Platteau (1996) considèrent la capacité adaptative et la «soutenabilité» de ces organisations à partir des choix collectifs et constitutionnels (règles). Ces relations deviennent visibles dans les contextes que procurent les actions collectives et les actions individuelles. Le chevauchement de juridiction entre les institutions peut entraîner des conflits d'usage liés aux objectifs de chacune.

Pour analyser l'organisation des actions collectives, les propos de Ostrom (1986, 1990 et 1995) et de Wade (1986) se révèlent forts judicieux. La démarche proposée par Ostrom pour évaluer la «soutenabilité» des institutions se développe sur plusieurs points. Tout d'abord, on doit définir et préciser les limites de la ressource commune. Par la suite, une fois l'élaboration collective des règles terminée, nous devons rappeler aux individus leurs droits et leurs devoirs envers la ressource. Avec cette démarche, on recherche les facteurs qui influencent la constitution des réseaux d'acteurs. Ensuite, les mécanismes de résolution des conflits doivent contenir des mesures de surveillance des conditions locales, ainsi qu'un système graduel des sanctions géré localement. Finalement, les autorités gouvernementales doivent reconnaître ces institutions locales.

Wade (1986), quant à lui, évalue les chances de réussite d'une action collective à l'aide des six points suivants: 1) définir les attributs de la ressource (ex. limite et frontière); 2) retenir une technologie bien adaptée aux conditions environnementales; 3) définir la relation entre les ressources et les groupes d'utilisateurs (ex. habitent-ils près de la ressource? quels-sont les besoins locaux? et sur quoi reposent les connaissances locales); 4) préciser la taille du groupe et la limite géographique de la communauté,

cerner la distribution du pouvoir entre les groupes (ex. structure d'arrangements démocratique et relation d'obligations partagées par tous); 5) mettre en place des mécanismes de détection des *free riders*<sup>7</sup> et enfin; 6) clarifier les relations entre les usagers et l'État (ex. le respect des structures en place et le renforcement des droits de propriété).

Durant l'analyse et l'interprétation, on doit éviter de valoriser une conception de l'historicité basée sur un cadre macrosociologique seulement. Autrement, on met de côté la valeur illustrative de l'expérience individuelle des acteurs quant au choix de leurs stratégies de subsistance et les modèles de rationalité économique sur lesquels ces interprétations reposent, comme celui de la théorie de la firme, n'arrivent pas à expliquer tout à fait le comportement des pêcheurs de crevettes du Mississippi (Durrenberger, 1997).

#### *Les stratégies individuelles et collectives*

Les stratégies individuelle et collective de subsistance peuvent s'exprimer de manières différentes et générer divers conflits. C'est d'ailleurs le cas dans des conditions qui impliquent des ethnies différentes (Diaw, 1991; Pido *et al.*, 1997), des modes de production différents (Cruz, 1986; Breton, 1994) ou une stratégie d'absentéisme. Il arrive que des intérêts divergents mènent à une surexploitation des ressources halieutiques, pastorales ou autres.

Par ailleurs, on oublie trop souvent d'intégrer ce que Baland et Platteau (1996) appellent le hasard moral ou encore, la notion d'accident (Revel, 1996). En effet, ce n'est pas parce que tous les villageois bénéficient des actions collectives qu'obligatoirement ils respecteront toujours les règles du jeu. Il faut garder à l'esprit

---

<sup>7</sup> Un *free rider* agit sans se préoccuper des conséquences de ses actes sur l'ensemble des autres producteurs. Habituellement, on ne lui reconnaît pas le droit d'accès au territoire et aux ressources en question.

que les comportements relèvent de situations complexes, imprévisibles et ponctuelles dans le temps.

McKean (1986) explique la réussite de la gestion communautaire des ressources grâce aux notions d'identité communautaire, de sentiment de dépendance mutuelle et de conscience historique des acteurs à l'égard de l'état des stocks (ex. risques de rareté ou d'abondance). Une structure formelle des responsabilités favorise l'acquisition de ce savoir, surtout si la tradition imprègne cette dernière. Il arrive aussi qu'un système de sanctions graduelles et de surveillance mutuelle (surveilleur-surveillé) soit nécessaire.

Malgré tout, Baland et Platteau (1996) montrent qu'à eux seuls ces facteurs ne sont pas suffisants pour assurer le succès de l'action. Les jeux de non-coopération se caractérisent par plusieurs états d'équilibre potentiels (Pareto). Dans le cas d'information incomplète et où de mécanismes décentralisés par exemple, les décisions finales peuvent être soumises à des risques de corruption, de manipulation de l'information, de favoritisme et de vengeance.

Il est également mentionné dans la littérature des exemples de gestion où la taille et le nombre de groupes impliqués dans le processus de gestion ne semblent pas correspondre à une contrainte. Il est ainsi possible de gérer des points d'eau par de petits groupes. De plus, les groupes qui doivent gérer un immense territoire (Shanmugaratnam *et al.*, 1992, tiré de Baland et Platteau, 1996) ou qui font face à des situations écologiques extrêmes peuvent privilégier une stratégie de coalition (Alcorn et Toledo, 1995). D'ailleurs, Baland et Platteau (1996) présentent le cas des Kuna du Panama qui administrent de vastes territoires.

Il arrive parfois que des facteurs démographiques réduisent la cohésion interne. L'arrivée d'étrangers, comme les touristes ou les migrants, transforme le profil des populations (Plante, 1994; Plante et Breton, 1994; Haakonsen, 1991a et b; Bouju, 1991, Everett, 1991; Diaw, 1991; Odotei, 1991). Les caractéristiques endogènes se diluent et



prennent une forme hybride. Par exemple, un syncrétisme entre les valeurs traditionnelles et les valeurs actuelles à l'endroit de la ressource survient puisque les individus et les groupes sont porteurs de valeurs culturelles différentes. Il arrive aussi que l'adoption de techniques d'exploitation différentes entrent en conflit avec les régimes de propriété en place (Cordell et McKean, 1986; Veitayaki, 1996; Peters, 1994). Dans ce contexte, la capacité du pouvoir local à résoudre les conflits s'en retrouve affectée à la hausse, comme à la baisse.

Le succès d'une action collective dépend du degré de confiance existant entre les membres de la communauté. De manière générale, la confiance s'établit dans les relations de réciprocité et elle influence le degré de formalité ou d'informalité des interactions (Cordell et McKean, 1986; Plante, 1994; Plante et Breton, 1994). Le respect du code d'éthique entre les producteurs et le respect du bien des autres représentent des éléments sur lesquels on construit ce sentiment. Outre la tradition de coopération (McKean, 1986), il arrive que des mécanismes tels que les jeux, les activités sportives ou les festivals permettent de construire cette confiance (Messerschmidt, 1986).

Parfois les stratégies et les actions se définissent dans les rapports quotidiens et personnalisés qu'entretiennent entre eux les usagers. À l'opposé, la présence de conflits au sein de la localité (ex. tensions et rivalités) fait en sorte que rien ne garantit que les producteurs seront bien informés des actions et des préférences des autres (Plante, 1994). Cette forme de responsabilisation des producteurs apparaît surtout lorsqu'ils définissent en leurs termes et sans ingérence externe (Baland et Platteau, 1996) les règles d'accès et d'exploitation de la ressource.

### *La gouvernance*

Généralement, nous entendons par gouvernance les modalités de partage du pouvoir qui se développent à partir de structures formelles et informelles. Ces modes de gestion visent une division technique du travail et du savoir au niveau de la prise de décision ou

des opérations courantes (ex. cueillette et surveillance). Dans la littérature, on qualifie les actions basées sur un partage du pouvoir comme alternatives soutenables, résilientes et équitables (Townsend et Pooley, 1995; Hanna, Folke et Mäler, 1995).

Derrière les questions associées à la gouvernance, on rencontre deux idées fondamentales. La première veut que partager le pouvoir favorise l'émergence de conditions propices à une meilleure adhésion aux règles. Dans ce sens, la gouvernance représente une forme de participation puisque les modalités de gestion sont définies collectivement. La deuxième idée veut que le partage du pouvoir favorise l'émergence d'une conscience *soutenable* parmi les propriétaires car il s'agit de leurs droits de propriété (Townsend et Pooley, 1995). La faiblesse dans cette argumentation réside dans le fait que les droits de propriété concernent davantage des droits d'usage et que le gouvernement se réserve la prise de décisions (Townsend et Pooley, 1995).

L'auto-organisation dans les pêcheries réfère à un mode de gouvernance, où habituellement les éléments internes de sa structure occupent davantage de place dans la prise de décision. Elle donne un plus grand rôle aux institutions locales, mais n'assure pas qu'une organisation résiliente et respectant l'ensemble des intérêts locaux émergera spontanément (Townsend et Pooley, 1995; Ostrom, 1990). Rien n'indique que les membres non impliqués dans l'activité soient enclins à participer aux processus de gestion. Dans la cogestion, on recherche un partage équitable de la décision entre les acteurs et le gouvernement (Pinkerton, 1989; Rettig, Berkes et Pinkerton, 1989). Cette approche vise à développer un contexte favorisant la coopération entre les usagers, tout en leur permettant d'apprendre à optimiser leur bien dans une perspective à long terme (Townsend et Pooley, 1995).

Bien qu'il s'agisse d'une décentralisation hiérarchique du haut vers le bas, le gouvernement s'octroie un droit de veto sur les arrangements ou les règlements. Par exemple, si l'État juge que les objectifs de la «soutenabilité» ne sont pas atteints, il peut

appliquer son veto. Ce facteur d'incertitude peut miner le pouvoir des institutions locales et avoir pour conséquence de discréditer le processus.

Dans un mode de gestion contractuel, les droits de propriété concernent l'exploitation commerciale. L'État distribue les droits de manière permanente, mais se réserve en contre-partie celui d'intervenir sur les taux d'exploitation. Le problème avec cette approche est d'ordre prédictif puisqu'il est difficile, voire impossible, de figer des rendements dans un écosystème aussi chaotique que le milieu marin (Wilson *et al.*, 1994)

Dans un modèle coopératif, le membership se distribue sur une base participative au sein de l'activité (McCay et Jentoft, 1996; Jentoft et McCay, 1995; Jentoft, 1989). Dans ce débat, deux visions s'imposent. Il y a ceux qui croient qu'une éventuelle augmentation de la pression sur la ressource advenant le maintien d'un membership ouvert affecterait la résilience et la soutenabilité et il y a aussi ceux qui pensent que s'il demeure fermé, il deviendra plus ardu de gérer le roulement des membres puisque les parts doivent pouvoir se prêter, se transférer ou se vendre librement.

La coopérative peut-elle racheter les parts? Le droit de vote, sera-t-il proportionnel au nombre de parts détenues? Comme le mentionnent Townsend et Pooley (1995), rendre divisible, transférable, et attribuer un droit de vote cumulatif revient au même que le droit des actionnaires dans un système corporatif.

Dans un système corporatif, le gouvernement détermine la quantité de droits et de responsabilités à émettre. Le propriétaire peut vendre et acheter ses actions (ex. enchère), de même que voter et laisser à un tiers les droits de pêche qui s'y rattachent. Avec un tel système, on peut allouer des actions aux membres d'équipage et l'État ne demandera aucune redevance au propriétaire.

Selon Townsend et Pooley (1995), la possibilité de rendre divisible et de voter en fonction proportionnelle selon ses actions représente une approche plus efficiente à

long terme puisque le propriétaire en est responsable. Toutefois, avec ce type de gestion, il arrive que des monopoles s'installent. En effet, sous le couvert du *voile de l'ignorance*, certains individus peuvent influencer les décisions en fonction de leurs intérêts, seulement en étant présents dans plus d'une corporation.

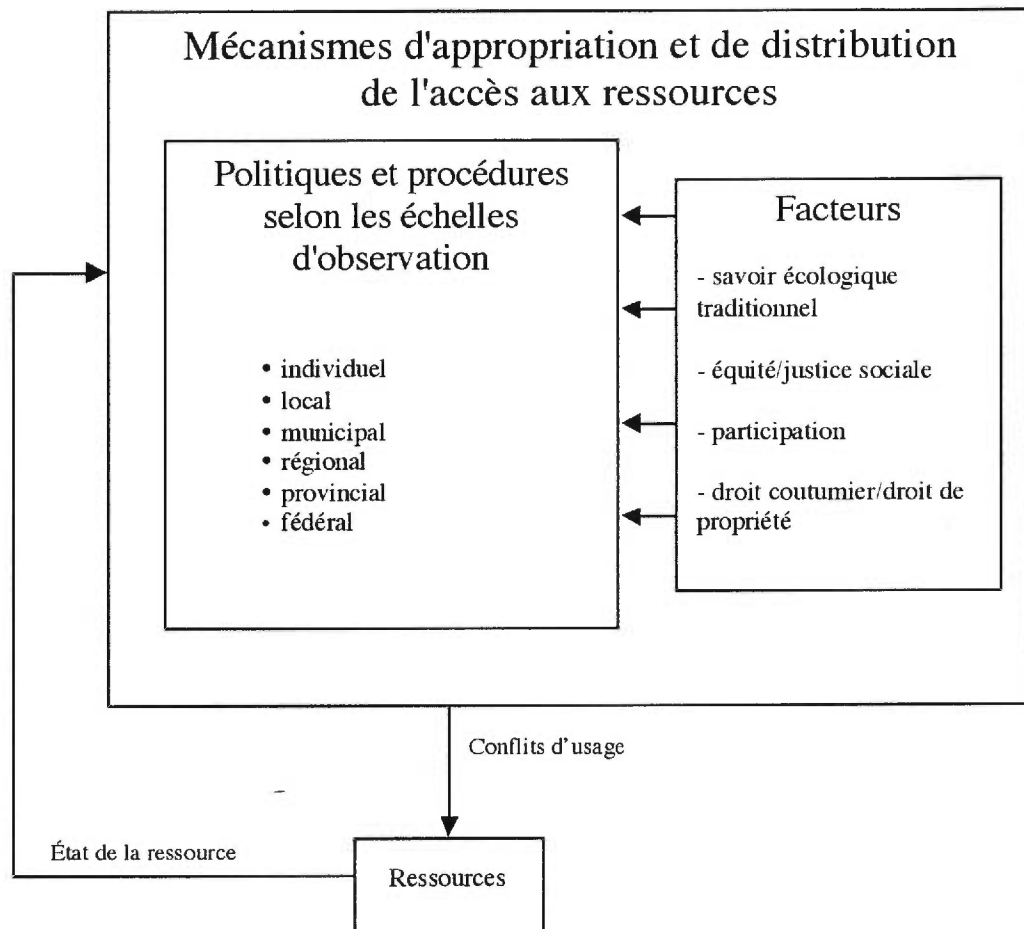
Dans cette section, nous avons analysé une partie de la littérature qui traite de la gestion communautaire des ressources. Nous avons présenté deux discours sur les communautés (homogénéité et hétérogénéité). Le succès de la gestion des communaux peut s'expliquer par trois facteurs : 1) par les caractéristiques des institutions sociales, 2) par les stratégies individuelles et collectives d'appropriation privilégiées par les acteurs, et 3) par les modes de gouvernance. Les caractéristiques endogènes et exogènes des institutions (ex. les normes sociales, le facteur de proximité, l'histoire et les réseaux d'acteurs) influencent la création des institutions sociales. L'identité communautaire, le hasard moral, les facteurs démographiques sont autant d'éléments qui expliquent le choix des stratégies individuelles et collectives d'appropriation et de distribution des ressources. Enfin, les modes de gouvernance s'expriment de manières différentes (ex. partage du pouvoir, auto-organisation, cogestion, contractuel, coopératif et corporatif).

## **2.2 SCHÉMA CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE**

Le schéma conceptuel (figure 1) que nous avons construit illustre la dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources, ce qui permet de répondre à l'objectif principal.

La figure 1 se décompose en trois ensembles: 1) le premier représente les principaux facteurs qui influencent les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources; 2) le deuxième met en perspective la question de l'échelle des acteurs en ce qui a trait aux politiques et aux procédures d'appropriation et de distribution de l'accès à

Figure 1. Modèle conceptuel de la recherche.



la ressource; 3) le troisième se subdivise en deux groupes. Tout d'abord, il est question de ressource. Sous ce vocable, nous parlons de ressources naturelles (ex. halieutique, forestière et agricole), mais aussi de ressources d'autres échelles (ex. tourisme, engin de pêche et financement). Ensuite, selon les usages et les ressources en cause, on remarque l'élément de rétroaction qui vient modifier ou renforcer, selon les échelles, les politiques et les procédures d'appropriation. Le lien qui relie les ensembles 2 et 3 s'observe par l'entremise des usages.

Nous croyons que certains conflits dans l'appropriation et la distribution de l'accès prennent leur origine dans les mécanismes de gestion des ressources. Sur ce point, nous faisons ressortir l'importance des échelles d'observation et du jeu des acteurs dans leurs aspects formels et informels. Ces mécanismes s'adaptent aux situations selon le type de relation que les acteurs entretiennent entre eux. Au lieu de percevoir ces relations en termes strictes de formels et d'informels, nous privilégions une démarche qui valorise la portion entre ces deux extrêmes, où les procédures changent de forme selon les contextes.

Les principaux facteurs de transformation des politiques et des procédures entrant dans l'explication de la dynamique des acteurs sont présentés dans les sections suivantes. Nous faisons ressortir l'importance des aspects formels et informels dans les politiques de gestion des ressources. Nous montrons la pertinence du droit coutumier et des droits de propriété pour comprendre l'émergence ou non de certains conflits d'usages. Nous explorons les différentes facettes de la distribution sous l'angle de la justice sociale et nous terminons sur une brève description de l'importance du savoir local, de la participation et de l'équité comme outils de gestion.

### 2.2.1 Gestion formelle et informelle des ressources, importance des politiques

Lorsque nous employons le terme *politique*, nous faisons référence à l'ensemble des mesures élaborées et mises en place à partir de décisions prises dans un cadre procédural. Nous ne réservons pas strictement la *politique* au seul domaine de l'appareil bureaucratique ou au pouvoir public, mais nous l'étendons aussi aux décisions émanant d'institutions sociales locales.

Sous le vocable de *procédure*, nous sous-entendons une mise en ordre de certains éléments dans un processus destiné à prendre une action ou à guider une action, donc une démarche menant à l'élaboration d'une *politique à l'égard de*. L'acte de s'approprier et d'allouer des accès (ex. ressources, biens et services) peut s'exprimer de

différentes manières selon les contextes (ex. administration) et s'observer à partir du processus de gestion (ex. élaboration, mise en place et suivi). La distribution d'un privilège, ou d'un droit par exemple, se définit en termes de *procédure* ou de *logique procédurale*.

On rencontre notamment deux types de procédures. Il existe la procédure qui suit des critères explicites non-discrétionnaires dans les règles de sélection, ainsi que celle qui se caractérise plutôt par ses aspects discrétionnaires. Les procédures varient dans un continuum entre le *prescrit* et le *réel*, le *formel* et l'*informel*.

Avec une démarche relationnelle, Estler (1992) présente une classification des principes de distribution qui tient compte de l'hétérogénéité des situations. Calabresi et Bobbit (1978) proposent quatre procédures d'allocation: le marché, les responsabilités, les décisions politiques et enfin les loteries. Comme nous pouvons le voir, ces procédures définissent la conception générale du *comment sont attribués les biens rares*.

Prenons le cas de la loterie par exemple, il s'agit d'un mode de distribution par lequel chacun a sa chance de gagner. L'individu qui achète un billet en connaît la règle et la procédure, ou du moins les accepte implicitement en participant. Cette logique prévaut dans certaines pourvoiries du Québec lors de l'allocation des caches pour la chasse à l'oie ou des fosses pour la pêche au saumon.

L'exemple fétiche employé pour illustrer une distribution égalitaire est celui où l'allocateur qui coupe une tarte en deux parts égales laisse le soin au receveur de choisir sa part le premier. La théorie de la justice de Rawls (1971) repose sur trois principes: l'égalité pour tous, le principe de différence et l'égalité des chances, qu'il qualifie en termes de droits (Beauchamps, 1996). De plus, Rawls (1971) localise le sentiment d'injustice dans l'échange et la perception de la justice et de l'égalité. Cette impression conduit parfois à des conflits sociaux comme dans le cas de la règle de la majorité (Messick, 1995; Rutte et Messick, 1995).

Lorsqu'il est question de justice procédurale ou de principe procédural, on réfère au processus (ex. de représentation<sup>8</sup>, de justice, de respect et de dignité) par lequel la décision se prend (Newman, 1993). On mentionne l'effet des procédures et des règles sur la perception des conflits, et de leur résolution, dans le processus d'attribution lui-même (Vermunt *et al.*, 1993).

Trop souvent on a tendance à réduire la procédure à une relation dyadique opposant le formel et l'informel. Vision simpliste, on oublie rapidement que la réalité correspond très rarement, voire jamais, à ces deux archétypes. Comme il s'agit plutôt d'une relation hybride, il devient alors impensable de chercher à expliquer des contextes de gestion ou des politiques d'appropriation et de distribution de l'accès par ces simples attributs. On doit au contraire chercher à définir les circonstances, identifier les réseaux et montrer leur intrication. Cet ajustement aura pour effet de particulariser la procédure dans un continuum entre les deux pôles.

Par exemple, il arrive que des actions prises dans des contextes dits *informels* présentent des codes très formalisés (ex. rituel et code de conduite en société). À l'inverse, il est tout aussi possible que des organisations ayant des cadres de référence très formels (ex. bureaucratique et administratif) ne puissent pas expliquer leurs décisions autrement qu'en tenant compte du contexte de l'informalité.

Les relations entre les membres s'expriment à travers divers niveaux hiérarchiques de l'organisation. La localisation des interactions entre les divers acteurs avec les procédures qui mènent à la prise de décision sur une échelle allant du local au fédéral, nous permet de révéler les réseaux.

---

<sup>8</sup>The distribution of representation refers to the proportion of representative each group has on the decision-making body. Decision rule refers to the proportion of votes required to reach a decision, ranging from simple majority vote to unanimity. (Azzi, 1993: 205)



L'élaboration des politiques sur la scène locale peut revêtir un caractère plus informel. Il se fonde non plus sur des procédures administratives mais sur des codes d'éthique qui définissent les termes des concepts de respect et d'obligations morales entre les parties. Les décisions se construisent sur la base d'un code commun, dont les critères retenus de manière implicite encadrent les relations sociales dans la communauté et dans leur réseau (ex. d'appartenance, d'inclusion/d'exclusion, de membership et de religion).

Habituellement, l'élaboration de politiques (ex. mesures et règles) vise à gérer des conflits d'usage (ex. réel ou potentiel, direct et indirect) à court et long terme. En tenant compte de l'intrication des différents types de logique procédurale de diverses échelles, nous cernons l'émergence des conflits dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources dans la zone littorale.

Dans un contexte institutionnel, les procédures et les protocoles peuvent servir de grilles d'analyse et les indicateurs qu'on y retrouve (normes, critères, directives, ou autres) définissent à qui s'adresse ces politiques. Cependant, le manque d'orientation des politiques, l'absence d'objectifs clairs et le manque de coordination peuvent générer la confusion. Ce genre de problème survient en raison d'une insuffisance législative au chapitre de l'élaboration des normes ou de leur mise en oeuvre. Dans cette catégorie, on retrouve les cas de détournement des politiques à des fins autres que définies initialement. Finalement, les politiques élaborées selon les domaines sectoriels ou les divers niveaux d'administration, s'avère potentiellement sources de conflits vu leur appréciation différente de la ressource (OCDE, 1993).

La politique peut à la fois être outil de développement économique local, tout en étant foyer d'inégalité et susciter des affrontements ou des conflits. La justification sociale repose sur le comment s'effectue l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources. Cette étape cruciale pour les populations concernées renferme souvent des enjeux majeurs quant au devenir des communautés.

### 2.2.2 Tragédie des communaux et conflits d'usages, du droit coutumier au droit de propriété

Pour certains, un communal représente un espace voué à une surexploitation éventuelle en raison du libre accès et de l'absence de titre formel de propriété. Cette image correspond à celle de la tragédie des communaux élaborée par Hardin (1968). L'essence de sa pensée repose sur l'égoïsme individuel des utilisateurs qui tentent de maximiser à court terme leurs gains et ce, sans égard pour la conservation et la protection de l'environnement. En faisant une telle affirmation, on nie l'existence d'un droit coutumier pourtant admise par plusieurs (Bailey et Davis, 1994; Gwiazda, 1993; Hackett *et al.*, 1994; Bruce *et al.*, 1993; Osemeobo, 1991; Baker, 1997; Shanmugaratnam, 1996; Lawry, 1990; Kurien, 1995).

Les droits de propriété correspondent aux devoirs et aux responsabilités que l'utilisateur doit accomplir. Ce point se révèle important car l'attribution d'une exclusivité sur des ressources mobiles peut entraîner des situations injustes caractérisées par une diminution de la plus-value.

Pour éviter l'apparition de litige au moment de l'appropriation et la distribution de l'accès, les mécanismes de résolution des conflits mettent l'accent sur l'accès plutôt que sur les ressources elles-mêmes. Par exemple, dans certains cas, les règles d'utilisation (entrée/sortie) coordonnent les usages en fonction des conditions de l'environnement (Runge, 1986; Berkes, 1986; Hanna, Folke et Mäler, 1995; McCay et Acheson, 1987a; Berkes, 1989; Bromley, 1989). Pour ce faire, les mécanismes de gestion doivent être clairs, renforçables, reconnus et garantis par une autorité externe (Berkes, 1986; Alcorn et Toledo, 1995). Ces mesures peuvent diminuer l'incertitude et favoriser l'interdépendance des usagers. Néanmoins, à eux seuls les droits de propriété ne suffisent pas à garantir la soutenabilité et l'équité dans la gestion des ressources (Hanna, Folke et Mäler, 1995).

Le nombre de sources potentiellement conflictuelles dans la zone littorale nous révèle la très grande complexité de cet espace. Les conflits peuvent émerger lorsqu'apparaissent des divergences d'usages, de valeurs, d'intérêts, de juridictions et de procédures. Par exemple, certains conflits d'usages surviennent lorsque des ressources ne tombant pas sous la réglementation changent soudainement de valeur.

Les conflits peuvent être qualifiés de directs ou d'indirects. Dans les *conflits directs*, on retrouve les acteurs qui participent réellement et physiquement aux activités (ex. pêcheurs, exploitants pétroliers et transporteurs maritimes) d'un part, et ceux qui jouent un rôle associé comme les fournisseurs, les transformateurs et les distributeurs, d'autre part. Les *conflits indirects* surviennent entre les usagers potentiels de la ou des ressources dans un contexte de propriété commune (ex. groupes environnementaux, écologistes et entreprises). Souvent ces deux types de conflits apparaissent à la suite d'une perception divergente des acteurs à l'endroit de l'usage d'un espace ou d'une ressource (ex. pétrole/crevette, agriculture/élevage et pêche/tourisme).

### 2.2.3 Appropriation et distribution des ressources, une question de justice sociale

Outre le droit coutumier, les droits de propriété et l'importance des politiques qui influencent les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources, l'équité<sup>9</sup> et la justice sociale représentent des facteurs incontournables pour comprendre la dynamique des acteurs.

Dans les lignes qui suivent, nous abordons les questions de justice et d'injustice, ainsi que leurs implications dans la distribution, avec une perspective épistémologique. Cette démarche nous permet de porter un regard critique sur un corpus bibliographique hétéroclite, caractérisé par la diversité tant conceptuelle et méthodologique que disciplinaire.

---

<sup>9</sup> Nous traiterons également de l'équité lorsque nous abordons la notion de participation à la section 2.4.

La réflexion épistémologique au sujet de la justice par des disciplines telles que la géographie humaine (Smith, 1994) ou encore l'anthropologie, la sociologie, le droit et la philosophie focalise sur la relation de l'observateur avec la *réalité*. Les thèmes *objectivité-subjectivité* et *quantitatif-qualitatif* sont sur la sellette pour comprendre la *réalité* humaine et ils contribuent à stimuler les recherches touchant la distribution des droits de propriété et des droits de pêche. Le contexte géopolitique des années 1970-80, caractérisé par de grands conflits (ex. guerre du Vietnam et crise du pétrole) apparaît comme un facteur pour expliquer la recrudescence d'intérêt marquée par la communauté scientifique internationale à l'égard de la justice sociale.

L'étude de la trajectoire historique de ce champ de recherche dans la littérature révèle des préoccupations d'ordre intragénérationnel et d'ordre intergénérationnel. On intègre l'aspect temporel du phénomène en retenant l'attention sur les répercussions de l'exploitation des ressources au sein d'une même génération ou pour les générations futures.

#### *Préoccupations intragénérationnelles*

La réflexion sur la justice sociale et sur l'équité intragénérationnelle se développe autour de la perception des acteurs à l'égard du sentiment de justice sociale en termes dyadique de *égale-inégale* ou *juste-injuste* selon divers types de justices. Soulignons la contribution de Rawls (1971) pour sa théorie de la justice sociale et celle de Leventhal (1980) à propos de la justice procédurale. C'est l'époque où l'on consacre des volumes entiers aux questions<sup>10</sup> traitant des conflits interpersonnel-intrapersonnel, des conflits intergroupe-intragroupe, des conflits intraculturel-interculturel ou encore, plus récemment, de conflits intragénérationnel-intergénérationnel.

---

<sup>10</sup> Par exemple, voir les nombreux articles publiés dans les revues *Social Justice Research*, *Journal of Social Issues* et *Academy of Management Journal*.

Dans une perspective de justice sociale, l'échelle d'observation des acteurs devient primordiale. Certains l'évaluent par l'*estime de soi* (Bruins *et al.*, 1995), alors que d'autres en discutent volontiers en termes de *valeur du groupe* (Bora, 1995). La similitude entre les deux repose essentiellement sur leur vision protocolaire quant à la manière de construire l'objet d'étude selon diverses catégories macrosociologiques généralisables comme l'âge, la profession ou le taux de chômage. Pour expliquer les comportements et les conflits, on met l'accent sur les dimensions du contexte de prise de décision.

Les décisions et les politiques concernant l'appropriation et l'attribution de l'accès aux ressources peuvent se comprendre en termes de justice sociale, d'efficacité et de résilience. On fait ici référence aux mécanismes décisionnels dont certains se caractérisent par une ou des logiques de distribution (ex. égalitaire, distributive et procédurale) et un ou plusieurs modes de fonctionnement (ex. formel, informel et hybride). Pour préciser davantage notre idée, nous discutons de la manière de guider la distribution des ressources selon des principes de proportionnalité, d'égalité, de rétribution<sup>11</sup> et de procédure.

La logique proportionnelle, ou distributive, consiste à donner une juste part à chacun en fonction de certains critères comme le mérite, l'investissement, l'effort de pêche ou le temps de travail investi. La logique égalitaire quant à elle, attribue à chacun une part égale de ressource et ce, quelle que soit la situation ou le contexte. Selon Walster et Walster (1975), la confusion survient si on cherche à combiner les deux. Ainsi, il arrive que la quête de l'équité devienne une source de conflit (Oakerson, 1992; Walster et Walster, 1975; Sampson, 1975; Deutsch, 1975).

---

<sup>11</sup>Sans trop nous attarder sur le principe rétributif mentionnons néanmoins qu'il renvoie à la justice carcérale, des systèmes de sanctions et de punitions.

Une distribution selon le *principe de différence* signifie comment se définit la proportion de la part ou comment se divise la ressource. Dans la littérature, on associe habituellement ce principe à la notion d'équité (Rawls, 1971) qui concerne certains aspects immatériels tels que: le salaire, le contrat, la règle du marché, le contrôle, les formes d'imposition et de taxation (Beauchamp, 1996). Dans cette logique, la proportion que l'on reçoit dépend aussi des critères d'admissibilité (ex. mérite, identité d'appartenance, religion et histoire de la production).

Lors d'une distribution, nous entreprenons une parcellisation d'un *quelque chose*. La division et la répartition de ses parties suivent certaines logiques procédurales qui affectent les substrats sociaux et physiques dans lesquels on les implante. Il existe des cas où la division égale des communaux (partition) a pu avoir des effets bénéfiques sur l'action collective (Wynne, 1986) comme dans le cas des Bugaje (Thomson *et al.*, 1986) ou chez les Huastec, les Totonac et les Purepechan (Alcorn et Toledo, 1995). D'autres, au contraire, montrent qu'une division de l'espace de manière égale entraîne une surexploitation et une marginalisation progressive de certains groupes (Peters, 1994; Plante, 1994). Une telle répartition semble favoriser la résurgence de conflits internes antérieurs.

Les différentes dimensions de la distribution s'observent sous divers angles. Törnblom (1983) identifie trois règles d'allocation importantes: le *chacun pour-soi*, le *à chacun ses besoins* et le *à chacun également*. Bora (1995) quant à lui définit le principe procédural par l'*auto-intérêt* et le modèle *valeur du groupe*. Le choix de ce modèle fait référence aux procédures acceptées socialement mais qui demeurent supra-individuelles et trans-situationnelles. En adoptant cette approche *individualisante*, nous parlons de distribution du contrôle en termes de *préférences* des acteurs dans laquelle leur histoire et leur groupe d'appartenance influencent la définition des critères de procédure. Bora (1995) offre un exemple de typologie des procédures: la procédure ou du résultat programmé dans la définition d'une loi avec leur cadre procédural (judiciaire et

administratif), le résultat non-programmé lorsque la procédure est prise au niveau de la législation parlementaire et de la législation de la planification administrative des décisions et finalement, les décisions peuvent être sans procédure apparente (Estler, 1992).

La nature des indicateurs se résume à des critères qui s'emboîtent dans le mécanisme de gestion comme la consistance, l'élimination des sources de biais, la précision, la possibilité de rectifier les décisions, la représentation des acteurs et enfin, l'éthique. Newman (1993) quant à lui préfère parler de visibilité, d'intensité interpersonnelle, de circonstance d'atténuation et de représentation des acteurs dans les procédures formelles. Tout comme Estler (1992), nous construisons notre raisonnement à partir et autour des *procédures*. Nous faisons la distinction entre les *standards de comparaison* ou principes, et les *standards de distribution* ou procédures (Selten, 1978; Estler, 1992). Chaque principe possède sa propre procédure ce qui par conséquent, lui confère une certaine particularité ou *identité*.

À l'instar de Estler (1992), nous ne cherchons pas à définir des standards de justice concernant l'évaluation des pratiques de distribution des ressources mais plutôt à en définir les grands principes. La conception de justice perçue par les acteurs en position d'influencer l'adoption d'une procédure spécifique ou le choix des critères d'attribution des ressources retiendra une attention particulière. Estler (1992) divise les acteurs en quatre groupes correspondant à l'individu dans l'institution, à l'acteur politique, à l'institution sociale et finalement, à l'opinion publique. Cette hétérogénéité en termes d'acteurs favorise l'émergence de différences substantives quant à l'appréciation de la ressource et de l'égalité.

La prise en compte de ces éléments en amont de la mise en place de politiques, ou dans l'élaboration des programmes ou des projets, peut éviter l'apparition de conflits. Cette démarche proactive diminue les risques que des situations dégénèrent en raison d'une mauvaise adéquation entre distribution égale ou proportionnelle. Selon Messick (1995),

afin qu'une décision soit considérée équitable partout et pour tous, elle doit idéalement reposer sur trois préceptes procéduraux. Il s'agit d'admettre l'existence de plusieurs principes dans une prise de décision, de voir comment la décision se prend et enfin, de dévoiler comment on la met en oeuvre. Trois aspects doivent être tenus en considération: le contrôle de la décision, la représentation des acteurs et le degré de participation des acteurs dans le processus.

L'appropriation et la distribution se modulent aux situations selon les échelles d'observation. Par exemple, les gouvernements préfèrent les approches de distribution égalitaire fondées sur des catégories macrosociologiques normalisantes. Les variations observées soulèvent les diverses formes que peuvent prendre les règles d'appropriation et de distribution.

Tout comme Rutte et Messick (1995), nous admettons le caractère historique et social de l'appropriation et de la distribution. Les règles de procédure dans l'évaluation de la performance des décisions se transforment dans le temps. Ces précisions deviennent une source importante d'information pour mieux comprendre la situation actuelle.

Dans les interprétations habituelles, on semble oublier l'importance de la micro-histoire et du rôle des acteurs dans l'appréciation des situations (Revel, 1996). Ces préoccupations sont absentes au sein de la psychologie sociale car elle tient rarement compte de l'origine et des valeurs culturelles des *agents*. Pourtant, ce point représente un élément fondamental pour comprendre les aspects associés au processus de gestion comme les mécanismes d'appropriation, de distribution ou de résolution de conflits.

De plus, les décisions concernant la distribution se prennent par des individus à partir d'un ensemble de critères inscrits dans un code ou une procédure. L'impartialité et les mécanismes aléatoires comme la loterie et la rotation représentent des ingrédients essentiels afin de prévenir les conflits. Une autre mesure pour remédier à une situation injuste d'un point de vue équitable consiste à impliquer une tierce personne acceptée



par toutes les parties. Mais, avec cette option, on risque l'empathie de cette dernière et de soulever l'épineuse question de l'expertise ou de l'impartialité. Sur ce point, les formes de participation peuvent agir comme agent régulateur ou inhibiteur de conflits.

### *Préoccupations intergénérationnelles*

Jusqu'à présent nous avons traité que d'un seul aspect de la justice sociale soit la relation qu'entretiennent entre-eux les acteurs à un moment historique similaire. Nous enchaînons avec le second volet qui concerne les relations intergénérationnelles.

Du Rapport Bruntland (CMED, 1988) à la Stratégie Mondiale de la biodiversité (UICN, 1994), on porte une attention particulière à la gestion des ressources cherchant davantage à ne pas empiéter sur le capital des *générations futures*. Au niveau institutionnel, les questions environnementales soulevées d'une manière stratégique cherchent à respecter l'essence du développement durable en proposant des changements de styles de vie par la génération présente (Tacconi et Bennett, 1995).

Cet *état* du développement abordé à partir d'une vision utilitaire signifie qu'on attribue une valeur monétaire intrinsèque à la ressource. On considère seulement la somme des utilités pour les sociétés et on met l'accent sur le choix conséquent des acteurs (Barbier *et al.*, 1994; Tacconi et Bennett, 1995).

En gestion on traite la ressource en termes de divisible et de non-divisible (ex. air et eau) et on lui donne une très grande diversité de sens. La ressource s'exprime en termes d'intelligence, de capacité, de potentiel et même d'amour. Cette diversité sémiotique s'observe aussi pour les usages qui engendrent des conflits lors de la distribution de l'accès à ces ressources. Il arrive que le sens à donner à distribution se rapporte à une appropriation de ressources par les producteurs.

Lorsque les pratiques valorisent une utilisation optimale de la ressource pouvant aller jusqu'à son épuisement, le capital nature se qualifie en termes de *faible soutenabilité*. On internalise l'incertitude en présupposant une valeur économique incluse dans le prix, un marché parfait, une exploitation efficiente et un réinvestissement des rentes dans les autres secteurs de l'économie:

« In contrast with 'weak sustainability', such rules that stress the special features of natural capital that limits substitution possibilities between natural and human-made capital are often dubbed strong sustainability. »  
(Pearce *et al.*, 1989)

Une évaluation à *rabais* ou à la *hausse* de la future valeur des opportunités demeure risquée car on ne peut prédire l'avenir. Comme la perception de la valeur dépend de la position relative des individus ou des valeurs d'une génération (Jeager, 1995) le recours à la notion de bien-être devient caduc. Sur ce point, des auteurs comme Norgaard (1992) critiquent l'évaluation de la valeur des ressources découlant de modèles classiques qui reposent sur une maximisation des profits et qui génèrent des modèles simplifiés à l'égard de la biodiversité (ex. monoculture et agriculture intensive). Avec ce genre de modèle, on risque de fixer les écosystèmes dans un carcan qui peut parfois mener à de véritables désastres (Berkes, 1995):

« The economic approach to sustainability is based on the Hicks-Lindahl concept of the maximum flow of income that can be generated while at least maintaining the stock of assets (or capital) which yield these benefits. The social concept of sustainability is people-oriented, and seeks to maintain the integrity of social and cultural systems, including the reduction of destructive conflicts (Munasinghe et McNeely 1994). Equity is an important aspect of this approach. The environmental view of sustainable development focuses on the stability of biological and physical systems. The emphasis is on preserving the resilience and dynamic ability of such systems to adapt to change, rather the conservation of some « ideal » static state. Natural resource degradation, pollution, and loss of biodiversity reduce system resilience. » (Hanna et Munasinghe, 1995: 5)

Tacconi et Bennett (1995) s'expriment autrement en définissant des degrés d'équité extensive, intermédiaire et minimale. Encore là, les objections éthiques émises par certains auteurs à l'égard de l'approche à rabais en termes de coût d'opportunités sont

soulevées. Dans le cas du bien-être, l'aborder en termes qualitatif plutôt qu'en termes de prédiction permet d'intégrer les contraintes de la résilience et de la capacité de support des écosystèmes (van den Bergh et Nijkamp, 1991)<sup>12</sup>.

Avant d'aller plus loin, nous conviendrons que traiter de la justice sociale représente une tâche ardue puisqu'il s'agit d'une construction sociale qui englobe diverses dimensions du réel (ex. sociale, économique, géographique et politique). Son contenu varie selon les optiques d'observation retenues au moment de l'observation et au moment de la prise de décision. Selon qu'on analyse les logiques d'appropriation et de distribution des ressources dans les zones littorales avec des préoccupations intragénérationnel ou intergénérationnel, la complexité augmente de manière significative. Par exemple, l'individu, ou encore l'appareil étatique qui se retrouve avec une situation conflictuelle, peut décider de compenser l'autre. Il peut aussi se convaincre du bon sens de son action, tenter de convaincre l'autre de leur bien fondé, refuser la responsabilité ou bien minimiser la situation (Walster et Walster, 1975; Sampson, 1975).

Au niveau méthodologique, il est difficile de circonscrire un ensemble des facteurs destinés à évaluer si nous avons affaire à une situation juste ou non. À partir de la littérature consultée, nous avons identifié un corpus de situations qui peut nous servir de point de départ.

Un consensus émerge autour de l'importance de la perception de la justice dans les mécanismes de distribution. La ressource revêt plusieurs formes pour les acteurs et représente divers enjeux fondamentaux. Les manifestations les plus fréquentes concernent: l'accès, la richesse, les coûts-bénéfices, le pouvoir, le risque et les titres de propriété. Ces indicateurs s'avèrent utiles pour mieux en circonscrire les limites de la justice sociale dans l'appropriation et la distribution dont voici les traits principaux:

---

<sup>12</sup> Nous précisons ces éléments au point 2.4.

- La distribution: de l'accès aux ressources (type, lieu de production, quantité allouée via permis, quotas, licences, modes de redistribution des prises); de l'accès au financement et aux crédits (Meltzer *et al.*, 1991); de l'accès aux services gouvernementaux (hôpitaux, écoles, institutions); de l'accès à l'information (taux d'alphabétisation et présence de centre de recherche); de l'accès à la technologie (coopération intra-nationale, nationale, internationale);
- La distribution: de la richesse et du partage des coûts de gestion (risques d'accidents); des revenus (ex. diminution de la pauvreté, taux de chômage, types de taxes et de redevances);
- La distribution: structure et fonction qu'occupent ceux qui pratiquent le pouvoir dans les modes de gestion (ex. élaboration des règles, surveillance, suivis, application de la loi et prise de décision) (Martin, 1994); de l'existence ou non de mécanismes anti-monopole (vente aux enchères); de mécanismes de contrôle (ex. travail, capital et normes contractuelles);
- La distribution: des titres de propriété; des valeurs sociales et monétaires; du mode de vie; de la valeur transférable, de la sécurité des titres; et de la reconnaissance légale;
- La distribution: des représentations (ex. diversité des intérêts et caractéristiques socio-démographiques) dans le mécanisme de prise de décision et à toutes les phases du processus ou du projet; dans la participation (ex. nombre de participants et choix des techniques); dans l'atteinte d'un niveau de consensus; dans la création de partenariat; dans la convergence des intérêts; dans l'existence des réseaux.

Comme nous l'avons remarqué dans cette section, il arrive que les valeurs qui sous-tendent les règles d'appropriation et de distribution se révèlent être les sources d'injustice. En effet, présentes à toutes les étapes de la gestion (ex. élaboration des règles et des politiques, manière d'être mises en application, ainsi que la manière par laquelle les décisions sont prises au sujet de ces règles), ces manifestations représentent les principaux foyers d'injustice (Deutsch, 1975).

#### 2.2.4 Savoir écologique traditionnel, participation et équité

Dans cette section, nous explorons les liens qui unissent le savoir écologique traditionnel, la participation et l'équité dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources.

##### *Savoir écologique traditionnel*

Sans vouloir idéaliser le savoir écologique traditionnel, qui parfois peut mener à des pratiques dommageables pour l'environnement, force est d'admettre son existence. Prendre en compte ce savoir devient un complément intéressant aux modèles scientifiques actuels et offre des alternatives aux producteurs afin d'exploiter les ressources de manière soutenable. De la sorte, ils répondent aux objectifs de la conservation de la biodiversité. De plus, le savoir écologique traditionnel offre des possibilités au chapitre de l'éducation destinée à la protection des aires protégées ou lors de l'élaboration des plans de développement.

##### *Caractéristiques du savoir écologique traditionnel et scientifique*

Le savoir écologique traditionnel se définit comme une connaissance empirique où l'expertise s'acquiert sur une longue période d'observation et qui, pour les gestionnaires des ressources, représente une source d'enseignement non négligeable. Cette expertise concerne un ensemble de savoirs et de croyances à l'égard de la relation entre les êtres vivants et celle qui existe entre ces êtres vivants et leur environnement. Particulières à

l'histoire des sociétés (Folke et Berkes, 1995), ces connaissances se transmettent de génération en génération par les rites ou les procédures (Folke et Berkes, 1995; Mailhot, 1993).

Le savoir écologique traditionnel repose sur une lente accumulation des faits (données qualitatives) au sujet de la ressource (biologie, habitat, migration ou autres) et il appartient à une échelle géographique restreinte. Le savoir scientifique, quant à lui, fait reposer son modèle de représentations sur une vision synchronique s'échelonnant sur de brèves périodes, appliquée à de larges échelles.

La conception de l'Univers agit comme système de classification des composantes du milieu. Ce système taxonomique repose sur des principes morphologiques et spirituels. Une taxinomie peut prendre la forme d'un diagramme arborescent ou d'un système de relations logiques (*même sorte que*); il existe aussi la partonomie (*fait parti de*) (Mailhot, 1993). De plus, contrairement au savoir scientifique qui offre une vision disciplinaire basée sur la définition de traits distinctifs, le savoir écologique traditionnel évoque plutôt un système intégré de généralisations empiriques générées par un jeu d'essais et d'erreurs dont la portée demeure limitée.

En outre, le savoir écologique traditionnel porte peu d'intérêt aux grands principes et à la construction de théorie. Il privilégie les bases morale, éthique, spirituelle, intuitive et holiste dans la construction de sa représentation du monde. Enfin, ce système de représentation propose une vision où les acteurs sont indissociables du reste de leur environnement (Folke et Berkes, 1995).

### *Savoir écologique traditionnel et biodiversité*

Certains auteurs avancent l'hypothèse que les modèles élaborés à partir du savoir local contribuent à préserver la biodiversité (Folke et Berkes, 1995). La diversité sous toutes ses formes tant biologique que culturelle devient importante. Les populations possèdent une base de connaissance sur certaines caractéristiques de leur environnement. Dans

certains cas, les activités d'exploitation humaines servent au maintien, voire à l'augmentation de la biodiversité. Le cas des acajas en Afrique illustre adéquatement cette situation (Diegues et Nogara, 1994).

Avec leur expérience de terrain, les populations locales connaissent le nom des plantes, des animaux, ainsi que les caractéristiques des sols et des paysages. Ce premier niveau de savoir n'est toutefois pas suffisant en soi pour apporter une contribution significative à l'élaboration des modes d'utilisation soutenables des ressources. Ces connaissances de base vis-à-vis l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources doivent être accompagnées d'un modèle de gestion. Tout d'abord, on doit identifier la diversité des pratiques et l'ensemble des techniques privilégiées (Folke et Berkes, 1995). Enfin, ce savoir repose sur des institutions appropriées comme le *Subak* indonésien, ou le *Puava* des îles Salomon, qui coordonnent l'organisation sociale du travail, qui favorisent la coopération, qui participent à l'élaboration de règles et qui facilitent leur mise en application.

#### *Savoir écologique traditionnel, efficacité et vision écosystémique*

Les modèles de gestion scientifiques visent l'efficacité de l'exploitation en des termes de rendement de production ou de rendement optimal. La vision utilitaire sous-jacente à l'exploitation de ressources fixes (ex. agriculture et foresterie) où des droits de propriété existent, peut offrir certains résultats (Gadgil et Berkes, 1991; McNeely, 1991; Folke et Berkes, 1995). Malheureusement, il s'avère qu'on pratique souvent une monoculture intensive dans laquelle on favorise l'ajout de pesticides et d'engrais chimiques pour augmenter la production. Encore, il arrive que l'on stimule l'innovation technologique pour masquer la dégradation de la ressource (Folke et Berkes, 1995).

Mais les populations locales ne *rationalisent* pas toujours en ces termes. En effet, plusieurs groupes d'Amérique du Nord ou d'Océanie acceptent mal l'idée que la terre ou la mer peuvent être achetées, vendues et possédées (Berkes, 1989; Folk et Berkes, 1995; Veitayaki, 1996). En Amérique, en Europe et en Asie par exemple, on gère de

plus en plus l'agriculture par unités de bassin (Gadgil et Berkes, 1991; tiré de Folke et Berkes, 1995). Le système *Jhum* du nord de l'Inde présente toutes les caractéristiques d'une vision écosystémique (Costa-Pierce, 1988; tiré de Folke et Berkes, 1995) privilégiant une stratégie de plantation multi-spécifique (Ramakrishnan, 1992), ainsi que le système Indonésien (*subak-tambak*) combine la production de riz et de poisson.

#### *Savoir écologique traditionnel et auto-organisation*

Un savoir écologique traditionnel ressemble à une forme d'adaptation près du processus d'auto-organisation d'un système naturel car il se retrouve en constante relation de rétroaction avec l'environnement (Folke et Berkes, 1995). Sous cet angle, le savoir écologique traditionnel apporte une information fort judicieuse sur les transformations de l'environnement (ex. diminution des stocks, épuisement des sols, succession végétale et patterns de migration des espèces) dans le temps et dans l'espace (Folke et Berkes, 1995; Pálsson, 1995).

#### *Savoir écologique traditionnel et résilience*

La capacité d'un système à récupérer après une perturbation s'appelle la résilience (Holling, 1986). Dans un modèle traditionnel, les pratiques permettent parfois de maintenir la résilience de l'écosystème et parfois même favoriser ces perturbations (Berkes, 1995).

Dans l'agriculture, la diversité des espèces cultivées permet d'augmenter la résilience de l'écosystème à l'opposé des grandes monocultures (Berkes, 1995). Sur une plus grande échelle, la diversité des pratiques peut aider à la sauvegarde de la biodiversité. C'est le cas avec le cycle du milpa (Alcorn et Toledo, 1995) ou dans les pêcheries suédoises (Hammer, 1995).



Dans le secteur des pêcheries les outils de gestion traditionnels se basent sur des modèles scientifiques qui reconnaissent la dynamique des populations (Revéret, 1991). On détermine les quotas de capture en fonction d'un rendement optimum soutenable. On préconise des restrictions au niveau des engins de pêche comme le type de filet ou la grosseur des mailles. On identifie des périodes de fermeture et des aires protégées. Certains auteurs (Berkes, 1995; Berkes et Gonenc, 1982) voient en ces mesures une des causes de l'effondrement du corégone de certaines régions du nord canadien.

L'affaiblissement de la résilience s'explique en termes de reproduction. En effet, la technologie choisie accentue la pression sur une classe d'âge particulière (plus gros poissons) dans un environnement imprévisible. Soulignons une diminution de la capacité de résilience pour le stock de poisson (*ratchet effect*).

Pour illustrer les différentes facettes des mécanismes associés au concept de résilience, nous nous inspirons du cas des Cris du nord québécois tel que présenté par Berkes (1995). Dans ce cas, les Cris semblent peu préoccupés par la dynamique des espèces ou la quantité pêchée puisque leur modèle de gestion gère l'accès aux ressources (Berkes, 1995). Il s'agit d'un système non-linéaire, avec une conception écosystémique à plusieurs niveaux d'équilibres tenant compte des transformations du milieu (rétroaction).

Selon Berkes (1995), les Cris contribuent à engendrer les transformations de leur environnement et ils modifient leurs comportements en conséquence (rétroaction) :

« ... the Cree hunters' narrative provides recipes from the indigenous wisdom to deal with a fire in a trapping area ("three or four years after a fire, the beaver will begin to inhabit an area"). Cultural practices are not only adapted to, but actively modify the environment by managing feedback. »(Berkes, 1995: 106)

La notion d'état d'équilibre demeure intangible pour la communauté Cris qui exploite de manière opportuniste la ressource du castor en allumant les feux. Ils savent qu'après quatre ou cinq ans seulement, les castors reviennent en grand nombre. Ce qui leur permet de maximiser leur gain sur une courte période. Cet exemple montre bien comment la notion de communauté en équilibre avec la nature peut être ambiguë et parfois trompeuse.

Par ailleurs, Wilson *et al.* (1994) montrent que les pratiques Cris axées sur le *comment* plutôt que sur le *combien* possèdent les caractéristiques de la gestion adaptative:

« Current Western science, with chaos theory, Prigogine's irreversible thermodynamic systems, and Holling's science of surprise, may be more akin to indigenous thought than many were willing to recognize. Some of these findings will be of interest for development planning which is sensitive to local needs and values. » (Berkes, 1995: 108)

Le maître des pêcheurs contrôle l'accès aux ressources et détermine les déplacements selon l'abondance de la ressource qu'il évalue en fonction des prises et de l'effort de pêche (Berkes, 1977; Berkes, 1995). C'est dans le respect des règles de réciprocité et de partage conformément à la tradition religieuse et aux règles de chasse et de pêche que se prennent les décisions.

Des pratiques d'utilisation par rotation des zones de pêche améliorent les rendements écologiques et économiques. Le *filtrage* de la population de poissons s'effectue par une alternance dans le choix des filets, stratégie qui permet d'en conserver la résilience (Berkes, 1995). Cependant, les pêcheurs Cris vont contre la réglementation officielle car ils utilisent des engins plus efficaces, ils se concentrent en groupe de pêcheurs et ils s'assurent d'un fort taux de capture par unité d'effort. Lorsque le taux de capture diminue, on change d'endroit pour n'y revenir qu'après 5 ou 10 ans. Cet agencement d'engins permet de capturer des poissons de diverses tailles répartissant ainsi la pression de pêche sur l'ensemble des classes d'âge. Dans ce sens, les Cris favorisent la résilience.

### *Équité et participation*

La participation, les initiatives locales, la décentralisation ou encore la démocratie sociale correspondent à des facteurs non négligeables pour l'atteinte des objectifs du développement durable. Toutefois, ils n'offrent pas une garantie absolue de soutenabilité. De plus, les questions d'équité et de participation dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources soulèvent un réel problème de définition d'échelle. S'agit-il d'équité entre les pays du Nord et du Sud, entre les nations, entre les régions, entre les communautés et même entre les individus.

À l'origine, développement durable et équité sont tellement liés qu'on ne peut parler de l'un sans l'autre: développement durable et équitable (Jacobs et Munro, 1987). Bien qu'actuellement cette terminologie soit délaissée, l'équité reste au coeur de la définition du développement durable. Dans les définitions courantes de l'éco-développement, on parle d'équité et de justice sociale (Diegues, 1992; Vaillancourt, 1995); dans le rapport Brundtland (CMED, 1988), on l'exprime avec la formulation présente et future associée avec la participation locale.

Trop rapidement parfois, on a tendance à faire l'équation suivante: *participation + décentralisation = équité et justice sociale*. Cette formulation reste naïve à plusieurs égards. Premièrement, dans le sens où une participation locale n'implique pas nécessairement une décentralisation. Deuxièmement, il n'existe aucune raison pour que l'équité soit nécessairement synonyme de justice sociale. Troisièmement, elle présume qu'il n'existe aucune discrimination ou asymétrie à la base entre les acteurs (ex. genre et groupe d'intérêt) et aucun monopole. En outre, cette équation sous-tend l'idée que la participation permet de renforcer la durabilité des écosystèmes sans que celle-ci n'ait été démontrée jusqu'à présent. Cette interchangeabilité lexicale entre équité, justice sociale, participation locale et décentralisation montre bien la nécessité de se pencher sur les sens à lui attribuer.

Par ailleurs, une relation équitable débute lorsque chacune des parties perçoit sa contribution dans l'échange, c'est-à-dire une personne qui ne doute pas du juste retour auquel elle est en droit de s'attendre<sup>13</sup> (Walster et Walster, 1975). La notion de valeur sous-jacente devient symbolique (Ostrom, 1995), morale (Rettig *et al.*, 1989; Walster et Walster, 1975) ou monétaire.

La participation demeure un élément important du processus de résolution de conflits dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources. Mais encore faut-il que nous puissions bien visualiser ce que nous entendons par ce terme. Dans la littérature, il est difficile de trouver une définition claire de ce que représente la participation, se définissant de différentes manières et s'exprimant à différents niveaux (ex. prise de décision, mise en oeuvre, distribution des bénéfices et évaluation). Pour augmenter la confusion, on emploie les concepts de participation publique et de consultation comme synonyme.

La participation peut agir comme un instrument de résolution ou de prévention des conflits lors de la distribution. Il s'avère que pour identifier les désaccords entre les parties lors de l'implantation de projets on utilise des approches participatives, où le véritable degré de participation dépend de la position de la consultation dans le processus de prise de décision, mais surtout de ce que l'on fera des résultats. C'est la portée de l'action qui nous intéresse et qui entre dans le registre de la participation. Par exemple, en se rencontrant et en discutant des normes à suivre lors de la procédure de construction de la fascine, deux pêcheurs participent.

Il arrive qu'on perçoive le concept de participation comme un droit fondamental du citoyen. Dans les démocraties actuelles, les élections illustrent bien cette situation. Le

---

<sup>13</sup> On mentionne que cette perception peut s'effectuer selon: "1) so that all received outcomes proportional to their inputs; 2) as equals; 3) according to their needs; 4) according to their ability; 5) according to their efforts; 6) according to their accomplishments; 7) so that they have equal opportunity to complete without external favoritism or discrimination; 8) according to the supply and demand of the market place; 9) according to the requirements of the common good; 10) according to the principle of reciprocity; 11) so that none falls below a specified minimum." (Deutsch, 1975: 139)

public vote pour définir son ou ses représentants. Cette procédure se retrouve inscrite dans diverses associations, organisations et institutions gouvernementales brésiliennes. Ici, deux théories de la démocratie s'affrontent. Il y a d'un côté l'orientation théorique qui favorise la démocratie directe en croyant que les premiers intéressés par la décision doivent participer au processus d'élaboration et de l'autre, il y a la démocratie électorale ou représentative qui soutient que seuls les représentants sont habilités pour prendre des décisions puisqu'ils ont été mandatés pour cela.

Comme le mentionne Parenteau (1988), l'intervention de l'État dans plusieurs sphères de la réalité sociale et économique amène divers problèmes. Il peut survenir des conflits entre les différents objectifs collectifs puisqu'il n'est pas certain que les interventions de l'État poursuivent des objectifs publics convergents (légitimité) avec des objectifs collectifs.

Dans un processus de gestion participatif et décentralisé, il arrive que les élus locaux jouissent de plus de pouvoir:

« ... les élus locaux, jouissant de plus de pouvoirs mais aussi et peut être surtout, inféodés aux stratégies des acteurs des grandes agences centrales se professionnalisent et adoptent des attitudes de technocrates. Les experts des agences décentralisées dans le milieu des collectivités locales adoptent le style des notables et sont rapidement adoptés dans les réseaux de la notabilité locale. » (Parenteau, 1988: 4)

Tout comme la politique, la participation n'est pas une action spontanée. Elle peut être instituée informellement ou encore improvisée de manière *ad hoc*. Instituée par loi, comme n'importe quelle procédure, la structure de la participation peut être sujette à la corruption et même entraîner la crainte de sévices corporels, moraux ou économiques chez les acteurs.

La participation s'initie par un acteur qui détermine lui-même les règles et les stratégies à suivre. Ainsi, les procédés d'initiation ne sont jamais neutres dans leur application et ils génèrent leur propre dynamique interne:

« ... Le choix des moyens, l'étude du contenu de l'information, la définition de ses propres règles de contrôle, son exercice par un responsable désigné influenceront directement ses résultats par rapport à l'enjeu précis, mais aussi par rapport à son efficacité générale à se définir comme un mécanisme durable et reproductif. » (Parenteau, 1988: 4)

Ce point soulevé par Parenteau (1988) concerne les problèmes classiques de la communication. Dans son texte sur la communication et les réseaux de communications, Mucchielli (1991) soulève quatre éléments de la communication à considérer pour expliquer l'échec ou la réussite pouvant s'appliquer à la participation: l'émetteur, le récepteur, le canal de communication et le message).

En relation avec l'**émetteur**, Mucchielli (1991) ressort différents facteurs déterminants, et qui peuvent s'appliquer également au récepteur. Tout d'abord, il soulève l'importance du cadre de référence de l'émetteur (ex. opinions, idées, savoirs, normes et valeurs). Ensuite, les attitudes de ce dernier envers autrui en général, ou envers le destinataire comme individu, influent sur la manière que le récepteur interprétera la ou les situations. Concomitants aux attitudes, les rôles et les rapports de rôle avec le récepteur ou entre les acteurs, dépendent de l'influence des règles qui régissent les communications sociales, de l'influence du statut social des acteurs, de la représentation du rôle d'autrui et de la représentation de son propre rôle en tant qu'émetteur. Il termine sa caractérisation de l'émetteur en appuyant sur l'influence du contexte où s'inscrit la communication et sur la représentation du but de celle-ci. Mucchielli (1991) poursuit son analyse en relevant les variables qui concernent le **récepteur**. Il considère l'état de préparation du récepteur, le décodage du message et de la réaction à l'émetteur et à l'émission. En rapport avec le **message**, le code et la forme du message sont importants

pour bien comprendre le sens de la communication. Finalement, il énumère les variables qui influencent le **canal de transmission** (ex. les effets propres du canal utilisé et les pertes d'éléments signifiants).

Les objectifs poursuivis par les acteurs influencent la forme de la participation. La participation représente à la fois un processus formel orienté vers la prise de décision et un procédé politique destiné à associer le public concerné par des décisions visant la formulation de politiques, de plans, de programmes et de projets. Dans cette définition, on associe l'idée de responsabilisation du public à la participation et à la justice naturelle. Cependant, une telle démarche n'est pas sans risque:

« ... d'abord la participation par l'élection ou la nomination des représentants du public à différents niveaux des appareils décisionnels - public et privés - et administratifs pour influencer les décisions et la gestion administrative. Cette forme de participation, par le biais de représentants du public sur les comités conseils ou consultatifs, peut se prêter facilement à la cooptation, à la surreprésentation des experts ou des associations accréditées, parfois à la manipulation. » (Parenteau, 1988: 6)

Pour l'État, la participation se résume à un ensemble de techniques destinées à informer ou à consulter la population (ex. ateliers, mise en place d'un comité consultatif, diffusion d'information et lors du suivi et de la tenue des audiences publiques). L'appareil gouvernemental en définit le contour à l'aide de lois explicites qui concernent la participation du public dans les processus décisionnels et administratifs. Dans ce sens, la participation publique se définit comme l'engagement du public dans le processus de prise de décision d'une organisation (Roberts, 1995: 224, tiré de André *et al.*, 1999: 171)

Comme le mentionne Parenteau (1988), on parle de participation plutôt que de médiation. Il arrive que l'on considère cet instrument comme un moyen de développement communautaire. Dans cette vision, on implique davantage les collectivités mais on relègue les intérêts individuels au second plan.

Deux interprétations du sens à donner à la consultation sont possibles. Tout, d'abord, la consultation ne constitue pas nécessairement une forme de participation directe, ou complète, à la décision si on la considère comme une pratique administrative. Ensuite, la participation par consultation peut survenir lorsque "des personnes mandatées consultent les participants et recueillent leurs propos. Les mandataires définissent les problèmes et les solutions, qu'ils pourront ou non modifier à la lumière des données recueillies. Les participants n'ont aucun pouvoir décisionnel" (André *et al.*, 1999: 181). Dans les deux cas, il est alors question de la localisation du pouvoir, en termes de partage du pouvoir. Une délégation ultérieure de pouvoir partiel, sectoriel ou complet doit survenir (Parenteau, 1988).

Certains modes de participation offrent des avantages en matière de gestion et surtout dans le champ des études d'impacts. Le recours à des techniques participatives mousses la crédibilité du processus et favorise le développement d'un consensus. Les documents produits permettent d'identifier les valeurs et les préoccupations du public.

Arnstein, cité par Leduc et Raymond (2000), élabore un modèle de l'échelle de la participation du citoyen basé sur le degré de pouvoir réel dans le processus de prise de décision. Le modèle se développe autour de trois niveaux (non-participation, pouvoir symbolique et pouvoir des citoyens) selon les types de réunions formelles dans lesquelles la participation du public prend place: 1) la manipulation et la thérapie sont associées à la non-participation; 2) l'information, la consultation et la conciliation représente un pouvoir symbolique; 3) tandis que le partenariat, le pouvoir délégué et le contrôle des citoyens représente le niveau le plus élevé dans lequel le citoyen a un réel pouvoir (Leduc et Raymond, 2000).

Dans le même ordre d'idée, André *et al.* (1999) identifient les limites de la participation publique sur un continuum allant de la participation passive à l'auto-mobilisation (tableau 2).



**Tableau 2. Une typologie de la participation.**

<b>Types de participation</b>	<b>Exemples d'application</b>
Participation passive	Utilisation des médias Rencontre d'information Kiosque d'exposition
Participation moyennant incitations matérielles	Entrevue avec rétribution Expérimentation avec rétribution Location d'espace pour expérimentation
Participation à la transmission d'information	Enquête par questionnaire Entrevue formelle ou informelle
Participation par consultation	Groupe d'échange Consultation publique Commission parlementaire
Participation fonctionnelle	Audience publique Comité de suivi
Participation interactive	Médiation Négociation
Automobilisation	Formation d'une organisation formelle Formation de groupes spontanés

Source, André *et al.*, 1999: 180

L'identification du public correspond à la première étape à suivre si on désire comprendre de quoi il en retourne lorsqu'il est question de participation. Pour qu'elle fonctionne, elle demande au public de partager certains attributs communs. Les préoccupations sociales et les valeurs attribuées aux ressources influencent les usages et les services. En outre, il arrive que la participation mène à l'émergence de conflits lorsque les groupes d'intérêts ou des segments différents n'arrivent pas à s'entendre. Le rôle des leaders et des groupes d'intérêts revêt une importance capitale.

Parfois, on doit se pencher sur des cas caractérisés par la non-participation des individus. Creighton (1981, 1983) identifie quatre raisons qui permettent de comprendre cette manifestation: 1) les acteurs peuvent se sentir adéquatement représentés même si cela correspond à la minorité active; 2) ils ne voient pas l'utilité du processus; 3) ils s'en méfient; 4) ils ne croient pas qu'ils peuvent avoir un réel impact sur la décision.

Dans n'importe quelle décision, le public actif correspond à celui qui prévoit être affecté par la décision, ou qui pourrait l'être. La grandeur et la composition du public diffèrent pour chaque décision. Néanmoins, la taille du public s'amplifie avec la

controverse ou encore, augmente en fonction du degré d'empathie que les acteurs dégagent à l'égard de la discussion, de la crédibilité de l'agence ou encore, de la maturité du conflit.

La participation s'observe dans les procédures de planification instituées ou non, dans les contextes de prise de décision menant à des politiques, des plans, des programmes à des projets. Établis par des élus, les mécanismes participatifs associés à une pratique sociale et culturelle (Parenteau, 1988) représentent un processus jamais neutre. Destinées à prévenir des situations conflictuelles réelles ou anticipées, ces procédures peuvent être formelles ou informelles.

Dans son aspect formel, on parle de participation de type procédural lorsqu'on régit le contexte de la participation par un cadre légal et juridique (ex. loi, règlement et politique). Cette forme vise tous les paliers de gouvernement.

Quand on aborde les aspects informels de la participation, nous voulons dire que les modalités de gestion s'imposent ou acquièrent par la tradition. Souvent, le code qui régit les relations entre les individus repose sur le droit coutumier, dont le contenu varie selon les contextes et les localités, tout en demeurant connu de tous.

Enfin, lorsque nous parlons d'une forme hybride, nous référons à des situations à l'intérieur desquelles les relations individuelles déterminent l'issue de la rencontre. Le degré de formalité et d'informalité dans la relation entre les acteurs apparaît souvent contextuel et *ad hoc*. Par exemple, deux individus qui se connaissent peuvent escamoter certains éléments et réussir tout de même à s'entendre. La corruption d'un fonctionnaire ne change en rien le processus de participation, mais le degré de proximité facilite, ou accélère, l'acquisition des documents nécessaires.

Impliqué dans l'action, l'acteur peut être autant individuel qu'institutionnel, informé ou non informé, apathique ou hostile, à la venue d'un projet. Habituellement, les acteurs entretiennent plus d'une relation à la fois et elles se répartissent à des échelles diverses.

Ces interactions peuvent être dispersées ou concentrées géographiquement et être différentes selon l'étape où on est rendu dans le processus de résolution du conflit.

La notion d'échelle devient ainsi fondamentale pour comprendre la participation et l'implication des acteurs. Les contextes où se déroule l'action permettent d'identifier et de comprendre les enjeux qui gravitent autour de l'appropriation et la distribution de l'accès. Il faut cependant reconnaître les problèmes de communication associés à une perception de la valeur différente entre les acteurs. Ce fut d'ailleurs le cas dans la ville de Mercier à proximité de Montréal, où un conflit a surgi entre la municipalité et le gouvernement provincial au sujet d'un permis d'opération, et qui s'est rapidement étendu aux groupes de citoyens lorsque sont apparus les impacts négatifs du projet (André, Bryant et Coté, 1995).

En contre partie, plus l'acteur évolue dans un cadre localisé, plus l'individu aura de pouvoir sur le contrôle des modalités de participation et conséquemment sur leur finalité. Ce type de participation ascendante se rapproche davantage de la cogestion. Elle rend possible la planification communautaire des solutions comme lorsque des projets sont jugés indésirables par les communautés locales et les municipalités (André, Bryant et Coté, 1995).

Dans le cas d'institutions gouvernementales, plus un acteur se retrouve impliqué à des échelons hiérarchiques supérieurs, moins l'individu aura de pouvoir sur le processus de participation comme tel (ex. procédures descendantes instituées dans des structures administratives plus lourdes).

### **2.3 ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE**

En amenant dès le départ le débat sur la gestion des communaux, nous avons cerné les fondements conceptuels de l'étude. Devant l'ampleur des explications et face au nombre de facteurs différents étudiés dans cette littérature, nous devons considérer ce champ de recherche comme un domaine en définition constante, où il est souvent question de

perception. De plus, la diversité empirique montre à quel point il faut éviter les généralisations hâtives, mais que tirer certaines leçons lors de l'analyse et de l'interprétation des données demeure possible. Elle renforce l'idée autour de la nécessité de considérer les manifestations comme étant particulières.

À la lueur des résultats de cette synthèse bibliographique, nous avons précisé les différents concepts retenus pour répondre à notre objectif initial qui consiste à *comprendre la dynamique des acteurs dans les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources dans les zones littorales*.

Tout d'abord, nous avons convenu que les usages reposent sur des normes sociales découlant de l'existence d'un droit coutumier à l'échelle locale (ex. critères et règles d'accessibilité). Ensuite, après avoir exploré les notions de communauté homogène et de communauté hétérogène, il nous apparaît inévitable que les localités doivent être analysées en tenant compte simultanément de ces deux approches. En effet, nous admettons volontiers l'existence de structures, mais qui peuvent être influencées par des facteurs d'ordre externe, par l'historicité des relations et par l'expérience individuelle des acteurs. Au chapitre méthodologique, son acceptation permet de nuancer l'importance des cadres macrosociologiques qui retiendront notre attention.

Une manière porteuse pour comprendre les localités est de se pencher sur les secteurs d'activités, les intérêts et les préférences des acteurs. En outre, nous faisons ressortir différents éléments pouvant favoriser l'émergence de conflits d'usages associés aux stratégies individuelles et collectives (ex. les conditions du milieu, le choix des technologies d'exploitation ou les relations inter ethniques). Les facteurs démographiques comme l'arrivée d'étrangers dans les localités (ex. migrants et touristes) peuvent favoriser l'apparition de conflits au niveau des valeurs véhiculées par chacun des groupes. En plus, afin de découvrir les cas de participation des populations, il s'avère judicieux de se pencher sur les différents modèles du partage du pouvoir, ou de gouvernance (ex. auto-organisation, cogestion, contractuel, coopératif et corporatif).

De plus, nous montrons dans ce chapitre l'importance des facteurs endogènes et exogènes pouvant expliquer la réussite ou non d'une gestion communautaire des ressources (ex. leader, tradition, histoire, confiance et institutions sociales). Ces éléments nous permettent de découvrir les facteurs qui influencent la constitution des réseaux entre les acteurs.

Nous présentons le schéma conceptuel de l'étude dans ce chapitre. La réflexion qui en découle porte sur l'importance des aspects formels et informels des politiques, sur le rôle du droit coutumier et des droits de propriété vis-à-vis de l'émergence ou non de conflit, sur la distribution des ressources dans une perspective de justice sociale et enfin, sur le savoir écologique traditionnel, la participation et l'équité comme facteurs à privilégier dans une analyse portant sur l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources.

Le terme de *politique* que nous définissons fait référence à l'ensemble des mesures élaborées et mises en place à partir de décisions prises dans un cadre procédural. Les cadres procéduraux auxquels ils réfèrent se présentent dans un continuum s'étalant entre le modèle formel et le modèle informel laissant transparaître les limites de la participation locale. Il en est de même en ce qui concerne les *procédures* qui représentent une mise en ordre de certains éléments dans un processus destiné à prendre une action ou à guider une action, donc une démarche. Ces éléments s'avèrent importants puisque nous aurons à analyser la dynamique des acteurs dans les mécanismes (implicite ou explicite) de la gestion des ressources dans l'espace littoral du nord brésilien.

Dans la littérature consultée, on associe les conflits aux mécanismes d'attribution de l'accès aux ressources (ex. règles, normes, principes d'inclusion et d'exclusion, privilèges). Nous avons relevé des procédures formelles et informelles d'allocation qui suivent des principes ou logique de distribution (ex. égalitaire, proportionnel et procédural). Sur ce point, peu d'études dans le domaine traitent la question des

communaux en tenant compte de l'intrication des aspects formels et informels dans les mécanismes de distribution proprement dits.

L'étude de la littérature dévoile également des préoccupations d'ordre intragénérationnel et d'ordre intergénérationnel à l'intérieur desquelles l'intégration de l'aspect temporel du phénomène est pris en compte lorsqu'il est question de l'exploitation des ressources au sein d'une même génération, ou pour les générations futures. Le corpus conceptuel qui traite de ce point fait ressortir un problème autour de la notion d'échelle. Une originalité de notre approche repose d'ailleurs sur notre intérêt porté au jeu des échelles afin de parvenir à comprendre la dynamique des acteurs.

À partir de la littérature, nous avons démontré que les conflits d'usage directs et indirects proviennent souvent du lieu de la prise de décisions et qu'ils peuvent être exacerbés lorsqu'il y a, dans la procédure de prise de décisions, une asymétrie entre les acteurs.

En ce qui concerne les notions de savoir écologique traditionnel, nous avons montré son importance dans les mécanismes de gestion. Nous avons également vu comment ce savoir local peut s'avérer utile pour maintenir la résilience des écosystèmes. Il est notamment question d'une expertise construite sur un ensemble de savoirs et de croyances à l'endroit des relations entre les êtres vivants, et celles entre ces êtres vivants et leur environnement. Il arrive souvent que lorsqu'on parle de savoir traditionnel on l'associe à l'existence d'un droit coutumier où les règles sont construites autour de ce type de représentations de l'Univers.

Un manque de clarté de ce qu'on entend par le concept de participation est noté dans la littérature sur la tragédie des communaux. Selon les contextes, le sens à lui donner diverge. Malgré tout, nous maintenons que la participation correspond à un construit social dont le contenu s'imbrique dans une structure chrono-holistique:

« This broad framework suggests that equity is neither natural, inevitable, or even functionally necessary to solving societal and interpersonal issues of distribution; that equality is an equally viable alternative; that the preference for equity over equality reflects a particular historical and cultural pattern which presently dominates Western civilization in particular the United States, and especially those persons being groomed to play active roles within its capitalistic economic system. » (Sampson, 1975: 61)

Ce champ de recherche bonifierait sans doute la vision qu'il porte aux mécanismes d'appropriation s'il cherchait à s'inspirer davantage des acquis d'autres domaines comme celui des études d'impacts environnementales.

La présence des acteurs aux événements collectifs (ex. processus décisionnel) n'est pas incompatible avec la participation, mais elle ne signifie pas obligatoirement qu'il s'agit d'une réelle participation à la prise de décision. En effet, les individus peuvent se présenter aux réunions mais concrètement il peut advenir qu'ils ne feront rien en raison de l'asymétrie qui existe entre les acteurs en termes de pouvoir et de structure décisionnelle. Il se dégage une impression d'impuissance des individus quant aux possibilités de changer quelque chose. Dans ce sens, l'asymétrie entre les acteurs devient un véritable frein à une participation.

Dans le prochain chapitre, nous traitons des cadres théoriques et méthodologiques de l'étude. Nous définissons les notions d'espace, d'acteurs, d'expérience et de micro-histoire. Nous présentons l'aire de recherche et nous précisons les techniques de cueillette de l'information privilégiée.

## CHAPITRE 3

### CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Ce chapitre traite des considérations théoriques et méthodologiques de l'étude avec une perspective épistémologique. Nous situons tout d'abord du cadre théorique en précisant nos vues sur l'espace géographique et en définissant les notions d'espace, d'acteurs, d'expérience et de micro-histoire. Ensuite, nous traitons des aspects méthodologiques associés au choix de l'aire de recherche et à la cueillette de l'information.

#### 3.1 CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

La démarche proposée dans la thèse admet qu'un modèle de gestion des ressources naturelles se construit sur la triade suivante: 1) la gestion et les décisions qui concernent l'appropriation et la distribution; 2) les politiques et la représentation des acteurs et enfin; 3) les systèmes de changement sociaux.

Nos propos visent à préciser les différentes représentations que l'on se fait de la nature. Les politiques, en tant que formes de mise en ordre de l'Univers correspondent à une image perçue de la réalité. Selon les époques, les images se modifient et elles façonnent le paysage des modes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources naturelles (ex. politiques de conservation, de protection et d'exploitation des ressources naturelles).

Notre analyse des politiques de gestion des ressources côtières vise autant les actions individuelles, les actions gouvernementales, les initiatives de gestion ou d'intervention



que les instruments de développement économique. Les aspects formels et informels des politiques sont simultanément pris en compte dans l'analyse. La logique derrière le processus d'appropriation et de distribution des accès (ex. normative, distributive, égalitaire et corporative) renseigne sur les cadres légaux et juridiques et font ressortir les effets contradictoires et pervers de certaines mesures qui affectent les producteurs, les usages et les ressources.

### 3.1.1 Espace géographique et épistémologique

Fortement inspiré de la Nouvelle Géographie Régionale et de la démarche épistémologique, nous profitons de l'occasion pour montrer comment nous avons développé nos outils conceptuels et nous précisons les limites de la construction de notre représentation de la région.

Pour comprendre la *réalité sociale* lors de l'interprétation, la notion d'échelle revêt une importance primordiale. Les concepts de structure, d'agent et d'institution ne sont pas et ne doivent pas être abordés de la même manière. Les implications théoriques du recours au concept de structure suggèrent une constante et une profonde intériorisation de ses éléments internes. Elle relève des pratiques sociales qui gèrent la vie quotidienne (ex. genre, travail et ethnie). Les pratiques individuelles et collectives hétérogènes étalées dans le temps favorisent la multiplicité des explications (Taller de Tradición Oral et Beaucage, 1996).

Conscient qu'il s'agit d'une construction méthodologique, nous partageons néanmoins les vues de Whittlesey (1954), Murphy (1991), Paasi (1991), Lee (1989) Bailly (1992) et Hoekveld (1990) qui admettent l'existence de groupements réels de phénomènes complexes. Entre les acteurs se développe un ensemble de relations dont le flux constitue un réseau complexe fort utile pour comprendre la dynamique des acteurs dans les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources.

La région agit comme devis lors de l'identification des caractéristiques du phénomène. Elle permet de circonscrire les caractéristiques qui renvoient aux classes d'objets et aux classes d'aires. Nous obtenons ces images par une généralisation prudente d'attributs communs. Grâce à ce procédé, nous proposons diverses échelles d'observation (ex. individuel, local, municipal, régional, provincial et fédéral).

Durant la construction, il arrive qu'une division régionale n'aboutisse pas nécessairement à une image unique. Bien au contraire, la revue de la littérature montre qu'une région se constitue d'une série d'images complémentaires qui renseignent sur l'organisation tangible de l'espace (Gilbert, 1988). Organisées dans un ensemble de relations complexes entre des phénomènes hétérogènes, individuels ou collectifs, à l'intérieur desquels la région devient moins importante que les interactions spatiales elles-mêmes, les communautés régionales et les économies s'intègrent dans un contexte socio-spatial plus large. Les forces externes influencent les changements qui s'amorcent au sein des régions et des communautés (de Pater, 1989).

### *Modèles et théories*

L'utilisation de modèles ou de théories intermédiaires suggère une réflexion accrue autour des concepts de structure et de processus. La région doit-elle être abordée par ses structures ou bien être considérée comme un processus? Mais que l'on comprenne la région comme structure ou comme processus, dans les deux cas, on s'entend volontiers pour admettre que les formations locales et les différences régionales sont engendrées par des processus historiques et structurels plus larges.

Nous partageons l'idée de Giddens (1985) qui soutient que les dimensions locales doivent se percevoir comme le résultat d'un processus de régionalisation hors temps-espace. Sa matérialisation dépend du degré de déphasage entre les pratiques sociales intériorisées provenant d'époque antérieure et la réalité actuelle. Ainsi, les interactions individuelles prennent une importance sociale en raison de la manière chronique qu'ont les individus à bouger à travers ces ensembles spatio-temporels. Prise dans ce sens, la

région correspond à une compartimentation spatiale chargée de significations formelles, fonctionnelles ou perceptuelles.

La variation d'échelle sert à positionner le phénomène. Au niveau spatial, on exploite les limites administratives, juridiques et sociales mais c'est par l'agent *agissant* que se dessinent les processus sociaux. Les institutions qui en émergent deviennent elles-mêmes le produit d'un espace-temps particulier.

Par contre, en retenant cette conception il faut demeurer vigilant afin d'éviter de réduire le processus de régionalisation à un simple contingent de pratiques sociales (Sayer, 1989; 1991; Smith, 1986). Il ne s'agit pas non plus d'appliquer une simple superposition de *couches contextuelles* irréductibles les unes aux autres. L'idée dans cette stratification est qu'elle réifie chacun des niveaux d'analyse et les catégories conceptuelles qui s'y rattachent (Crépeau, 1996).

Les structurationnistes offrent un portrait régional en termes d'entité socialement significative et géographiquement en transformation (formation historique); la région est en perpétuel devenir. Les habitants interprètent et répondent aux événements de manière particulière puisqu'ils s'ajustent aux diverses situations sur la base de leur expérience antérieure.

Corollaire des notions d'organisation spatiale et de région homogène, la société possède une structure sociale constituée de relations acceptées socialement (ex. classe sociale, ethnie, sexe et génération). Ces structures permettent d'entretenir la relation des Humains avec le territoire. Ici, on perçoit la structure de vie traditionnelle comme un système de production, ou d'utilisation.

Version moderne du concept de circulation en géographie, on aborde l'organisation spatiale dans une perspective holistique, analytique et empirique. Elle intègre la notion de superstructure institutionnelle comme les règles et les procédures concernant l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources. Essentiellement, il s'agit d'un concept relationnel qui offre un portrait fonctionnel de la région, permettant de brosser un tableau de la situation à partir des manifestations internes aux organisations spatiales, aux organisations administratives et aux organisations juridiques.

Nous utilisons des outils particuliers comme la dialectique et le contextualisme. La dialectique représente une méthode de reconstruction des relations sociales des régions à partir des processus. Ainsi, les régions n'apparaissent plus comme le résultat fortuit de quelques séquences d'événements indépendants à l'échelle planétaire. Bien au contraire, elles se forment par une séquence déterminée historiquement dans laquelle les relations sociales particulières de la région les autorisent à se reproduire (Peet, 1978; Massey, 1984; Gilbert, 1985).

Dans notre approche restructurante (constructiviste), nous mettons l'accent sur les processus sociaux inscrits dans l'espace qui créent la spécificité des contextes géographiques. Comme le mentionne Thrift (1991), on assiste à une nouvelle interdépendance entre identité et processus contextuels autour des notions de volontarisme et de structurationisme (Sraffa, 1960). De plus, nous adoptons une démarche de déconstruction du contexte social à l'aide d'une analyse de leurs

enchaînements et de leurs imbrications. Pour y parvenir, le recours à certains concepts de la micro-histoire s'avère fort utile:

« Les concepts clés de cette microhistoire sont désormais l'incertitude, l'instabilité des formes, la causalité ouverte, les modèles génératifs ou d'imprévisibilité qui tous dénotent une indétermination du sens de l'influence des facteurs contextuels. » (Massé, 1996: 145)

On présente les économies locales comme autant d'agents obligés de développer des stratégies à l'égard de leur avenir. La décentralisation des pouvoirs étatiques vers des entités de plus en plus localisées et les restrictions budgétaires expliquent cette situation. Le développement économique local repose d'ailleurs substantiellement sur plusieurs de ces éléments:

« ... le raisonnement sur l'extension de la spécialisation flexible et l'émergence de districts industriels est construit sur les "considérations stratégiques" des acteurs sociaux et "leurs tactiques dans des circonstances données" (Sabel, 1989,p.53); des variables comme la confiance, la solidarité, la loyauté à l'égard de la communauté, l'identité locale. » (Benko et Lipietz, 1992: 131)

Pour nous, la mobilisation de la ressource humaine se forme autant dans l'entreprise que dans la culture locale, les traditions familiales, l'organisation, la formation professionnelle et enfin, que dans un système localisé où circule et s'enrichit le savoir-faire dont dépend le développement économique local.

Pour nous, la région se conçoit comme une entité au pouvoir émergent, c'est-à-dire que les relations sociales internes se développent selon la spécificité des individus et des groupes qui composent un espace régional particulier. Ces espaces, imbriqués dans des contextes plus larges (ex. social, économique, culturel et politique), se manifestent sur le plan communautaire par des réponses différentes selon les acteurs en causes. C'est d'ailleurs cette hétérogénéité qui rend difficile la mise en place de politiques de développement régional véritablement efficaces et des plans de gestion dans le secteur halieutique qui visent l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources.

### 3.1.2 Acteurs, expérience et micro-histoire

Nous classons les acteurs en trois groupes: 1) ceux qui agissent à partir de leur expérience individuelle et dont les actions sont localisées; 2) ceux qui oeuvrent dans des organisations présentes dans la région d'étude; 3) ceux associés à la gestion et au pouvoir public. Les institutions et les mouvements sociaux peuvent avoir des motivations diverses prenant leur origine dans la contestation et la solidarité, mais aussi autour d'intérêts pouvant être divergents (Bryant, 1994a; Bryant, 1995).

Avec la multiplicité des acteurs, on parle aussi de perceptions différentes (ex. vision, appréciation et valeur). Ce filtre explique la diversité des sens donnés aux catégories telles que ressources et usages. Leur conceptualisation s'effectue simultanément sous l'influence de divers facteurs d'ordre macrosociologique, microsociologique ou encore, procédural.

Nous réalisons une recherche qui tient compte de la dimension temporelle du phénomène à ses niveaux microsociologique et macrosociologique (Revel, 1996). L'approche micro-historique vise à croiser ces deux échelles d'observation et à définir certains liens de causalité. On doit présenter la trajectoire historique des acteurs dans leur quotidienneté. Précisons que ces deux échelles d'analyse (micro et macro) ne réfèrent pas nécessairement à une opposition entre la localité et une scène plus vaste. Nous référons plutôt aux types d'information, à leur source et à leur interprétation.

Le recours à un matériel historique normatif comme les catégories sociales d'agriculteur, de pêcheur, de bourgeois ou de chômage, nous permet de définir les grandes périodes politiques du Brésil. Ici, nous avons affaire à des données d'ordre macrosociologique. Elles servent à caractériser les procédures d'appropriation et de distribution, et à définir les codes d'accès à la ressource sur le plan de la subsistance. Lorsque les acteurs définissent la situation à partir de leur vision individuelle, on parle alors de données microsociologiques. Ce type de données correspond à celles obtenues par l'individu via son expérience personnelle qu'il acquiert dans son cadre quotidien et

particulier, c'est-à-dire dans son contexte. Concrètement, nous nous intéressons à la relation entre l'action et la perception des acteurs.

En remettant ainsi en cause la dialectique du *vécu individuel* et des *forces sociales* (Revel, 1996), les outils de la micro-histoire permettent d'illustrer les transformations dans le temps et dans l'espace des politiques et des procédures d'appropriation et de distribution des accès. On analyse la variation des critères définissant les termes ressource ou usage, dans un va-et-vient continu entre l'induction et la déduction conceptuelle. Nous valorisons donc le principe de variation d'échelles discuté par Massé (1996):

«... soit une conjugaison des perspectives faisant appel à une diversité d'échelle d'analyse aussi valables les unes que les autres; seule une prise en compte multidimensionnelle serait apte à saisir "la structure feuilletée du social".» (Massé, 1996, 143)

Cet outil d'évaluation nous permet de circonscrire progressivement et de manière originale les limites des systèmes en cause (ex. naturel, social, politique et économique). Le contenu des concepts d'usages et de politiques se définit par les actions qui mènent à leur conceptualisation (ex. politiques, programmes et règlements). Cet exercice de construction en souplesse de tous les niveaux intermédiaires et globaux nous sert à définir les contextes qui façonnent l'expérience individuelle (Revel, 1996).

La pluralité des destins particuliers et des comportements oriente le choix des stratégies locales. L'hétérogénéité des contextes se fait au profit d'un « rappel de la multiplicité des expériences et des représentations sociales [...] à travers lesquelles les hommes construisent le monde et leurs actions » (Revel, 1996). Enfin, la hiérarchisation des niveaux d'observation s'élabore à partir d'une participation des acteurs historiques dans le processus, le flux des interactions allant du plus local au plus global.

Nous admettons l'idée voulant que la société territoriale possède un ordre interne spécifique permettant de la distinguer des autres sociétés. Le temps et l'espace ne se révèlent pas seulement comme les dimensions du contexte où les actions humaines prennent place, mais ils représentent les parties structurelles essentielles de la *praxis*. Pour comprendre le rôle de l'agent-humain dans ces conditions, on préconise l'herméneutique car: « The way in which results of a particular action become conditions for the next action (also unintended consequences and unacknowledged conditions) may be appreciated » (Hauer, 1990: 7).

L'aspect temporel du phénomène représente un moyen efficace pour définir le point de départ de quelque chose (ex. acteurs, ressources, discours et actions) et mettre en perspective le contexte de la décision. Présente dans l'appropriation et la distribution, la notion de valeur réfère à la manière de traiter la ressource, de définir les critères d'appartenance (ex. membership) ou enfin, prescrire les interdictions que connaissent les femmes qui exploitent des fascines ou pêchent la crevette. Certains cas sont associés aux interactions entre les utilisateurs et les autres acteurs (Jessup et Peloso, 1986).

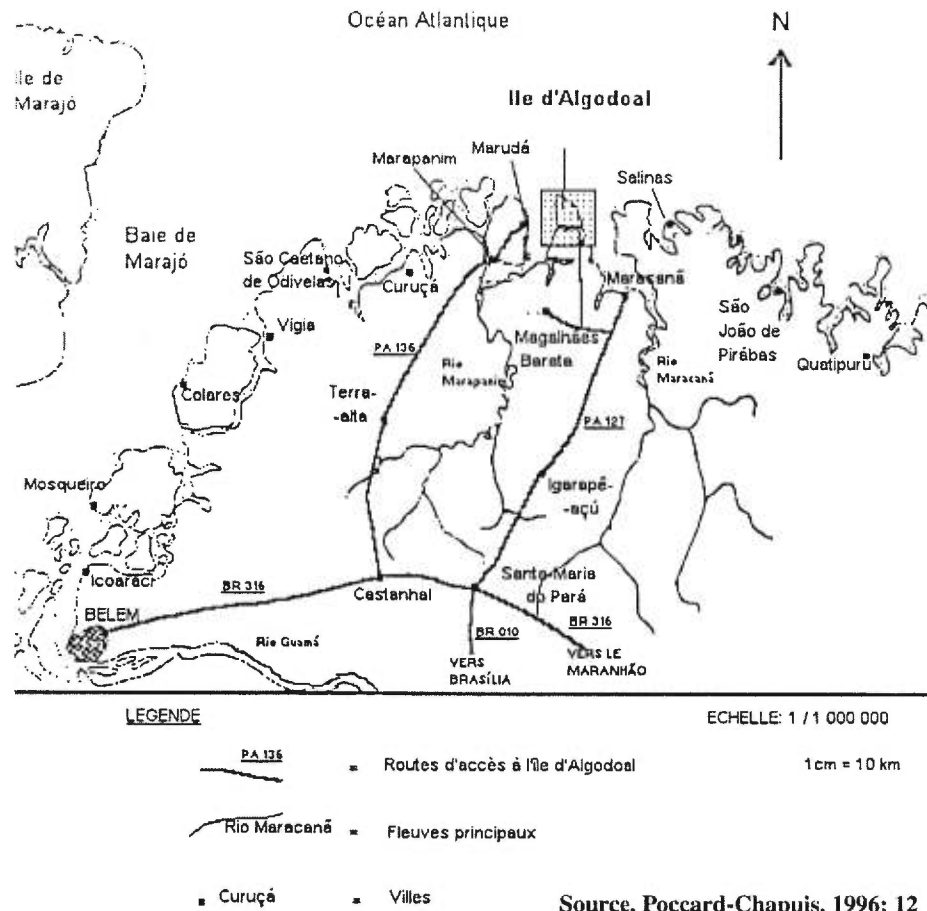
Si on n'accorde pas son juste potentiel explicatif à l'histoire, il deviendra difficile d'expliquer l'historicité de la participation des pêcheurs dans l'élaboration des politiques, le rôle de la relation de clientèle et la constitution des groupes de travail au Brésil, comme les *bandeiras de trabalho* et le *mutirão*, hérités de l'époque coloniale ou ultérieurement (Costa *et al.*, 1997), de découvrir l'origine des 100 brasses auxquels les pêcheurs font références lorsqu'ils parlent de la localisation des fascines, ou encore expliquer l'échec de la gestion communautaire des ressources forestières et le succès du modèle de gestion des ressources halieutiques dans une communauté péruvienne par l'importance que représentent les espèces exploitées à un moment précis de son histoire (McDaniel, 1997).



### 3.2 ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Nous exposons maintenant certaines des raisons qui justifient le choix de l'île de Maiandeuá dans la région du Salgado comme aire d'étude (carte 1). Ensuite, nous abordons la stratégie de cueillette des données et plus précisément, nous discutons du choix des techniques privilégiées, ainsi que du type d'information recherchée. Nous terminons ce point en exposant les réserves que nous portons à l'endroit du caractère généralisable de certaines de ces données lors des étapes d'analyse et d'interprétation des résultats.

Carte 1. Le littoral du Salgado.



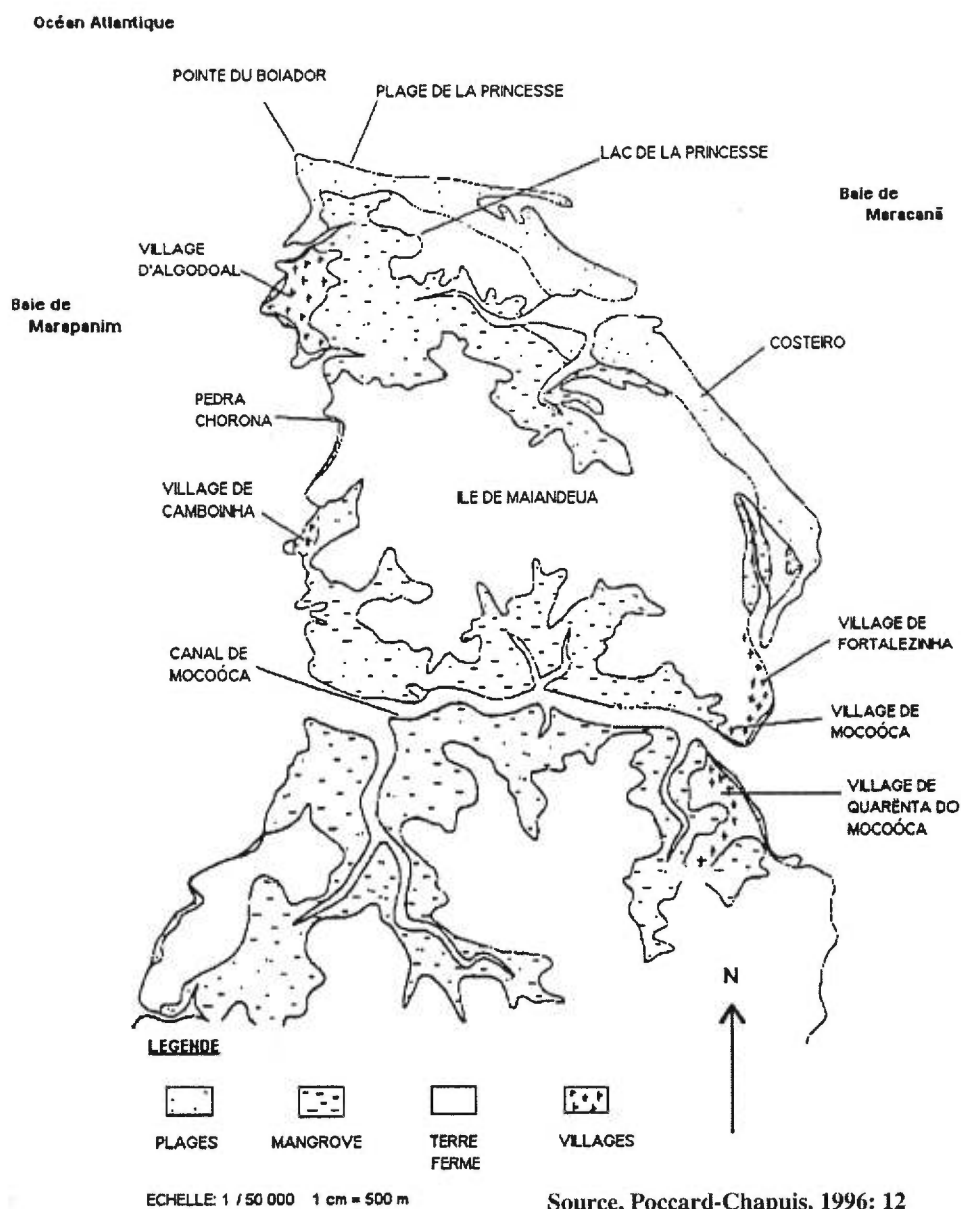
### 3.2.1 Le choix de l'aire de recherche

Le choix du Brésil se justifie par plusieurs raisons d'ordre factuel. En effet, nous avons déjà une expérience de 14 mois de terrain au Brésil et nous avons parcouru une bonne partie du littoral compris entre Iguape (São Paulo) et l'embouchure de l'Amazone (île de Marajò-Parà). Ainsi, nous étions familiers avec la langue portugaise de même, qu'avec la diversité écologique et culturelle de ce pays. De plus, contrairement à bien d'autres pays d'Amérique latine, le Brésil jouit d'un important réseau de chercheurs en géographie, en anthropologie maritime et en d'autres disciplines concernées par la question de la gestion des communaux et de l'aménagement des zones littorales.

L'étendue du littoral brésilien, qui correspond à plus de 8 000 km de côtes, se caractérise par plusieurs écosystèmes. L'aménagement des zones côtières s'avère primordial au Brésil, puisque 18 des 22 principales villes du pays y sont localisées, et comptent plus de 800 000 individus impliqués dans le secteur des pêcheries (Plante et Breton, 1994). Devant l'ampleur de la détérioration écologique et des problèmes sociaux qui accompagnent le développement et l'aménagement de ces zones, l'étude est susceptible d'enrichir la connaissance sur les problèmes locaux qui peuvent éventuellement être pris en considération dans des plans de développement plus larges. D'ailleurs, le Brésil fort préoccupé de ces situations, a mis de l'avant des mesures permettant une certaine reconnaissance du savoir ethnoscientifique en matière de gestion des ressources communes au pays et en Amazonie.

Localisée dans la région du Salgado, nous avons choisi l'île de Maiandeuá constituée de quatre agglomérations (Algodoal, Camboinha, Fortalezinha et Mocoóca) pour étudier les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources par les pêcheurs (carte 2).

Carte 2. L'île de Maiandeuá.



Outre la présence des pêcheurs, nous recherchions un environnement naturel assez riche et diversifié pour donner lieu à la création de multiples agencements d'activités d'exploitation des ressources dont chacun pouvait s'insérer dans une échelle temporelle significative. Nous désirions étudier des populations qui basent leur stratégie de

subsistance sur la polyactivité. La région du Salgado offrait de belles perspectives puisque les *Caboclo* pratiquent plusieurs activités économiques au cours de leur cycle annuel.

Enfin, comme nous sommes intéressés à la gestion des communaux et aux politiques d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources, nous avons cherché un territoire marqué par la présence d'un modèle formel de gestion. Ainsi, nous avons choisi l'île de Maiandeuá car elle possède deux statuts juridiques particuliers qui relèvent des gouvernements provincial et municipal (aire de protection environnementale et station touristique). Dans ce cadre légal et politique, nous cherchons à comprendre les stratégies de subsistance des pêcheurs dans lesquelles les relations sociales sont plutôt de type informel. Nous désirons voir comment le savoir local et les procédures peuvent influencer le développement et la mise en oeuvre des politiques.

Par ailleurs, notre choix a aussi été guidé par la proximité géographique de l'île avec Belém (Pará). Les facteurs d'accessibilité et les possibilités de transports pour y accéder ont été déterminants puisqu'une immense partie du territoire amazonien devient difficile d'accès, voire impossible en certains moments. Les facilités associées à la présence d'institutions d'enseignement et de recherche comme l'Université Fédérale du Pará et le Musée Emilio Goeldi, ont stimulé grandement notre intérêt. Notre affiliation avec le Projet RENAS<sup>14</sup> a d'ailleurs facilité l'acquisition de l'information auprès d'institutions privées et publiques, et elle devait nous permettre de bénéficier de données concernant la région. Finalement, la pertinence sociale de la problématique pour les habitants de l'île a été un autre critère qui a motivé notre choix.

---

<sup>14</sup> L'acronyme RENAS signifie: Ressources naturelles et anthropologie des populations maritimes, riveraines et lacustres de l'Amazonie: études sur les relations de l'Homme avec son environnement.

### 3.2.2 Présentation de l'aire de recherche, la région du Salgado et l'île de Maiandeuá

Notre aire de recherche se trouve en Amazonie. Le bassin amazonien correspond à 3 581 180 km<sup>2</sup> (Furtado, 1981) et sa portion aquatique couvre plus de 20 512 km<sup>2</sup> de la superficie du territoire (carte 3).

**Carte 3. Le bassin amazonien.**



Source, Ferraz, 1994: 166

Les eaux intérieures, caractérisées par divers milieux humides (ex. rivières, lacs, marécages et zones de mangroves<sup>15</sup>), qui représentent autant de lieux de prédilection en termes de production et de reproduction de la biomasse. L'État du Pará couvre à lui seul

<sup>15</sup> En langue verniculaire une zone de mangroves s'appelle un igarapé.

34,3 % du bassin amazonien et en distance linéaire, sa portion océanique représente 562 km (Furtado, 1981).

Notre aire d'étude se situe sur la côte du Pará-Maranhão qui se divise en deux sous-régions: le Pará et le Nordeste (Nord-Est). Elle englobe la zone littorale comprise entre le 49° ouest 0°40' Sud et le 41°32' ouest 3° parallèle Sud. Cette frange traverse trois provinces biogéographiques: le Madeira, le Babaçu et l'extrémité nord du Campos Limpos.

La forêt tropicale humide et le complexe savane/falaise caractérisent les deux principaux écosystèmes terrestres. Enfin, le bassin hydrographique en cause correspond à celui du Nord-Est (carte 4).

La frange littorale qui nous intéresse est connue sous le nom de micro-région homogène du Salgado, ou simplement le Salgado. Cette région se subdivise en deux unités régionales distinctes: celle des eaux douces et celle des plages. Dans chacun des cas, les populations ont ajusté leurs stratégies de subsistance en fonction des caractéristiques de leur environnement:

« A adaptação econômica característica das comunidades integrantes da micro-área da Água Doce é manifestada pelo cultivo do solo por lavradores que adotam o processo de derrubada e queimada. Produzem principalmente farinha de mandioca e outros produtos para sua subsistência-milho, arroz, feijão, laranja, melancia. O processo adaptativo das comunidades da micro-área Praiana consiste na atividade voltada para o mar, rios e igarapés, onde a pesca e a coleta de moluscos e crustáceos é a principal fonte de subsistência de sua população (Corrêa&Simões, 1971: 3) » (Furtado, 1978: 15)

Carte 4. Le bassin hydrographique du Nord-Est.



Source, PPCAUB, 1990: 14

Cette région subit l'influence de l'Amazone, de la rivière Pará et de manière plus localisée, des rivières Maracanã et Marapanim. Cette situation occasionne la modification du taux de salinité des eaux environnantes et entraîne une importante migration des espèces de poissons. Malgré tout, cet endroit recèle une multitude d'écosystèmes très riches:

« A piscosidade dessa área é devida a riqueza em plâncton que favorece a abundância em peixes e crustáceos (Valverde&Dias, 1967, 12), que caracteriza o litoral do Nordeste Paraense. » (Furtado, 1978: 25)

La production élevée de biomasse de ces milieux a permis le développement d'une multitude d'activités économiques et d'usages. Mais les effets de l'influence de ces

cours d'eau ne sont pas que bénéfiques sur le plan environnemental. En effet, le paysage côtier montre les marques d'une érosion importante affectant de plus en plus les populations locales.

Dans la thèse, nous portons une attention particulière aux pêcheurs et à leur famille. Les pêcheurs de Maiandea privilégient plusieurs stratégies de subsistance assurée par la récolte, la cueillette et l'extraction. Au cours de leur cycle annuel, ils pratiquent donc différentes activités d'exploitation des ressources naturelles (ex. halieutique, forestière, minérale et agricole). Maintenant, et de manière différente selon les communautés, d'autres activités directes et indirectes reliées au secteur touristique et au secteur public viennent s'insérer dans le calendrier local.

Nous analysons les relations sociales qui gravitent autour des usages sous la forme d'étude de cas. Pour l'analyse, l'île offre d'ailleurs des possibilités de comparaison de plusieurs modèles de gestion de l'accès aux ressources.

### 3.2.3 La cueillette de l'information

Nous avons élaboré une stratégie de recherche en trois étapes (tableau 3) nous permettant d'obtenir l'information de manière graduelle. La démarche repose sur une intégration de diverses sources d'information écrites et non-écrites. Nous avons dû adapter notre stratégie de recherche selon les contextes.

L'étude de terrain s'est déroulée entre les mois de février et de novembre de 1998. C'est durant ce séjour que nous avons recueilli le matériel documentaire et géographique de base. Il ne s'agit donc pas d'une démarche linéaire puisque nous avons eu recours à différentes techniques que nous avons utilisées à divers moments de l'enquête.



**Tableau 3. Étapes de la recherche, techniques de cueillette et objectifs méthodologiques.**

Étapes du travail	Techniques d'enquêtes	Objectifs visés
Recherche documentaire: - revue de la littérature	Consultation: - bibliothèques, centres de références  Matériels: - journaux, revues, livres, documents d'archives et documents internes	- familiarisation avec les enjeux (locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux) - constitution d'inventaires sommaires - constitution d'une liste de questions d'entrevues
Cueillette de données: - échelles (locale, municipale régionale, provinciale et fédérale)	Enquête: - observation participante - entrevues formelles - entrevues semi-dirigées - tenue quotidienne d'un journal de bord	- familiarisation avec la réalité locale - justification de notre présence, présentation des objectifs de la recherche et période d'adaptation - caractérisation des communautés (acteurs, ressources et usages) - identification des mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources
Validation des données: - croisement des informations	Comparaison: - enquête/revue de la littérature - sources écrites/non écrites	- compléter les inventaires - saisie des données - rédaction et mise au propre des données - discussion et mise au point avec d'autres chercheurs

### *Recherche documentaire*

Initiée au Québec, nous avons complété la recherche documentaire à Belém où nous avons visité plusieurs bibliothèques et centres de documentation<sup>16</sup> pour consulter diverses sources écrites (ex. revues scientifiques, journaux et archives). Nous avons ainsi été en mesure de bonifier notre connaissance des enjeux gravitant autour de la gestion des communaux au Pará.

Dans cet effort de caractérisation, nous avons dressé plusieurs inventaires à partir de catégories macrosociales (ex. activité économique, sexe, âge et religion) et biologiques

<sup>16</sup> Le matériel a été récolté dans les bibliothèques accessibles (centre de recherche du CNPq-Musée Émilio Goeldi, Université Fédérale du Pará, Archives Municipales et de la province du Pará, bibliothèque de l'État, bibliothèque du parlement du Pará) et les banques de données disponibles par l'entremise de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE) et de l'Institut Brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA).

(ex. espèce, habitat, reproduction et migration). Nous avons exploré des aspects complémentaires de la recherche (ex. biogéographique, biologique, spatial, légal, juridique et social). Nous avons pris conscience de l'historicité des pratiques et des modes de gestion sur le territoire de l'Amazonie concernant l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources. De plus, la consultation des archives du parlement de la province a fait ressortir l'existence de réseaux plus ou moins formels entre les acteurs de la scène publique, dont les ramifications s'observent sur la scène locale.

Divers documents consultés aux Archives Municipales et à la bibliothèque la Province du Pará se sont avérés fort pertinents. Par exemple, nous avons mis la main sur différents rapports financiers de la ville de Maracanã datant du début du siècle. Les mesures de gestion des ressources qu'on y retrouve illustrent l'historicité de la pêche comme activité économique, de même que du rôle des préfectures dans leur gestion. Certains règlements rencontrés concernent explicitement l'utilisation de la plage de Algodão ainsi que les taxes associées à l'exploitation des fascines.

La revue de presse effectuée à la bibliothèque du Pará et au Musée a permis d'acquérir une vision d'ensemble de la situation locale, régionale et provinciale. Nous avons d'ailleurs retracé les coupures de journaux relatant la création de l'aire de protection environnementale (APA) de Maiandeuá. Enfin, nous avons eu la chance de consulter le centre de références du Secrétariat de l'agriculture et de la pêche de Maracanã (Sape). C'est d'ailleurs à cet endroit que nous avons pris connaissance des résultats préliminaires de l'inventaire du *Centro de Pesquisa e Extensão Pesqueira do Norte do Brasil* (CEPNOR)<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Centre de recherche et d'extension de la pêche du nord du Brésil.

Nous avons complété la recherche documentaire par une analyse de diverses cartes provenant d'études et de documents officiels. Nous avons aussi analysé des photographies aériennes et des images satellites grâce au département d'écologie du Musée. Les transformations du milieu évoquées par les habitants ont pu être vérifiées.

### *Cueillette de données*

Nous avons alterné nos séjours sur l'île avec de fréquents passages à Belém. De manière continue, nous compilions les données. Cette démarche nous a permis d'effectuer un classement préliminaire de l'information que nous avons effectué par itération. Nous avons identifié les informations manquantes pour compléter notre compréhension de la réalité sociale en nous permettant de retourner sur le terrain avec une liste précise des questions à poser.

L'accumulation d'information à une échelle locale a été rendue possible grâce à la technique de l'**observation participante**. Cette stratégie a demandé des séjours plus ou moins prolongés dans les communautés. Pour ce faire nous avons résidé dans les villages de Algodoal, de Fortalezinha et de Camboinha. Lors du premier séjour sur l'île, nous avons récolté une multitude d'informations devant nous permettre de mieux nous familiariser avec l'environnement local (ex. physique, biologique et social).

Nous attribuons à cette démarche plusieurs avantages car elle nous permet de rencontrer beaucoup d'individus sur la scène locale. De plus, les interactions quotidiennes que nous entretenions avec les gens aidaient à mettre en place les conditions propices à l'établissement d'un certain climat de confiance entre le chercheur et les habitants. Nous profitions de cette occasion pour justifier notre présence dans les communautés et pour clarifier les objectifs poursuivis. Ainsi, nous obtenions un statut différent des autres étrangers qui recevaient habituellement l'étiquette de touriste. Les interactions et les rencontres prenaient une allure formelle ou informelle selon les cas.

Sur la scène locale nous sommes entrés en relation avec d'autres types d'acteurs comme les intermédiaires, les agriculteurs, les maçons, les charretiers et les entrepreneurs touristiques. L'identification de ce réseau d'acteurs à partir de données qualitatives a permis de se faire une idée sur un profil socio-économique de l'île.

La même stratégie d'enquête a servi pour recueillir l'information à l'échelle régionale. Nous avons passé quelque temps à Maracanã, ainsi qu'à Maruda et à Marapanim. L'information sur les échelles provinciale et fédérale fut recueillie à partir de Belém. Nous avons rencontré des représentants d'institutions et d'organisations reliées à la gestion de l'espace littoral et associées aux pêcheurs.

Lors de rencontres formelles et informelles, nous avons **circonscrit les principaux acteurs** touchés par l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources que nous avons identifiées durant la recherche documentaire (tableau 4).

Pour choisir les acteurs, nous avons privilégié une démarche permettant de rejoindre chaque environnement et chacune des échelles, tout en donnant une place majeure aux réseaux. Comme nous avons effectué une pré-catégorisation des acteurs lors des rencontres précédentes, ce choix méthodologique devenait possible. Le choix des critères de sélection revenait en partie à la représentation que les individus pratiquant des activités de pêche se font d'eux-mêmes, ou bien concernait les acteurs impliqués dans la gestion des pêcheries et la protection des ressources.

Durant toute la période de terrain, nous tenions à jour un **journal de bord** destiné à mettre en ordre les informations recueillies. Selon la valeur attribuée à l'information recueillie dans notre **carnet de terrain**, la transcription des informations avait lieu en moins d'une heure après la rencontre. Le reste pouvant se formuler par écrit à n'importe quel moment de la journée.

Tableau 4. Identification des acteurs potentiels et rencontrés selon l'échelle d'observation.

Échelles	Citoyens	Organisations officielles	Personnalité	Réseaux d'organisations	Institutions non-officielles
Locale	- agriculteur - pêcheur - restaurateur - hôtelier - maçon - menuisier - passeur - service public - intermédiaire - éleveur	- ACDESPIM - ACPAVA - GAF - Association des pêcheurs - Club des mères	- capataz - marqueur - commissaire		- équipe de soccer
Municipale		- Sape - Secretaría du tourisme et de la culture	- conseiller en campagne		
Régionale		- Emater			
Provinciale		- Sectam/pêche - Sectam/ environnement		- MONAPE - MOPEPA - Colonia - Caixa pesqueira - Fepa - Conseil pastoral de la pêche	
Fédérale		- IBAMA - Ministère de la Marine - Capitainerie			
Autres		- Musée - UFPA - IDESP			

Source, terrain de l'auteur, 1998

Pour qu'une telle approche fonctionne adéquatement, elle doit reposer sur la discipline. La pratique assidue de l'écriture quotidienne fait en sorte que l'information ne repose pas seulement sur la mémoire. Le carnet de terrain devient ainsi un outil essentiel pour s'assurer d'une certaine rigueur. C'est l'endroit où on confine l'information recueillie directement durant les interactions.

À mi-chemin entre l'**entretien directif** et l'**entretien ouvert**, notre stratégie lors des rencontres avec les individus a offert suffisamment de flexibilité pour établir une acquisition graduelle de l'information. On pouvait ajouter des questions venant éclairer

des points obscurs du phénomène ou encore, combler un manque de connaissance face à une situation incontrôlable.

Les entretiens, ou les entrevues, adressés autant aux hommes qu'aux femmes (lorsque cela était possible) des diverses catégories socio-économiques présentes, ainsi qu'aux responsables des pouvoirs publics et des institutions portaient sur les enjeux sociaux et sur les politiques entourant l'aménagement comme tel. Le but poursuivi était de faire ressortir les différents problèmes rencontrés lors de l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources (Annexe 1).

Appliquées à divers moments de l'enquête, les entrevues tenaient compte de nos préoccupations initiales. Elles visaient à identifier la trajectoire historique de la transformation des modes de gestion traditionnels des ressources naturelles. Ceci devait nous permettre de bonifier la dimension prospective de nos résultats.

Nous avons cherché à rencontrer des membres de chacune des communautés de l'île de Maiandeuá. Au tableau 5 on présente la répartition des acteurs rencontrés à différentes échelles. Le grand nombre de personnes rencontrées à Algodoal s'explique par un plus long séjour dans cette communauté et par un nombre d'habitants plus important.

**Tableau 5. Nombre d'individus rencontrés durant le terrain.**

Échelle d'observation	Nbre de personnes questionnées
Algodoal	39
Camboinha	21
Fortalezinha	14
Mocoóca	11
Maruda	2
Maracanã	7
Belém	18
Total:	112

Source, terrain de l'auteur, 1998

En fonction des personnes rencontrées, la durée des entrevues pouvait varier entre 90 et 120 minutes. Les informations ont été enregistrées sur magnétophone lorsque les informateurs le permettaient. Entre les entrevues, nous avons pu rencontrer les individus à plusieurs reprises pour éclaircir certains éléments.

À Camboinha, nous avons eu recours à une technique de groupe pour récolter l'information. Cette rencontre fut suggérée par la population. Plus de 18 personnes sont venues. Cet exercice fut enrichissant au chapitre de la connaissance de la situation locale et des interactions qu'ils entretiennent avec les membres extérieurs de la communauté.

Le recours à plusieurs techniques de cueillette fut nécessaire en raison de la réticence et de la méfiance de la part de certains membres des communautés locales<sup>18</sup>. Cette situation fait en sorte que les acteurs pourront sembler moins présents au moment de l'analyse.

Un autre facteur non négligeable auquel nous avons dû faire face sur le terrain fait référence avec ce que l'on pourrait appeler *pollution ethnographique*. Le manque de retours de l'information de la part de certains chercheurs ou officiels dans le passé fait en sorte que certains ne veulent plus répondre, ni rencontrer les chercheurs. Sur ce point nous avons dû redoubler d'astuces éthiquement correctes, pour réussir à atteindre nos objectifs.

---

<sup>18</sup> Cette situation explique pourquoi seulement 5 entrevues ont pu être enregistrées sur magnétophone.

Nous avons également dû faire preuve d'originalité pour recueillir l'information nécessaire. Pour le cas de l'inventaire du capital halieutique de Algodual, nous avons dû attendre la tenue d'un match de la Coupe du Monde de *Futebol*<sup>19</sup> de 1998. Ce moment nous semblait le meilleur pour dénombrer les embarcations à Algodual puisque les pêcheurs ne voulaient pas manquer la prestation de leur équipe nationale.

### *Validation des données*

À Belém, plusieurs discussions ont eu lieu avec des membres du Musée et des institutions publiques. Nous avons enrichi notre compréhension de la situation halieutique au Pará à l'occasion d'une invitation du Musée à participer à un séminaire sur les conflits dans la zone littorale. Ces rencontres permettaient de bonifier l'information que nous obtenions sur le terrain.

Pour compléter notre représentation de l'espace, nous avons effectué à diverses échelles un exercice de **validation ou d'identification** de nouvelles informations. Cet exercice tient compte des aspects historiques. En effectuant plusieurs rencontres sur le même sujet, nous étions en mesure de croiser l'information et de s'assurer que nous bénéficions du maximum de données concernant les ressources et les usages.

En cartographiant certaines variables selon des époques différentes, nous pouvions évaluer la malléabilité de l'espace côtier selon les modèles de gestion, qu'ils soient coutumiers ou plus formels. Par l'entremise de rencontres individuelles et par petits groupes, nous avons accès au savoir local nous permettant de localiser les zones de pêche et d'exploitation des diverses ressources rencontrées sur l'île (ex. toponymie, connaissance et utilisation).

---

<sup>19</sup> Il s'agit de la Coupe du monde de soccer.



Outre les informations recueillies avec les pêcheurs pour constituer notre propre inventaire des ressources halieutiques, la Sape a mis à notre disposition des informations sur le secteur provenant d'un inventaire préliminaire élaboré dans le cadre des opérations du CEPNOR. Un retour critique sur cet inventaire nous semble nécessaire. Jusqu'à présent aucun inventaire systématique, voire même approximatif, n'existait concernant les principales ressources de la région amazonienne. Bien que grâce à l'inventaire du CEPNOR nous ayons maintenant accès à plusieurs données partielles inexistantes auparavant, n'oublions pas que le peu de moyens investis par les institutions politiques se traduit par le manque de personnel et le peu de participation des pêcheurs. Cette situation fait en sorte que toute interprétation demande à être nuancée. En effet, il nous apparaît important de souligner que l'unique personne impliquée dans la cueillette de données, ne peut être présente sur tout le territoire en même temps. Dans ce contexte, le taux de participation peut être sous-représenté.

En ce qui nous concerne, nous n'utiliserons les données mises à notre disposition par la Sape qu'à titre indicatif seulement. Ce choix nous paraît judicieux puisque la partie destinée à l'alimentation domestique et la part des pêcheurs sont passés sous silence lors du débarquement des prises. De plus, le faible taux de participation des pêcheurs et le peu de personnel font en sorte que l'échantillonnage ne peut être qu'approximatif.

### **3.3 ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE**

Dans ce chapitre, nous avons défini le cadre de notre démarche théorique et méthodologique. Nous admettons l'existence de certaines structures qui demandent une profonde intériorisation des composantes internes dans la manière de concevoir les usages. Nous intégrons également l'apport de l'historicité des conceptions à l'endroit des usages pour comprendre les situations (Taller de Tradición Oral et Beaucage, 1996).

La notion d'espace retenue s'apparente à celle de la nouvelle géographie régionale, qui permet de considérer les notions de structure et de processus. Nous abordons l'organisation spatiale dans une perspective holistique, analytique et empirique dans laquelle il est possible d'intégrer la notion de superstructure institutionnelle dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources (ex. règles et procédures). Cette intégration permettra de comprendre la région à partir de manifestations internes aux organisations spatiales, aux organisations administratives et aux organisations juridiques. De plus, le recours à la notion de région offre l'avantage de fournir un cadre de référence multiscalair pour cerner les acteurs impliqués dans le processus.

Inspiré de Gilbert (1989), nous admettons que l'image de la région produite sera constituée à partir d'une série d'éléments complémentaires (ex. phénomènes hétérogènes, individuels ou collectifs) qui fournira des informations sur l'organisation de l'espace, mais surtout sur les interactions entre ces éléments. Entre les acteurs, il se développe un ensemble de relations dont le flux constitue un réseau complexe utile pour comprendre leur dynamique dans les mécanismes de gestion. Au niveau spatial, on exploite les limites administratives, juridiques et sociales mais c'est par l'agent *agissant* que se dessinent les processus sociaux. Les institutions qui en émergent deviennent ainsi le produit d'un espace-temps particulier. Leur matérialisation dépendra du degré de déphasage entre les pratiques sociales intériorisées provenant d'époques antérieures et la réalité actuelle.

La démarche proposée cherche à analyser: 1) les décisions qui concernent l'appropriation des ressources, 2) les politiques et les représentations des acteurs, et 3) les modèles de changement sociaux. Par exemple, les politiques de gestion nous procurent une forme de représentation et de mise en ordre de la réalité (ex. conservation, protection, exploitation et exploitation). Dans l'analyse des politiques de gestion, nous devons tenir compte autant des actions individuelles, des actions gouvernementales, des initiatives de gestion ou d'intervention que des instruments de développement économique.

L'appareil conceptuel se comprend sur un continuum entre l'indéterminé et le déterminé (Gauthier, 1992). Le temps correspond à un indicateur du mouvement, mais il ne prendra véritablement son sens (réalité) que dans les résultats (Crépeau, 1996). Les dimensions locales se conçoivent ainsi dans un processus de régionalisation hors espace-temps qui lui confère la particularité d'être en perpétuel devenir et conséquemment, de créer la spécificité des contextes géographiques.

Tout comme Crépeau (1996), nous soutenons l'idée que, dans la stratification des échelles, la superposition réifie chacun de niveaux d'analyse et les catégories conceptuelles qui s'y rattachent. Elle permet alors de montrer la dynamique des acteurs, de relever la particularité des communautés, ainsi que de faire ressortir l'importance des processus historiques et structurels plus larges.

Comprises comme un processus, l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources peuvent se déconstruire et se reconstruire à partir d'approches contextuelle et relationnelle. Aucun lien causal ne peut cependant être tiré lorsqu'on isole ou qu'on décontextualise l'élément en question. Les transformations dans le temps et dans l'espace des modes de gestion des ressources communes seront effectuées en remettant en cause la dialectique du vécu individuel et des forces sociales. C'est ici qu'arrivent les concepts d'incertitude, d'instabilité des formes et de causalité ouverte empruntés de la micro-histoire. On présente ainsi des économies locales comme autant d'agents obligés de développer des stratégies à l'égard de leur avenir.

Les acteurs seront regroupés en différents groupes. Tout d'abord, il y a celui qui agit à partir de son expérience individuelle et dont les actions sont localisées (ex. pêcheur, charretier, restaurateur et agriculteur). Il y a aussi celui qui oeuvre dans des organisations présentes dans la région d'étude (ex. MPEG, ONG, MOPEPA et *colônia*). Enfin, il y a celui associé à la gestion et au pouvoir public (ex. IBAMA, Sectam, Sape).

Dans la présentation des acteurs, on tient compte des dimensions temporelles du phénomène à ses niveaux microsociologique et macrosociologique. Cette démarche informe sur la dynamique des acteurs, mais aussi sur leurs représentations (ex. sur la manière de traiter la ressource ou de définir les critères d'appartenance). En présentant la trajectoire historique des acteurs dans leur quotidienneté lorsque cela est possible, nous avons accès aux informations obtenues par l'individu via son expérience personnelle, c'est-à-dire son contexte. Ce point est important puisque dans la recherche nous avons souvent recours aux descriptions d'acteurs. Lorsque les acteurs définiront la situation à partir de leur vision individuelle, il sera question de données microsociologiques. Nous caractériserons également les procédures d'appropriation et nous définirons les codes d'accès à la ressource à l'aide de caractéristiques macrosociologiques.

Ensuite, nous abordons les aspects méthodologiques de la recherche. Nous précisons les principaux avantages du Brésil comme aire d'étude (ex. connaissance du portugais, connaissance des enjeux du développement des zones littorales au Brésil et importance du secteur halieutique). Nous expliquons de quoi il s'agit lorsque nous parlons de la région du Salgado et nous introduisons l'île de Maiandeuá à partir de leurs principales caractéristiques physiques.

Le chapitre se termine par la présentation des différentes étapes de la recherche. Nous soulignons l'originalité de la démarche par l'adoption d'une stratégie intégrée de plusieurs techniques d'enquêtes. Nous montrons comment l'information fut recueillie de manière graduelle à partir de sources écrites provenant de la recherche documentaire (ex. articles, revues, livres, journaux et documents d'archives) et non-écrites provenant de différentes techniques d'enquêtes (ex. observation participante, carnet de bord, entretien direct, entretien ouvert et entretien de groupe). Nous cernons les limites et les problèmes rencontrés sur le terrain pouvant expliquer l'apparent manque de visibilité des acteurs dans la thèse (ex. méfiance et pollution ethnographique).

## **CHAPITRE 4**

### **UTILISATION ET CONCEPTION DES RESSOURCES COMMUNES AU BRÉSIL, PECHERIE ET BIEN COMMUN**

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats de la revue de la littérature concernant la gestion des communaux au Brésil. En ayant recours à l'histoire pour cerner les caractéristiques de l'implication étatique, nous obtenons une meilleure compréhension des modèles politiques de gestion de l'accès aux ressources.

Nous relevons l'émergence des structures politiques et leur transformation dans le temps en brossant la trajectoire historique de deux modèles politiques de gestion des communaux. Tout d'abord, nous traitons des pêcheries en Amazonie et nous montrons les ajustements structurels qu'a connus ce secteur du début de la colonie jusqu'à nos jours. Ensuite, nous effectuons une brève description des mécanismes de consolidation du discours nationaliste autour de la notion de bien commun. Ces esquisses de trajectoire historique permettent de mieux situer les enjeux dans le temps.

#### 4.1 TRANSFORMATIONS DE L'ESPACE HALIEUTIQUE, LA GESTION DES PECHERIES AU PARÁ

Dans cette section, une lecture approfondie du texte de Furtado (1981) s'avère fort pertinente pour décrire la situation des pêcheries au Pará.

Dès le début de l'époque coloniale, on reconnaît le potentiel halieutique de l'Amazonie et on met en place des politiques restrictives quant aux modes d'appropriation des ressources. Une des premières actions de la *Fazenda Real*, alors représentant le Roi du Portugal, consiste à mettre sur pied un mode de gestion connu sous le nom de *pêcherie royale* (Furtado, 1981).

Visant à augmenter la production et à développer une meilleure exploitation des ressources, cet arrangement structurel survient vers 1667 (Furtado, 1981). Jusqu'alors on a des *comptoirs* maintenus par des particuliers qui se concentrent sur l'île de Marajó, alors dénommée île de Joanes. Au départ, on aménage trois pêcheries royales exploitant le lamantin et la tortue. Avec le temps, la production se diversifie et on exploite différentes espèces de poisson (ex. tainha et gurijuba).

Administrée par le Dirigeant des finances de la *Fazenda Real* du Pará, la structure administrative des pêcheries royales se constitue de la manière suivante:

« Un feitor, um administrador, um armazém de venda e um vendedor eram os elementos componentes desse pesqueiro real. O feitor era geralmente um oficial subalterno que exercia a vigilância local do pesqueiro. O administrador ficava na cidade assim como armazém e o vendedor. O pagamento dos empregados era feito com os lucros da venda do pescado.... »  
(Furtado, 1981: 11)

Afin de s'assurer le monopole de la production halieutique, l'Empire prend le contrôle des activités avec la mise en place de mesures interdisant aux particuliers le droit

d'exploiter les ressources. Les nouveaux revenus ainsi générés, servent à payer la solde des militaires, à nourrir les garnisons, de même qu'à distribuer les pots-de-vin et les bonus aux fonctionnaires publics (Furtado, 1981).

La *Fazenda Real* déploie des sentinelles postées aux lieux de débarquement (Furtado, 1981) qui doivent veiller à ce qu'on respecte le statut des *pêcheries royales*. Rapidement, on assiste à une pénurie au chapitre de l'approvisionnement alimentaire de Belém puisque jusqu'alors les comptoirs de l'industrie privée assurent la distribution du poisson.

En 1678, plusieurs problèmes d'opération apparaissent. On assiste à une pénurie de sel, obligeant les administrateurs à exiger du Roi qu'en soient augmentés les quotas. Là où la force de travail dépend des Indiens, on demande au Roi qu'il s'implique activement pour solutionner le problème de la diminution de la main-d'oeuvre à Belém et à Maracanã. On explique cette situation par les épidémies de variole et de rougeole qui déciment les populations indiennes, de même que par les conséquences de la loi Pombal, décrétant en 1775 l'émancipation des Indiens de la tutelle des missionnaires.

Exclusivement axée sur la consommation de poisson, l'alimentation des habitants du territoire commence à se diversifier entre 1759 et 1859, surtout avec l'arrivée des éleveurs. Cette période correspond à la mise en place des *Communautés civiles amazoniennes* (Furtado, 1981). Bien que les *pêcheries royales* soient remplacées en 1818 par une forme de contrat de location ou d'usage, elles perdurent néanmoins jusqu'au moment où l'on révisé le système administratif de l'intérieur de la région vers 1820 et 1825.

Dans son texte, Furtado (1981) mentionne un élément important lorsqu'elle souligne le caractère pré-législatif des décisions normatives de l'autorité coloniale. Elle illustre sa position avec un exemple datant de 1728, époque où le gouverneur du Pará fait face à une production décroissante des prises de tortues. Le gouverneur instaure la loi Bado qui régleme les périodes de chasse (ex. interdiction de pêcher durant la période de reproduction). Mais, sous la pression de groupes d'intérêt, l'État annule en 1826 cette mesure la qualifiant d'*incompétente*.

Avec le décret 447, le gouverneur met de l'avant un projet de recensement de la population. Il cherche à connaître le nombre de marins, de pêcheurs mais aussi le reste de la population. Ce dernier rencontre beaucoup de résistance car les habitants craignent que les mulâtres et les esclaves noirs ne soient vendus. De plus, la loi sur le recrutement militaire augmente la peur du peuple d'autant plus que la marine de guerre est réputée pour ses sévices corporels et les conditions de servitude qu'elle préconise (IDESP, 1984).

En 1846, on cherche à renforcer le contrôle sur les pêcheurs avec la création des *Distritos de Pesca*<sup>20</sup>, sous la direction des *capatazes* nommés par les Capitaineries des ports des provinces. Malheureusement, très peu d'information subsiste sur le fonctionnement pratique des districts de pêche, si ce n'est le rôle d'opresseur qu'on attribue à cet agent de la Marine:

"...Apenas a figura do capataz ficou até hoje, embora tenha oficialmente o título de agente da Marinha. Em várias regiões do litoral brasileiro, o capataz ainda é hoje uma figura opressora, tutora e manipuladora que intervém na vida das colônias de pescadores, e, que é mais grave, conta como o respaldo das respectivas federações e da confederação nacional, como também das capitânicas dos portos."(IDESP, 1984: 3)

---

<sup>20</sup> District de pêche.



En 1854, la résolution 246 qui permet l'établissement de compagnies de pêches dans les villes et les villages. Cette résolution suit la même logique que la loi 25 mise de l'avant quelques années plus tôt (1839):

« O número de pescadores que compunha cada companhia era relativo à população e necessidades das perspectivas cidades e vilas, o elas seriam criadas. Essa lei, como aquela, ao mesmo tempo que fomentava o desenvolvimento da pesca, exercia um certo controle sobre a atividade pesqueira, na medida em que, fixando o número de pescadores por cada companhia, tornava-se mais acessível fiscalizar as incursões pesqueiras nas águas paraenses » (Furtado, 1981: 25)

En 1868, avec la loi 461, on abolit l'utilisation de deux engins fixes de capture de poissons connus sous les noms de *tapagem* et de *curral* (fascine). Cette restriction s'applique aux poissons d'eau douce des circonscriptions de Obídos et de Santarém, sans toutefois viser les activités ayant cours dans les lacs qui ne communiquent pas avec les mangroves, les rivières et la mer (Furtado, 1981).

La chambre des députés donne au gouverneur provincial le pouvoir de subventionner le secteur de l'approvisionnement du marché de Belém en poisson d'eau salée à partir de 1881. Avec l'arrivée des bateaux à vapeur, la pêche industrielle que l'on appelle alors la grande pêche se développe. À l'embauche, on donne la préférence aux employés des industries de pêche et des services de transport maritime qui effectuent la desserte de Belém.

La petite pêche quant à elle se caractérise par une pêche au filet maillant et à l'hameçon. C'est durant cette première période du développement de la pêche industrielle que se développe le problème structurel qui perdure encore de nos jours. Il s'agit d'une structure hiérarchique sur trois niveaux qui favorise la hausse des prix pour le consommateur et le faible prix payé au pêcheur pour le fruit de son travail. Cette structure se compose du pêcheur, du marchand de glace et du poissonnier. De nos jours, l'intermédiaire joue le rôle du marchand de glace, s'il y a lieu.

À cette époque, les préfectures administrent les activités halieutiques qui ont cours sur leur territoire. Elles en soutirent une source de revenu non négligeable et ce, grâce aux taxes et aux impôts. La gestion et la réglementation des activités halieutiques laissées entre les mains des municipalités et de ses juges, assurent ainsi une forme de protection contre les incursions des pêcheurs non-originares du municipe (Furtado, 1981).

Par certaines mesures juridiques, la Préfecture détermine les critères d'accès à son territoire. L'émergence de plusieurs canneries de sardines durant cette période montre l'importance des ressources halieutiques du Salgado. Cependant, une absence de législation globale et une hétérogénéité des mesures mises de l'avant caractérisent les actions de l'État. La question halieutique au Pará illustre bien cette situation jusqu'en 1895.

Pour répondre à une demande en denrées alimentaires de plus en plus grande des centres urbains, on réorganise le secteur des pêcheries autour de 1900. On cherche à l'aménager d'une manière à le rendre lucratif, tout en préservant les stocks halieutiques des ravages du marché. La restructuration du réseau de distribution qui s'en suit coïncide avec le boum du caoutchouc que connaît la région amazonienne.

Le gouvernement brésilien, par l'entremise du Ministère de l'agriculture, s'implique activement dans le secteur halieutique avec la création de mécanismes de contrôle tombant sous la juridiction de l'*Inspeçtoria Federal de Pesca*<sup>21</sup> en 1912. Entre 1912 et 1915 plusieurs tentatives d'organiser la pêche et les pêcheurs par cette institution se soldent par un échec. Il faudra attendre quelques années plus tard, soit en 1919, moment où l'on crée la *Diretoria de Pesca e Saneamento do Litoral Brasileiro*<sup>22</sup> et qu'on délègue

---

<sup>21</sup> Inspection fédérale de la pêche.

<sup>22</sup> Direction de la pêche et de l'assainissement du littoral brésilien.

les pouvoirs concernant les activités halieutiques au Ministère de la Marine qu'on annexe et subordonne à l'*Inspeçtoria dos portos e Costas*<sup>23</sup> (Furtado, 1981).

La Marine charge le *Commandant Frederico Villar* d'organiser le secteur des pêcheries. Avec la mission du *Cruzador José Bonifácio* en 1919, on a comme objectif de cataloguer la situation générale des pêcheurs et de définir l'état de l'activité halieutique ayant cours sur le littoral brésilien. Les conclusions de cette expédition permettent de redéfinir la *Diretoria de Pesca e Saneamento do Litoral Brasileiro* en 1923. Le responsable, José Bonifácio, montre le sentiment d'abandon que vivent les pêcheurs du littoral. Pour pallier à cette situation, il suggère l'idée d'organiser en *colônia* les pêcheurs afin de les socialiser, de les instruire et de favoriser leur prospérité:

« Por esse regulamento as Colonias de pescadores foram definidas como agrupamentos que congregavam, pelo menos, 40 brasileiros ou naturalizados, matriculados como pescadores nas Capitãncias dos Portos e dependências de seu foro. Alem disso, elas visaram unir, por laços de solidariedade fraternal pescadores brasileiros ou naturalizados; promover a criaçã de escolas primarias e profissionais de pesca; combater, por todos os meios, os processos condenado de pesca que conduzem ao exterminio das especies e o afastamentos dos cardumes; difundir as ideas de civismo e amor a patria, as suas coisas e a sua gente, e ainda criar postos de socorro naval ao longo da costa... O conjunto destas colonias firmava a nivel nacional, a Confederaçã dos Pescadores, e a nivel estadual, a Federaçã das colonias dos pescadores." (Furtado, 1981: 32-33)

Avec la création de la *colônia*, on abolit le *dizimo*, ou l'impôt que les autorités coloniales exigeaient, et on le remplace par une cotisation mensuelle (IDESP, 1984). Pour chaque *colônia*, on nomme un *capataz* qui correspond à un délégué de l'autorité navale. Il a pour rôle de veiller à ce que les lois de la pêche soient respectées. Comme le

---

<sup>23</sup> Inspection des ports et des côtes.

présente Furtado (1981), le terme *capatazia* découle de ce titre et représente un territoire qui permet de rapprocher l'autorité des pêcheurs, afin qu'ils puissent s'enregistrer et immatriculer leur embarcation dans les livres de la Capitainerie des ports du Pará. Dans chacune des *colônias*, on construit des écoles selon le nombre de pêcheurs (Furtado, 1981).

L'organisation interne des *colônias* repose sur un président, un secrétaire et un trésorier qui, tout comme aujourd'hui, sont élus par un vote direct des pêcheurs membres. En plus, à l'époque on y retrouvait un *capataz*. Chacune des *colônias* doit être identifiée par la lettre Z, un numéro selon l'ordre de la fondation de celle-ci et le sigle de la province respective<sup>24</sup>. Pour que la *colônia* fasse partie de la Fédération nationale des pêcheurs, elle doit présenter "... uma relação nominal dos pescadores matriculados na área em que a referida Colônia pretende atuar; deve discriminar a zona de operação de pesca e definir geograficamente esta zona" (Furtado, 1981: 37).

Les *colônias* acquièrent le statut d'association civile en 1941, statut qui fut réaffirmé en 1978 par le Ministère de l'agriculture. Pour entrer dans la *colônia* les membres doivent faire de la pêche leur principale occupation et les *colônias* être constituées d'au moins 300 personnes.

De 1934 à 1942, les affaires halieutiques passent sous l'administration du Ministère de l'agriculture lorsque le gouvernement met sur pied la *Diretoria de Caça e Pesca*<sup>25</sup> (Leitão, 1995) avant de revenir sous la juridiction du Ministère de la Marine (IDESP, 1984). Cette institution assure le contrôle total des activités halieutiques jusqu'en 1945, en obligeant les pêcheurs à vendre leur production aux coopératives et entrepôts sous la

---

<sup>24</sup> On crée la *colônia* des pêcheurs de Maracanã en 1925.

<sup>25</sup> Direction de la chasse et de la pêche.

domination de la *Comissão Executiva da Pesca*<sup>26</sup> mise sur pied par le président Vargas:

« Em dezembro de 1942, Getúlio Vargas, instituiu a Comissão Executiva da Pesca, extinguindo o Conselho Nacional da Pesca, as Federações e a Confederação Geral dos Pescadores, bem como ao Estatutos das Colônias e a Caixa de Crédito da Pesca. A CEP assume o comando total no setor da pesca, inclusive nas Colônias. Pela resolução nº 17, de 20 Out 43, a CEP obriga os pescadores a entregar sua produção às cooperativas, organizadas compulsoriamente, ou aos entrepostos controlados pela Comissão. »(IDESP, 1984: 9)

Depuis, comme le mentionne Leitão (1995), on dilue l'administration et la gestion des activités halieutiques en division ou en département de l'agriculture et ce, jusqu'en 1961 alors que fut créé le *Conselho de Desenvolvimento da Pesca*<sup>27</sup> (CODEPE).

En 1962, le Ministère de l'agriculture crée la *Superintendência do desenvolvimento da pesca*<sup>28</sup> (SUDEPE) dont les principaux objectifs tournent autour de l'industrialisation du secteur halieutique au pays, de l'assistance technique et de l'aide financière. La SUDEPE gère 5 unités régionales et développe au niveau national plusieurs projets de développement des pêches industrielles et artisanales. De plus, on mandate la SUDEPE de la fiscalisation. La SUDEPE effectue le premier inventaire destiné à connaître l'état des stocks halieutiques en 1975 (Furtado, 1981).

Comme on le présente au tableau 6, la gestion des pêcheries passe de 1846 à 1990 entre les mains de plusieurs ministères.

---

<sup>26</sup> Commission exécutive de la pêche.

<sup>27</sup> Conseil de développement de la pêche.

<sup>28</sup> Superintendance du développement de la pêche.

**Tableau 6. Principales mesures étatiques dans le développement et la gestion des activités halieutiques au Brésil et au Pará.**

Année	Principales mesures étatiques de développement et de gestion
1846	Formation des Districts de pêche; introduction des commissaires de la marine dans les communautés halieutiques
1903	Première définition du statut des colônias de pêcheurs par le Ministère de la marine: 1) doit rejoindre 40 membres pêcheurs; 2) institutions fiscalisées par la Marine; 3) finalité de l'initiative: industrialisation des pêcheries, création de l'infrastructure économique et sociale; représente une armée de réserve et embarcations peuvent être confisquées par la Marine en cas d'urgence
1919	Résolution sur la fondation des colônias de pêcheurs par le Ministère de la marine en raison du manque de recrutement; construction des écoles de pêcheurs dans les communautés
1919-23	Mise en place forcée des colônias par le Ministère de la marine; recrutement approximatif (100 000 pêcheurs)
1920	Création de la première fédération au Brésil avec la Fédération des Pêcheurs du Pará (FEPA)
1923	1) La Diretoria de Pesca e Saneamento do Litoral Brasileiro est créée pour s'occuper des affaires halieutiques 2) Le pêcheur doit s'enregistrer à la colônia obligatoirement; service militaire dans la Marine obligatoire pour les pêcheurs; abolition de l'impôt de 5% (décimo) sur la production (aujourd'hui elle est de 1% du salaire minimum)
1934	Passage des compétences du secteur halieutique du Ministère de la marine au Ministère de l'agriculture; Mise en place de la Diretoria de Caça e Pesca
1938	Pour protéger la production nationale, imposition de l'État sur l'importation de poissons et d'équipement
1941	Pendant la 2e guerre mondiale le Ministère de la Marine forme la Commission exécutive de la pêche (CEP) afin d'assurer le monopole à l'Union sur la production des colônias et des coopératives; jusqu'à la fin de la guerre il est interdit d'apporter plus de 1 kilo par pêcheur/jour à la maison
1945	Abolition des CEP et des coopératives forcées; infrastructures passent entre les mains du Ministère de l'agriculture
1953-60	Période d'élaboration de plans nationaux et d'études (ex. plan de valorisation de l'Amazonie, plan d'assistance et de protection des pêcheurs du Nordeste et Mission FAO-UNESCO)
1961	Sur la scène fédérale, on assiste à la fondation du Conseil de développement de la pêche
1962	1) Création Ministère de la planification 2) Création de la Superintendance du développement des pêcheries (SUDEPE) et incorporation du Conseil de développement de la pêche à la SUDEPE
1964	1) La politique agraire passe entre les mains de la Secretaria d'État de l'agriculture (SAGRI) 2) Définition du statut de la terre
1965	Définition du Code forestier
1966	Opération Amazonie: création de la Superintendance du développement du Nordeste (SUDENE) et de la Superintendance du développement de l'Amazonie (SUDAM); conflit de juridiction entre la SUDENE, la SUDAM et la SUDEPE
1966-1974	Mise en place de divers incitatifs fiscaux et programmes (ex. PESCART); collaboration entre institutions (ex. INCRA, EMBRATER et BNCC)
1975	Confirmation de l'obligation d'enregistrement aux colônias des pêcheurs par le Ministère de l'agriculture
1977	Nationalisation de la flotte halieutique
1980	1) 1 million de pêcheur enregistrés; cet enregistrement permet d'obtenir un fond de pension et de retraite 2) Abandon du PESCART en raison du conflit fédéral/provincial (SUDEPE-EMATER)
1985	Aucun plan de pêche n'a encore vu le jour
1988	Incorporation de la SUDEPE au sein de IBAMA
1989	Fondation de la MONAPE; opposition des colonias

Source, adapté de Schöenberg, 1994

Malgré la mise en place d'institutions et de mesures juridiques et législatives, le nombre de pêcheurs demeure inconnu. Auparavant, on pouvait avoir une idée approximative en se fiant aux registres des *colônias* en raison de l'obligation de l'enregistrement des pêcheurs. C'est ainsi qu'on est en mesure d'estimer à 1 million le nombre de pêcheurs en

1980. Depuis qu'on reconnaît la catégorie sociale de pêcheur dans la constitution brésilienne de 1988, aucune obligation ne le relie aux *colônias*. Maintenant, les pêcheurs désertent cette institution qui n'est plus en mesure de fournir le même niveau de service. De plus, l'abus de pouvoir et la corruption ont terni la crédibilité de l'institution.

Au Pará, les stocks halieutiques demeurent mal connus et à ce jour, il n'existe aucun plan de pêche fonctionnel<sup>29</sup>. Il n'y a pas de quotas sauf dans de rares cas où des ententes concernant les périodes de pêche et la réglementation des engins émergent de manière *ad hoc*. Celles-ci visent à diminuer la pression sur les femelles et les classes d'âge plus jeune de certaines espèces. Sur l'île, les pêcheurs disent que leur quota correspond à la capacité de leur embarcation, à la grandeur des fascines ou bien au nombre d'employés disponibles pour effectuer les activités de conservation du poisson durant les périodes d'abondance (ex. salage et de séchage).

Le secteur des pêcheries connaît des transformations au moment de la nationalisation des océans avec la mise en place des Zones Économiques Exclusives (ZEE) au cours des années 1980. On étend à 200 milles marins des côtes les limites de l'espace maritime nationale. Des mesures gouvernementales permettent une privatisation de l'industrie, ce qui a pour conséquences de générer des conflits entre le secteur de la pêche artisanale et la pêche industrielle. Le secteur artisanal repose sur une gestion dite traditionnelle et sur une technologie parfois rudimentaire. Dans ce contexte, on assiste à une véritable surexploitation de certaines ressources.

---

<sup>29</sup> À la Sectam/pêche on mentionne l'existence d'un Plan de pêche qui n'attend que la signature du Gouverneur pour être approuvé.

Depuis les années soixante, des entrepreneurs privés mettent en valeur le littoral brésilien à des fins touristiques. Les mesures étatiques en ce domaine menèrent rapidement à des situations marquées par la spéculation foncière et par une dégradation des relations sociales et des ressources naturelles (Breton, 1994; Plante, 1994; Plante et Breton, 1994; Diegues, 1994; Diegues et Nogara, 1994). Expropriation, violence ou corruption sont souvent au rendez-vous lorsqu'un projet de développement s'annonce.

#### **4.2 L'ESPACE AMAZONIEN ET L'ESPACE MARIN**

Pour faciliter la compréhension des modes de gestion des ressources et montrer l'importance des politiques en matière d'appropriation et de distribution de l'accès, nous analyserons les cas de l'espace amazonien et de l'espace marin qui illustrent comment les politiques nationales modifient l'espace brésilien.

Le pouvoir public s'octroie un rôle juridique majeur dans la préservation et la restauration de l'environnement. Avec la reconnaissance de ce droit dans la constitution, l'Amazonie devient Patrimoine National avec le programme *Notre nature*. Ce statut fait en sorte qu'il assure l'intégrité du territoire par des lois, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il soit en mesure de le faire sans impliquer la société civile.

Dans les années 50 et 60, on remet en cause les modèles de gestion traditionnels des communaux. Avec une modernisation des types de propriété et avec l'ouverture des espaces vierges, le *Planalto* brésilien crée de nouveaux espaces privés et publics. L'expansion des activités industrielles éloigne la frontière agricole traditionnelle des grands centres urbains. Dans la zone marine, ce sont les mesures mises de l'avant dans les années 1970 avec la mise en place de la *Zone Économique Exclusive* qui résument le mieux cette situation (ex. mise en place de politiques devant favoriser l'essor de l'industrie pétrochimique ou encore le développement du secteur halieutique).



### *Zonage écologico-économique*

À partir de 1985, l'État brésilien valorise le concept de zonage écologico-économique. Cette structure se compose d'un élément technique et d'un élément politique. Au niveau technique, cet élément agit sur le savoir et la connaissance, et devient le cadre de référence pour distribuer les programmes de subventions<sup>30</sup>. Les règles d'appartenance physique au territoire de l'Amazonie légale établies pour la zone écologico-économique, ont préséance lors de la distribution des fonds (ex. FNO).

Sous tutelle du *Secretaria de Assuntos Estratégicos da Presidência da República*<sup>31</sup> (SAE/PR), la Commission de Coordination du Zonage Écologique (CCZEE) lance l'Opération Amazonienne (1966) pour calmer les pressions provenant de l'opinion internationale au sujet de la gestion de l'Amazonie. En 1967, la *Superintendência do Desenvolvimento da Amazônia*<sup>32</sup> (SUDAM) administre des politiques d'incitatifs fiscale dans le secteur des pêcheries (Schönenberg, 1994).

Par la suite, il faut attendre jusqu'en 1993, moment où le *Ministerio do Meio Ambiente, dos Recursos Hídricos e da Amazonia Legal*<sup>33</sup> entreprend la définition de sa nouvelle politique intégrée pour l'Amazonie légale (carte 5).

---

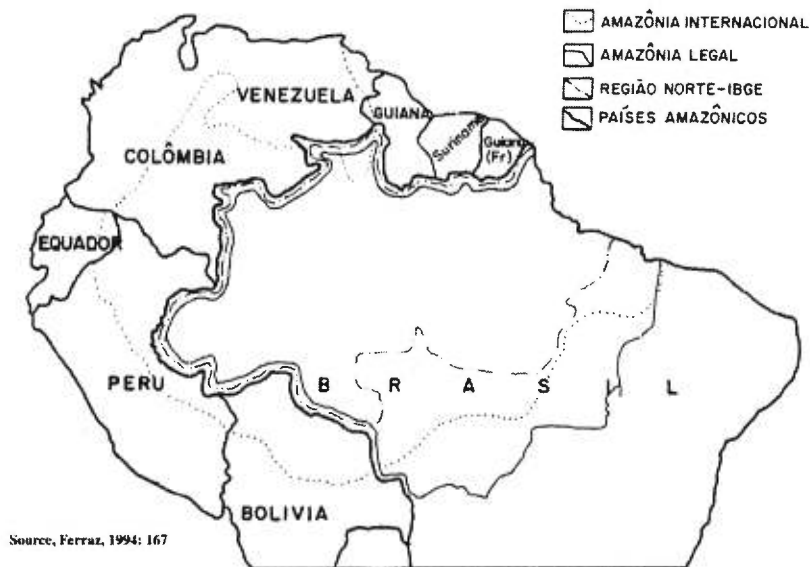
<sup>30</sup> Voici les principaux programmes: 1) le Fond d'investissement de l'Amazonie (FINAM), sous l'administration de la SUDAM; 2) le Programme d'Intégration National (PIN); 3) le Programme de Redistribution des Terres (PROTERRA); 4) le Fond de financement du Nord (FNO).

<sup>31</sup> Secrétariat des sujets stratégiques de la présidence de la république.

<sup>32</sup> Superintendance du développement de l'amazonie.

<sup>33</sup> Ministère de l'environnement, des ressources hydriques et de l'Amazonie légale.

Carte 5. La distribution géographique de l'Amazonie internationale, de l'Amazonie légale et région nord.



En 1994, on institue 11 groupes de travail dont les résultats doivent permettre de proposer des orientations au gouvernement. En 1995, le Conseil national de l'Amazonie légale approuve sa nouvelle politique nationale (Malato, 1997) et précise la conception de l'Amazonie comme un bien commun:

« (...) a soberania brasileira sobre o territorio e inquestionavel; a qualidade de vida do povo amazonica deve ser melhorado no contexto do desenvolvimento sustentavel; a natureza, representada pela floresta, os rios e a biodiversidade, sera protegida a integração da Amazônia as demais regiões a: país, assim como o Brasil com os Países Amazonicos, sera priorizada; o acesso da Amazônia ao Pacifico e ao Caribe sera viabilizado, em cooperação com pais vizinhos; as fontes energeticas e as reservas minerais amazonicas devem ser exploradas, com respeito aos recursos ambientais; os indigenas e sua cultura serão preservados e suas terras demarcadas; as tradições das diversas comunidades serão estimuladas » (Brasil, MMA, 1995: 35, tiré de Malato, 1995: 83)

La gestion de l'environnement revient au *Conselho Nacional do Meio Ambiente*<sup>34</sup> (CONAMA) depuis l'adoption de la constitution brésilienne de 1988. Elle attribue au pouvoir public et à la collectivité (société civile) le devoir de défendre et de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures. Le passage du pouvoir doit s'effectuer par l'entremise des ministères provinciaux de l'environnement. Au Pará, on crée la Sectam à cet effet. Toutefois, l'importance de ce type de ministère varie selon les moyens et les priorités des provinces, rendant difficile l'harmonisation de leurs objectifs.

Le Brésil possède une loi sur la politique nationale de l'environnement qui vise l'exploitation des ressources minières et forestières. Elle intègre les allures du système national de l'environnement (SISNAMA) dont le rôle est d'institutionnaliser une décentralisation des politiques vers des sphères d'autres échelles (ex. fédéral, provincial, municipal et local).

Lors de la signature des accords du Sommet de la Terre de Rio en 1992, le gouvernement fédéral s'engage encore plus activement dans la voie structurante de l'élaboration de nouvelles mesures devant favoriser un développement plus harmonieux des projets avec les populations concernées. Le Brésil demeure à l'avant-garde des mesures environnementales au chapitre des procédures et de la participation et il s'engage à reconnaître le savoir des populations locales concernant la gestion et l'aménagement de leurs espaces. Malgré tout, on a investi peu d'effort et de volonté dans la prise en compte des intérêts locaux.

---

<sup>34</sup> Conseil National de l'Environnement

Le concept de participation revient souvent et on l'associe aux réussites aussi bien qu'aux échecs sans toutefois démontrer une véritable réflexion sur le sens à lui donner. Le flou de définition qui entoure le vocable de participation, fait en sorte qu'on l'emploie à toutes les sauces, l'éloignant davantage des mécanismes de prise de décisions, là où cet outil serait des plus utiles.

*La mer, une ressource commune*

Pour les Brésiliens, la mer représente une ressource commune, c'est-à-dire sans propriétaire et de libreaccès. À une échelle locale, cela affecte directement les pêcheurs, pouvant devenir un facteur de conflit. Par exemple, des bateaux étrangers envahissent les zones d'exploitation, comme lors de la Guerre de la Langouste au début de 1963 contre les Français (Rougeulle, 1993), ou bien lorsque les chalutiers brésiliens s'aventurent à proximité des côtes pour lancer leurs chaluts.

Dans cette région du pays, une bonne partie des affrontements concerne l'Amazonie et le vaste territoire maritime sous l'influence du fleuve Amazone. De plus, le manque de ressources humaines et matérielles permet à certaines Nations voisines, dont le Venezuela, de transgresser les frontières de la ZEE brésilienne et d'y pratiquer une pêche prédatrice. Selon les représentants du Ministère de la Marine rencontrés, les contrevenants achètent souvent le silence des populations riveraines par des pots-de-vin importants (ex. argent ou biens matériels)<sup>35</sup>. Les conflits d'intérêt entre les gestionnaires de mêmes institutions ou d'institutions différentes rendent la gestion très difficile.

---

<sup>35</sup> Ministère de la Marine, communication personnelle.

### 4.3 ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Dans ce chapitre, nous répondons à certains éléments des deux premiers sous-objectifs de la recherche qui sont de: 1) caractériser les acteurs et montrer les facteurs qui influencent leurs niveaux d'interdépendance en ce qui concerne l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources; 2) comprendre les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources.

Tout d'abord, nous traitons des pêcheries en Amazonie. Avec ce cas, nous faisons ressortir l'historicité de l'implication de l'État du début de la colonie jusqu'à nos jours. Nous avons également fait ressortir divers ajustements structurels qu'a connus ce secteur que l'Empire a dû mettre en place afin de s'assurer le monopole de la production halieutique avec les *pêcheries royales*. Ce mode d'appropriation s'effectue par une restriction de l'accès aux ressources interdisant aux particuliers de pêcher. Nous retraçons également l'origine de la dépendance des pêcheurs face à l'intermédiaire dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (ex. pêcheur, marchand de glace et poissonnier).

Durant les années 1940, l'État brésilien reproduit ce schéma en prenant le contrôle de la production halieutique, obligeant cette fois les pêcheurs à vendre leur production à des institutions sous le contrôle de l'État. Le gouvernement met en place des structures administratives et politiques hiérarchisés qui génèrent une multitude d'acteurs impliqués dans la gestion des ressources, favorisant l'apparition de réseaux de clientèle et de corruption. Les institutions et les mesures qu'elles élaborent sont parfois coercitives et descendantes (ex. *colônia*).

Il faut aussi mentionner le pouvoir des acteurs sur les décisions gouvernementales interdisant de pêcher durant la période de reproduction (ex. lorsque l'État a dû annuler des mesures qui réglementaient les périodes de chasse). À l'échelle internationale, le pouvoir des autres nations a obligé la définition de zones territoriales (ex. Amazonie légale et ZEE).

L'alternance des institutions responsables des affaires halieutiques montre le peu de préoccupations vis-à-vis de cette activité. Le manque de continuité administrative et de suivi peut sans doute expliquer pourquoi, encore de nos jours, nous ne connaissons ni le nombre exact de pêcheurs, ni l'état des stocks halieutiques.

Dans les années 1950 et 1960, on remet en cause les modèles de gestion traditionnels des communaux qui entrent en conflit avec l'expansion des activités industrielles ce qui a pour conséquence de repousser la frontière agricole traditionnelle des grands centres urbains de plus en plus loin. C'est alors que l'État modernise ses types de propriété et ouvre des espaces vierges sur le territoire amazonien. Durant les années 1980, la zone marine devient une Zone Économique Exclusive. Ainsi, l'État s'approprie complètement ses zones territoriales (ex. terrestres, marines et côtières), elle en limite l'accès aux producteurs nationaux et on élimine la concurrence externe par l'entremise d'une modification juridique des formes de propriété. C'est également l'État qui se réserve le droit de définir les critères d'admissibilité aux nouveaux territoires ainsi créés par l'entremise des moyens de financement (ex. FNO).

Depuis la fin des années 80, on remarque une ouverture du Brésil en matière de gestion de l'environnement (ex. Convention sur le droit de la mer, nouvelle Constitution et Agenda 21). Cette volonté se concrétise par une décentralisation des pouvoirs, du haut vers le bas, en attribuant au pouvoir public (ex. fédéral, provincial et municipal) et à la collectivité (société civile) le devoir de défendre et de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures. Avec cette mesure, on prend conscience des aspects de l'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle.

Un autre point intéressant à souligner concerne la notion de ressource commune de la mer, considérée comme sans propriétaire et de libre-accès. Selon une échelle locale, cette conception affecte directement les pêcheurs, pouvant devenir un facteur de conflit (ex. chalutiers brésiliens qui s'aventurent à proximité des côtes pour lancer leurs chaluts). À une échelle nationale, la mer appartient à l'État du Brésil; n'étant plus de

libre-accès, cette vision peut entraîner des conflits entre les États. Dans cette région du pays, une bonne partie des affrontements concerne la région amazonienne et le vaste territoire maritime sous l'influence du fleuve Amazone. Une bonne partie des problèmes originent du manque de ressources humaines et matérielles, de la corruption (ex. sortie de la Capitainerie), et de conflits d'intérêt entre les gestionnaires de mêmes institutions ou d'institutions différentes.

Comme nous l'avons vu, les mécanismes de gestion des communaux et les politiques se transforment dans le temps et dans l'espace selon les contextes socio-historiques particuliers. Cette situation explique les transformations et la multiplication des modèles de gestion et d'aménagement. Les spécificités des communautés culturelles visées peuvent aider à mieux saisir la trajectoire historique et la logique des modèles de gestion sous-jacents:

« This is not a simple continuity in political organization and in cultural notions and practices of legitimacy or accountability. As with the development of customary law or the changes in practices of herd and range management, the process of political adaptation has involved political negotiation and cultural transformation: preexisting social forms have acquired new meanings and older conceptions have been applied to novel situations.' (Peters, 1994: 16)

Le secteur halieutique illustre bien le manque de volonté politique quant aux modalités de contrôle. Il existe un laisser-faire presque complet en ce qui concerne la fiscalisation du secteur bien qu'on ait remarqué une ouverture de la part des institutions. Plus récente, des préoccupations sur l'espace amazonien ont favorisé l'apparition de nouvelles manières de faire en gestion, cherchant à impliquer plus activement les populations aux décisions. Ces éléments de synthèse cherchent à montrer comment l'État a évolué dans ses rapports. Nous aborderons maintenant les principales caractéristiques socio-économiques régionales.

## CHAPITRE 5

### PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION D'ÉTUDE

Dans ce chapitre, nous décrivons les principales caractéristiques socio-économiques régionales. Tout d'abord, nous survolons l'histoire du peuplement régional. Nous enchaînons ensuite avec un bref aperçu de la trajectoire historique du développement et des transformations de l'espace du municiple de Maracanã. Finalement, nous effectuons une description des villages de l'île de Maiandeuá. Ces informations sont essentielles afin de : 1) mieux comprendre les liens que les habitants entretiennent avec le continent, 2) apprécier les facteurs politiques des transformations spatiales, et 3) identifier l'origine de certaines sources qui affectent la cohésion interne des communautés.

#### 5.1 PEUPLEMENT DU SALGADO ET DE L'ÎLE DE MAIANDEUÁ

Deux vagues de colonisation marquent le peuplement du Salgado (Poccard-Chapuis, 1996). La première correspond à l'aménagement, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de la voie ferrée reliant Belém et Bragança qui a permis aux habitants de migrer du sud vers l'intérieur des terres. La deuxième vague s'est plutôt dessinée depuis le nord en empruntant le littoral via l'aménagement de comptoirs sur les caps et les plages de ces régions.



L'histoire du peuplement de l'île de Maiandea reste assez nébuleuse. Bien que l'on soupçonne que l'île ait pu servir de *sambaquis*, ou site d'exploitation temporaire, par les Tupinamba du groupe Pacajá, aucune preuve archéologique jusqu'à présent ne vient étoffer cette thèse (Poccard-Chapuis, 1996). Il est également plausible que bien avant l'implantation définitive d'un peuplement sédentaire sur cette partie de la côte, l'île ait servi de havre aux navires effectuant la route Belém - São Luis lors de tempêtes. En outre, l'existence de bancs de sable autour de l'île assurait aux pirates, qui rôdaient dans ces parages, une cachette idéale (Fonseca, 1978).

Lors de nos fréquentes discussions avec des chercheurs du *Museo Paraense Emílio Goeldi*, on nous mentionnait que le processus de sédentarisation de la population de l'île se serait initié au début des années 1930. Cette hypothèse, en partie valable, semble refléter surtout la section de Algodual. En ce qui nous concerne, nous envisageons la possibilité que le peuplement de l'île dans son ensemble ait débuté bien avant cette période.

Les fondements de ce scénario proviennent de la reconstitution de la généalogie de certains habitants des quatre communautés que nous avons effectuée. À partir de la filiation, nous faisons remonter le peuplement de la pointe sud de l'île peu après la fin de la période de révolte du Cabanagem (1821-1837) qui sévit dans l'État du Pará. Il devient alors possible que les premiers habitants de l'île aient été des individus désireux se soustraire aux impôts abusifs (IDESP, 1984) ou encore, des pêcheurs impliqués dans le mouvement de révolte, puisque la région de Maracanã a énormément souffert durant ce mouvement de contestation (Silva, 1988)

Dans ce scénario, la pointe de Fortalezinha et de Mocoóca correspond au premier lieu du peuplement. D'ailleurs, selon certains résidents de Mocoóca, de Fortalezinha et de Camboinha avec qui nous avons discuté de ce sujet, mentionnent que Mocoóca est un

petit village prospère et ce, jusque vers la fin des années 40. Par la suite, une migration de l'intérieur de l'île vers Camboinha et Algodoal autour des années 1930 se serait initiée à partir de ces deux foyers d'habitation.

Toutefois, rappelons que les habitants de Maruda utilisent déjà depuis longtemps la plage de Algodoal comme rancho, c'est-à-dire une forme de campement temporaire ou semi-sédentaire. À Camboinha, les habitants présents lors de la rencontre de groupe prétendent que le nom de leur village remonte au temps des jésuites. Néanmoins, très peu d'information existe au sujet de Maiandea et encore beaucoup d'interprétations demeurent spéculatives. Cependant, à l'intérieur du rapport financier de Maracanã daté de 1929, on retrouve des dispositions particulières concernant l'installation des engins fixes de pêche (fascine), ainsi que sur l'utilisation des plages de l'île de Algodoal à des fins commerciales.

## **5.2 HISTOIRE ET TRANSFORMATION DU MUNICIPE DE MARACANÃ**

Situé dans la micro-région du Salgado dans le nord-est paraense, on trouve un des plus vieux municipes du Pará, Maracanã, dont le siège de la préfecture porte le même nom. Cette municipalité se trouve localisée à 18 km de l'océan Atlantique sur la rive gauche de la rivière Maracanã. Le municipe représente une étendue territoriale de 752 km<sup>2</sup> dont les frontières furent modifiées à plusieurs reprises depuis 1833. La toponymie de l'endroit a souvent changé et le nom actuel est d'origine indigène (A Província do Pará, 1994).

Dans la revue de la littérature que nous avons effectuée, on mentionne que des Indiens habitaient la région bien avant l'implantation en 1653 d'une mission Jésuite nommée Maracanã (A Província do Pará, 1994). Avec la venue du père Antonio Vieiras, ce petit hameau progresse tellement qu'en 1700 il prend le statut de *paroisse*. Sa prospérité repose principalement sur le développement d'une agriculture intensive (Poccard-Chapuis, 1996).

Sous la loi de Pombal, on expulse la Compagnie de Jésus en 1755 et Maracanã prend l'appellation de Cintra (Muniz, 1916). Cette redéfinition toponymique s'effectue dans un processus de *portugalisation* des diverses facettes de la vie quotidienne de la colonie (ex. éradication des noms indigènes).

Malgré le peu de documentation disponible de cette époque, nous pouvons néanmoins dire qu'on nomme le premier Sénat de la Chambre en 1763 et que durant la période d'organisation municipale de l'Empire, on élit la première Chambre en 1828. Une réorganisation municipale effectuée par le Conseil du gouvernement provincial en 1833 fait en sorte que le municípe de Cintra voit son territoire agrandi. En effet, on fusionne les territoires qui représentent aujourd'hui les municípes de Salinas, de Marapanim et de Igarape-Açu (Muniz, 1916). C'est sur la base du concept de circonscription judiciaire ou *comarca*, que les divisions s'effectuent:

« ... com a nova divisão de termos e comarcas, do governo provincial, em 1833, ficou mentida a categoria de vila e a instituição de município a Cintra, que então ficou compreendido os actuais municípios de Marapanim e Salinas, e parte de Igarape-Assu, além do próprio... Cintra sofreu muito com as vicissitudes da cabanagem. » (Muniz, 1916: 364)

La période entre 1833 et 1836 correspond au second mandat de la chambre. Plus tard, soit en 1874, on redécoupe le municípe de Cintra pour créer celui de Marapanim lorsque la paroisse du même nom acquiert la catégorie de village. En 1875, on crée la circonscription judiciaire de Cintra qui se compose de plusieurs paroisses, mais elle ne deviendra effective qu'en 1877 (Muniz, 1916). Elle obtient le statut de ville en 1885.

En 1888, on subdivise à nouveau le territoire en 3 districts spéciaux. Cet aménagement réunit les limites de Cintra et de Marapanim. Avec la République naissante (1889), le gouvernement provisoire du Pará dissout la Chambre Municipale de Cintra et met en place une intendance municipale. C'est une nouvelle ère de réorganisation municipale qui débute. En 1890, on annexe les limites de Marapanim à la circonscription judiciaire

de Cintra. Deux ans plus tard, soit en 1892, on la divise en deux. La même année, on installe la circonscription judiciaire unique de la Chambre de Bragança. Enfin, en 1896 on la subdivise à nouveau en deux districts distincts.

La modification du nom de Cintra en 1897 pour celui de Maracanã est redevable à un vicaire. Pour y parvenir, cet homme d'église fonde un journal et fait parvenir au Congrès de l'État une pétition sous-signée (*abaixo-assinado*<sup>36</sup>) (A Província do Pará, 1994). En 1906, l'espace du municípe se voit encore une fois modifié. En effet, avec la création du municípe de Igarape-Açu, lors de l'élimination de celui de Santarem Novo, on donne une partie de ce territoire à Maracanã.

Dès lors, et ce jusqu'en 1994, on ne fait mention d'aucune modification des limites du territoire du municípe. La dernière tentative de modification du municípe se produit juste avant les élections de 1994. Le Parlement du Pará et ses députés reçoivent le texte intitulé: Les dispositions sur la réalisation d'un référendum dans la localité de Algodual, du municípe de Maracanã. Le député provincial Jose Priante<sup>37</sup> du Parti du mouvement démocratique du Brésil propose à l'Assemblée législative de l'État du Pará un projet de loi sur l'émancipation de Algodual. Les transformations proposées devaient modifier les frontières du municípe de Maracanã actuel, afin d'englober l'île de Maiandeua ainsi qu'une partie du territoire qui longe la rivière Marapanim.

En août 1995, les membres de l'Assemblée rejettent le projet. De plus, le groupe responsable de l'étudier manque d'argent et jamais le projet n'aboutira<sup>38</sup>. Plusieurs raisons peuvent motiver une telle entreprise. Les réponses obtenues des employés de

---

<sup>36</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur cette forme de participation.

<sup>37</sup> Actuellement, il est député fédéral pour le Parti du mouvement démocratique du Brésil (PMDB).

<sup>38</sup> Responsable des archives de l'Assemblée législative du Pará, communication personnelle.

l'Assemblée provinciale rencontrés font ressortir le caractère avantageux pour un député d'avoir la main mise sur un préfet et des conseillers municipaux. Il se peut également que les intérêts du député étaient de devenir Préfet; cette position lui aurait permis de distribuer plusieurs milliers de R\$ pour des projets et de gagner ainsi des votes. Selon la personne responsable des archives de l'Assemblée législative du Pará, les députés disposent d'un budget global pouvant atteindre jusqu'à 300 000 R\$ par an.

Monsieur Priante qui présente son projet au Palais du Cabanagem justifie sa position après qu'il ait été sollicité par des meneurs politiques et communautaires du district de Algodual (Maracanã):

« Tendo sido procurado por lideranças políticas e comunitária do Distrito de Algodual (Maracanã), os quais manifestaram como sendo anseio de toda a população residente na área de referida localidade a emancipação política, venho trazer a apreciação deste poder ao documentos necessários a tal viabilização. » (Priante, discours )

On présente une pétition sous-signée endossée par 171 personnes. Le nombre respecte les clauses du règlement défini dans la loi complémentaire (001/90) qui concerne la création, la fusion et le démembrement des municipes. Par exemple, le municipe amputé doit détenir une population supérieure à 5 000 ce qui serait le cas ici. Il en va de même pour le nouveau municipe de Algodual qui doit lui aussi avoir une population supérieure à 5 000 habitants. Le périmètre urbain doit contenir un nombre de résidences supérieur à 200; avec les maisons de touristes, il y aurait plus de 411 maisons à Algodual.

Actuellement, le municipe de Maracanã se compose de 75 communautés. Il se divise en 9 districts dont celui de Algodual. Le dernier inventaire de IBGE (1997) disponible fait état d'une population de 25 329 (tableau 7). On remarque la présence de presque autant d'hommes que de femmes dans les zones urbaine et rurale, tandis que le nombre d'hommes dans la zone rurale est supérieur.

**Tableau 7. Inventaire de la population du municípe de Maracanã en 1996 et distribution de la population par sexe et par zone de développement.**

	Population	Hommes	Femmes
Zone urbaine	10 635	5 315	5 320
Zone rurale	14 694	7 970	6 724
Maracanã	25 329	13 285	12 044

Source, IBGE, 1997

Dans son plan municipal de développement rural (Escritório local de Maracanã, 1996), la préfecture mentionne que la population active du municípe dépend des activités agricoles, halieutiques et extractives qui représentent une rente appréciable pour la préfecture (tableau 8).

**Tableau 8. Rentes municipales en 1995 par type d'activités.**

Type d'activités	Rente municipale
Pêche	1 206 900,00 R\$
Fruits de mer	165 600,00 R\$
Agriculture	9 706 470,00 R\$

Source, Escritório local de Maracanã, 1996

De plus, la préfecture mentionne l'absence de conflits terriens qu'elle explique par le fait que 80% des producteurs ont des titres de propriété définitifs. La taille moyenne des propriétés est d'environ 25 ha. Dans le municípe, on retrouve plusieurs formes d'organisation (ex. syndicat de travailleurs, coopératives, associations de producteurs et clubs de services sportifs).

Trois conseils municipaux existent (santé, agriculture et droit à l'enfance et à l'adolescence). On y retrouve un bureau électoral et un bureau de notaire. En tant que municípe pauvre, la population reçoit une aide alimentaire du gouvernement fédéral distribuée par l'entremise des associations locales (ex. la *colônia* de Maracanã et la *Caixa pesqueira*). Comme toutes les préfectures municipales brésiliennes, on remarque trois types de pouvoir: l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le pouvoir exécutif se

compose du préfet<sup>39</sup>, du vice-préfet et des différents secrétariats. Au niveau législatif, on retrouve 11 conseillers municipaux, dont le nombre correspond au seuil minimum de représentation.

### 5.3 HISTOIRE LOCALE RÉCENTE, LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La renommée de l'île vient de l'aspect enchanteur de la plage et du lac de la Princesse situé à proximité de Algodoal. L'île fut longtemps un lieu de rencontre pour les marginaux où la consommation de drogue et le *carimbó*<sup>40</sup> faisaient très bon ménage. Dans les années 70, le touriste qui fréquente l'endroit réside chez l'habitant, un peu comme présentement à Fortalezinha. Mocoóca et Camboinha sont peu affectés par cette activité n'ayant pas les attraits touristiques et les infrastructures nécessaires.

L'activité touristique se développe essentiellement à Algodoal et depuis quelques années, elle est devenue l'une des pierres angulaires de la stratégie de subsistance des résidents. Durant les congés fériés, la proximité géographique avec Maruda<sup>41</sup> et la liaison maritime entre les deux, avantage Algodoal au détriment des trois autres communautés de l'île (photo 1).

---

<sup>39</sup>Le Préfet actuel fut élu lors des élections tenues en 1997. Comme le Préfet participe à la campagne électorale fédérale du Parti politique social démocrate du Brésil, ou PSDB (1998), il est peu présent dans son municipe.

<sup>40</sup>Manifestation musicale.

<sup>41</sup> Il s'agit d'une petite ville balnéaire qui grouille d'activités en période toutistique.



**Photo 1. Touristes lors d'un congé férié, Algodual (île de Maiandeuá).**



Source, terrain de l'auteur, 1998

Vers la fin des années 1980 et ce, jusqu'au milieu des années 1990, plusieurs épisodes très violents ou désagréables nuisent à l'image de Algodual (ex. arrastão<sup>42</sup>, lynchage collectif, vols, abus de boisson et de drogue). Outre ces fâcheux événements, les coûts exorbitants pour s'y rendre réduisent l'achalandage. Les biens de consommation vendus sur place et les services qu'on y retrouve sont hors de prix (ex. bière, eau embouteillée, hôtel et restaurant). Récession économique aidant, les touristes ont parfois l'impression d'être exploités. Ces facteurs favorisent une diminution drastique de la fréquentation de la clientèle.

---

<sup>42</sup> Mouvement spontané ou planifié par un groupe d'individus qui commettent des vols et des actes de violence. Par exemple, à Rio de Janeiro on observe ce phénomène sur les plages où des dizaines de jeunes partent à la course et vont détrousser les baigneurs de leurs biens en semant la panique durant un court laps de temps.



En outre, comme les individus ne viennent sur l'île que pour passer les périodes de longs congés, ils ont l'habitude de transporter avec eux la majeure partie des biens qu'ils consomment. Ils ont ainsi peu d'effet sur les commerces locaux, sauf dans le cas des bars et des petits hôtels.

Durant la décennie de 1980, un autre aspect du développement touristique se dessine avec l'aménagement des résidences secondaires ou du phénomène des *véranistas* (Plante, 1994). Maintenant, le nombre de maisons appartenant à des gens non résidents représente plus de la moitié des habitations de Algodual. Les habitants vendent leur terrain à des individus provenant de l'extérieur de l'île avec qui ils entretiennent une relation d'amitié ou de connaissance. Pour plusieurs, la vente des terrains représente une source de revenu rapide, mais éphémère. Une fois le terrain vendu, ils s'installent dans le secteur du Camambá.

De manière générale, les terrains font 15 mètres de façade par 30 mètres de profondeur. Théoriquement, l'acheteur doit se rendre à la préfecture de Maracanã pour légaliser les titres de vente. Il doit s'acquitter de l'*Imposto Predial e Territorial Urbano*<sup>43</sup> (IPTU) qui correspond à un impôt sur les immeubles. Mais, comme l'île appartient à l'Union, la préfecture ne peut qu'attribuer un droit d'usage temporaire et non un titre formel de propriété<sup>44</sup>. Par ailleurs, les terrains peuvent se transmettre par voie d'héritage.

Ce type de tourisme stimule l'émergence d'une catégorie de travailleurs polyvalents reliés au secteur de la construction. Les premières années engendrent une demande plus importante pour diminuer rapidement après le boom initial (Plante, 1994). Une fois la maison construite, il ne reste guère plus que la possibilité de devenir gardien de ces habitations. Pour ce travail, plusieurs Algodualiens mentionnent qu'ils reçoivent du propriétaire l'équivalent d'un salaire minimum par mois (130 R\$).

---

<sup>43</sup> Il s'agit de l'impôt foncier et territoriales urbaines.

<sup>44</sup>Ce point est important puisque IBAMA et la préfecture ne reconnaissent pas les titres de propriété attribués à des étrangers localisés de l'autre côté du furo velho.

Durant les périodes touristiques, les activités de construction diminuent ou arrêtent complètement. Les charretiers convertissent leur charrette pour conduire les touristes jusqu'aux différents hôtels et *pousadas* de Algodual de qui ils exigent un fort prix. Les charretiers contrôlent le flux de fréquentation des différents hôtels puisqu'ils favorisent les propriétaires qui donnent une commission sur le nombre de jours que les visiteurs demeurent sur l'île<sup>45</sup>. Le propriétaire d'hôtel qui ne se plie pas à cette exigence se voit mis de côté par ces derniers. Un autre point important à mentionner sur ce secteur est le fait que l'ensemble des infrastructures touristiques comme les hôtels et les restaurants, appartient à des individus originaires de l'extérieur de la communauté.

#### **5.4 DESCRIPTION DES VILLAGES DE L'ÎLE DE MAIANDEUA**

L'île de Maiandeuá, d'une superficie d'environ 25 km<sup>2</sup> (Poccard-Chapuis, 1996), est positionnée aux coordonnées géographiques suivantes: 00° 34' 45" et 00° 37' 30" de latitude sud; 47° 32' 05" et 47° 34' 12" de longitude ouest (carte 2).

Elle se retrouve entre les rivières Maracanã et Marapanim. À l'embouchure de chacun de ces cours d'eau, la marée basse laisse entrevoir une multitude de bancs de sable qui empêchent la circulation maritime. Le canal qui rejoint ces deux rivières et qui sépare l'île du continent, porte le nom de Furo do Mocoóca. Par ce canal, on peut rejoindre Maracanã. La section la plus étroite de cette voie de transport mesure environ 15 m de largeur qui, à marée basse, devient impraticable. En bordure du canal, nous avons affaire à un écosystème caractérisé par les mangroves (photo 2). La façade océanique occupe environ 15 km et se caractérise par des plages et des dunes de sable.

---

<sup>45</sup> Cette remarque s'applique seulement s'il s'agit du premier voyage du dit touriste sur l'île.

**Photo 2.** Vue sur le canal du Furo velho et forêt de mangrove, Algodual (île de Maiandeuá).



Source, terrain de l'auteur, 1998

Sur le plan physique, trois îles sédimentaires forment Maiandeuá, lesquelles se détachent les unes des autres à marée haute. Lorsque la marée envahit les différents canaux qui séparent ce complexe, ces derniers deviennent navigables. Cette particularité rend accessible d'autres zones de production et d'exploitation.

L'écosystème de mangroves est nommé par les habitants de la région *igarapé*. Il correspond à une zone de reproduction, d'alimentation et de protection pour plusieurs espèces (ex. poissons, oiseaux, crustacés et mollusques). Malgré sa richesse en

biodiversité cet écosystème demeure un environnement fragile ce qui justifie la mise en place de lois fédérales et municipales pour en protéger l'intégrité (ex. coupe du bois et brûlis). Comme nous le verrons, cette situation limite grandement les possibilités d'expansion de l'espace résidentiel de Algodoal<sup>46</sup>.

Les habitants de l'île considèrent la zone de mangroves comme un bien appartenant à l'*Union*, donc à tout le monde. Dans cette optique, il ne peut y avoir une appropriation individuelle exclusive des ressources qu'elle renferme, faisant en sorte que le raisonnement du premier arrivé premier servi prédomine. Demander la permission devient futile puisqu'il n'y a pas de propriétaire.

Les dunes, particulièrement favorables à la cueillette, recèlent une bonne variété de petites baies et des fruits pouvant se consommer directement sur place ou bien offrir des possibilités de mise en marché (photo 3). De manière marginale, on pratique l'apiculture. Selon les habitants, il s'agit de ressources communes.

Sur l'île, il n'existe aucune route comme telle, sauf dans le cas du chemin des charretiers qui mène aux environs du lac de la Princesse. Les villages bien qu'apparemment isolés les uns des autres peuvent être rejoints par voie terrestre ou par voie maritime.

---

<sup>46</sup>Néanmoins, on remarque un empiètement graduel depuis quelques années de cet espace à des fins résidentiels et ce, bien que par la suite elle devienne une zone inondable. Cette partie du village porte le nom de Camambà.



**Photo 3. Vue sur les dunes, Algodual (île de Maiandeuá).**



Source, terrain de l'auteur, 1998

La population se répartit dans les agglomérations de Algodual, de Camboinha, de Fortalezinha et de Mocoóca (tableau 9). On remarque également l'existence d'un hameau connu sous le nom de Camaleão<sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> Il s'agit d'un petit hameau localisé à quelques heures de marche de Fortalezinha, où vivent de 4 à 10 personnes non originaires de l'île qui l'utilisent comme point de pêche. On dénombre 16 fascines dont une appartenant à un individu de Maiandeuá, les 15 autres appartenant à des habitants du village de Seco localisé sur le continent.

Dans les sections suivantes, nous décrivons succinctement chacune des communautés. Dans l'ensemble, elles partagent plusieurs attributs communs avec Algodual. C'est pourquoi, nous portons une attention particulière à cette communauté, pour ensuite nous concentrer sur les traits distinctifs aux localités de Fortalezinha, Camboinha et de Mocoóca.

**Tableau 9. Répartition de la population sur l'île de Maiandeuá.**

Villages	Population
Algodual	800
Camboinha	144
Fortalezinha	480
Mocoóca	134
Total	1558

Source, Jacinto Teixeira, 1998

#### 5.4.1 Algodual

Localisé au Nord-Est de l'île, le village de Algodual se compose d'environ 800 habitants<sup>48</sup>. Un canal, qui se divise en deux bras distincts (*furo velho* et *furo da beira*), sépare le village du reste de l'île. Les cueilleurs de crabe empruntent d'ailleurs ces canaux pour se rendre aux lieux de cueillette et ils y pratiquent la pêche (crevette et poisson). En outre, ces canaux représentent un attrait touristique non-négligeable. Certains pêcheurs préfèrent effectuer des *excursions écologiques*, plutôt que d'aller pêcher. À l'embouchure de ces deux canaux, on retrouve les principaux points d'ancrage des embarcations (*porto da beira* et *porto do furo*).

Sommairement, les habitants pratiquent plusieurs activités de subsistance durant leur cycle annuel. On y pratique surtout la pêche et plusieurs font du transport maritime de

<sup>48</sup> Il nous a été impossible de connaître le nombre d'habitants de Algodual avec exactitude.

passagers ou de biens. Les activités reliées au secteur touristique sont de plus en plus omniprésentes (ex. bars, restaurants, petits hôtels, casse-croûte et traversiers). Ensuite, comme nous l'avons déjà mentionné, il existe une classe de travailleurs dits flottants caractérisée par les pêcheurs qui restent à terre et qui travaillent dans le secteur de la construction des chalets de touristes (ex. maçon et menuisier).

Les membres des quatre villages rencontrés ont fait ressortir le caractère égoïste et individualiste des Algodoliens définissant Algodol comme un endroit où chacun aime mettre les bâtons dans les roues de son voisin. Ils expliquent ainsi pourquoi très peu de travail communautaire se pratique encore dans la communauté.

On remarque que le nom des équipes de la ligue de soccer de Algodol correspond à l'appartenance des joueurs à une catégorie sociale (ex. pêcheurs, charretiers, passeurs et bateliers) ou à partir de caractéristiques démographiques (ex. vétérans, jeunes et femmes). Finalement, les *praianos* représentent le village en tant qu'équipe d'élite. Presque tous les jours vers 17h00 on joue une partie. Il s'agit d'un prétexte pour créer ou renforcer des liens entre les habitants; on y discute des grandes questions de l'heure. Lors de notre séjour, la communauté était sous l'emprise de l'esprit de la Coupe du monde 1998.

Les charretiers représentent un autre groupe de travailleurs important. Selon l'inventaire de la Secrétariat de l'agriculture et de la pêche (Sape) de Maracanã, il y a 26 charrettes inscrites représentant 140 personnes (hommes, femmes et enfants). Lors d'une rencontre où 24 charretiers étaient présents, les autorités municipales et provinciales ont présenté un projet de contrôle pour l'extraction de pierres et de sable. Ils ont interdit certains endroits, identifié de nouvelles zones d'exploitation<sup>49</sup> et rendu l'enregistrement obligatoire pour ceux qui désirent pratiquer cette activité. Les

---

<sup>49</sup> Il s'agit d'un projet de six mois pour évaluer l'état de l'érosion des côtes. L'exploitation pourrait même être interdite si la dégradation continue ou que l'on ne respecte pas ces mesures.

producteurs ont l'obligation de tenir un registre du nombre de voyages qu'ils effectuent. Ce nombre exclut les pêcheurs ou les retraités qui possèdent une charrette afin d'offrir un service de transport de passagers ou de marchandise durant les périodes touristiques.

Le secteur public municipal représente également une source d'emploi pour les Algodoliens, mais aussi pour le reste de l'île (tableau 10). Les soins de santé sont dispensés par un infirmier et une infirmière. Malgré la présence d'écoles, de professeures et professeurs, les élèves désirant poursuivre leurs études doivent se rendre à Maracanã, à Marapanim, à Castanhal ou encore à Belém.

**Tableau 10. Présence du secteur public dans les communautés de Algodual, Camboinha, Fortalezinha et de Mocoóca.**

Secteurs	Algodual	Camboinha	Fortalezinha	Mocoóca
École	X	X	X	
Dispensaire	X		X	
Entretien	X	X	X	
Culte	X	X	X	X
Aqueduc	X		X	
Représentant municipal	X			

**Source, terrain de l'auteur, 1998**

On embauche des employés d'entretien pour la maintenance des bâtiments scolaires. Il existe une classe d'employés en charge des génératrices et des pompes qui tirent l'eau des puits et qui la distribuent dans les maisonnées de Fortalezinha, de Mocoóca et depuis peu de Algodual. Le seul représentant municipal se retrouve à Algodual. Enfin, toutes les collectivités ont leur représentant du culte. La population de Algodual se dit catholique et protestante (Assemblée de Dieu). Il existe une certaine rivalité entre les deux groupes. Plus libertins, les catholiques consomment de l'alcool et de la drogue tandis que les protestants font abstinence. Cette particularité fait en sorte que parfois la préfecture préfère trouver un protestant pour combler certaines tâches puisqu'elle est à peu près assurée que le travail sera fait.



#### 5.4.2 Camboinha

La population, particulièrement réceptive à notre présence, a suggéré d'effectuer une entrevue de groupe où plus de 17 pêcheurs se sont déplacés pour discuter et répondre à nos questions. Ils se sentent quelque peu oubliés en raison de l'attraction de Algodoal et de Fortalezinha pour les touristes, les chercheurs et les représentants politiques<sup>50</sup>.

On retrouve 144 habitants dans le village de Camboinha. Les maisons y sont éparpillées et éloignées les unes des autres et seules quelques-unes sont alimentées en électricité par l'entremise de génératrices. Dans le village, nous n'avons remarqué aucun poste de santé. Les habitants s'approvisionnent en eau à partir de puits. Sur ce point, les deux puits importants sont inondés lors des grandes marées et l'eau y est impropre à la consommation, selon les dires des habitants.

Depuis quelques années, les habitants remarquent des transformations de leur espace physique. Ils mentionnent plusieurs endroits auparavant libres de végétation et aujourd'hui recouverts de mangroves, de vase ou de sable (photo 5).

Non loin du village, à quelques minutes de marche, on rejoint la terre ferme où les habitants travaillent la terre, coupent le bois et récoltent les fruits et les baies. On y pratique une agriculture de subsistance itinérante sur brûlis. L'alimentation des habitants se compose de fruits et de baies sauvages, de même que de différents crustacés et mollusques. Comme nous le verrons plus loin, on pratique la pêche à la fascine et la pêche à la crevette.

---

<sup>50</sup> Par exemple, Camboinha ne fut visitée par les candidats des différents partis politiques durant la campagne électorale de 1998 que la veille du jour de scrutin. Ils sont venus avec du matériel de construction ou d'autres biens que les habitants peuvent avoir besoin.

**Photo 4. Vue sur le littoral, Camboinha (île de Maiandeuá).**



Source, terrain de l'auteur, 1998

Le concierge de l'école réside à Camboinha, mais le professeur habite Fortalezinha. On y trouve deux commerces qui en plus, jouent un rôle d'intermédiaire, achetant la production des producteurs et prêtant l'argent nécessaire à la construction et au maintien des fascines.

Nous n'avons remarqué aucune association particulière, bien qu'un individu face partie du Groupe environnemental de Fortalezinha (GAF). La pratique de travaux communautaires existe encore, mais s'observe surtout lors des travaux agricoles. Enfin, il y a une église catholique.

#### 5.4.3 Fortalezinha

Avec ses 480 habitants, Fortalezinha représente le deuxième village le plus densément peuplé de l'île. La morphologie spatiale de Fortalezinha s'est énormément transformée

depuis les années 1950. Les mangroves ont envahi la plage et le lit de la rivière *Batalhão* s'est modifié de telle manière qu'aujourd'hui la limite de la plage s'est déplacée vers l'avant de plusieurs dizaines de mètres (photo 5 et 6). Depuis, certains touristes ont vendu leur résidence en raison de cette dégradation. On retrouve une église catholique et une église protestante (Assemblée de Dieu).

**Photo 5. Vue sur la rivière Batalhão à marée haute, Fortalezinha (île de Maiandeuá).**



Source, terrain de l'auteur, 1998



**Photo 6. Vue sur la rivière Batalhão à marée basse, Fortalezinha (île de Maiandeuá).**



Source, terrain de l'auteur, 1998

Plusieurs fonctionnaires publics (ex. infirmières, professeures et concierges) y habitent. Un fonctionnaire municipal entretient et alimente en carburant la génératrice qui pompe l'eau jusqu'au réservoir. Ce service existe depuis deux ans à Fortalezinha et à Mocoóca. La préfecture prélève un impôt mensuel pour le raccordement au réseau d'aqueduc.

Il n'existe pas de véritable infrastructure touristique et ce, même si durant les fins de semaine du mois de juillet, les touristes et les parents qui habitent sur le continent envahissent le village. Les touristes résident alors chez l'habitant. Il existe deux commerces au détail, auxquels viennent s'ajouter deux restaurants/bars lors des périodes touristiques. Deux de ces commerçants agissent comme intermédiaires. Depuis cette année, on remarque l'existence de six génératrices alimentées au diesel.

On pratique la pêche à la fascine, à la rabiole, à l'*estaca* et aux filets (ex. filet maillant et épervier). L'agriculture itinérante sur brûlis et une pratique forestière sélective caractérisent les activités agricoles.

#### 5.4.4 Mocoóca

La population de Mocoóca se compose de 134 habitants. Au cours des dernières années, Mocoóca a souffert des vicissitudes de la dynamique des écosystèmes. Les conditions du milieu se sont transformées à un point tel que plusieurs ont préféré quitter l'endroit parce qu'ils devaient régulièrement subir des inondations lors des grandes marées et que le poisson se faisait de plus en plus rare (photo 7). Son histoire locale depuis la fin des années 50 en est une d'exode de sa population.

**Photo 7. Vue sur Mocoóca à marée haute (île de Maiandeua).**



**Source, terrain de l'auteur, 1998**

En outre, l'appropriation d'une bonne partie du territoire adjacent à la communauté par une famille du continent serait responsable de cette migration. En effet, selon nos informateurs, les habitants qui n'auraient pas trouvé l'espace nécessaire pour se relocaliser, ou pour pratiquer l'agriculture, auraient déserté le village pour s'installer à 40 do Mocoóca de l'autre côté du canal ou encore, à Câmara dans le municípe de Marapanim.

Il existe un centre de dépistage de la malaria entretenu par un travailleur bénévole. Les habitants de Mocoóca, de Fortalezinha et de Camboinha s'y rendent pour vérifier s'ils ont contracté la maladie. Actuellement, peu de cas sont déclarés malgré que plusieurs parties du municípe soient au prise avec un problème d'endémie. De plus, la fièvre dingue est apparue tout récemment.

## **5.5 ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE**

Dans ce chapitre, nous faisons ressortir certains éléments du cadre socio-géographique où se déroulent les actions qui peuvent fournir un début d'explication sur la diversité des modèles de gestion.

Que ce soit avant la venue des Portugais, ou bien de nos jours avec la venue des touristes, il demeure plausible que des agencements structurels entre les acteurs en cause aient eu lieu concernant l'utilisation de l'espace et des ressources, compte tenu des valeurs et des intérêts de chacun. Nous avons d'ailleurs relevé l'importance de l'activité touristique comme facteur de transformation (ex. économie locale, valeurs culturelles et organisation sociale). De plus, nous avons souligné le contexte dans lequel s'est initié le peuplement (ex. se protéger, se cacher et se soustraire des impôts).

Nous recourons à un type de données macrosociologiques nous permettant de *caractériser les acteurs et montrer les facteurs qui influencent leurs niveaux d'interdépendance en ce qui concerne l'appropriation et la distribution de l'accès aux*

*ressources*. Grâce aux données historiques, nous identifions des acteurs de la scène locale, municipale et fédérale ainsi que leur intérêt.

Un autre avantage de recourir à un matériel historique à ce moment de la recherche est qu'il nous permet de comprendre les liens qui existent entre les villages de l'île et le pouvoir municipal. Alors que Fortalezinha et Mocoóca entretiennent des relations étroites avec le municípe de Maracanã, les localités de Algodual et de Camboinha préfèrent celui de Marapanim et ce pour diverses raisons (ex. histoire du peuplement, liens familiaux, la proximité géographique des marchés et des services). Cette situation fait en sorte de générer des intérêts divergents à l'endroit du devenir des localités et des éléments de convergence entre les autres communautés de l'île.

Nous avons aussi montré que Maracanã est l'endroit dans le municípe où s'exerce le pouvoir. L'éloignement des centres de décision, ainsi que le faible poids politique de certaines collectivités (ex. Camboinha et Mocoóca) font en sorte que les habitants ont parfois l'impression d'être laissés pour compte. Les habitants soulignent d'ailleurs qu'ils ne prennent de visibilité auprès des acteurs politiques que lors d'élection où les représentants viennent distribuer leurs cadeaux (ex. matériel de construction, matériel de pêche et promesse d'amélioration).

Au chapitre de la *connaissance des mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources*, nous faisons ressortir l'implication du pouvoir municipal dans la gestion de l'accès aux ressources territoriales (ex. île de Maiandeuá), aux ressources naturelles et aux opportunités d'usage (ex. installation de fascine, utilisation des plages à des fins commerciales).

D'autres éléments importants à mentionner sur la représentation que les acteurs se font des ressources pour en justifier les mécanismes d'accès ont été relevés. Tout d'abord, il a été fait mention de l'accès aux ressources dont les critères sont définis par l'appartenance religieuse (ex. recherche d'emploi). Ensuite, nous avons amené la

discussion sur des ressources appartenant à l'*Union*, donc à tous (ex. plage, dune, fruit et baie). Il ne peut y avoir d'appropriation individuelle exclusive des ressources que le territoire de l'*Union* renferme, faisant en sorte que le raisonnement du premier arrivé premier servi prédomine. Lorsqu'il est question de ressources dont la propriété est reconnue socialement, les habitants doivent demander la permission aux propriétaires pour en faire usage (ex. bambou). À notre avis, les situations de libre-accès peuvent entraîner des pratiques n'assurant pas la protection des ressources. De plus, attribuer un accès sur la base de l'appartenance religieuse peut entraîner un sentiment d'injustice auprès des autres membres de la communauté qui ne partagent pas les mêmes croyances.

Les sources de conflits abordées dans ce chapitre montrent qu'ils surviennent lorsqu'il y a superposition d'un mode d'appropriation formel du territoire émis par la municipalité (ex. titre formel) lorsque les modes traditionnels d'accès prédominent (ex. terrain de résidence et terrain d'agriculture). Le recours à une pétition a permis à certains de s'installer mais plusieurs ont dû quitter en raison du manque d'espace.

Nous avons également présenté certains éléments concernant la *dynamique des acteurs dans la structure d'appropriation*. Plus précisément, nous avons fait allusion aux transformations de l'espace territorial (ex. de juridiction et administrative) du Muncipe de Maracanã entre 1763-1897 et montrer qu'elles émanaient de mesures étatiques de type descendant. La dernière tentative de transformer les limites du municipe de Maracanã remonte à 1994 où un acteur politique initie un mouvement de sécession prétextant une volonté communautaire. Plusieurs motivations peuvent être associées aux intérêts de l'acteur (ex. pouvoir sur le préfet, désire devenir préfet lui-même et distribuer de l'argent en retour de faveurs) ou à des intérêts propres à certains segments communautaires.



Un autre exemple de modèle d'appropriation défini par une approche descendante mise en place par des acteurs de la scène politique de diverses échelles est celui de la gestion des activités d'extraction de minerais (ex. pierre et sable) dans lequel les producteurs ont certaines obligations. Toutefois, il sera assez difficile de montrer réellement l'importance de cette activité en raison de l'aspect de participation volontaire à l'enregistrement des quantités exploitées, ainsi qu'en raison de ceux qui sont en droit de ne pas s'inscrire puisqu'ils n'en font pas leur activité principale de subsistance (ex. retraité).

Nous avons également remarqué que les habitants de l'île ont élaboré une stratégie d'économie de subsistance basée sur la polyactivité (ex. pêche, agriculture, cueillette, transport, menuiserie, construction, restauration). Depuis l'arrivée des activités touristiques dans la communauté de Algodual, nous avons remarqué que certains habitants ont développé une dépendance face à cette activité (ex. diminution des activités traditionnelles comme la pêche). Le développement du monopole de transport des touristes par les charretiers peut engendrer des conflits en ce qui concerne l'accès aux hôteliers à la ressource touristique.

Plusieurs conflits liés au domaine touristique concernent les différentes valeurs véhiculées par les touristes et les habitants (ex. augmentation des prix, consommation de drogue, violence et vol). Un autre problème généré par cette activité économique est relié à la construction de résidence secondaire. En fait il s'agit d'une source de revenu significative pour l'économie locale, mais en contre partie elle représente une activité qui n'assure pas la protection de la ressource car en retirant les pierres et le sable de certains endroits du littoral, cette pratique favorise l'érosion des berges.

En relation avec l'accès au lieu de résidence, nous soulignons comment la vente peut suivre une logique informelle basée sur des rapports historiques (ex. parenté et compagnonnage). Une fois la vente terminée, les vendeurs vont empiéter sur la zone de

mangroves pour se construire une cabane. Les principales contraintes du développement domiciliaire de Algodual sont les lois entourant la protection de cet écosystème (ex. municipal, provincial et fédéral) et le caractère inondable de cette zone.

Il s'avère intéressant de montrer comment la participation (ex. *abaixo-assinado*) fut utilisée par deux acteurs sur le territoire du municípe de Maracanã (ex. changement du nom de Maracanã et mouvement de sécession).

Pour conclure, les fréquentes modifications dans le temps des limites de l'espace territorial du municípe de Maracanã illustrant comment les contextes politiques jouent un rôle important dans la mise en place des mesures destinées à gérer le territoire amazonien. Déjà on remarque la prédominance des actions du gouvernement pour un modèle allant du haut vers le bas. Par ailleurs, nous avons constaté la faible densité de la population dans le municípe et dans l'île de Maiandeuá.

Outre les éléments de solidarité internes soulignés (ex. *futebol*), nous avons aussi découvert les similitudes et les différences qui existent entre les communautés de Algodual, de Camboinha, de Fortalezinha et de Mocoóca. Au prise avec une dégradation marquée de leur environnement immédiat, chacune d'elle dépend des activités traditionnelles reposant sur l'exploitation des ressources naturelles.

## CHAPITRE 6

### LES ACTEURS, DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL À L'ENVIRONNEMENT LOCAL

Avant de nous pencher plus spécifiquement sur le mode de vie des *Caboclos* (chapitre 7), nous dressons l'inventaire des principaux acteurs associés aux mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources naturelles. Les acteurs sont présentés de manière descendante faisant ressortir les différentes échelles, depuis l'État jusqu'au local. Cette démarche nous aidera à comprendre la dynamique des acteurs lors de l'analyse des modèles d'appropriation et de distribution.

La structure du chapitre repose sur trois échelles d'observation que nous définissons par le terme d'environnement. Ainsi, nous présentons l'environnement institutionnel, le non-institutionnel et le local. La profondeur de la description de chacun des acteurs dépend de l'information disponible. Les sources proviennent des entrevues et des discussions que nous avons eues avec nos informateurs, ainsi que des différents portails internet des institutions.

## 6.1 L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Dans cette section, nous identifions les acteurs institutionnels et nous décrivons succinctement leur rôle dans la gestion des communaux. Il s'agit d'institutions formelles qui reflètent les intérêts des sphères fédérale, provinciale et municipale (tableau 11). À partir du nombre d'acteurs que nous avons identifiés au tableau 4, nous avons choisi de nous attarder seulement sur ceux qui sont impliqués activement dans la gestion des ressources.

**Tableau 11. Inventaire des acteurs institutionnels rencontrés.**

Echelles	Acteurs
Fédérale:	IBAMA Centro Nacional de Desenvolvimento Sustentável dos Populações Tradicionais (CNPT) Ministère de la Marine Capitainerie des ports
Provinciale:	Secretaria de Estado de Ciência, Tecnologia e Meio Ambiente/ Meio Ambiente Secretaria de Estado de Ciência, Tecnologia e Meio Ambiente/ pesca
Municipale:	Secretaria da agricultura e da pesca Secretaria do turismo e da cultura

Source, terrain de l'auteur, 1998

### *Échelle fédérale*

La tâche de gérer les activités halieutiques incombe à l'*Instituto Brasileiro de Meio Ambiente e Recursos Renováveis*<sup>51</sup> (IBAMA) depuis que la *Superintendência do Desenvolvimento da Amazônia*<sup>52</sup> (SUDEPE) fut dissoute en 1988. IBAMA représente le principal agent fiscalisateur pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles (ex. forêt et ressources marines). Toutefois, comme le mandat de l'agence concerne la conservation des forêts (ex. lutte contre la déforestation en Amazonie), le développement des pêcheries se retrouve mis de côté par les instances gouvernementales. Maneschy et Furtado (1999) décrivent la situation de la manière suivante: « The focus is clearly on conservation rather than development. It has also

<sup>51</sup> Institut brésilien de l'environnement et des ressources renouvelables.

been alleged that the priority within IBAMA has been forest management and conservation, and that fisheries has been given a back seat ».

IBAMA administre les unités de conservation dont les espèces phares sont les baleines, les lamantins et les tortues. Ses actions gravitent autour de la création de refuges destinés à servir de point de référence scientifique à l'intérieur desquels on cherche à protéger les populations intactes. IBAMA possède également plusieurs centres de recherche et d'aide aux collectivités comme dans le cas du *Centro Nacional de Desenvolvimento Sustentável dos Populações Tradicionais*<sup>53</sup> (CNPT) qui se penche sur la conservation, les statistiques et le développement des populations traditionnelles.

On doit à l'ancienne SUDEPE la majeure partie des lois existantes visant les ressources halieutiques (ex. grandeur des mailles de filet, longueur des filets et définition de saison de pêche pour un poisson nommé *piracema*). Cependant, ses actions reflètent davantage les préoccupations de la pêche industrielle et ce, malgré quelques incitatifs fiscaux mises de l'avant destinées à soutenir la pêche artisanale (ex. programme PES CART). Rien ne concerne explicitement la région du Salgado.

Les lois existantes demanderaient une mise à jour, mais le peu de recherches et le manque de moyens dont dispose IBAMA rendent presque impossible cette tâche. De plus, dans la pratique, cette institution n'a pas les moyens financiers, ni la volonté politique d'entreprendre des opérations de fiscalisation. Même si certains fonctionnaires voient des pratiques dommageables, IBAMA préfère aller ailleurs ou fermer les yeux<sup>54</sup>. Sous la pression des communautés, il arrive que ce soit les *colônias* qui entreprennent des actions (ex. attraper un braconnier et agir comme arbitre lors de litiges entre deux pêcheurs).

---

<sup>52</sup> Superintendance du développement de la pêche.

<sup>53</sup> Centre national de développement soutenable des populations traditionnelles.

<sup>54</sup> Président de la *colônia*, communication personnelle.

Comme on nous le mentionnait au CNPT, les zones de mangroves tombent sous une loi permanente interdisant toute altération de l'écosystème (ex. interdiction de couper des arbres et de les brûler). Concernant les crabes, bien que certains producteurs préconisent de ne pas récolter les femelles lors de la reproduction, il n'existe que de rares cas où des politiques volontaires déterminent la taille minimale des prises, ou les périodes de cueillette. Les problèmes soulevés ont trait à la technique du collet, où un trop grand nombre d'engins en fonction dépassent la capacité réelle du pêcheur pour les lever (ex. lorsqu'on ne récolte que le tiers ou les trois quarts des engins sur la centaine en opération, un gaspillage de la ressource s'en suit).

Actuellement, IBAMA commande une étude sur les stocks de poissons via le CEPNOR. Le CEPNOR a vu le jour en 1993 avec pour objectif d'effectuer des recherches régionales dans les zones marines, estuariennes et d'eau douce. Intégré au Programme national de recherche sur l'environnement et sur les ressources aquatiques renouvelables, défini par la *Diretoria de Incentivo à Pesquisa de Divulgação*<sup>55</sup> de IBAMA, le CEPNOR cherche à intégrer les actions, les programmes de politiques institutionnels de gestion intégrée sur les ressources naturelles aquatiques renouvelables ainsi qu'à favoriser le développement de la pêche artisanale et industrielle de la région<sup>56</sup>. Ses activités de recherche appliquée concernent les domaines de la bioécologie aquatique, de la technologie environnementale, de l'économie des pêches et de la technologie des pêches et de la transformation. C'est également le CEPNOR qui coordonne le projet *Recursos Vivos da Zona Econômica Exclusiva*<sup>57</sup> (REVIZEE).

---

<sup>55</sup> Direction d'incitatif à la recherche de vulgarisation.

<sup>56</sup> Pour plus d'informations consulter le site internet suivant: [http://www.fcap.br/conv\\_cpn.htm](http://www.fcap.br/conv_cpn.htm)

<sup>57</sup> Ressources vivantes de la zone économique exclusive.

Le projet de IBAMA tel que présenté par le directeur de la Sape contient trois phases. Tout d'abord, il y a constitution d'un inventaire de la production effectué aux principaux lieux de débarquement. Ensuite, il y a la définition de l'état des stocks. Et finalement, il y a la mise en place d'un processus de gestion efficace. Ce projet s'inscrit dans un vaste programme national qui vise à démontrer la capacité du Brésil à gérer ses ressources.

Le CEPNOR a élaboré des ententes avec la SAPE de Maracanã et la *colônia* pour que soit effectué l'inventaire. Outre le support de la municipalité au chapitre des photocopies, le seul individu qui participe à la cueillette ne reçoit aucune rétribution, bien qu'un bonus lui fut promis. Il défraye lui-même les coûts de déplacement pour rejoindre les hameaux de pêche du municiple. Ce dernier exploite également une fascine avec un habitant de Mocoóca et est impliqué dans l'organisation *Caixa Pesqueira* de Maracanã.

Nous avons également rencontré deux acteurs incontournables lorsqu'il est question de l'aménagement des côtes au Brésil. Il s'agit du *Ministerio da marinha*<sup>58</sup> (MM) et de la *Capitania dos portos da Amazônia oriental*<sup>59</sup> (CPAO). Le Ministère de la marine agit par l'entremise du *Departamento dos portos e das costas*<sup>60</sup> (DPC) et de la Capitainerie. C'est d'ailleurs dans les bureaux de la Capitainerie que les pêcheurs doivent se rendre afin d'enregistrer leur embarcation.

Le trafic maritime et l'application des lois de la navigation reviennent de droit au Ministère de la marine. La Capitainerie assure la sécurité et doit veiller à ce que toutes les infrastructures sur son territoire se conforment aux lois de la navigation.

---

<sup>58</sup> Ministère de la marine.

<sup>59</sup> Capitainerie des Ports de l'Amazonie orientale.

<sup>60</sup> Département des Ports et des Côtes.

Théoriquement, si un engin de pêche nuit à la sécurité de la navigation, le Ministère peut prendre des mesures pouvant aller jusqu'à la destruction de l'engin. Aussi, l'aménagement des fascines sur les bancs de sable est interdit, à moins que le propriétaire ait reçu la permission de la Capitainerie pour les ériger après les avoir enregistrées.

Néanmoins, le Ministère va rarement jusqu'à exiger la destruction des engins de pêche sur les côtes ou sur les bancs de sable. À partir des rencontres que nous avons eues avec des représentants de ces institutions, la Capitainerie se perçoit comme une entité consensuelle dont le principal intérêt vise la recherche des compromis entre les parties (ex. conscientisation et négociation avec les contrevenants plutôt que d'exiger d'eux la destruction de l'engin). Les officiers qui patrouillent savent très bien que les propriétaires ont des familles à nourrir et que même s'ils vont jusqu'à exiger le retrait de l'engin, aussitôt l'acte de fiscalisation terminé, l'individu ira dans les bois pour se procurer le bois nécessaire à la reconstruction de son gagne-pain. Un lieutenant nous mentionnait également que lorsqu'ils effectuent des sorties de contrôle, des individus avisent les autres embarcations de leur venue, ce qui limite la portée de leurs actions.

Sur le terrain, nous avons remarqué une énorme confusion quant au sens à donner aux expressions suivantes: *terra da marinha* et *terra de marinha*. En fait, tout le territoire dit de la Marine appartient au *Departamento do patrimonio da união*<sup>61</sup>(DPU) sauf que

---

<sup>61</sup> Département du Patrimoine de l'Union.



ce dernier ne fait aucune fiscalisation sur ce territoire. Comme un officier de la Capitainerie nous l'a expliqué, les *terras da marinha* concernent les espaces qui appartiennent légalement à la Marine, alors que les *terras de marinha* sont les espaces qui délimitent son pouvoir de juridiction.

### *Échelle provinciale*

On a créé en 1988 la *Secretaria de Estado de Ciência, Tecnologia e Meio Ambiente*<sup>62</sup> (Sectam) dont le mandat est la protection de l'environnement. Cependant, le manque d'intérêt politique et le peu de moyen qu'on lui accorde font en sorte qu'il faut attendre en 1993 pour qu'elle devienne effective. La Sectam se divise en deux divisions; il y a celle de la gestion de l'environnement (ex. protection de la nature, de sites archéologiques, de cavernes et de peintures rupestres) et celle de la gestion des pêcheries.

Selon un représentant de la division environnement, les préoccupations de la Sectam demeurent plus près de l'écologie urbaine que du domaine faunique et floristique. Néanmoins, dans ses applications la Sectam fiscalise, délivre des permis et s'occupe de l'aménagement d'infrastructures sanitaires de base. En 1990, on assiste à la création de l'aire de protection environnementale de Maiandea (APA) et en 1993 l'île obtient le statut de station touristique. Malgré tout, il faut attendre février 1998 pour que la Sectam débute son travail sur le plan d'action d'urgence. On envisage de compléter des inventaires, de faire des études de faisabilité ainsi que de mettre en place des infrastructures de l'APA. Par contre, la fiscalisation éventuelle de l'APA devrait se retrouver entre les mains de la préfecture de Maracanã.

---

<sup>62</sup> Secrétariat de la science, de la technologie et de l'environnement de l'État du Pará.

Afin d'expliquer le peu de présence de la Sectam dans la gestion de l'activité halieutique, un représentant de la division des pêcheries porte à notre attention un certain nombre de problèmes associés au climat, au type de végétation, à l'éloignement, à l'accès difficile et aux coûts exorbitants pour se déplacer. D'ailleurs, on nous explique que le mandat de la Sectam/pêche se résume à gérer la ressource biologique et non les activités halieutiques. On souligne l'existence d'un plan de gestion pour les politiques halieutiques au Pará produit par la *Commission de la gestion de la pêche et de l'aquaculture*, mais qui n'a pas encore reçu l'aval du Gouverneur. À ce qu'il semble, on attendait la suite des élections fédérales de 1998<sup>63</sup>.

### *Échelle municipale*

À l'échelle de la Préfecture, on suit les lois écrites par la chambre des conseillers municipaux en 1990 dont les textes n'ont pas été modifiés depuis. Les lois organiques environnementales du municípe de Maracanã visent principalement les usages et la préservation des habitats (Município de Maracanã, 1990).

Le principal acteur municipal est la *Secretaria da Agricultura, da Pesca e do Meio Ambiente*<sup>64</sup> (Sape). Impliquée dans son milieu, la Sape organise tous les premiers vendredi ouvrables de chaque mois des rencontres impliquant le conseil municipal et les acteurs de la scène locale. Les participants discutent des principaux problèmes rencontrés et ils négocient des points d'entente afin de résoudre certaines situations. La *colônia* des pêcheurs de Maracanã participe au processus, ainsi que la *Caixa pesqueira*.

Le dynamisme de cette institution dépend du leadership de son directeur. Ce dernier possède une vision d'ensemble et croit au processus de participation. Un des objectifs de la Sape consiste à favoriser l'émergence d'organisations locales pour que les

---

<sup>63</sup> Représentant de la Sectam/pêche, communication personnelle.

<sup>64</sup> Secrétariat de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement

producteurs agricoles et halieutiques puissent avoir accès à des programmes de subvention comme dans le cas du Fond national du nord, ou *FNO especial*. Il s'agit de fonds administrés par la *Banco da Amazônia S.A.*<sup>65</sup> (BASA) destinés à attribuer des prêts aux résidents du territoire de l'Amazonie légale. Ce programme est offert autant aux agriculteurs qu'aux pêcheurs.

Dans le processus d'obtention du financement, on demande aux membres d'associations locales d'identifier ceux qui leur semblent les meilleurs candidats. Dans le cas de la pêche, un pêcheur reçoit un prêt de 15 000 R\$ devant couvrir les frais de construction d'une embarcation. Des pêcheurs de l'île critiquent ce montant qu'ils jugent exagéré si on considère les besoins réels des individus.

Afin de faciliter l'obtention de ces prêts, la Sape offre un support technique, veille à ce que le processus de distribution s'effectue dans l'ordre et à ce que les montants soient alloués aux producteurs et non plus à des entrepreneurs et à des commerçants comme ce fut le cas d'autres programmes. Durant les entrevues les informateurs mentionnaient ce problème d'allocation.

À la Sape, on mentionne la mauvaise volonté des pêcheurs pour expliquer le peu de succès de leur stratégie de participation dans la région. Peu de pêcheurs se déplacent pour assister aux rencontres qu'ils associent à la perte d'une journée de pêche et conséquemment de leur pain quotidien; ils les jugent comme interminables et coûteuses. Il s'avère important de prendre en considération cet élément, surtout si on désire obtenir un taux de participation plus élevé pour des actions collectives menées ultérieurement. En rendant plus interactives les discussions et en se rendant sur place, cela interpellerait davantage d'individus. À la Sape, on semble désirer entretenir de meilleures relations avec les pêcheurs, mais les facteurs d'éloignement et le peu d'intérêt des producteurs halieutiques à l'égard du processus limitent grandement le

---

<sup>65</sup> Banque d'Amazonie S.A.

développement de relations harmonieuses entre eux, les gestionnaires et les décideurs. L'alternative de financement pour les pêcheurs correspond à un prêt de 2 000 R\$ destiné à l'achat de filets et de matériels, offert par la *Caixa Economica*<sup>66</sup>.

Le programme agricole du FNO prend une place de plus en plus importante dans la stratégie municipale. Plusieurs intérêts sont présents dans le secteur agricole régional et le plus fort taux de participation des agriculteurs stimule le travail de la Sape. Il faut expliquer ce taux de participation supérieur par divers facteurs. On ajuste l'horaire des réunions au cycle du calendrier agricole. Étant déjà sur le continent et résidant plus près de Maracanã, les agriculteurs, au contraire des pêcheurs, peuvent se rendre facilement aux rencontres organisées par la Sape. Les participants viennent écouter et poser des questions aux invités. De plus, les réunions représentent une bonne occasion pour faire une pause entre amis qui partagent le même intérêt, l'agriculture. De plus, l'organisateur de l'évènement fait préparer un repas communautaire à l'intention des participants. Durant ces moments, beaucoup de relations informelles se tissent entre les divers individus impliqués dans la gestion.

La Sape s'implique dans l'inventaire des ressources halieutiques effectué par le CEPNOR dans le cadre du programme REVIZEE, inventaire sur lequel nous reviendrons ultérieurement. L'intérêt de cet inventaire pour la préfecture réside dans la possibilité de mieux connaître l'état de sa production halieutique. Les données historiques recueillies peuvent alors servir de garantie pour obtenir le financement. On risque avec cette démarche de marginaliser davantage les pêcheurs, puisque ceux-ci se retrouvent dans un environnement chaotique et qu'ils sont peu enclins et méfiants à l'idée de s'impliquer dans ce genre de processus. Peu d'information utile risque d'être produite.

---

<sup>66</sup> Caisse économique.

À Maracanã, se trouve l'*Empresa de Assistência Técnica Rural*<sup>67</sup> (Emater) la plus ancienne du Pará (1965). Emater possède une bonne expertise en matière de conception de projets agricoles<sup>68</sup>. Une alliance importante entre la préfecture et Emater a vu le jour lorsque le directeur de la Sape a alloué deux techniciens supplémentaires à cette institution afin qu'ils participent à l'élaboration des projets. Chacun des techniciens doit s'occuper de dix dossiers en même temps. Ce point représente une contrainte importante pour les producteurs car ils ne peuvent avoir accès aux programmes de financement du FNO sans cette aide technique.

Bien que nous ayons rencontré le directeur de la *Secretaria do turismo e da cultura*<sup>69</sup> de Maracanã nous possédons peu d'information à son sujet, y compris sur son rôle en matière de gestion des ressources. Il nous a expliqué que ce Secrétariat existe depuis peu et qu'auparavant il portait le nom de *Secretaria da cultura, turismo, esporte e meio ambiente*<sup>70</sup>.

## 6.2 L'ENVIRONNEMENT NON-GOUVERNEMENTAL

Dans cette section, nous présentons les principaux acteurs non-gouvernementaux dont les actions peuvent avoir des répercussions à l'échelle locale (tableau 12). Bien que nous ayons discuté à quelques reprises avec la directrice de l'*Associação de Ecoturismo da Costa Amazonica de Maracanã* et avec un administrateur de la *Caixa pesqueira*, nous possédons très peu d'information au sujet de ces institutions. Nous focalisons plutôt notre attention sur la *Colônia dos pescadores*<sup>71</sup>, le *Movimento dos pescadores do Pará*<sup>72</sup> (MOPEPA) et le *Museo Paraense Emilio Goeldi*<sup>73</sup> (MPEG).

---

<sup>67</sup> Entreprise d'assistance technique rurale.

<sup>68</sup> Dans le secteur halieutique Emater-Maracanã ne possède pas de véritable expertise. Dans les années 70, l'institution offrait de l'assistance technique aux pêcheurs par l'entremise du programme PESCARD.

<sup>69</sup> Secrétariat du tourisme et de la culture.

<sup>70</sup> Secrétariat de la culture, du tourisme, des sports et de l'environnement.

<sup>71</sup> Colonie des pêcheurs.

<sup>72</sup> Mouvement des pêcheurs du Pará.

<sup>73</sup> Musée Emilio Goeldi du Pará.

À Maracanã, se trouve l'*Empresa de Assistência Técnica Rural*<sup>67</sup> (Emater) la plus ancienne du Pará (1965). Emater possède une bonne expertise en matière de conception de projets agricoles<sup>68</sup>. Une alliance importante entre la préfecture et Emater a vu le jour lorsque le directeur de la Sape a alloué deux techniciens supplémentaires à cette institution afin qu'ils participent à l'élaboration des projets. Chacun des techniciens doit s'occuper de dix dossiers en même temps. Ce point représente une contrainte importante pour les producteurs car ils ne peuvent avoir accès aux programmes de financement du FNO sans cette aide technique.

Bien que nous ayons rencontré le directeur de la *Secretaria do turismo e da cultura*<sup>69</sup> de Maracanã nous possédons peu d'information à son sujet, y compris sur son rôle en matière de gestion des ressources. Il nous a expliqué que ce Secrétariat existe depuis peu et qu'auparavant il portait le nom de *Secretaria da cultura, turismo, esporte e meio ambiente*<sup>70</sup>.

## 6.2 L'ENVIRONNEMENT NON-GOUVERNEMENTAL

Dans cette section, nous présentons les principaux acteurs non-gouvernementaux dont les actions peuvent avoir des répercussions à l'échelle locale (tableau 12). Bien que nous ayons discuté à quelques reprises avec la directrice de l'*Associação de Ecoturismo da Costa Amazonica de Maracanã* et avec un administrateur de la *Caixa pesqueira*, nous possédons très peu d'information au sujet de ces institutions. Nous focalisons plutôt notre attention sur la *Colônia dos pescadores*<sup>71</sup>, le *Movimento dos pescadores do Pará*<sup>72</sup> (MOPEPA) et le *Museo Paraense Emílio Goeldi*<sup>73</sup> (MPEG).

---

<sup>67</sup> Entreprise d'assistance technique rurale.

<sup>68</sup> Dans le secteur halieutique Emater-Maracanã ne possède pas de véritable expertise. Dans les années 70, l'institution offrait de l'assistance technique aux pêcheurs par l'entremise du programme PESCART.

<sup>69</sup> Secrétariat du tourisme et de la culture.

<sup>70</sup> Secrétariat de la culture, du tourisme, des sports et de l'environnement.

<sup>71</sup> Colonie des pêcheurs.

<sup>72</sup> Mouvement des pêcheurs du Pará.

<sup>73</sup> Musée Émilio Goeldi du Pará.

Tableau 12. Inventaire des acteurs non-gouvernementaux.

Échelles	Acteurs
Municipale	Associação de Ecoturismo da Costa Amazonica de Maracanã Caixa pesqueira Colônia dos pescadores
Régionale Provinciale	Movimento dos pescadores do Pará Museo Paraense Êmilio Goeldi

Source, terrain de l'auteur, 1998

### *Colônia dos pescadores*

Les *colônias* sont regroupées dans une fédération provinciale, incluse elle-même dans une confédération oeuvrant à l'échelle nationale. Auparavant obligatoire, l'adhésion à la *colônia* est maintenant facultative. Pour être membre en règle en 1998, il faut que le pêcheur s'acquitte d'une mensualité de 2 R\$.

Une *colônia* se divise en district, ou *capatazia*. À Maracanã, la *colônia* Z-28 possède du seul district de Algodoal. Le président est élu pour administrer la *colônia* pour une période de quatre ans. Avant de se présenter aux élections, ce dernier doit avoir fait suivre à la Fédération des pêcheurs du Pará une liste contenant le nom des membres qui composeront son conseil d'administration. Une fois cette démarche effectuée, la campagne démarre et on élit le conseil par vote secret lors d'une assemblée générale.

À Algodoal on rencontre un *capataz*<sup>74</sup>. Lorsque nous avons discuté avec le président, il nous mentionnait que le *capataz* correspond à l'individu que le président a mandaté pour le représenter. Si la communauté ne désire pas que cet individu occupe le poste, la population peut recommander une autre personne ou bien exiger la tenue d'une

<sup>74</sup> Il est intéressant de constater que le discours du président diverge des informations rencontrées dans la revue de la littérature.

élection. Dans ses attributions, le *capataz* doit veiller à sensibiliser et à organiser les pêcheurs. Il n'a pas de réel pouvoir mais il lui revient en première instance de résoudre les conflits entre les pêcheurs.

Une confusion existe autour du rôle et des pouvoirs des *colônias*. Plusieurs pêcheurs croient qu'elle a le pouvoir de fiscaliser et de réglementer les engins de pêche et les embarcations, alors que la Capitainerie affirme que la *Colônia* ne peut agir qu'à titre d'intermédiaire entre les pêcheurs, la Capitainerie et le Ministère de la marine.

La *colônia* Z-28 dans son ensemble regroupait environ 150 membres en 1997 et seulement 98<sup>75</sup> en 1998. Ce nombre est très faible surtout si on tient compte que selon la plupart des personnes rencontrées, on estime qu'il y aurait plus de 2 000 pêcheurs sur le territoire de la *colônia*. Si on regarde les pêcheurs qui sont membres en règle, et qui résident sur l'Île de Maiandea, on remarque que 25 proviennent de Algodual et 10 de Fortalezinha. Aucun pêcheur de Camboinha et de Mocoóca ne fait parti de la *colônia*.

Selon les dires de ses dirigeants, la *colônia* ne bénéficie pas de ressources financières suffisantes pour acheter ce dont elle a besoin afin d'étendre son influence (ex. camion et bateau) et faire de la conscientisation auprès des villages éloignés. Les *colônias* tentent parfois de solutionner un problème, mais les mesures élaborées n'ont aucune véritable portée légale. En outre, à écouter le président de la *colônia*, cette institution montre une certaine volonté de décentralisation et reconnaît la question des spécificités locales.

---

<sup>75</sup> Président et secrétaire de la *colônia*, communication personnelle.



La *colônia* dénonce certaines situations à IBAMA, institution qui en théorie devrait entreprendre des actions. Dans un certain sens, elle effectue des démarches et les tâches qui reviendraient habituellement à la Sape. Par exemple, une fois la *colônia* a arrêté un individu qui pêchait avec un engin illégal. Lors d'une rencontre du conseil municipal, il fut décidé de redonner le filet au contrevenant et ce, malgré l'opposition de la *colônia*.

Le président de la *côlonia* explique la mauvaise réputation de son institution auprès des pêcheurs par les mesures jugées *antidémocratiques* prises par la *Federação dos pescadores do Pará*<sup>76</sup> (FEPA). Par exemple, la direction de la FEPA a modifié le statut de l'association sans en avoir avisé les membres de manière réglementaire<sup>77</sup>. La restructuration, s'est effectuée presque en catimini avec l'aide de quelques *colônias* associées. Dans le milieu, on va même jusqu'à accuser certains membres du conseil d'administration de détournement de fonds (ex. allouer seulement la moitié du salaire minimum et rénovation d'habitation). Outre ces éléments, le faible taux de membership des pêcheurs à la *colônia* peut s'expliquer par le fait que tout le monde peut devenir *pêcheur* en payant sa cotisation. Selon les pêcheurs, cette situation vide de sens l'appartenance à la *colônia*.

Les relations entre la *colônia* et les instances gouvernementales étaient plus étroites à l'époque où les activités halieutiques relevaient de la SUDEPE. Auparavant, pour s'inscrire à la *colônia* les deux entités devaient apposer leur signature. En devenant membre, le pêcheur recevait certains avantages comme une consultation chez le dentiste ou la réception gratuitement de soins de santé et d'hospitalisation. De nos jours, peu de *côlonias* arrivent à offrir ces services.

---

<sup>76</sup> Fédération des Pêcheurs du Pará.

<sup>77</sup> À ce sujet, le MOPEPA est devant la justice afin de rendre illégale les modifications.

À l'époque de la SUDEPE, la *colônia* participait à l'effort de fiscalisation, mais selon les pêcheurs rencontrés leurs opérations visaient surtout les non membres; de telles actions devaient favoriser l'augmentation du membership. Ce genre d'action par IBAMA existe peu ou pas selon les informateurs questionnés. En plus, IBAMA n'a plus aucun bureau dans les *colônias* ce qui limite les risques d'ingérence des fonctionnaires dans les affaires halieutiques locales<sup>78</sup>.

Aujourd'hui, le pêcheur n'a plus l'obligation de s'inscrire à la *colônia* afin d'être reconnu comme pêcheur et pouvoir pratiquer son activité. Le citoyen doit néanmoins avoir sa carte de l'IBAMA attestant son statut de pêcheur professionnel. Dans les formalités, on exige également une carte d'identité, un numéro de personne physique, une photo, et le paiement d'une taxe d'émission de 10R\$.

#### *MONAPE et MOPEPA*

En 1988, on assiste à la naissance du *Movimento nacional dos pescadores*<sup>79</sup> (MONAPE). Grâce à la nouvelle constitution brésilienne, on octroie pour la première fois le droit aux pêcheurs d'être reconnus comme une catégorie socioprofessionnelle. Depuis sa création, le MONAPE défend les intérêts des pêcheurs dans divers domaines (ex. retraite, assurance maladie et accident), il organise plusieurs séminaires et il planifie des ateliers.

---

<sup>78</sup> Représentant du MOPEPA, communication personnelle

<sup>79</sup> Mouvement national des pêcheurs.

Le *Movimento dos pescadores do Pará*<sup>80</sup> (MOPEPA) représente la division provinciale du MONAPE. Dans ses assignations, cette organisation assure une assistance technique lors de l'élaboration des projets, effectue de la sensibilisation auprès des pêcheurs, dirige des mouvements de contestation publique et divulgue les projets qui risquent d'affecter les populations riveraines (ex. construction de barrage hydroélectrique). Son financement provient en partie du MONAPE et de fondations internationales.

Lors de nos fréquentes rencontres avec des représentants du MOPEPA, on mentionne qu'un des objectifs du mouvement consiste à reprendre le contrôle des *colônias* qui durant plusieurs décennies s'est retrouvé entre les mains des militaires ou d'entrepreneurs industriels peu préoccupés des conditions de vie des pêcheurs. Ces représentants voient en cette conquête un outil de développement économique local. En effet, une fois le contrôle effectif le MOPEPA peut aider à développer le leadership dans les communautés d'une part, et travailler conjointement avec les pêcheurs afin qu'ils puissent gérer leurs ressources (ex. la région du Tocantins), d'autre part.

Les pêcheurs participent de fait aux deux mouvements, bien qu'il n'existe pas de membre en règle. Aussitôt que la *colônia* reconnaît un individu comme pêcheur, ce dernier peut recevoir une assistance technique.

### *Caixa pesqueira*

L'association *Caixa pesqueira* n'est pas reconnue par la *colônia*. Le président de la *colônia* soutient d'ailleurs qu'il s'agit d'un organisme créé avec l'aide de la préfecture pour prendre la place qui revient à la *colônia*. Aucun individu de la direction ne fait partie de la *colônia*. Nous ne possédons aucune information supplémentaire sur cette association basée à Maracanã.

---

<sup>80</sup> Mouvement des pêcheurs du Pará.

*Associação de Ecoturismo da Costa Amazonica de Maracanã*

La Préfecture appuie l'*Associação de Ecoturismo da Costa Amazonica de Maracanã*<sup>81</sup> qui désire obtenir le statut d'ONG. Pour l'instant, elle entretient des relations étroites avec la Préfecture par l'entremise d'un projet visant à interdire l'empiètement résidentiel de la zone de mangroves du Camambá, à Algodual. De plus, lors de la journée du scrutin, elle était fortement impliquée dans la préparation d'un repas en l'honneur de celui qui a remporté les élections fédérales de 1998.

Bien qu'absente physiquement de l'île, cette association suscite bien des remous. Elle soulève des tensions et réveille des frictions entre divers intervenants. La rumeur constitue un outil employé pour se discréditer l'un l'autre, comme lors de la réunion sur la réorganisation du poste de santé de Fortalezinha alors qu'on a accusé le GAF de ne pas avoir fait circuler la nouvelle lancée à la dernière minute. Nous possédons peu d'information à son sujet.

*Museo Paraense Emílio Goeldi*

Le *Museo Paraense Emílio Goeldi*<sup>82</sup> (MPEG) fut créé en 1866 et il est localisé à Belém. Son mandat était d'effectuer des recherches en Amazonie sur les ressources naturelles (ex. flore, faune et minérale), sur les groupes indigènes, sur la géographie et sur l'histoire régionale d'une part, et pour organiser les collections scientifiques et les expositions publiques destinées à informer la population sur les connaissances produites<sup>83</sup>, d'autre part.

---

<sup>81</sup> L'association d'écotourisme de la côte amazonienne de Maracanã.

<sup>82</sup> Musée paraense Emílio Goeldi.

<sup>83</sup> Pour en savoir plus consulter le site internet: <http://www.museu-goeldi.br/sobre/index.htm>

À partir de 1955, le MPEG est lié à *Instituto Nacional de Pesquisas da Amazônia*<sup>84</sup> (INPA) sous la tutelle du *Conselho Nacional de Desenvolvimento Científico e Tecnológico*<sup>85</sup> (CNPq). Ce centre de recherche obtiendra son autonomie en 1983, où il deviendra une unité de recherche indépendante relié directement au CNPq. Le CNPq est une institution du *Ministério da Ciência e Tecnologia*<sup>86</sup> qui offre plusieurs bourses et subventionne différents programmes de recherche. La mission actuelle du MPEG est de produire et diffuser les connaissances et le patrimoine scientifique sur les systèmes naturels et socio-économiques en relation avec l'Amazonie.

Les quatre principaux domaines de recherches menées par le MPEG sont les sciences humaines (ex. anthropologie, archéologie et linguistique), la botanique, la zoologie et les sciences de la terre. Sur l'île, des chercheurs effectuent diverses études en écologie et en sciences sociales. Leurs activités se concentrent surtout à Algodão. Une personne impliquée dans le Projet RENAS possède une résidence à Fortalezinha. Cette situation fait en sorte de stimuler les liens entre un groupe local et le MPEG.

### **6.3 L'ENVIRONNEMENT LOCAL**

Pour compléter cette identification des acteurs, nous terminons par celle des acteurs locaux. Nous décrivons les principales associations qui se retrouvent dans les communautés (tableau 13). Nous réservons au chapitre suivant une place prépondérante aux acteurs individuels et nous y présentons le rôle de l'intermédiaire.

---

<sup>84</sup> Institut national de recherche de l'Amazonie.

<sup>85</sup> Conseil national du développement scientifique et technologique.

<sup>86</sup> Ministère de la science et de la technologie.

**Tableau 13. Inventaire des acteurs de l'environnement local pour les communautés de l'île de Maiandeuá.**

Associations	Algodoal	Fortalezinha	Camboinha	Mocoóca
ACDESPIM	X			
ACPAVA	X			
Club das Mães	X	X		
GAF		X	X	
Association des pêcheurs de Algodoal	X			

Source, terrain de l'auteur, 1998

Nous devons rappeler que, dans le temps, des groupes et des associations se succèdent et s'éteignent. Néanmoins, il persiste des réseaux de solidarité comme dans le cas du *Club das Mães*<sup>87</sup> de Algodoal et de Fortalezinha à l'intérieur desquels plusieurs femmes continuent de se rencontrer pour discuter et travailler le tissu. Dans le cas de l'*Associação dos pescadores de Algodoal*<sup>88</sup> par exemple, ce sont les activités sportives et culturelles qui stimulent l'organisation.

#### *Associação Comunitaria do Desenvolvimento e Preservação da Ilha de Maiandeuá*

On rencontre à Algodoal l'*Associação Comunitaria do Desenvolvimento e Preservação da Ilha de Maiandeuá*<sup>89</sup>(ACDESPIM). Il s'agit d'une association à but non-lucratif créée 1992 par 5 individus et qui ne compte aucun membre en règle. Plusieurs membres de la direction (16) ne sont pas originaires de l'île mais certains l'habitent. On tient des élections à tous les 4 ans où, par vote secret, on élit le président. Sur une base volontaire, les participants déboursent une mensualité de 5 R\$. Cette association est enregistrée à la préfecture en tant qu'association d'utilité publique, ce qui lui ouvre la porte à des opportunités de financement.

<sup>87</sup> Club des mères

<sup>88</sup> Association des pêcheurs de Algodoal.

<sup>89</sup> Association Communautaire du Développement et de la Préservation de l'île de Maiandeuá

L'ACDESPIM se préoccupe de protection et de développement. À ses débuts, elle publie quelques numéros d'un journal nommé *Jornal da Princesa, Informativo da ACDESPIM*. D'intérêt public, l'information véhiculée porte sur des préoccupations environnementales et sociales. Par exemple, grâce au journal on montre la lenteur du processus de mise en place de l'APA et on s'insurge contre un détournement de fonds destinés à cette aire de protection. Sur ce point, mentionnons que lorsque nous discutons de l'apport de l'APA pour les habitants de l'île avec les membres de cette association, on nous répondait que pour le tourisme il s'agissait d'une bonne affaire ou bien qu'ils n'avaient aucune idée précise sur le rôle de l'APA.

Lors d'une rencontre avec le trésorier de l'ACDESPIM, on nous mentionnait que, lorsque nécessaire, cette association locale planifie des rencontres d'information (ex. séminaires et palestres). Elle s'implique parfois lors de visites de la Sectam et de la Sape comme lors de la mise en place des mesures de contrôle de l'extraction de pierre et de sable.

L'ACDESPIM s'implique également dans la vie sociale d'Algodoal. Elle a notamment cherché à obtenir un bureau de poste satellite dans la communauté, ce lieu devant permettre aux personnes âgées de recevoir leur courrier sans avoir besoin de se déplacer à Marapanim ou à Maracanã. Dans ce dossier, elle entreprend un travail communautaire pour construire le bâtiment sur des terres présumément allouées par la préfecture. Toutefois, lorsque celui-ci fut terminé, la préfecture l'a réquisitionné.

À ses débuts, l'ACDESPIM s'impliquait dans le dossier de la distribution de l'eau potable. Elle entretenait des liens avec un groupe recherche de l'Université Fédérale du Pará. Pour des raisons de détournements de fonds, le projet fut reporté à plusieurs reprises et l'ACDESPIM a cessé de s'impliquer dans cette cause.

Au sein de la communauté, l'ACDESPIM n'a pas très bonne réputation car elle s'attribue un rôle d'agent de dénonciation auprès de IBAMA. En plus, comme certaines personnes de la direction s'accaparent des biens ou des matériaux appartenant à l'ACDESPIM, la crédibilité de l'association s'en retrouve à chaque fois entachée par les commérages.

*Associação Comunitaria dos Pescadores Artisanais da Vila de Algodual*

À Algodual on rencontre l'*Associação Comunitaria dos Pescadores Artisanais da Vila de Algodual* (ACPAVA)<sup>90</sup>. De loin la plus active et la mieux organisée de toute l'île, elle se compose de 50 membres qui paient une cotisation mensuelle. Un seul membre habite à l'extérieur du village (Fortalezinha) et on a ouvert un statut particulier de membre contributeur pour accueillir la seule femme pêcheur<sup>91</sup>; elle n'est pas originaire de Algodual.

Par vote secret, les membres en règle élisent la direction de l'ACPAVA pour une période de 2 ans. En 1998, le président de l'association n'est pas originaire de Algodual et agit également à titre de *capataz* pour la *colônia*.

Selon les enquêtes effectuées auprès de membres de l'administration de l'association, la création de l'ACPAVA remonte à 1991, mais elle n'obtient un statut légal qu'en 1997 (président, communication personnelle).

Nous avons identifié à partir des entrevues certaines raisons pouvant expliquer la motivation à participer des habitants au sein de cette association. Tout d'abord, certains membres s'associent seulement pour répondre aux exigences de l'institution financière qui octroie les prêts et augmenter leurs chances d'obtenir le financement pour l'achat

---

<sup>90</sup> Association communautaire des pêcheurs artisanaux du village de Algodual.

<sup>91</sup> Il s'agit d'une association constituée d'hommes. Habituellement, les femmes ne pratiquent pas la pêche, mais comme nous le verrons dans le chapitre 7, il arrive que des exceptions surviennent.



d'embarcation motorisée (ex. FNO especial)<sup>92</sup>. On mentionne également que l'association peut éventuellement permettre de recueillir les fonds nécessaires à l'achat d'installations qui amélioreraient la qualité de vie des pêcheurs (ex. congélateur). D'autres ne participent que passivement dans le sens où ils deviennent membres uniquement pour contribuer à augmenter le poids et la crédibilité de l'association; ces pêcheurs nous assurent qu'ils n'en reçoivent aucun bénéfice direct puisque eux-mêmes n'ont pas présenté de projet. Un autre groupe d'informateurs ne fait pas partie de l'association parce qu'ils ne croient pas en son utilité et qu'ils voient difficilement comment elle pourrait leur venir en aide. Finalement, il semble que l'on ne s'associe pas en raison de l'existence de conflits entre certains membres de la communauté.

Pour terminer, soulignons qu'un autre critère d'admissibilité au programme FNO est que l'association doit présenter un projet où Emater a participé à son élaboration. Dans le cas de l'ACPAVA, le président mentionne qu'en raison du manque d'intérêt de la part de la préfecture de Maracanã, l'association a dû recourir au MOPEPA et à Emater-Marapanim.

#### *Grupo Ambiental de Fortalezinha*

Le *Grupo Ambiental de Fortalezinha*<sup>93</sup> (GAF) correspond à un autre acteur significatif de la scène locale. Il s'agit d'un regroupement d'individus partageant des idées communes sur des questions environnementales, mais qui ne possède pas de statut particulier au sens de la loi. Ce type d'organisation a moins de poids juridique que celui d'association. Cette particularité limite son accessibilité aux modes de financement.

---

<sup>92</sup> Dans la communauté, on parle de 14 individus tandis que lors d'une réunion organisée par la Sape on parlait plutôt de 11 seulement. Néanmoins, jusqu'au moment de notre départ aucun prêt n'avait été octroyé.

<sup>93</sup> Groupe environnemental de Fortalezinha.

Le GAF se forme en 1997 autour de 13 compagnons de Fortalezinha. Aujourd'hui, il compte 15 membres dont un originaire de Camboinha. Cette initiative locale est appuyée par une employée du projet RENAS du Musée Émilio Goeldi qui possède un terrain dans la communauté.

Le leader, malgré son jeune âge, s'implique dans sa communauté depuis longtemps. Il débute comme militant pour un mouvement de jeunes catholiques (JUACRE) qu'il a d'ailleurs démarré à Algodoal. Il quitte Algodoal après quelque temps en raison du sentiment de xénophobie des Algodoaliens. Peu après son départ, ce groupe disparaît par manque d'intérêt et de leadership.

Le GAF a participé à une campagne municipale d'information et de sensibilisation concernant la gestion des déchets en 1997. Il s'implique activement dans la valorisation de la culture locale et dans l'organisation de rencontres de conscientisation et d'éducation environnementale (ex. l'exposition Marizia et Banzeiro). Il participe à des projets dans le cadre de programmes de recherche d'initiation scientifique chapeautés par le MPEG; par exemple, ils ont caractérisé l'état des puits de Fortalezinha, dessiné une carte du village, entrepris plusieurs travaux collectifs de nettoyage de rues et de puits lorsque l'eau potable est venue à manquer, et fabriqué des poubelles qu'ils ont réparties un peu partout dans le village. Le groupe en effectue également l'entretien. Nous n'avons remarqué aucune association et aucun groupe particulier dans les villages de Camboinha et de Mocoóca.

#### 6.4 ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Dans ce chapitre, nous identifions le grand nombre d'acteurs présents, dont la trajectoire historique de certains révèle la précocité des liens de ceux-ci avec l'État (ex. *colônia*). De plus, peu de liens semblent exister entre les différents environnements bien que la présentation suive une structure hiérarchique. Les relations entre les acteurs se situent davantage entre ceux d'un même environnement par les procédures (ex. loi et critère d'appartenance), mais aussi selon les relations personnelles et les intérêts des individus.

Certains niveaux d'interdépendance entre les acteurs concernant l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources existent. Dans le cas de IBAMA par exemple, sa relation avec les activités halieutiques est ambiguë en raison de ses mandats (ex. protection de l'environnement et développement des pêcheries). Soulignant des intérêts divergents, cette situation fait en sorte que les pêcheries se retrouvent mises de côté par les instances gouvernementales ou encore laisse place à des actions convergentes avec les structures d'autorités et des groupes de pression (ex. préoccupation industrielle et conflit avec pêche artisanale).

Nous montrons la relation entre les acteurs politiques et la mise en place des actions. Dans ce cas, les acteurs de sphères hiérarchiques supérieures peuvent influencer le contexte de la mise en oeuvre (ex. plan de pêche). Les institutions à l'échelle provinciale découlent de la volonté récente de décentraliser le pouvoir.

Sur la scène municipale, on remarque l'existence de conflits entre les institutions non-gouvernementales (ex. entre la *colônia* et la *Caixa pesqueira*), ou encore entre le GAF et l'association d'écotourisme du littoral amazonien de Maracanã.

La connaissance des mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources permet de comprendre la dynamique des acteurs car elle permet de faire ressortir les problèmes administratifs (ex. enregistrement), mais également les conflits de juridiction entre les institutions (ex. CPAO et IBAMA).

De plus, pour comprendre ces mécanismes les aspects informels sont importants. Cela explique la présence dans le paysage littoral d'autant de fascines. Malgré une procédure légale quant à l'enregistrement des engins de pêche, l'application de cette loi sera interprétée et tolérée de manière informelle selon les contextes. La CPAO favorise une approche de recherche de consensus pour éviter les affrontements (ex. fanion).

Concernant la *colônia*, on remarque un certain flou de définition entourant son rôle dans la gestion des ressources. Ce flou se situe dans les mécanismes de résolution de conflits, où la CPAO ne reconnaît aucun pouvoir à la *colônia* tandis que plusieurs pêcheurs prétendent le contraire. Il en est ainsi pour le rôle et l'origine du *capataz*. Sur la scène locale, le *capataz* est la représentation du président de la *colônia*. Les pêcheurs peuvent l'accepter ou en suggérer un autre si le candidat proposé ne fait pas l'affaire. À l'origine le *capataz* représente la Marine et non les pêcheurs.

Peu de pêcheurs sont membres de la *colônia* en raison de l'histoire individuelle des pêcheurs (ex. mauvais traitement ou mauvais service) ou encore en raison de son association avec les instances gouvernementales (ex. coercition, corruption et services militaires)<sup>94</sup>.

Une autre manière pour comprendre la dynamique des acteurs est d'identifier les mécanismes de participation. Nous avons montré comment la Sape s'est dotée d'une structure de participation par un mécanisme consultatif des différents groupes d'intérêt

---

<sup>94</sup> Mentionnons la situation exceptionnelle liée au fait que le président de l'ACPAVA est également *capataz*.

du municipale dans lequel les acteurs locaux peuvent avoir un mot à dire sur les décisions concernant le territoire (ex. premier vendredi ouvrable de chaque mois).

De plus, la Sape préconise des approches de gestion participative avec les pêcheurs et les agriculteurs. Dans le cadre de l'obtention du FNO, les participants doivent se regrouper en association. Ce sont les membres qui décident de qui pourra soumettre sa candidature. Il s'agit d'une gestion participative et décentralisée, allant du bas vers le haut, mais dont la procédure est descendante.

Le taux de participation plus grand chez les agriculteurs s'explique par différents facteurs (ex. proximité des acteurs du centre de prise de décision, adaptation avec le calendrier agricole et caractéristique de la ressource). Nous devons toutefois remarquer qu'avec cette approche on court le risque d'une marginalisation progressive des pêcheurs pour plusieurs raisons dont la structure du programme lui-même, le facteur d'éloignement et le peu d'intérêt du producteur halieutique à l'égard du processus.

Apparemment le programme est accessible à tous. Par contre, dans les faits, on remarque que les conditions de participation défavorisent les pêcheurs. Encore une fois, la distance, le caractère individuel des activités halieutiques et le type d'économie de subsistance dans lequel ces communautés vivent, servent à expliquer en partie cette situation. Un autre problème est que les pêcheurs ont rarement les documents officiels en leur possession. En outre, comme les demandes doivent avoir été préparées conjointement avec les employés de Emater, dont les bureaux sont localisés à Maracanã, peu d'entre eux prendront le temps de s'y rendre pour les mêmes raisons que celles mentionnées plus haut. Enfin, les employés de Emater ne peuvent traiter que dix demandes à la fois. Compte tenu des budgets limités de déplacement des fonctionnaires et la forte demande de la part des agriculteurs, il est fort à parier que la préférence ira aux agriculteurs plutôt qu'aux pêcheurs. Ces derniers ont peu de temps pour s'organiser et participer à toutes les réunions, d'autant plus qu'on ne leur donne pas une garantie de succès.

La non participation peut s'expliquer par la représentation des acteurs entre eux (ex. émetteur et récepteur). Les instances gouvernementales illustrent bien cette situation car elles ne retiennent que la mauvaise volonté des pêcheurs pour expliquer l'échec de la participation. Souvent, les pêcheurs ne participent pas à ces rencontres car ils doivent se déplacer sur de grandes distances entraînant des coûts supplémentaires et une diminution de la production halieutique destinée à la maisonnée. N'oublions pas qu'ils pratiquent au quotidien leurs activités pour nourrir leur maisonnée. De plus, ils jugent ces réunions interminables et coûteuses. Par contre, ce type de réunions permet de créer une atmosphère propice pour tisser des liens ou les maintenir. Ce qui permet de maintenir la solidarité des producteurs.

Les institutions locales, n'ont pas de liens entre elles sauf en ce qui concerne le président de l'ACPAVA qui est également le *capataz*. Les institutions privilégient des formes de participations définies en fonction de critères établis et acceptés par les membres (ex. statut pêcheur femme). Leurs intérêts sont d'ordre sectoriel (ex. pêche et protection) sans véritables activités directes dans la collectivité, au contraire du GAF (ex. cueillette d'ordure et nettoyage des puits).

Finalement, le MOPEPA représente les pêcheurs sans pour autant qu'ils aient de cotisation à payer. Le MOPEPA favorise le développement et le renforcement des capacités locales. Il fournit de l'assistance technique comme lorsqu'il a participé activement au projet des pêcheurs de l'ACPAVA de Algodoal pour qu'ils puissent bénéficier du FNO par l'entremise de ses conseils et de ses contacts avec le pouvoir (ex. Emater-Marapanim).

Nous avons présenté les acteurs dans une perspective macrosociologique. Dans le prochain chapitre nous explorons les caractéristiques microsociologiques à l'aide de la micro-histoire. Nous focalisons sur les aspects individuels des activités d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources.

## CHAPITRE 7

### **LE CABOCLO, HABITANT DE L'ÎLE DE MAIANDEUA. INVENTAIRES DES USAGES ET RESSOURCES**

Aux chapitres précédents, nous avons placé les balises qui déterminent le cadre dans lequel les relations sociales se jouent en nous attardant aux aspects macrosociologiques. Nous avons d'abord établi que l'espace littoral est au coeur de plusieurs enjeux (ex. social, politique et économique) et qu'il fut depuis l'époque coloniale sujet à des mesures de mise en valeur émanant de l'état de type descendant. De plus, nous avons constaté que cet espace est de libre accès puisqu'il appartient à tout le monde, mais comme nous le verrons dans ce chapitre il semble que ce ne soit pas toujours le cas. Nous avons adopté une démarche multiscalaire afin d'identifier les principaux acteurs (ex. fédéral, provincial, municipal, régional, local et non-gouvernemental). Nous avons mieux compris leur rôle, ce qui nous sera fort utile lorsque viendra le temps d'analyser la dynamique des acteurs lors de l'appropriation et de la distribution de l'accès aux ressources (chapitre 8).

Nous changeons d'échelle d'analyse dans ce chapitre. Les éléments regardés concernent davantage les caractéristiques microsociologiques de l'appropriation et de la distribution de l'accès aux ressources. Nous nous attardons à l'échelle d'observation locale et individuelle. Cette fois, il est question d'usages et de ressources. Nous décrirons le cadre quotidien de la *praxis* chez les habitants de l'île. Le contexte de

subsistance influe sur les interactions que les acteurs entretiennent entre eux. Ce facteur altère la perception des producteurs sur l'image qu'ils se font des institutions et qu'ils se font d'eux-mêmes. L'échelle de l'acteur individuel, ou le pêcheur, devient de plus en plus présente lorsque nous abordons l'appropriation de l'accès aux ressources. Nous identifions certaines contraintes de l'activité et nous discutons des principaux enjeux qui gravitent autour des usages.

### **7.1 LE PROFIL DU PAYSAGE HALIEUTIQUE DE L'ÎLE**

Il demeure impossible de déterminer le nombre exact de pêcheurs, puisque aucun inventaire n'existe. Depuis que l'enregistrement des pêcheurs à la *côlonia* est facultatif, nous perdons une source significative d'informations qui les concernent. Malgré l'obligation légale du pêcheur d'avoir une carte de profession, qu'il soit pêcheur commercial ou artisanal, peu d'entre eux se conforment à cette procédure administrative. IBAMA ne vérifie pas de manière systématique si les pêcheurs possèdent leur carte. De plus, on ne respecte pas systématiquement l'enregistrement des embarcations à la Capitainerie. Ces facteurs entraînent un biais pour l'évaluation du nombre réel des pêcheurs, ainsi que du nombre d'embarcations qui participent à l'effort de pêche.

Pour rendre encore plus complexe la situation, les pêcheurs se définissent de deux manières. Pour un groupe, seuls les membres en règle de la *colônia* peuvent se définir comme pêcheur, tandis que pour le second, un pêcheur correspond à celui qui connaît tous les rouages et les techniques de l'activité (ex. lancé du filet, appâtage les hameçons, réparation des engins de pêche et transformation du poisson). De plus, il doit bien connaître la dynamique des vents, des courants, des marées...



La production halieutique qui fut débarquée au débarcadère de Maracanã pour la période de juillet 1997 à juillet 1998 correspond à 519 144 kg (tableau 14). La production déclarée par les pêcheurs de l'île débarquée à Maracanã représente 45 534 kg, distribuée de la manière suivante : 18 862 kg proviennent de Algodual, 15 173 kg de Fortalezinha et 11 499 kg de Mocoóca de. Nous n'avons aucun renseignement pour ce qui est de Camboinha. Le reste de la production provient des autres villages du municípe (420 491 kg) ou de pêcheurs de d'autres municípes (53 119 kg).

**Tableau 14. Provenance de la production halieutique débarquée à Maracanã pour la période de juillet 1997 à avril 1998.**

	04/98	03/98	12/97	11/97	10/97	09/97	08/97	07/97	<i>Total</i>
Algodual	2 501	2 100	4 251	1 605	2 549	4 015	947	8 94	18 862
Fortalezinha	1 226	4 669	1 863		954		4 988	1 473	15 173
Mocooca					912	1 757	4 174	4 656	11 499
Camboinha									
<b>Total Maiandeuá</b>	<b>3 727</b>	<b>6 769</b>	<b>6 114</b>	<b>1 605</b>	<b>4 415</b>	<b>5 772</b>	<b>10 109</b>	<b>7 023</b>	<b>45 534</b>
Autres villages du municípe	88 104	31 549	23 544	27 809	34 784	81 433	76 446	56 822	420 491
Autres municípes	7 096	2 745	2 983	977	1 046	5 005	22 867	10 400	5 311
<b>Total municípe</b>	<b>98 927</b>	<b>41 063</b>	<b>32 641</b>	<b>30 391</b>	<b>40 245</b>	<b>92 210</b>	<b>109 422</b>	<b>74 245</b>	<b>51 914</b>

**Source: Secretária Municipal de Agricultura, Pesca e Meio Ambiente. Relatório de desembarque de Peixe no Trápiche Municipal de Maracanã, 1998**

Le taux de participation des pêcheurs à l'inventaire nous semble faible (tableau 15). En effet, seulement 31 débarquements en provenance de l'île de Maiandeuá furent effectués à Maracanã au cours de la période de juillet 1997 à juillet 1998 comparativement à 269 pour l'ensemble du municípe.

Les données présentées nous ont été fournis par la Sape. Elles correspondent à des données préliminaires, destinées à être acheminées au CEPNOR pour son inventaire. Comme nous le mentionne le principal agent chargé de la cueillette des informations sur le territoire du municípe de Maracanã, il semble difficile de faire participer les pêcheurs et leur démontrer l'importance de participer à cet inventaire. Il mentionnait que les données sont recueillies sur une base volontaire des pêcheurs. Ces données sont approximatives

**Tableau 15. Nombre d'embarcations qui ont participé à l'inventaire de la Sape pour la période de juillet 1997 à avril 1998.**

	04/98	03/98	12/97	11/97	10/97	09/97	08/97	07/97	<i>Total</i>
Algoal	1	1	2	1	1	1	1	2	10
Fortalezinha	3	4	1		1		3	2	14
Mocooca					1	1	4	1	7
Camboinha									
<b>Total Maiandea</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>31</b>
Autres villages du municipe	53	29	18	22	21	37	42	47	269
Autres municipes	3	3	1	1	1	8	7	6	30
<b>Total municipe</b>	<b>60</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>47</b>	<b>57</b>	<b>58</b>	<b>330</b>

**Source: Secrétaria Municipal de Agricultura, Pesca e Meio Ambiente. Relatório de desembarque de Peixe no Trapiche Municipal de Maracanã, 1998**

Que ce soit à l'échelle du municipe ou à l'échelle de l'île, nous soupçonnons que ce nombre soit inférieure à la capacité productive réelle du municipe; nous n'avons qu'à regarder l'inventaire des moyens de production de l'île de Maiandea pour nous en rendre compte (cf. tableau 17).

L'inventaire ichtyologique effectué par le CEPNOR vise les espèces commerciales de haute-mer (n=55), ainsi que des crustacés (n=2) et des mollusques (n=3). Aucune consultation des pêcheurs artisanaux n'a été faite lors de l'élaboration du questionnaire. Cet inventaire CEPNOR constitue une première tentative d'évaluation des stocks halieutiques. À partir du savoir écologique traditionnel des pêcheurs, nous avons identifié plus de 88 espèces de poissons dont 70 sont présentes sur l'île (tableau 16). La plupart sont des espèces commercialisables ou peuvent servir d'appât, de nourriture, de source d'infection ou bien, être tout à fait inutiles.

**Tableau 16. Inventaire des espèces de poissons présentes sur l'île et connues par les pêcheurs de l'île de Maiandeuá.**

<i>Acará-Açu</i>	<i>Cara de rato</i>	<i>Garoupa</i>	<i>Paru</i>	<i>Serra</i>
<i>Agulhão</i>	<i>Cará</i>	<i>Gó</i>	<i>Peixe pedra</i>	<i>Sirigado</i>
<i>Arraia</i>	<i>Carajuba</i>	<i>Guaiuba</i>	<i>Peixe-Galo</i>	<i>Tainha</i>
<i>Arraia tamanta</i>	<i>Carapitanga</i>	<i>Gurijuba</i>	<i>Pescada amarela</i>	<i>Tamata</i>
<i>Bacu</i>	<i>Carapó</i>	<i>Jendiar</i>	<i>Pescada branca</i>	<i>Timbirá</i>
<i>Bagralhão</i>	<i>Caratau</i>	<i>Jiju</i>	<i>Pescada Cururuca</i>	<i>Timucu</i>
<i>Bagre</i>	<i>Carauaçú</i>	<i>Jupiranga</i>	<i>Piramutaba</i>	<i>Traira</i>
<i>Baiacu</i>	<i>Cavala</i>	<i>Jurupiranga</i>	<i>Pirapema</i>	<i>Tralhoto</i>
<i>Bandeirado</i>	<i>Cinturão</i>	<i>Lenguado</i>	<i>Pirará</i>	<i>Tubarão</i>
<i>Beijo pira</i>	<i>Cioba</i>	<i>Manjuba</i>	<i>Pirarucu</i>	<i>Uricica</i>
<i>Bijupirá</i>	<i>Coraximbó</i>	<i>Mapará</i>	<i>Pratiqueira</i>	<i>Uritinga</i>
<i>Bodo</i>	<i>Cornuda</i>	<i>Matupirim</i>	<i>Pratuíro</i>	<i>Xaréu</i>
<i>Bonito</i>	<i>Coroa marinho</i>	<i>Mero</i>	<i>Roxiaba</i>	
<i>Cação</i>	<i>Corvina dura</i>	<i>Mikim</i>	<i>Roxinho</i>	
<i>Caica</i>	<i>Curimã</i>	<i>Mure</i>	<i>Sajuba</i>	
<i>Cambeua</i>	<i>Dourada</i>	<i>Pacamão</i>	<i>Sapo</i>	
<i>Camorim</i>	<i>Enxova</i>	<i>Pampo</i>	<i>Sarda</i>	
<i>Cangatá</i>	<i>Espardate</i>	<i>Paracatetu</i>	<i>Sardinha</i>	
<i>Canguira</i>	<i>Filhote</i>	<i>Pargo</i>	<i>Serote</i>	

Source, terrain de l'auteur, 1998

Les activités halieutiques prennent une place importante dans l'économie de l'île comme le collige le tableau 17.

**Tableau 17. Inventaire des moyens de production halieutique de l'île de Maiandeuá.**

	Algadoal	Camboinha	Fortalezinha	Mocoóca	Total
Type d'embarcations:					
Bateau à moteur	21	0	2	0	23
Bateau à voile/rame	28	1	3	1	33
Pirogue à rame	10	3	1-2	6-8	20-23
Total:	59	4	6-7	7-9	76-79
Engins de pêche fixe:					
Fascine	21	17	13	10	61
Rabiole	np	np	p	np	
Estaca	np	np	p	np	
Autres engins					
Épervier	p	p	p	p	
Puça	p	p	p	p	
Filet maillant	p	p	p	p	

Source, terrain de l'auteur, 1998

On constate un choix diversifié quant au mode d'appropriation des ressources halieutiques. La flotte se concentre principalement à Algadoal. En ce qui concerne les engins fixes, nous dénombrons plusieurs fascines dans les communautés de Algadoal,

de Camboinha et de Fortalezinha en comparaison de Mocoóca. Enfin, partout on maîtrise d'autres techniques de pêche mais c'est à Fortalezinha qu'on remarque une plus grande diversité.

Les embarcations se concentrent à Algodoal (tableau 18). On en distingue 3 types: les bateaux à moteur, les bateaux à voile pouvant se transformer en bateau à rame et les petites pirogues à rame.

**Tableau 18. Inventaire du nombre d'embarcations par localité et par type d'activités.**

Type d'embarcations	Algodoal	Camboinha	Fortalezinha	Mocoóca
<b>Bateau à moteur:</b>				
Pêche	6		1	
Transport/Frete	6		1	
Retraite	2			
Inconnu	7			
<b>Total</b>	21	0	2	0
<b>Bateau à voile/rame:</b>				
Pêche	9			
Transport/Frete	1	1	3	1
Tourisme	5			
Inconnu	13			
<b>Total</b>	28	1	3	1
<b>Pirogue à rame</b>	10	3	1-2	6-8
<b>TOTAL</b>	59	4	6-7	7-9

Source, terrain de l'auteur, 1998

Les bateaux à moteur, ou *lanchas*, servent principalement aux activités halieutiques et aux transport de marchandise et de passagers (photo 8). Cette catégorie représente des embarcations d'une quinzaine de mètres pouvant accueillir jusqu'à 40 passagers. Ce type d'embarcation permet également aux pêcheurs de sortir en mer pour une période prolongée, écoulant leur production dans d'autres ports.

**Photo 8. Bateaux à moteur, Algodoal (île de Maiandeu).**



Source, terrain de l'auteur, 1998

Les bateaux à voile ou *canoas*, de moindre envergure, permettent néanmoins à 3 ou 4 individus d'y prendre place pour pêcher. Ce type d'embarcation, caractéristique de la pêche artisanale, permet de pêcher au filet et au palangre. Nous en reparlerons d'ailleurs au chapitre suivant.

Les bateaux à voile qui ne pêchent plus se convertissent à la rame et effectuent la navette entre les rives des canaux. Habituellement manoeuvrés par des jeunes, ils traversent les touristes désireux de se rendre à la plage de la Princesse lorsque la marée est trop haute pour une traversée à gué. Dans ce cas, plus d'une dizaine de passagers peuvent s'y entasser. Outre ce service, on offre des excursions aux touristes dans les canaux. Plusieurs de ces embarcations sont en mauvais état et sont peu ou pas identifiées.

**Photo 9. Bateaux à voile effectuant une traversée du Furo Velho, Algodoal (île de Maiandeuá).**



Source, Johanne Bouchard, 1998

Le dernier type d'embarcation représente les pirogues à rame qui servent à traverser les canaux et à se rendre aux fascines. Par ce moyen, les individus transportent le poisson et le matériel.

Le tableau 19 attire notre attention sur la répartition des activités pratiquées par type d'embarcation. Ces chiffres révèlent que la majeure partie des embarcations se dédient à la pêche et au transport. Ensuite, les pirogues servent à de multiples fonctions. Le nombre restant se compose d'embarcations non identifiées et sur lequel nous disposons de fort peu d'information outre le fait qu'elles sont laissées à l'abandon. De plus, l'absence d'identification comme le demande la Marine crée parfois un doute sur le véritable propriétaire et conséquemment, sur le statut du bateau.

**Tableau 19. Répartition du nombre d'embarcations par type d'activités.**

Type d'activité	Nombre d'embarcations
Pêche	16
Transport/Frete/tourisme	18
Retraite	2
Inconnu	20
Multifonction (pirogue)	20-23
Total	76-79

Source, terrain de l'auteur, 1998



Concernant les engins fixes de pêche nous avons la fascine, la rabiole et l'*estaca* (photo 10). Tout d'abord, mentionnons que lors de notre séjour la rabiole et l'*estaca* n'étaient utilisés qu'à Fortalezinha.

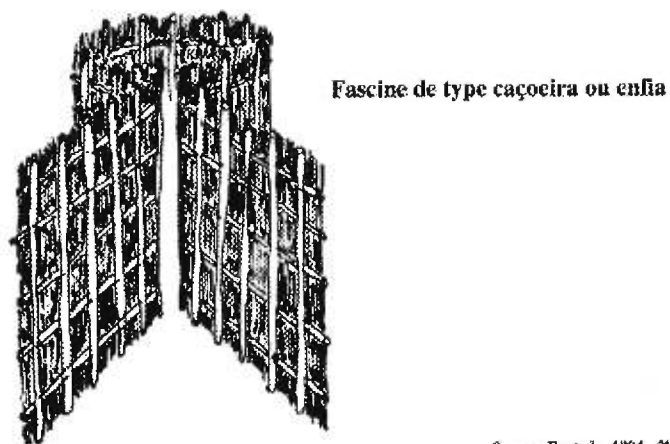
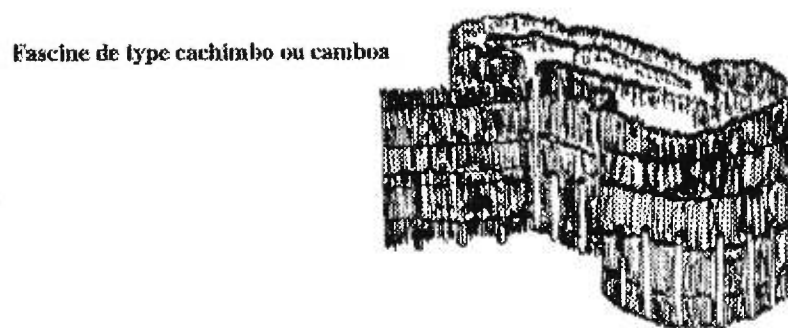
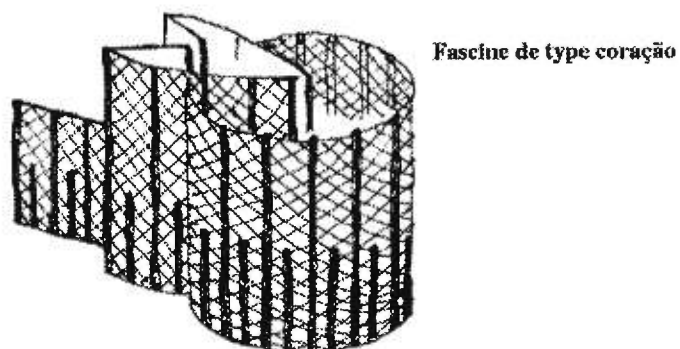
**Photo 10.** Engin de pêche de type *estaca*, Fortalezinha (île de Maiandeua).



Source, terrain de l'auteur, 1998

Ensuite, nous identifions trois types de fascine: le *coração*, le *cachimbo* ou *camboa* et l'*enfia* ou *caçoeira* (figure 2).

Figure 2. Types de fascines présents dans la région du Salgado.



Source, Furtado, 1994: 296

Les pêcheurs questionnés au sujet des fascines présentent les régions de Salinas et de Bragança comme les principales utilisatrices de la fascine de type *esfia*. Plus près de Maiandeua, aux alentours de Penha, de Sua Sua ou de 40 do Mocoóca, on favorise la fascine de type *camboa*. Elle s'avère efficace pour des conditions environnementales



caractérisées par des vents et des courants forts. On remarque plus de 50 fascines érigées sur les bancs de sable à proximité de Fortalezinha et de Mocoóca et tout autant à proximité de Maruda.

On construit habituellement les fascines à partir de matériaux d'origine végétale (ex. bois, lianes et tiges de bambou) provenant de la portion de terre ferme de l'île (figure 3). Pour certains matériaux, comme le bambou par exemple, il faut connaître le propriétaire des lieux et lui demander la permission avant de pouvoir s'approprier la ressource. Là où il n'y a plus de propriétaires résidants, les ressources redeviennent un bien collectif. Il arrive également que les pêcheurs de l'île doivent s'approvisionner sur le continent et ce, surtout dans le cas des matériaux avec des caractéristiques particulières.

Les nouveaux matériaux disponibles sur le marché font en sorte que certains délaissent le traditionnel *estera de cipó* pour construire les murailles de la fascine (ex. filets de chalutier usagés) (photo 11). Vendus à Belém ou à Vigia, ces filets offrent une durée de vie beaucoup plus longue, mais deviennent un engin de pêche très prédateur puisque son maillage fin capture les poissons encore immatures. Les réparations de fortune effectuées en cours d'opération continuent à se faire en matériel végétal.

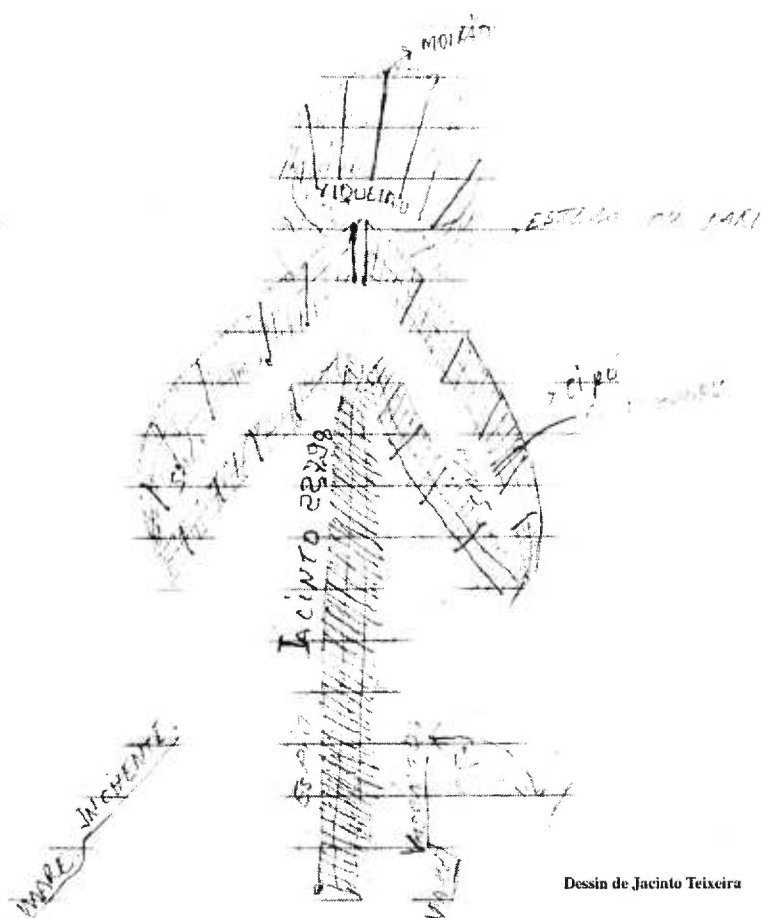
À Maiandea, le modèle *coração* domine, bien que celui du *camboá* se retrouve à Camboinha et à Mocoóca (tableau 20).

**Tableau 20. Répartition des fascines sur l'île de Maiandea.**

Type de fascine	Algodoal	Camboinha	Foratlezinha	Mocoóca
Coração	21	13	13	7
Camboá	0	4	0	3
Caçoeira	0	0	0	0
Total	21	17	13	10

**Source, terrain de l'auteur, 1998**

Figure 3. Fascine de type coração.



Il existe une typologie de mode de propriété des fascines (tableau 21). On observe des fascines appartenant à un propriétaire, mais également des engins suivant un mode associatif entre amis et entre membres de la famille.

Photo 11. Vue du cageot en filet d'une fascine de type *coração*, Fortalezinha (île de Maiandeuá).



Source, terrain de l'auteur, 1998

**Tableau 21. Typologie des modes de propriété des fascines de l'île de Maiandeuá.**

	Algoal	Camboinha	Fortalezinha	Mocoóca	Total
Propriétaire	17	17	6	5	45
Associé avec un membre de sa famille	3		6	3	12
Associé avec un ami	1		1	2	4
Total	21	17	13	10	61

Source, terrain de l'auteur, 1998

On explique l'absence du mode associatif à Camboinha par une stratégie d'appropriation différente par les habitants, puisque 5 propriétaires possèdent plus d'une fascine, dont 2 en ont 3. À Mocoóca, 3 propriétaires ont plus d'un engin. Cette particularité n'apparaît pas pour les communautés de Fortalezinha et de Algoal et laisse entrevoir une dépendance plus grande face à l'intermédiaire. Ce dernier peut financer les pêcheurs pour l'entretien ou la construction de nouvelles fascines. En retour, il exige une loyauté du pêcheur allant même jusqu'à lui interdire de vendre sa production à d'autres acheteurs potentiels. Il s'assure du monopole de la production qu'il écoulera lui-même dans les autres municipes de la région. Dans le cas contraire, le pêcheur risque d'avoir des problèmes pour écouler sa production. De plus, avec un tel système de relation, le pêcheur dépend de l'intermédiaire car ce dernier contrôle les prix sur le marché local. Il arrive également que ce dernier, après avoir atteint la limite dont il a besoin, quitte le village laissant les pêcheurs qui ont dû se rendre plus loin afin de pêcher sans possibilité d'écouler leur production. Sur l'île, vu le coût exorbitant de la glace, les pêcheurs et les intermédiaires privilégient les techniques de séchage et de salage pour conserver la production. Aucune valeur n'est ajoutée bien que des séances de formation dans ce sens aient été offertes.

La pêche à la fascine offre l'avantage de permettre d'effectuer deux levées par jour. À chaque marée basse, le pêcheur se rend à la fascine pour voir ce qu'il a capturé dans son cageot et ce, autant de jour que de nuit.

L'orientation de la fascine revenait jusqu'à tout récemment au marqueur. Responsable d'ériger les points d'ancrage, ou *paragem*, ce dernier avait acquis les connaissances nécessaires au fil du temps au sujet du vent et des courants. Parfois, les pêcheurs expérimentés se risquent à effectuer cette tâche. En 1998, la construction de la fascine demandait de 500 à 700 R\$ d'investissement.

Les fascines s'installent le long du littoral, mais il arrive que des pêcheurs plus audacieux aillent se localiser sur un banc de sable, ou *croa*. Dans ces conditions, une excellente connaissance du fond marin, ainsi que de l'horaire des marées s'avère primordiale. À la Capitainerie, on nous apprend que ce genre d'appareil est assujéti aux lois de la navigation. On tolère l'installation des fascines sur les bancs de sable, mais on exige qu'elles soient munies d'un petit fanion; les embarcations qui circulent dans la région peuvent ainsi les éviter.

Les pêcheurs non propriétaires de leurs moyens de travail (ex. bateau, filet et fascine) doivent travailler pour quelqu'un d'autre. De plus, ces derniers maîtrisent souvent les techniques de pêche à l'épervier et au filet dérivant sur la plage. À certains moments, ils vont pêcher dans les eaux intérieures de l'île.

## **7.2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES DE SUBSISTANCE**

Nous présentons ici les activités qui complètent le mode de vie du Caboclo. En plus de la pêche, ce dernier privilégie différentes stratégies de subsistance au cours de leur cycle annuel que nous décrirons sommairement.

### 7.2.1 L'importance de la cueillette et de l'élevage dans l'économie locale

#### *Les activités de cueillette*

Les activités de cueillette constituent une part importante du régime alimentaire et des revenus des maisonnées (ex. mollusques, crustacés et des petits fruits).

On exploite quatre espèces de mollusques (ex. moule, huître, *sernambi* et *sururu*), cinq espèces de crustacés et à l'occasion le *туру* (photo 12). La cueillette des mollusques revient habituellement aux femmes, aux enfants ou encore aux personnes qui ne peuvent plus aller en mer ou se rendre à la fascine. Il arrive que des restaurateurs et des touristes pratiquent cette activité.

**Photo 12. Récolte de *туру*, Algodual (île de Maiandeu).**



Source, terrain de l'auteur, 1998

Le crabe et le *turu* se capturent dans les mangroves. Dans le cas du *turu*, il s'agit d'une source alternative d'alimentation exploitée sur commande. Le crabe se récolte sur une base commerciale ou artisanale par le crabier. Une partie de la production répond aux besoins de la maisonnée et l'autre se vend aux touristes ou aux restaurateurs. Parfois les touristes s'aventurent dans les mangroves pour capturer eux-mêmes les crabes.

La pêche à la crevette s'effectue à l'aide d'un chalut, ou *puça*, que le pêcheur traîne derrière lui. Il marche dans la vase des mangroves à marée basse. L'utilisation du chalut ne semble pas régie par un code ou une procédure particulière. Nous avons remarqué que des femmes pratiquent cette activité dans des conditions d'extrême nécessité.

Une autre partie de leur alimentation repose sur la cueillette d'une trentaine d'espèces de fruits sauvages. Ils poussent dans les dunes et leur présence varie selon leur cycle annuel. Ils se consomment sur place mais certaines espèces de baies offrent des possibilités de mise en marché (ex. plusieurs espèces de palmiers et plusieurs fruits entrant dans la confection de jus). Pour les habitants, ces ressources représentent des biens communs.

### *L'élevage*

À Maiandeuá, on élève plusieurs espèces animales afin de compléter l'alimentation des habitants. Dans le cas des volailles, il s'agit de poule, de coq, de dinde ou de canard. Les infrastructures d'un poulailler commercial sont observées à Algodoal mais il n'est plus en fonction. Le porc est élevé seulement à Algodoal alors qu'ailleurs sur l'île, les habitants préfèrent suivre les consignes de la préfecture à l'égard des risques de transmission de maladie et ne plus élever cet animal.

Il y a plusieurs têtes de bétail à Algodoal et à Fortalezinha. Une partie du cheptel de Fortalezinha a dû être transférée à l'île du Marco. Selon certaines personnes rencontrées, la taille du cheptel et les plaintes des agriculteurs de Fortalezinha



expliqueraient le déplacement. Finalement, il y a les mulets d'Algodoal qui servent au transport. Mentionnons pour clore ce point qu'une très grande concentration de chiens errants occasionne des problèmes notamment à Algodoal.

### 7.2.2 L'exploitation forestière, agricole et minérale

Les activités forestières, minérales et agricoles se concentrent sur la terre ferme tout près de Fortalezinha, de Mocoóca et de Camboinha. On remarque également un groupe d'habitants de l'*intérieur* qui pratiquent ces activités.

#### *L'exploitation des ressources forestières*

Les *Caboclo* exploitent certains matériaux ligneux destinés à la réparation des embarcations, des engins de pêche, des maisonnées et des clôtures ou autres usages (tableau 22). On recherche généralement le bois dur en terre ferme, considérant le bois de mangrove trop fragile. Certaines essences se retrouvent sur la terre ferme, mais en trop faible quantité. Cette situation, oblige les pêcheurs à s'approvisionner sur le continent afin d'avoir un bon matériau (ex. droit, solide et résistant) pour confectionner certaines parties de bateau (ex. mât et coque).

**Tableau 22. Usages des ressources forestières.**

Essences	Usages
bacuri	bateau
bambou	fascine
cipó	fascine,
cupiaba	fond bateau
palha de palmeira ou anaja	habitation
picia	bateau
sapucaia	bateau
tatajuba	bateau
tauba	bateau
tinteira	bateau
vara	Fascine, habitation

Source, terrain de l'auteur, 1998



Certains habitants de l'île utilisent des arbres afin de produire du charbon. Nous avons remarqué cette activité à Mocoóca et à l'intérieur de l'île. Lors de diverses rencontres, les villageois ont mentionné que cette activité n'était guère plus pratiquée que par les gens les plus pauvres de l'île.

#### *L'exploitation des ressources minières*

L'exploitation des minéraux sert exclusivement à la construction (ex. sable, pierre et gravier). À Algodual, l'extraction et le transport des matériaux reviennent aux charretiers puisqu'ils possèdent l'équipement requis (ex. mule et charrette).

L'exploitation de ces minéraux à proximité des habitations, ou encore sur la pointe du Boiador, occasionne des problèmes d'érosion. La Sape et la Sectam travaillent à résoudre la situation et, lors d'une réunion, ils ont annoncé des mesures restrictives pour gérer cette pratique.

Un gisement de gravier important, localisé à proximité de la *Pedra Chorona*, s'étend jusque sur les terres d'une personne non originaire du Brésil. Un jour, elle arrive et lève une clôture autour de sa propriété, ce qui généra des conflits entre eux et les habitants de Camboinha. Aujourd'hui, on mentionne que la situation s'est améliorée.

#### *L'exploitation des ressources agricoles*

Comme à beaucoup d'endroits au Brésil, on pratique sur l'île une agriculture itinérante sur brûlis. Cette pratique agricole ne cadre pas beaucoup avec la logique municipale, ni avec la récente loi environnementale. Le cycle des activités débute avec celui du manioc qui s'échelonne sur plus d'un an. C'est à partir de ce tubercule que les habitants préparent la farine qui constitue un des aliments de base de leur régime alimentaire, outre le riz et le poisson.

Pour les algodoaliens, l'agriculture demeure marginale car elle demande de traverser le *furo da beira*. Lorsque les deux rives se rejoignaient par un pont, certains nous ont mentionné que les pratiques agricoles connurent un regain d'intérêt. Cet engouement s'estompe rapidement lorsqu'une tempête emporte le pont. La préfecture ne l'a jamais reconstruit.

On exploite treize espèces dont le maïs, le riz, des légumineuses, divers tubercules (manioc, *macaxeira*, *mandiacuba* et *cara rocha*), le cocotier, l'acajou, le melon, le *maxixe*, le *popunha* et l'*acai*<sup>95</sup>. Destinées à la consommation domestique, les récoltes constituent un apport alimentaire important au cours du cycle annuel. En suivant le calendrier agricole proposé par la préfecture, il est possible de pratiquer également la pêche aux engins fixes.

Même si le travail de la terre reste difficile, le calendrier agricole procure suffisamment de temps libres aux agriculteurs pour leur permettre de diversifier leurs sources de revenus et de survie. En effet, lors de nos rencontres, les pêcheurs nous faisaient remarquer que plus de 11 propriétaires de fascine pratiquent des activités agricoles entre les levées à Fortalezinha, comparativement à 4 pour Camboinha et à 2 pour Mocoóca. Le fait qu'aucun pêcheur ne semble pratiquer l'agriculture à Algodual peut sans doute s'expliquer en raison de l'éloignement de leur résidence des lieux de culture. De plus, pour les pêcheurs en embarcation qui doivent s'éloigner des côtes, la pratique d'activités agricoles leur est impossible.

---

<sup>95</sup> L'*acai* s'exploite seulement à Fortalezinha.

### 7.3 ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Dans ce chapitre, nous décrivons les bases de l'économie de Maiandeuá. En plus de démontrer l'importance des activités halieutiques sur la scène locale, nous avons vu comment cette économie se caractérise par une stratégie élaborée autour de plusieurs usages. Pour la plupart, ces usages sont reliés à l'exploitation des ressources naturelles dont dépendent les familles pour leur alimentation. Au cours du cycle annuel, les activités s'inscrivent dans plusieurs calendriers (ex. halieutique, agricole et touristique).

Soulignons le manque de données quantifiables à l'égard de l'état des stocks de poissons et du nombre de pêcheurs. Il faut remarquer que le faible taux de participation des pêcheurs de Algodual peut s'expliquer par le fait que Camboinha et Algodual écoulent leur production à Maruda (municipe de Marapanim) et que plusieurs intermédiaires achètent pour d'autres municipes. Malgré tout, l'inventaire du CEPNOR reste louable en raison qu'il met en relation différentes échelles (ex. pêcheur, préfecture, *colônia* et IBAMA). Néanmoins, le manque de ressources humaines et financières empêche de généraliser ces résultats.

Pour comprendre les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources, il faut connaître la ressource dont il est question, ainsi que la manière de se l'approprier. De plus, la perception des pêcheurs sur eux-même fournit une image plus claire des acteurs. La représentation s'effectue selon la perception de la maîtrise de leur pratique (ex. lancé du filet, appâtage, réparation des engins, dynamique des espèces, courants, dynamique des bancs de sable et vents) ou encore, selon leur appartenance à des institutions (ex. *colônia*, MOPEPA).

Nous avons constitué plusieurs inventaires (ex. usages et ressources) lors de nos rencontres. Les inventaires présentent la diversité des modes d'appropriation rencontrés sur l'île: 1) type d'embarcations (bateau à moteur, bateau à voile/rame et pirogue à rame); 2) type d'engins (ex. fascine, *estaca*, rabiola, filet maillant, épervier et *puça*);

3) type de fascines (*coração*, *camboá* et *caçoeira*): 4) type de propriétés (privée et associatif). Les renseignements recueillis auprès des pêcheurs reposent sur le savoir écologique traditionnel.

De plus, nous mettons en évidence des liens de dépendance qu'entretiennent les pêcheurs avec les intermédiaires qui viennent influencer les modes d'appropriation car ils contrôlent les prix. Ces derniers représentent souvent le seul moyen que les pêcheurs ont pour écouler leur production et ce, surtout lorsque l'intermédiaire a avancé les sommes nécessaires aux pêcheurs pour qu'ils puissent construire les fascines ou encore les réparer.

Finalement, la diversité des activités complémentaires de subsistance sur l'île illustre bien la caractéristique du *Caboclo* qui fonde son économie sur la polyactivité. On dénote des activités de cueillette (ex. mollusques, crustacés et petits fruits) et d'élevage, mais également différentes activités d'exploitation (forestière, agricole et minérale). De plus, il est fréquent que les agriculteurs pratiquent la pêche (ex. fascine, rabiolo, *estaca* et épervier).

## CHAPITRE 8

### LES MODES D'APPROPRIATION FORMELS ET INFORMELS, LES RÈGLES ET LES PROCÉDURES

Nous nous penchons dans ce chapitre sur les modes d'appropriation formel et informel de l'accès aux ressources par l'entremise des politiques et des procédures. Dans un premier temps, nous entendons démontrer l'existence de règles et de procédures qui découlent du droit coutumier. Nous ferons état de l'ensemble de règles informelles à suivre entourant l'accès aux ressources. Cette situation n'empêche en rien que les éléments constitutifs soient régis par une procédure formelle intériorisée par les producteurs.

Ensuite, nous regardons comment les politiques formelles se mettent en place tout en faisant ressortir leur historicité. Nous analysons la mise en opération des politiques qui relèvent de contextes formels comme les aspects légaux, juridiques et politiques. Nous explorons le cadre formel des procédures instituées par loi qui gèrent les modalités d'appropriation et de distribution de l'accès.

Quand les intérêts des acteurs convergent, on observe que la relation se bâtit sur le consensus et le compromis. L'acteur entrevoit déjà les résultats de sa prochaine interaction qu'il évalue et anticipe sur la base de celles qui ont déjà eu lieu. Le fait qu'ils auront à négocier avec les mêmes personnes dans d'autres contextes et pour l'exploitation d'autres ressources, favorise la constitution de réseaux. De plus, il arrive qu'une dette symbolique s'inscrive à l'ardoise de leurs obligations respectives, dette qui

s'exprime sous la forme d'échanges de biens ou de services. Les acteurs développent ce que nous appelons un code de respect, du moins à l'échelle locale. Cette rationalité traverse les actions individuelles et collectives.

Les cas que nous avons choisi d'analyser nous permettent de cerner les principaux facteurs qui entrent en jeu lors de l'appropriation et de la distribution de l'accès aux ressources. Tout d'abord, nous traitons de la gestion des engins de pêche et des règles d'accès aux zones d'exploitation halieutique. La pêche à la fascine, à la palangre et au filet constituent les trois pratiques halieutiques illustrant nos propos sur la notion de respect et sur la perception des acteurs à l'égard des règles de propriété des ressources.

Nous faisons ressortir l'importance de l'acteur individuel pour comprendre les relations qu'entretiennent entre eux les producteurs. Ainsi, nous concevons notre individu comme un construit social et historique (ex. à la suite de ses interactions quotidiennes) qui respecte plusieurs codes de conduite lui permettant de vivre en société.

Nous appliquons également cette analyse à certaines pratiques du secteur agricole (ex. l'agriculture sur brûlis et la coupe sélective) où les interactions entre les producteurs guident l'aménagement de leur lopin de terre. Il s'agit des procédures entourant le développement de la culture du manioc et de l'exploitation de l'acai. Dans la foulée, nous relevons certains conflits d'usage lorsque les logiques d'appropriation sont différentes (ex. pratiques nouvelles et espace résidentiel).

Nous terminons cette analyse en portant un regard sur l'historicité des politiques de gestion des ressources et sur leur mise en vigueur. L'emphase que nous portons à l'histoire et au contexte d'apparition de certaines mesures de conservation, nous permet de mieux apprécier la situation.

## 8.1 GESTION DE L'ESPACE HALIEUTIQUE, ENGINS DE PECHE ET RÈGLES D'ACCÈS AUX ZONES DE PRODUCTION

La description et l'analyse des procédures qui régissent certaines pratiques nous révèlent l'importance des cadres informels pour comprendre l'adoption d'un code commun pour gérer les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources. Dans ces procédures, chacun accepte l'existence du respect mutuel et de la courtoisie durant les interactions.

Pour illustrer nos propos, nous traitons tout d'abord des modalités de gestion de la fascine (ex. construction et utilisation). Ensuite, nous nous penchons sur les relations qu'entretiennent les pêcheurs entre eux et selon le type d'engin privilégié (ex. fascine, palangre ou filet).

### 8.1.1 La pêche à la fascine

La pêche à la fascine demande l'appropriation d'un lieu d'exploitation singulier. La place qu'occupe l'engin dans l'espace se nomme *paragem* et peut être approprié par un ou plusieurs individus. À cet égard, il représente une forme de propriété privée qui peut se transférer devant notaire, ou bien légué en héritage selon les règles de filiation et de descendance en vigueur dans la collectivité.

Lors de l'aménagement d'une nouvelle fascine, chacun sait reconnaître si le nouvel engin entre en conflit avec un autre. Les producteurs doivent respecter leurs voisins, de même que les traces laissées par d'anciennes fascines. Un particulier, désireux de posséder un tel engin, peut le louer, l'acheter ou le construire. Dans chaque cas, le promoteur doit suivre une procédure connue de tous, comme celle de rencontrer le ou les propriétaires de l'engin de pêche à proximité du sien et leur demander la permission avant de débiter quelques travaux que ce soit. Cette attitude développe un sentiment de

convivialité où chacun respecte le bien des autres (ex. fascine). S'il ne respecte pas ce code de conduite, ce dernier pourra voir ses installations détruites ou bien une bagarre peut éclater entre les protagonistes.

Même si le *paragem* est inexploité depuis un certain moment, il demeure la propriété de l'individu. Le propriétaire peut disposer de son bien comme bon lui semble (ex. le prêter, le louer et le vendre). En contrepartie d'une location, le locataire donne une gratification au propriétaire dont l'importance dépend du degré de proximité qui existe entre ceux-ci, selon le type d'engin ou encore, selon la communauté en cause. Par exemple, des pêcheurs mentionnent qu'à Algodoal les propriétaires s'attendent à une part significative de poisson lorsqu'ils prêtent leur fascine; à Fortalezinha au contraire on n'exige rien sauf dans le cas de prêt d'équipements (ex. filets, hameçons et bateaux).

Demander la permission aux voisins équivaut à une règle qui formalise les normes locales de l'accès. D'habitude, les principaux concernés s'entendent pour admettre que 100 brasses<sup>96</sup> de distance latérale entre les fascines est suffisante. Cette mesure correspondrait à une persistance historique si on se fie à Silva (1988). Ce dernier fait remonter les origines de l'utilisation de cet engin au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et il le présente comme une source de conflit entre les municipalités et la Capitainerie. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle l'État impérial élabore une série de règlements concernant l'usage de cet engin (ex. distance de construction entre les fascines et distance minimale de l'embouchure d'une rivière). Il mentionne même qu'à cette époque l'usage de la fascine avait été aboli au Portugal. Lorsque la Capitainerie voit le jour en 1846, les municipalités perdent temporairement la gestion de ces pêcheries et on voit apparaître un réseau de préférence pour les amis de la Capitainerie (Silva, 1988).

---

<sup>96</sup> Une brasses correspond à environ un mètre d'envergure.



À part le modèle du *coração*, il est impossible de construire de tels engins l'un derrière l'autre (figure 3). Les autres fascines doivent s'installer en aval des premières de manière à ce que la première ne perde pas sa priorité dans le *sens* du courant.

**Photo 13. Alignement des engins de pêche de type *coração*, région du Salgado (Pará).**



**Source, Unidade de Análisis eSpaciais, Museu Paraense Emilio Goeldi, 1998**

Comme nous l'avons déjà vu (cf. tableau 21), la possession d'un emplacement et d'une fascine peut être individuelle ou en association (ex. associés avec membres de leur famille élargie et associés avec leur ami). Dans ce cas, la production se divise soit, en fonction de la participation et de l'effort de chacun, selon un modèle de distribution proportionnelle, soit en parts égales selon un modèle égalitaire; dans ce cas, l'accès à la ressource dépend de la relation que les acteurs entretiennent entre eux. La dépendance accrue des propriétaires face à l'intermédiaire peut engendrer des inégalités car la rétribution ne s'effectue pas de manière proportionnelle à l'effort des pêcheurs.

Autour des droits formels de propriété de ce type d'installation, les pêcheurs rencontrés montrent qu'il existe beaucoup d'incertitudes. La procédure à suivre pour en formaliser l'usage prend plusieurs formes. Plusieurs producteurs ne jugent pas nécessaire de passer à la Capitainerie pour se conformer à la procédure d'enregistrement (ex. présenter le plan de leur engin) car ils s'installent sur les terres de l'Union. En effet, les pêcheurs rencontrés prétendent qu'en tant que bien commun (plage et mer), aucune obligation ne les relie à personne, et que tout le monde a le droit d'y avoir accès puisque personne ne peut se définir comme propriétaire de l'eau. Néanmoins, selon la Capitainerie, l'enregistrement reste obligatoire et ce, même si dans les faits peu de pêcheurs se conforment à cette procédure administrative.

En ce qui concerne la procédure d'enregistrement de la fascine, des informateurs allouent un rôle au *capataz* et à la *colônia*. Selon eux, le propriétaire a l'obligation d'entreprendre cette démarche dans le but d'éviter l'émergence de conflits entre les producteurs. Cependant, pour se prévaloir des avantages que procure la *colônia*, l'individu doit en faire partie. Le *capataz* nous mentionnait d'ailleurs que la *colônia* distribue un droit d'usage, mais qu'il n'en découle aucun titre de propriété définitif.

Les fascines installées sur les bancs de sable et sur le littoral le sont sur des terres appartenant à l'Union dont le Ministère de la Marine et la Capitainerie ont la responsabilité. Cette particularité fait en sorte que jamais le producteur ne pourra devenir un propriétaire légal puisque le *paragem* n'appartient en réalité à personne. En tant qu'usage par contre, il peut se transférer selon les us et coutumes en place sur l'île.

L'invasion du littoral et des bancs de sable par les pêcheurs avec leurs fascines rend difficile la navigation à proximité de Maruda, de même qu'aux abords de Fortalezinha et de Mocoóca. La Capitainerie souligne la difficulté de gérer ce genre d'usage car les fascines deviennent rapidement aux yeux des producteurs des faits après un certain

temps. On tolère la situation même si elle contrevient aux lois de la navigation. En effet, comme nous le mentionnait un officier de la Capitainerie « personne n'ira déloger un père de famille qui travaille durement pour subvenir aux besoins de la maisonnée ».

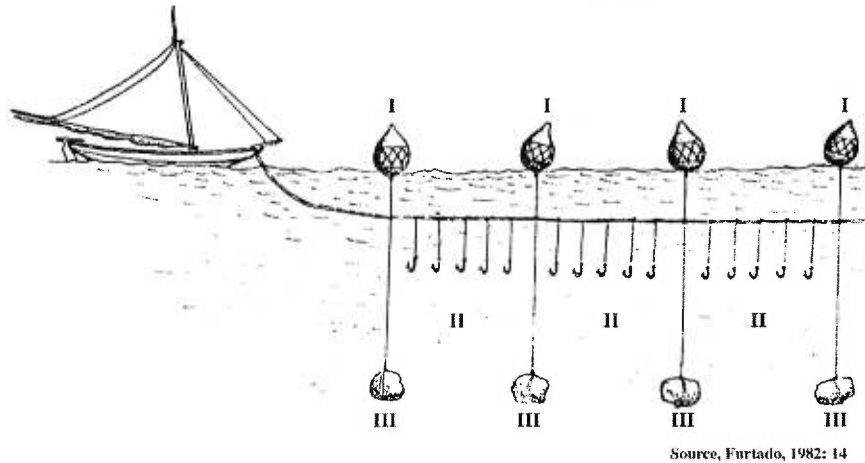
Comme nous l'avons déjà mentionné au chapitre 8, outre la fascine il existe deux autres types d'engins fixes, l'*estaca* et la rabiolo. Selon les producteurs rencontrés, aucune procédure d'enregistrement vise ces appareils, mais les producteurs préconisent néanmoins une logique d'installation et d'appartenance similaire à celle de la fascine. Par exemple, si l'individu arrête de pêcher à cet endroit, c'est-à-dire qu'il enlève son filet mais laisse les pieux, ce point d'ancrage devient accessible pour un autre pêcheur. Toutefois, la priorité demeure à l'ancien propriétaire et au moment d'installer un nouvel engin le pêcheur doit demander la permission à son voisin afin d'être certain qu'il ne nuise pas à la performance des autres.

Finalement, notons que cette relation s'effectue principalement entre les propriétaires de fascine. Ceux-ci n'ont habituellement aucun contact direct dans la pratique de leur activité avec les pêcheurs à la palangre, mais il arrive parfois que des pêcheurs au filet s'aventurent à proximité des fascines. Dans ce cas, on mentionne qu'il s'agit d'une pratique risquée pour l'embarcation et qu'advenant une collision on tiendra le propriétaire du bateau responsable des dommages.

### 8.1.2 La pêche en bateau, filet et palangre

On distingue deux types de pêcheurs qui pratiquent cette activité à partir d'une embarcation à voile. Tout d'abord, il y a le *redeiro* qui pêche au filet et le *linheiro* qui pêche à la palangre, ou à l'hameçon (figure 4).

Figure 4. Composantes de la pêche à la palangre: I bouées, II hameçons et III poids (traduction de l'auteur).



Nous nous intéressons aux relations qu'entretiennent entre eux les pêcheurs d'un même type ainsi que celles entre ces groupes. Dans les deux situations, la composition tripartite de l'équipage tourne autour du pilote, du *meeiro* et du *proero*. La constitution de l'équipage ne suit pas les seules règles de parenté et s'effectue de manière *ad hoc* sur la base de l'amitié, des compétences ou selon les intérêts en cause.

Sur l'île, ces deux types de pêche se retrouvent essentiellement à Algodual. La principale contrainte de ces types de pêche au chapitre de l'accès à la ressource demeure sans contredit la possession du matériel (ex. embarcation et agrès). Lorsque les intérêts convergent, on assiste à des associations entre celui qui possède le bateau et celui qui détient les filets ou les hameçons. Ils se répartissent la production en fonction de leur participation à l'effort de pêche.

Une différence entre ces deux pêcheries réside dans le fait que, pour les *linheiros*, on doit consacrer un certain temps à la capture des appâts avant même de se rendre dans les zones d'exploitation. Cette situation les pénalise face au *redeiro* qui lui, peut se rendre plus rapidement dans les meilleures zones de pêche puisqu'il n'est pas assujéti à cette contrainte. En conséquence, le *linheiro* doit se rendre plus loin de l'île et pêcher

moins longtemps s'il désire arriver avant le départ de l'intermédiaire. L'habileté du pilote à lancer l'épervier et au *proero* pour manoeuvrer l'embarcation s'avèrent fondamentales.

La division de la production se fait selon la règle des parts et du hasard. Une fois que les membres de l'équipage ont pris leur *quinhão da boia*<sup>97</sup> sur la production totale, le salaire du pêcheur s'effectue sous la forme de parts provenant du reste. La position des individus dans l'embarcation détermine la quantité qu'ils reçoivent. Par exemple, on divise fréquemment la production en quatre parts égales que l'on distribue de la manière suivante: une part au propriétaire du bateau et des engins de pêche, une part au pilote, une part au *meeiro* et une part au *proero*. Souvent le pilote et le propriétaire sont les mêmes personnes.

Il arrive également des circonstances où le mécanisme de distribution repose sur le hasard avec le jeu de la *porrinha*. Il s'agit d'un jeu où chaque pêcheur possède un nombre déterminé d'objets. Ils conservent un certain nombre dans leur main et ils essaient de deviner le nombre total d'objet représentant la sommation des objets restant pour l'ensemble des pêcheurs. Ces situations surviennent pour des prises exceptionnelles dont la valeur est élevée par les communautés locales (ex. monétaire, alimentaire et symbolique). Ce mode de distribution suit une logique où la préférence des individus s'exprime par une équation entre *bon poisson* et *effort déployé* dans

---

<sup>97</sup> Le *quinhão da boia* représente pour le pêcheur l'équivalent de la ration quotidienne de la maisonnée. On utilise également l'expression *quinhão da boia* pour désigner le poisson que reçoivent les personnes qui accompagnent celui qui va vider le poisson des fascines. Ces derniers donnent une partie de celle-ci à ces gens qui habituellement sont assez pauvres, ou qui ne vont pas pêcher. De la sorte, il s'attire les faveurs et le respect de ceux-ci et il lui devient plus aisé de trouver de l'aide en cas de problème.

l'activité. D'ailleurs, à cet égard, on mentionne durant les entrevues que: "lorsqu'une belle pêche survient, alors pourquoi vendre cet excellent poisson? On le mérite, il faut bien que ça vaille la peine de travailler autant".

*Règles d'accès à la ressource: relation entre redeiro et linheiro*

Avant de lancer le filet, le pilote de l'embarcation doit s'assurer au préalable de certaines conditions entourant le respect de l'espace minimal entre les embarcations. Il évalue les risques de dérive de leurs filets au moment de le mettre à l'eau. En fonction de l'orientation des courants, il ne doit pas le lancer en amont d'une autre embarcation. En effet, pour ne pas nuire aux autres *redeiros*, il se rend en aval des autres embarcations. Habituellement, comme la mer appartient à tout le monde, donc à eux également, peu de conflit éclatent car ils respectent la loi du premier arrivé, premier servi.

Nous qualifions la technique de pêche à la palangre de semi-fixe. Les pêcheurs lancent à la mer leur ligne chargée d'hameçons et bien appâtée qu'ils tendent en se laissant dériver par les courants marins. Après 45 minutes l'équipage relève la ligne et récolte les prises. Certains justifient la courte période d'immersion par la présence de requins dans les eaux côtières, mais nous soupçonnons la pression qu'exercent les intermédiaires comme un facteur explicatif supplémentaire. Tout d'abord, l'intermédiaire achète le poisson à un prix déterminé à l'avance. Une fois la limite atteinte le prix offert pour le même poisson diminue souvent de manière significative. Il devient alors important pour les pêcheurs d'arriver les premiers afin de bénéficier d'un prix plus élevé, pour éviter d'avoir à se départir à rabais de sa production ou encore, de perdre son poisson à cause du manque d'acheteur.

Dans ce type de pêche, il existe très peu de contacts entre les embarcations puisque les pêcheurs s'assurent que leurs lignes ne croisent jamais celles d'un compagnon. Les conflits surgissent plutôt avec les pêcheurs au filet. Pour éviter ces situations, les

*linheiros* doivent considérer la position des autres embarcations, tenir compte de leur dérive et évaluer le type de pêche selon l'embarcation. Ils doivent pêcher en amont des filets, ou loin en aval, en raison du risque que la ligne court de s'emmêler avec le filet dérivant. Dans un cas pareil, le *linheiro* doit couper sa ligne, sinon il risque de tout perdre. Ce type d'incident entraîne de lourdes pertes économiques pour l'un et pour l'autre des impliqués, mais entre les deux le *linheiro* en sort davantage perdant. Il pourra recevoir quelques rares rémunérations couvrant à peine les coûts de remplacement de la ligne et des hameçons et ce, sans tenir compte du temps de travail qu'il devra investir pour réparer son matériel.

Les gens expliquent que le *linheiro* doit être privilégié lorsque survient ce type d'incident en rappelant qu'il reste plus facile de remonter un filet qu'une ligne chargée d'hameçons, d'appâts et de poissons. Lorsque survient un tel problème, les pêcheurs préfèrent s'entendre entre eux, mais il arrive que ces derniers préfèrent passer chez le *capataz* ou à la *colônia* pour régler le litige. Pour éviter ce problème, certains *linheiros* proposèrent durant les entrevues que le jour leur soit réservé et que la nuit devrait suffire aux *redeiros*...

## **8.2 GESTION DE L'ESPACE AGRAIRE, MODALITÉS D'ACCÈS À LA TERRE**

Pour l'espace halieutique, nous avons soulevé des éléments soulignant l'existence d'un droit coutumier entre les pêcheurs. Ce code et ces procédures gèrent les conflits réels ou potentiels entre les producteurs. Dans cette section, nous regardons si ce genre de relation existe aussi dans le cas de l'espace agricole et de l'espace résidentiel. Nous regardons tout d'abord la gestion et l'aménagement traditionnel de la culture du manioc et nous faisons ressortir les conflits générés par la juxtaposition de deux logiques d'appropriation et de l'introduction d'une technique moderne, avec le cas de l'acai.

### 8.2.1 La culture du manioc

Sur l'île, on pratique une agriculture sur brûlis. Dans le mode traditionnel de gestion de l'espace agraire, la *tafera* correspond à un lopin de terre dont la taille reste flexible mais délimitée par la capacité réelle du producteur à travailler son champ. Dans ce cas, nous référons au cycle biologique du manioc et nous précisons les étapes de préparation qui nécessitent un travail communautaire.

La première procédure à suivre lorsqu'un individu décide de travailler la terre est d'aviser ses éventuels voisins de parcelle qu'il va bientôt défricher une *tarefa* en vue de la prochaine récolte de manioc. Il demande la permission aux producteurs des terrains attenants à celui convoité pour fixer les dimensions de sa parcelle. Il s'entend sur le meilleur moment pour défricher et démarrer le brûlis de manière à pouvoir mieux contrôler le feu. La partie de préparation de la zone tampon entre les terrains qui doivent permettre de contenir l'incendie dans les limites désirées s'effectue par un travail conjoint.

Une fois cette période passée, il n'est plus possible pour quiconque d'entreprendre de brûlis et ce, en raison des risques d'incendie pouvant affecter les champs avoisinants. Les retardataires devront attendre la prochaine saison de manioc qui aura lieu dans environ un an et demi. L'espace en friche appartient à celui qui le travaille. Une fois la récolte terminée, on laisse le lopin en jachère et on s'installe plus loin. À ce moment, la terre redevient à tout le monde.

La logique informelle que nous venons de décrire peut parfois entrer en conflit avec celle de la préfecture qui octroie des titres formels de propriété. En effet, lorsque l'érosion pousse plusieurs villageois de Mocoóca à se relocaliser, le fait que le territoire appartienne à quelqu'un leur interdit l'accès à un espace résidentiel ou à une nouvelle *tarefa* à proximité de la communauté. Bien qu'on redessine les frontières de la communauté autour de ces possessions et qu'une petite partie du territoire fut cédée à



certaines individus par voie de référendum, le manque d'espace en oblige plusieurs à quitter le village. Pour exacerber ce conflit, des épisodes d'héritage et d'éparpillement des propriétaires viennent complexifier la situation.

### 8.2.2 L'exploitation de l'acai

Avec ce cas, nous présentons un conflit d'usage occasionné par une pratique moderne dans un contexte d'agriculture traditionnelle. Cette activité reste marginale ne se retrouvant qu'à Fortalezinha, où un producteur exploite un palmier du nom de *acai*. Pour expliquer le faible engouement pour cette ressource qui possède malgré tout une forte valeur nutritive et économique, les gens rencontrés se justifiaient de ne pas l'exploiter par l'accès difficile en pleine nature.

Cette pratique ressemble à une forme de coupe sélective puisque au lieu de tout couper et tout brûler, comme dans le cas du manioc, le producteur cherche à altérer le moins possible le couvert forestier. Le sol conserve la couche protectrice destinée à le conserver humide, il est alors moins affecté par l'érosion pluviale et éolienne. Le producteur en laissant des éclaircies permet à cet espace de devenir des pâturages dans lesquels les excréments d'animaux fournissent l'engrais. Ce paysan mentionne que la majeure partie de la décomposition des troncs coupés fournit le fertilisant. Il prépare ses semis une année à l'avance.

Son exploitation, planifiée de manière à obtenir trois types de produits de la ressource, permet de recueillir le fruit d'acai, le coeur de palmier et après dix ans, le tronc qu'on commercialise comme bois d'oeuvre. Démarrant des nouvelles pousses à chaque année, il s'assure d'une production échelonnée sur une longue période.

L'ensemble des connaissances techniques que ce producteur possède provient d'un atelier qu'il a suivi à Castanhal, il y a de cela bien des années. Dans la communauté, on le critique en raison de l'étendue de territoire que représente aujourd'hui son

exploitation. On le critique aussi pour l'érection des clôtures en fils barbelés qui encerclent sa *propriété* pour le protéger des vols<sup>98</sup>. Avec sa technique, depuis 13 ans il a progressé de plus en plus profondément dans la forêt à un tel point que selon certains la capacité d'expansion de la communauté s'en retrouve diminuée.

Ce cas, de l'introduction d'une nouvelle pratique agricole, soulève plusieurs questions d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle. Il représente une forme d'appropriation valorisée par la communauté, soit le travail. En plus, il s'agit d'une pratique qui semble correspondre à une exploitation durable. En contrepartie, cette pratique représente une appropriation individuelle d'une vaste portion du territoire communautaire. Une telle prise de contrôle de l'espace par les membres d'une même famille est, aux yeux de certains membres de la communauté, trop risquée (ex. où iront s'installer les jeunes couples?). En effet, pour le pouvoir local, ce territoire représente un enjeu de taille pour la descendance et la filiation du propriétaire, ainsi que des autres membres de la communauté.

### **8.3 GESTION DU TERRITOIRE, CONSERVATION ET MISE EN OPÉRATION DES POLITIQUES**

Cette section traite des questions associées aux cadres formels de gestion des ressources et du territoire. Nous discutons des politiques mises de l'avant par les différents paliers gouvernementaux. Nous présentons des projets de gestion des ressources associés à des modèles descendants. Lorsque cela s'avère possible on cherche à faire ressortir le caractère historique de ces initiatives.

---

<sup>98</sup> Des délits dégénèrent parfois en conflits armés. Selon ce producteur il s'agit de l'oeuvre de résidents de Fortalezinha et de Algodual. C'est d'ailleurs aux Algodualiens que l'on associe plusieurs pratiques dommageables pour l'environnement (ex. la chasse aux femelles caméléons pour leurs oeufs et l'installation de filets à mailles fines à l'embouchure des canaux). Ils envahissent les champs de fruits des autres.

### 8.3.1 Historicité de la mise en opération des politiques de gestion

Dans la littérature, nous notons les traces d'une implication précoce des institutions en matière de gestion (cf. chap. 5.1) et ce, aux différentes échelles d'observation (ex. municipal, régional, provincial, fédéral et non gouvernemental).

Au début du siècle les municipalités retirent une source significative de revenus en administrant diverses activités des ressources naturelles (ex. l'agriculture et la pêche). En consultant les archives municipales, et plus spécifiquement les relevés budgétaires de 1929, on s'aperçoit que la préfecture est dotée de lois concernant les engins de pêche comme ici, avec l'article 44 visant l'édification des engins de pêche précisément sur l'île de Algodoal:

« Art 44. - Fica expressamente proibida, baseado na lei federal no. 17.096, de 28 octubre de 1925, a edificação de curraes ou armadilhas de apanhar peixes na praia «Algodoal» compreendido no perimetro adquirido por aforamento pela Intendencia, do governo federal » (Governo Municipal de Maracanã, Estado do Pará, 1929: 13)

À l'intérieur de ce document, on fait mention des taxes municipales pour l'occupation des terres et de l'aménagement de commerces ou de fascines sur l'île d'Algodoal et ses plages. Par exemple, l'article 66 stipule que les individus doivent se procurer une licence auprès de l'intendance sous peine de recevoir une amende et d'être obligé de détruire leur installation (Governo Municipal de Maracanã, Estado do Pará, 1929: 13).

Plus près de nous, une réalisation importante de la Sape repose sur le projet de développement économique local nommé *Liberdade* qui voit le jour grâce au programme PRONAF administré par la Banque du Brésil. La Sape acquiert une parcelle de territoire en marge de Maracanã et elle identifie 50 familles issues du quartier pauvre de *Liberdade* dont 10 seront retenues pour participer au projet. Au départ, on leur enseigne certains rudiments de la pratique agricole. La production se vend sur les marchés locaux et régionaux et lorsque le seuil de la rentabilité sera atteint, il est prévu de donner ces terres aux participants.

Aussi, un projet de formation professionnelle se développe autour de trois édifices équipés pour administrer un centre de formation sur les secteurs de l'agriculture (ex. production de pulpe de fruits et préparation de la farine de manioc) et de la mise en valeur de la production halieutique. On prévoit des séances formatives de 40 heures pouvant réunir une vingtaine de personnes à la fois.

Sur le terrain, plusieurs pêcheurs déplorent qu'on ne dispense ce genre de formation que sur le continent. Il s'ensuit un faible taux de participation de la part des pêcheurs. Cette situation diffère lorsque les formateurs se rapprochent de leur auditoire, comme ce fut le cas lors d'une formation sur la transformation du poisson donnée sur l'île. Cette initiative fut accueillie par une participation maximale.

La Sectam/pêche traite de la gestion des ressources biologiques, mais sans toucher à l'activité halieutique comme tel. Ceci étant une activité réservée à IBAMA, comme nous le rappelait le directeur de Sectam/pêche. Depuis 1998, cette institution provinciale supervise un projet pilote visant la gestion participative de l'environnement dans la région du Tocantin. Le projet se développe en 5 étapes et vise l'auto-subsistance des municipes. Tout d'abord, on cherche à structurer les municipes en les sensibilisant aux questions touchant l'environnement. Ces actions (ex. forums et palestres) devraient favoriser l'émergence d'une conscience environnementale de la population. De plus, on encadre cette organisation par des programmes de formation. La deuxième étape consiste à former des conseils municipaux de l'environnement devant représenter 60 % des intérêts locaux. On laisse un espace vacant pour les diverses autres institutions présentes sur place afin qu'elles puissent exprimer leur point de vue. La troisième étape consiste à mettre sur pied des fonds municipaux pour l'environnement. La quatrième, sous la surveillance du conseil, on veut définir des lois et mettre en place des taxes d'enregistrement et des amendes. La cinquième et dernière étape consiste à trouver de l'argent pour acheter du matériel (ex. des autos et des ordinateurs).

Au niveau institutionnel, le représentant de Sectam/pêche mentionne qu'on cherche à tisser des liens avec la police militaire de l'environnement chargée de la fiscalisation. Déjà à Soure (Marajó), de tels arrangements existent et on désire répéter l'expérience ailleurs au Pará (ex. Monte Alegre, Santarem et Taituba). Avec ces projets, on institutionnalise des pratiques informelles de conservation dont les accords convenus reflètent la vision de la population. C'est ce qu'on appelle la gestion participative. Ces pratiques informelles, pas toujours légales selon la constitution, sont tolérées et favorisées par les instances gouvernementales et non-gouvernementales.

Il subsiste une confusion au sujet des compétences allouées aux acteurs d'échelles différentes, ou de mêmes échelles. Elle concerne la mise en opération des politiques d'appropriation des ressources et de la fiscalisation. Sur le terrain, on nous rappelle que les acteurs d'échelles inférieures sont subordonnés à celles plus élevées et ce, bien qu'en vertu des articles 30 et 24 de la Constitution brésilienne divers règlements peuvent être inscrits par les municipalités<sup>99</sup>. Ces articles attribuent des compétences communes concernant la gestion et la protection de l'environnement à toutes les échelles.

Nous aimerions mentionner une source de conflit qui selon nous peut expliquer en partie le laxisme à l'endroit de la gestion des activités halieutiques. Il s'agit de la confusion de juridiction qui existe entre la Marine et IBAMA au sujet de l'application de certaines lois et politiques. Selon la loi, IBAMA peut exiger un permis pour la construction de bateaux de pêche. Toutefois, la Marine nous assure que tout ce qui concerne l'espace marin et côtier tombe sous sa juridiction, ne reconnaissant pas la compétence de IBAMA comme un véritable acteur en la matière.

Finalement, les pressions internationales stimulent la mise en opération de nouvelles politiques. Actuellement, les actions de l'État brésilien s'orientent vers une expansion

---

<sup>99</sup> Représentant du CNPT, communication personnelle.

de son territoire national, la ZEE. La structure hiérarchique qui caractérise ces actions renvoie à des structures historiques. Allant du haut vers le bas, les mesures mises de l'avant, les divers programmes élaborés et les recherches entreprises montrent comment les relations de pouvoir deviennent importantes.

### 8.3.2 Un bien commun, politiques de gestion des ressources et aires protégées dans l'État du Pará.

Un autre volet que nous voulons explorer dans ce chapitre concerne l'implantation des unités de conservation au Brésil. Après une brève description des différentes unités de conservation qu'on rencontre dans ce pays, nous enchaînons avec la présentation de l'*Area de Proteção Ambiental de Maiandea*<sup>100</sup> (APA).

Ce pays s'avère être un des meneurs mondiaux quant au nombre de définitions d'espaces protégés qu'il possède<sup>101</sup>. On retrouve plus de 27 catégories d'unités de conservation différentes qui s'observent à différentes échelles (ex. fédéral, provincial, municipal et particulier).

Il existe trois catégories de gestion des unités. La catégorie protection intégrale, ou usage indirect, inclut les parcs, les réserves biologiques, les stations écologiques, les monuments naturels et les refuges de la vie sauvage. On assure un usage exclusif aux scientifiques de manière à ne pas détruire la biodiversité. Les parcs nationaux doivent avoir une taille plus grande et être représentatifs de la nation. Ces unités de conservation doivent correspondre à 10 % de la superficie de l'État (directeur de Sectam/environnement, communication personnelle).

---

<sup>100</sup> Aire de protection environnementale de Maiandea.

<sup>101</sup> Malgré tout, seulement 4% du territoire national est protégé.

Dans la catégorie aménagement soutenable, ou d'usage direct, on regroupe les aires de protection environnementale. Avec l'APA, on cherche à valoriser les communautés en place et l'écologie. On permet l'exploitation des ressources mais les pratiques doivent respecter les préoccupations des communautés et l'intégrité de l'écosystème. Les *Reservas Extrativistas*<sup>102</sup> correspondent à un modèle de gestion qui définit les règles d'exploitation d'une ressource par les populations locales. Les *Florestas* de toutes les échelles sont destinées à l'exploitation des ressources forestières. On consacre les Réserves de la faune aux activités cynégétiques.

Finalement, les réserves de ressources naturelles concernent l'aménagement provisoire. Elles existent exclusivement en Amazonie et leur objectif est de générer des études afin de déterminer ce que l'on doit faire pour ne pas détruire l'environnement.

Le cas des *Reservas Particular do Patrimônio Nacional*<sup>103</sup> est particulier à certains égards. Elles ont le statut approprié pour obtenir le financement nécessaire pour développer l'écotourisme. Elles sont privées, mais ce sont les gouvernements qui les créent.

L'île que nous avons retenue pour notre étude possède deux statuts juridiques particuliers. Tout d'abord, elle est l'APA provincial de Maiandea (Art. 5621 27 novembre 90) et ensuite elle a celui de Station touristique (Art. 5770 17 novembre 93). Lors de notre passage, nous avons obtenu peu d'information au sujet de la signification d'une Station touristique, c'est pourquoi nos propos porteront principalement sur l'APA. Cependant, le peu que nous en sachions après avoir discuté avec le directeur de

---

<sup>102</sup> Réserve extrativiste.

<sup>103</sup> Réserves particulières du patrimoine national.

la Sape est que le statut de Station touristique devrait permettre de veiller à ce que le développement touristique de l'île se fasse en respect de l'écologie et de l'urbanisme en place. Par exemple, on nous mentionnait que grâce à ce statut il devenait impossible de construire des édifices de plusieurs étages.

Les premières démarches de création de l'APA ont lieu en 1989 lorsque Monsieur Bira Barbosa présente le projet de loi (no 110/89) sur les dispositions concernant la création de l'aire de protection environnementale de Algodoal-Maiandeuá du municípe de Maracanã. Suite à une volonté politique provinciale et à des intérêts municipaux, on crée l'APA en 1990 alors que la même année on termine le second tour des élections fédérales. L'APA concerne l'île de Maiandeuá dont l'étendue territoriale représente 2 378 ha dont 386 ha se retrouvent à Algodoal et 1 993 ha à Maiandeuá. À ce moment, l'élaboration des dispositions concernant le plan de gestion devait relever de l'*Instituto de Desenvolvimento Economico-Social do Pará*<sup>104</sup> (IDESP). Ensuite, elle passe entre les mains de la Sectam/Meio Ambiente.

Braga (1989) mentionne que la création de l'APA donne suite à plusieurs dénonciations du *Grupo ecológico da Ilha de Maiandeuá*<sup>105</sup> (GEIM). Les membres et les habitants préparent des documents écrits et photographiques qui démontrent les agressions environnementales qui transforment le paysage de l'île<sup>106</sup>. C'est notamment le cas du côté de Fortalezinha, de Mocoóca ou de Camboinha qui connaissent des problèmes majeurs d'ensablement et d'érosion, ou à Algodoal qui voit ses plages disparaître au profit de l'exploitation des digues de pierres naturelles. Ces pierres qui s'enfoncent dans la mer favorisent la rétention du sable et consolident les berges.

---

<sup>104</sup> Institut de développement socio-économique du Pará.

<sup>105</sup> Groupe écologique de l'île de Maiandeuá.

<sup>106</sup> Par exemple, il est question de sujets tels que l'extraction des pierres destinées à la construction, de la dévastation de certains arbres fruitiers, de la contamination des plages par les égouts, de la pêche prédatrice comme celle effectuée à l'aide de filets aux mailles très fines, de la contamination de l'eau du lac de la Princesse par les déchets, du projet de construction d'une route allant de Mocoóca à Algodoal sans avoir été l'objet d'une étude d'impacts environnementaux au préalable.



En 1994, l'île obtiendra un nouveau statut juridique soit, celui de station touristique. Au niveau de la gestion de cette unité de conservation et de sa mise en valeur par l'entremise de ce statut, les deux acteurs principaux deviennent la Sectam et la préfecture de Maracanã.

Après l'impulsion du départ, fort peu de choses émergent véritablement des institutions politiques de gestion. Il faudra attendre l'année électorale de 1998 pour que l'APA revienne à l'agenda des gouvernements. Malgré que la gestion relève de la province, la Sectam et la Préfecture de Maracanã élaborent conjointement un plan d'action d'urgence. On planifie des inventaires et on veut implanter certaines infrastructures de gestion. Rien n'est encore sur papier que déjà certaines rumeurs courent entourant le développement touristique futur de l'île à partir de Mocoóca et de Fortalezinha. On conteste déjà la légitimité de la voie hypothétique de circulation qui serait construite pour rejoindre les deux extrémités de l'île. Aucune consultation publique n'aurait encore eu lieu à ce sujet.

Compte tenu de l'importance économique que revêt un APA pour le développement des communautés, il est assez surprenant de constater que les individus ne se sentent pas aptes pour nous expliquer ce qu'est une APA et ce qu'il peut amener dans les communautés ou encore, qu'il ne semble pas connaître l'existence de ce statut. Plusieurs habitants de l'île nous mentionnent que jamais ils n'ont été consultés par les autorités. Pourtant, nous savons que plusieurs techniques de consultation participative ont été utilisées.

Premièrement, nous avons pris connaissance de documents d'archive en possession de Monsieur Pocard-Chapuis qui montrent que les habitants de l'île furent consultés par l'entremise d'une pétition sous-signée lors de la définition du statut d'APA entre le 11 et le 13 novembre 1989, qui s'intitule alors: "Nous, habitants des îles de Algodoal-Maiandea, sous-signons et approuvons la conservation de ces îles et de sa transformation en Aire de Protection Environnemental" (Pocard-Chapuis, archives

personnelles). Selon les documents fournis par le chercheur, on remarque 81 signatures à Algodual, 66 à Fortalezinha et 55 à Mocoóca, tandis que nous n'avons rien au sujet de Camboinha<sup>107</sup>.

Deuxièmement, nous retrouvons un document qui relate une rencontre avec les pêcheurs du village de Algodual-île de Maiandea tenue le 21 avril 1991 où 24 personnes se sont présentées. L'ordre du jour porte sur trois points : 1) expliquer la loi 110/89 sur l'APA de l'île, 2) récolter les propositions et les opinions, et enfin 3) suggérer des mesures pour le plan de gestion.

Troisièmement, des informateurs nous ont mentionné que des pétitions sous-signées avaient circulé concernant divers projets comme dans le cas des dossiers de l'électricité ou encore lors de la tentative de sécession du territoire de Algodual, où 62 personnes ont signé<sup>108</sup>.

Enfin, lors d'une rencontre tenue en février 1998 dans le cadre de l'APA, les instances gouvernementales (Sape, Sectam/meio ambiente et IBAMA) ont annoncé les mesures de contrôle qui restreignent les activités des charretiers et obligent ceux-ci à s'enregistrer et à tenir un registre de leur opération.

Comme nous pouvons le constater, les moments où les institutions gouvernementales ont utilisé de techniques participatives sont multiples. Des informateurs nous mentionnent cependant qu'ils ne participent plus aux différentes réunions car elles ne font que soulever des tensions entre les individus, favorisent la confusion entre les gens qui ne comprennent pas toujours le but de la démarche ou encore parce qu'ils n'ont pas été personnellement invités.

---

<sup>107</sup> Selon les documents, le nombre de signataires pour le village de Fortalezinha passe de 66 individus à 136.

<sup>108</sup> Document archivé à la bibliothèque de l'Assemblée législative du Pará dans le dossier sur le projet de loi au sujet de l'émancipation de Algodual.

#### 8.4 ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Dans ce chapitre, nous découvrons différents modes d'appropriation formel et informel de l'accès aux ressources et à l'espace de production. Nous faisons ressortir la diversité des modes d'appropriation et de distribution en identifiant leurs similitudes. Pour illustrer les éléments du droit coutumier, des politiques ou des procédures administratives qui régissent les relations entre les producteurs et les usages, nous avons privilégié trois cas tirés des pêcheries (ex. fascine, à la palangre et au filet) et deux cas se rapportant à l'agriculture (ex. manioc et *acai*) de l'île de Maiandea.

Nous faisons ressortir l'historicité des mesures de gestion des ressources halieutiques par le pouvoir municipal. Nous enchaînons avec l'analyse de situations où la gestion du territoire par des acteurs municipaux et provinciaux font appel à certaines formes de participation (ex. aire de protection, projet *liberdade* et développement des capacités).

Nous identifions les principales activités et nous présentons la multitude de ressources faisant l'objet d'une appropriation ou d'une distribution par les acteurs, ou entre les acteurs pour chacun de ces espaces.

En ce qui concerne l'accès aux ressources, nous remarquons pour l'ensemble des espaces mentionnés qu'ils sont tous considérés par les habitants de l'île comme de libre-accès, régi par des normes sociales (ex. respect, premier arrivée premier servi) qui découlent d'un droit coutumier. Il s'agit d'un droit d'usage plutôt qu'une véritable appropriation individuelle de la ressource.

L'accès aux ressources de la terre ferme et celui de la zone de mangrove sont également définis par le droit formel émanant des institutions politiques (ex. municipal, provincial et fédéral). Elles visent principalement les usages qui altèrent le couvert forestier (ex. brûlis et charbon de bois) ou qui génèrent des impacts sur l'environnement (ex. déforestation et érosion).

À la lueur des résultats, lorsque les intérêts des acteurs de la scène locale convergent, la relation entre eux se bâtit sur le consensus, le compromis et le respect. De plus, le fait qu'ils doivent négocier avec les mêmes personnes dans d'autres contextes, l'acteur individuel adoptera un comportement d'indifférence lorsque l'un des leurs pratiquera une pêche illégale et prédatrice<sup>109</sup> et ce, bien que nos informateurs nous aient mentionné à plusieurs que "chacun est le surveillant de l'autre".

Cette rationalité traverse les actions individuelles et collectives qui ont cours à l'échelle locale. De plus ce type d'attitude favorise la constitution de réseaux. En outre, les dettes symboliques qui surviennent entre les producteurs s'expriment sous la forme d'échanges de biens ou de services. Il s'agit d'un mécanisme informel qui guide les relations sociales.

Nous avons tout d'abord démontré l'existence de règles et de procédures informelles intériorisées par les producteurs. Ce genre de manifestation est présent dans les relations entre les pêcheurs (ex. fascine, filet et palangre) et entre les agriculteurs.

Un autre élément du droit coutumier concerne la notion de propriété. La fascine peut appartenir à quelqu'un (ex. propriétaire unique et en association), mais elle peut également être louée, vendue et achetée. La transmission est possible par voie de descendance et de filiation. En fait ce serait plutôt le *paragem* qui correspond à une appropriation de l'espace et à l'usufruit de la ressource.

En agriculture, le travail investi par les agriculteurs dans l'activité leur octroie un droit d'usage le temps de l'exploitation. Fait intéressant à rappeler, le *paragem* demeure la propriété de quelqu'un même si ce dernier n'exploite plus la fascine, contrairement à la *tarefa* qui redevient disponible à tous une fois la récolte de manioc terminée.

---

<sup>109</sup> Nous ne pouvons quantifier cette affirmation puisque nous ne connaissons pas la fréquence des activités. Par contre, son existence fut mentionnée à plusieurs reprises lors des entretiens.

Le savoir écologique traditionnel (ex. connaissance de la succession végétale) permet aux agriculteurs de voir quand les terres en jachère sont prêtes à être exploitées à nouveau. Au chapitre de la pêche, cette connaissance traditionnelle des écosystèmes est amenée à contribution dans les modalités d'appropriation et de construction (ex. distance entre les fascines, alignement des fascines, connaissance des aspects physiques et biologiques), mais également en ce qui concerne la connaissance des lieux de pêche en mer. Pour ce qui est de la pêche au filet et à la palangre, nous avons remarqué l'existence d'un code de respect entre les embarcations (ex. espace nécessaire entre les embarcations). Ces connaissances peuvent provenir de l'expérience des producteurs, mais aussi nous admettons qu'elles puissent représenter une persistance historique (ex. 100 brasses).

Pour bénéficier d'un *paragem*, et même d'une *tarefa* en agriculture, le propriétaire a l'obligation de suivre une procédure informelle formalisée qui consiste à demander la permission à ses voisins avant d'entreprendre les travaux (ex. construction de la fascine, défrichage et brûlis). Outre la notion de respect qui favorise la solidarité interne entre les producteurs, le travail communautaire (*mutirão*) représente une institution encore présente en agriculture, pratique qui semble cependant être de plus en plus délaissée dans les autres secteurs de l'économie locale.

La tradition, les croyances et les situations exceptionnelles servent de facteurs pour définir les règles d'accès des femmes aux zones de pêches (ex. menstruation, maladie à l'homme et mortalité). De plus, la croyance concernant la déclaration volontaire de la fascine à la *colônia* par le pêcheur s'explique sans doute par la persistance d'anciennes structures d'autorités (ex. *colônia* et administration municipale). Cependant, il existe bien une procédure formelle d'enregistrement des infrastructures érigées en bordure du littoral mais les pêcheurs ne la connaissent pas ou s'y soustraient. Peu d'incitatifs existent dans ce cas car la Capitainerie n'arrive pas à appliquer les lois de la navigation. Avec son attitude paternaliste, la Capitainerie cherchera au contraire à atteindre le consensus équitable entre les parties (ex. fanion). De plus, les pêcheurs semblent ne pas se

conformer aux procédures d'enregistrement (ex. fascine et embarcation) en raison de l'éloignement des lieux de pouvoir, mais aussi en raison du flou engendré par une asymétrie entre les acteurs (ex. IBAMA et Capitainerie) au niveau du pouvoir et des responsabilités respectives. Lorsque les autorités se rapprochent des populations, le taux de participation augmente (ex. enregistrement des charretiers et cours sur la transformation du poisson).

Au chapitre de la résolution des conflits, nous remarquons l'importance du rôle du leader, impliqué à divers niveaux (ex. pêcheur, président de l'ACPAVA et *capataz*). Pour les membres en règles de la *colônia* la marche à suivre est de rencontrer le *capataz*, le président de la *colônia* et finalement, suivre les démarches juridiques du pays. À l'échelle locale, le rôle qu'incombe au *capataz* en est un de médiateur. Il ira rencontrer le dit individu afin de voir si oui ou non il a commis une faute, et afin de trouver un terrain d'entente advenant une réponse positive. Cette démarche n'est pas prescrite et relève du droit coutumier. Dans le cas où le pêcheur n'est pas membre, il lui sera difficile d'obtenir de l'aide et pire, de solutionner le problème.

La constitution des équipes s'effectue en fonction de règles de parenté mais aussi en fonction d'affinité entre les producteurs. Une bonne connaissance de l'activité et l'assiduité des individus sont valorisées par les pilotes qui veillent à définir un équipage sur qui il peut compter une fois en mer.

Entre les membres de l'embarcation, on remarque trois modalités de distribution des ressources apparaissant équitables pour tous puisqu'ils connaissent les règles de la participation. Tout d'abord, il y a la *quinhão da boia* qui représente l'obligation du pêcheur à la fascine face aux membres les plus pauvres de la société (ex. donner un peu de sa récolte). Le *quinhão da boia* correspond aussi à l'obligation du pilote face à son équipage. La distribution s'effectue de manière proportionnelle aux besoins de la maisonnée des pêcheurs et le prélèvement est effectué à même la production, avant la répartition des parts et au débarquement. La *porrinha* correspond à un mode de

distribution des ressources au hasard entre les membres de l'équipage. Les pêcheurs ont tous une chance égale de s'approprier la ressource qui est en jeu. Le dernier mode de distribution de la ressource dans le secteur des pêcheries est le système de parts. Les pêcheurs divisent la production en parties qui seront distribuées selon une logique proportionnelle à l'effort de chacun (ex. connaissance, compétence et équipement fourni). Habituellement, la part est appropriée par le pêcheur sous la forme d'une rémunération monétaire.

Il arrive que dans ce processus de distribution surgisse un sentiment d'injustice. Pour illustrer cette situation, nous donnerons deux exemples. En premier lieu, ce genre de sentiment arrive lorsque l'intermédiaire paie les pêcheurs en marchandise (ex. savon, riz et farine de manioc). Les pêcheurs ne trouvent pas juste ce type de rémunération car ils ne peuvent acheter d'autres biens ou encore épargner. En deuxième lieu, la situation survient lorsque les pêcheurs qui entretiennent avec le mareyeur une relation de dépendance à l'intérieur de laquelle les pêcheurs ont l'obligation d'écouler leur production chez ce dernier, sous peine de représailles (ex. plus d'aide financière et plus moyen d'écouler la production). Lors des congés fériés par exemple, les pêcheurs de Camboinha ne peuvent vendre leurs crevettes aux touristes de passage qui seraient disposés à payer le fort prix.

L'autre aspect que nous désirons étudier dans ce chapitre concerne des modèles de gestion formels émanant d'échelles différentes (ex. municipal et provincial) à l'intérieur desquelles des mécanismes de participation sont présents. Nous explorons brièvement les cadres formels des procédures instituées par loi et qui gèrent les modalités d'appropriation et de distribution de l'accès ou encore des projets de gestions communautaires des ressources (ex. APA, projet *Liberdade* et projet Sectam). Nous notons finalement que lorsque des procédures proviennent de logiques différentes, il arrive que des conflits d'usage pouvant avoir des répercussions sur les populations présentes et futures émergent (ex. conflit à Mocoóca et agriculture manioc/*acai*).

La préfecture de Maracanã privilégie une approche associée aux renforcements des capacités, dont les buts visent l'éducation et le développement économique local. Avec son projet *Liberdade*, ou encore son support aux producteurs pour l'obtention du prêt (ex. FNO), la Sape favorise la tenue de réunions et de palestres pour diffuser son information. Dans le cas du projet *Liberdade*, il est question d'un modèle descendant qui favorise le développement économique local. Ce type d'initiative municipale favorise l'émergence d'une solidarité interne entre les producteurs agraires, mais aussi accentue le risque de marginaliser davantage les pêcheurs. En effet, outre les raisons du manque de connaissance de la réalité sociale et économique des pêcheurs et de l'éloignement des pêcheurs du centre de décision, les intérêts de la préfecture pourraient se tourner vers un secteur important de son économie (ex. agriculture). Sur la scène locale la Sape tient un conseil consultatif à l'intérieur duquel divers acteurs locaux peuvent s'exprimer sur divers enjeux qui les concernent.

La Sectam travaille sur des approches de gestion participative de type consultatif et informatif à l'intérieur desquelles les alliances entre les acteurs sont importantes. La Sectam privilégie également l'utilisation de plusieurs types de technique de participation comme les réunions et les palestres. Ce genre de projet montre une ouverture à l'égard du savoir traditionnel et en ce qui a trait au respect des collectivités et ce, en ramenant les acteurs locaux plus près sur le lieu de la prise de décision. Cependant, les risques d'une asymétrie du pouvoir entre les acteurs pourrait nuire à l'expérience.

Un autre modèle politique de gestion est l'APA de Maiandea. Il s'agit d'une initiative gouvernementale qui émane de groupes de pression soutenus par des intérêts politiques. Lors de sa mise en place les gestionnaires ont privilégié l'*abaixo-assinado* afin de s'assurer la coopération de la population dans leur démarche. Depuis, fort peu d'actions concrètes furent entreprises pour rendre effectif le statut de l'APA, sauf en période électorale. Cependant, on remarque une décentralisation descendante de la division du travail entre le provincial (ex. études et suivis) et le municipal (ex. fiscalisation). La



plupart des rencontres d'information qui ont été faites sont de type informatif, se limitant parfois à la présentation de faits acquis (ex. politique à l'endroit de l'exploitation du sable et des pierres). Les personnes présentes n'ont aucun mot à dire sur les décisions prises à des échelles hiérarchiques supérieures du pouvoir.

Les modalités de l'accès aux ressources minérales font l'objet d'une approche descendante qui obligent les charretiers à s'enregistrer. La technique préconisée pour effectuer le suivi repose sur la base d'une déclaration volontaire des charretiers en ce qui concerne leur production. Les risques d'une approche se fondant sur deux logiques différentes sont d'estimer à la baisse la production ou surévaluer les effets de l'activité.

Un dernier point que nous désirons soulever concerne l'exploitation de l'*acai* et les conflits potentiels qu'elle peut générer avec une activité traditionnelle comme celle du manioc. Ce cas de l'introduction d'une nouvelle pratique agricole soulève plusieurs questions d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle. Il représente une forme d'appropriation valorisée par la communauté. Cependant, l'appropriation individuelle d'un vaste territoire communautaire réduit les possibilités d'expansion de la communauté. De plus, en raison des règles de descendance et de filiation, en place dans les collectivités, ce territoire représente pour le pouvoir local un enjeu de taille.

Il arrive également lors de situation extrême comme celle qui est arrivée à Mocoõca, que l'existence de titre de propriété formel entre en conflit avec la logique communautaire d'appropriation de l'espace à des fins résidentielles et agraires. Dans ce cas, ce qui est également à noter est l'existence d'un mécanisme de référendum pour tenter de solutionner le problème.

Les cas analysés nous permettent de cerner davantage les principaux facteurs qui entrent en jeu lors de l'appropriation et de la distribution de l'accès aux ressources. Nous avons porté une attention particulière au caractère historique de certaines politiques de gestion des ressources et sur leur mise en vigueur à des échelles où les acteurs proviennent de l'environnement institutionnel gouvernemental.

Le regard porté sur l'histoire et sur le contexte d'implantation des mesures de conservation comme dans les cas de l'APA et ou de la Station touristique, nous ont permis de constater l'importance du politique dans leur mise en place. En effet, nous avons montré comment les contextes politiques expliquent le degré d'implication étatique dans ce type de mesure (ex. promesse électorale). Nous avons aussi constaté que des techniques de consultation des populations ont été utilisées et ce, bien que les habitants semblent avoir oublié. Les préoccupations qui transpirent de cette interprétation soulignent l'importance de l'économique sur les secteurs sociaux et écologiques.

## CHAPITRE 9

### LA DYNAMIQUE DES ACTEURS DANS L'APPROPRIATION ET LA DISTRIBUTION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DANS LA RÉGION DU SALGADO

Nous entamons, à partir des résultats obtenus, une discussion sur *la dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources en zone littorale*. La structure du chapitre se rapproche des trois objectifs spécifiques identifiés au tableau 1, soit: 1) *caractériser les acteurs et montrer les facteurs qui influencent leurs niveaux d'interdépendance*, 2) *comprendre les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources*, et 3) *comprendre la dynamique des acteurs dans la structure d'appropriation et montrer comment les conflits proviennent du lieu de la prise de décision*.

#### 9.1 ACTEURS ET FACTEURS D'INTERACTION

Afin de *caractériser les acteurs et montrer les facteurs qui influencent leurs niveaux d'interdépendance* nous présentons les éléments permettant de cerner les structures d'affinité qui favorisent les interactions entre les acteurs. Ensuite, nous identifions les facteurs qui influencent la constitution de réseaux et d'interactions entre les acteurs.

Les communautés hétérogènes de l'île de Maiandeuá évoluent à diverses échelles, allant du fédéral au local, et sont en relation avec des environnements différents (institutionnel, non-institutionnel et institution local). Plusieurs facteurs influencent la dynamique des acteurs : 1) le facteur de localisation, les caractéristiques

démographiques, la perception des acteurs, les caractéristiques économiques, les stratégies de subsistance, les devoirs et les obligations, l'histoire et la tradition, le renforcement des préférences et des capacités, ainsi que le hasard et les accidents.

Les communautés de l'île de Maiandea apparaissent comme des **communautés hétérogènes** parce qu'elles sont constituées d'une multitude d'acteurs, de segments économiques, d'intérêts, de savoirs, de techniques, d'engins de pêche et de ressources. Les résultats convergent avec ceux de Snidal (1994), Bryant (1994a) et Libecap (1994) quant au caractère hétérogène des communautés (ex. nombre d'acteurs, diversité des segments économiques et multitude des intérêts). Cette caractéristique s'observe également au chapitre des savoirs, des techniques et des engins pour s'approprier la ressource halieutique (ex. fascine, rabiote, *estaca*, palangre, harpon et plusieurs types de filets). La diversité de ressources exploitées (ex. halieutiques, agricoles, minières et forestières) et la multitude des activités de cueillette rencontrée complètent le paysage hétérogène des communautés locales.

Plusieurs acteurs, positionnés sur différentes échelles (fédérale, provinciale, régionale, municipale et locale) et appartenant à divers environnements (institutionnel, non institutionnel et local), interagissent dans la gestion des ressources littorales sur l'île de Maiandea.

Les nombreuses associations (ex. GAF, ACDESPIM et ACPAVA), de même que les diverses pratiques rencontrées (ex. pêche à la fascine, au filet, à la palangre et la *tarefa*), se définissent comme des **institutions sociales** dans le sens où Ostrom (1990) l'entend. En effet, les institutions sociales représentent une structure reposant sur un corps invisible de règles, de règlements et de processus menant à une décision. La mise en place de ces institutions dépend des relations qu'elles entretiennent avec les divers aspects endogènes et exogènes des localités (ex. interactions interpersonnelles,

économiques et politiques). Il arrive que ces organisations sociales soient reliées entre elles par un réseau de relations structurées de manière formelle et informelle (ex. parenté, compagnonnage et religion) tel que le *milpa* décrit par Alcord et Toledo (1995).

Les relations entre les acteurs de même échelle, basées sur le jeu, contribuent à maintenir la solidarité du groupe comme le suggère Messerschmidt (1986). Par contre, ces relations de même échelle ne sont pas toujours exemptes de conflits (ex. relation entre la *colônia*, la *Caixa pesqueira*, le GAF et l'Association d'écotourisme du littoral du Pará). Les conflits surviennent lorsque des intérêts et des champs d'activités divergent (ex. ACPAVA et ACDESPIM). L'ACDESPIM a beaucoup à gagner dans le développement touristique de l'île, tandis que l'ACPAVA se préoccupe davantage des activités halieutiques. Le président de l'ACDESPIM est fortement critiqué par les membres de la communauté, au contraire du *capataz* et président de l'ACPAVA. Le réseau de relations que ce dernier entretient avec le pouvoir et ses contacts aux endroits stratégiques de l'appareil bureaucratique municipal, lui donne une grande crédibilité auprès des pêcheurs.

Les liens qui unissent les acteurs d'échelles différentes sont presque inexistantes sauf dans certains cas, où nous constatons que les principaux acteurs institutionnels (ex. Sape, Sectam, IBAMA et la Capitainerie) qui gèrent, administrent et utilisent les ressources du milieu côtier, entretiennent des relations qui s'effectuent de manière descendante (ex. APA, projet *Liberdade*). On observe aussi que les acteurs de la scène politique fédérale (ex. Ministère de la Marine et IBAMA) entretiennent une relation de coopération très limitée. Par exemple, comme la juridiction de la Marine s'étend sur toute la zone côtière et vu que IBAMA possède peu de ressources et de moyens, il est à toute fin pratique impossible à IBAMA de légiférer dans le domaine. L'inexistence de plans de pêche fait également en sorte de laisser un vide législatif important.

Dans ces structures fortement hiérarchisées, les représentants allouent peu d'espace aux pêcheurs et aux institutions locales à la décision comme telle. La majeure partie des interactions entre les acteurs appartenant aux environnements institutionnels et locaux s'effectuent par l'entremise d'associations non institutionnelles (ex. MPEG, *colônia* et MOPEPA).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le degré d'interaction entre les acteurs. Nous retenons neuf éléments essentiels: 1) le facteur de localisation, 2) les caractéristiques démographiques, 3) les perceptions, 4) les conditions socio-économiques, 5) les stratégies de subsistance, 6) les devoirs et les obligations, 7) l'histoire et la tradition, 8) le renforcement des préférences et des capacités, et finalement 9) le hasard et les accidents.

Le **facteur de localisation** de l'île par rapport au continent (ex. éloignement des centres de décision et des marchés) influe sur la qualité des échanges et le flux d'information. Sans signifier pour autant que l'île soit en autarcie dans le sens où Redfield (1930) l'entend, l'isolement relatif présume que les habitants ne se sentent pas obligés de se conformer aux règlements formels imposés par l'État, préférant plutôt baser leurs stratégies sur des cadres informels. À Maiandeuá, l'éloignement et l'hétérogénéité des composantes internes des communautés limitent la connaissance des autres environnements (ex. institutionnel et non-institutionnel) et du rôle des acteurs d'autres échelles (ex. fédérale, provinciale et municipale) impliqués dans la gestion des ressources. De plus, cette situation engendre pour les habitants de l'île une méconnaissance des lois et des règlements concernant les ressources naturelles.

Il arrive que les **caractéristiques démographiques** de la communauté favorisent la cohésion interne (ex. âge, religion et origine). Mais lorsque des éléments extérieurs aux localités deviennent omniprésents sur la scène locale, on remarque plusieurs transformations au chapitre des comportements et des valeurs. L'arrivée de leader non originaire de la localité peut stimuler les initiatives locales (ex. *capataz*). Dans certains

cas, l'arrivée de touristes et de migrants affecte la capacité du pouvoir local à résoudre les conflits (ex. dépendance face à certains entrepreneurs touristiques) ou encore, entraîne des transformations sur les critères d'appartenance (ex. catégorie de femme pêcheur). À notre avis, le contact avec le touriste favorise l'adoption de nouvelles valeurs culturelles. La cohésion interne ainsi fragilisée explique certains comportements qui ne respectent pas le code de respect découlant du droit coutumier. L'adoption de nouvelles valeurs entraîne la disparition et la dévalorisation du travail communautaire ou encore, favorise l'émergence de pratiques individuelles dommageables pour l'environnement (ex. braconnage).

Le rôle de la **perception** s'avère déterminant pour comprendre l'origine de conflits potentiels ou réels entourant les ressources communes. L'image que les acteurs se font des ressources (ex. communautaires, publiques et privées), ainsi que la manière de se représenter les institutions en charge de la gestion expliquent le respect ou non de certaines lois ou règlements formels et informels. Par ailleurs, il serait faux de croire que, par le seul fait d'être une communauté locale habitée par des *Caboclo*, les actions de ces communautés soient sans conséquence négative sur l'environnement (ex. pollution, déforestation et pêche prédatrice).

Les **conditions socio-économiques** des acteurs et des communautés peuvent influencer la résilience des composantes internes des communautés et les liens qui les relient. Les conditions économiques permettent d'envisager que les relations sociales entre les acteurs se développent de manière dynamique et interactive dans le temps et dans l'espace (ex. relation pêche/tourisme). En contrepartie, la présence d'intérêts multiples dans les communautés favorise l'émergence de conflits d'usage (ex. construction et délaissement des activités halieutiques) pouvant affecter la capacité des habitants de s'adapter aux nouveaux contextes, surtout lorsque les intérêts divergent (Bryant *et al*, 1996; Keohane et Ostrom, 1994). À l'instar de Cordell et McKean (1986) nous observons que l'introduction de nouvelles techniques agricoles génère des conflits avec des activités traditionnelles (ex. manioc/*acai*).

Les **stratégies de subsistance** privilégiées par les acteurs influencent le degré d'interaction entre eux. Les stratégies basées sur le savoir écologique traditionnel et la diversité de ressources (ex. ressources halieutiques, agricoles, forestières et touristiques) favorisent l'apparition de la polyactivité. Les stratégies de subsistance des pêcheurs peuvent diverger (ex. dépendance, propriétaire de bateau ou de fascine) et s'adapter aux conditions écologiques (ex. *subida*). Ce genre de situation survient lorsque le poisson remonte jusqu'à l'embouchure de l'Amazone en période estivale et que les pêcheurs suivent la ressource jusqu'à l'île de Marajó. Il arrive également que des stratégies individuelles (ex. braconnage et vol) entrent en conflit avec les impératifs de la conservation, ce qui porte à croire que la notion d'identité, telle qu'introduite par McKean (1986), ne peut s'appliquer en tout temps à l'île de Maiandeuá (ex. identité communautaire, sentiment de dépendance mutuelle et conscience historique à l'égard des stocks).

Sur la scène locale, les interactions entre les producteurs s'expliquent par des **devoirs et des obligations** (ex. *quinhão da boia*). Il s'agit d'une relation qui guide les interactions entre les usagers directs plutôt qu'entre les actionnaires et les institutions. Ce type de relations survient lorsque les propriétaires de fascines donnent une partie de leur production (commercialisable ou non) aux personnes qui l'accompagnent au moment de la récolte ou encore, entre les membres de l'équipage. Ces mécanismes sont également présents dans le processus initial d'aménagement de la *tarefa* ou encore, lors de l'appropriation de ressources valorisées comme le bambou et le gravier (ex. demander la permission au propriétaire du terrain).

L'**histoire** et la **tradition** influencent la manière dont les relations entre les acteurs s'effectuent (Baland et Platteau, 1996). Les relations sont d'autant plus explicites lorsqu'on superpose des éléments macros et micros lors de l'interprétation des contextes qui façonnent l'expérience individuelle des acteurs. À un niveau macrosociologique, l'histoire et la tradition expliquent la persistance de normes sociales (ex. distance entre les fascines) et permettent de comprendre la non-participation des pêcheurs en raison de



l'historicité de leur relation avec les structures d'autorité (ex. *colônia*/SUDEPE et *colônia*/Ministère de la marine). À un niveau microsociologique, l'histoire du vécu individuel permet d'apprécier les éléments sur lesquels reposent la crédibilité ou non des leaders. La crédibilité étant nécessaire pour rendre les normes acceptables par la population. La confiance établie sur la base de relations de réciprocité influence le degré de formalité et d'informalité des interactions (Cordell et McKean, 1986; Plante et Breton, 1994). En l'absence de légitimité, les conséquences des initiatives locales peuvent se solder par un échec ou bien par un manque de participation des pêcheurs (ex. inventaire du CEPNOR). La méfiance des villageois de l'île de Maiandeuá à l'égard d'initiatives individuelles (ex. appât du gain et corruption) et collectives (ex. ACDESPIM et *Associação de ecoturismo da costa amazonica de Maracanã*) peut représenter un frein au développement économique local.

Le **renforcement des préférences et des capacités** favorise la résilience des communautés en procurant des alternatives économiques aux habitants. Les activités ainsi développées permettent de stimuler et de reconfigurer les réseaux de pouvoir entre les acteurs de la communauté. Par contre, lorsqu'on appuie sur certaines caractéristiques *idéalisées* par les gestionnaires, il est possible de stigmatiser les communautés locales (Ostrom, 1990). Pour être efficace, le renforcement doit reposer sur une participation effective des populations aux décisions qui assument l'absence de monopole et d'asymétrie entre les acteurs.

Le dernier facteur qui affecte les relations entre les acteurs correspond au **hasard** ou à l'**accident** (Baland et Platteau, 1996; Revel, 1996). En effet, ce n'est pas parce que les habitants bénéficient d'actions collectives que nécessairement ces derniers respecteront les règles du jeu. La complexité des situations et leur imprévisibilité font en sorte que les interactions et les associations entre acteurs auront un caractère ponctuel dans le temps.

Ainsi, les communautés hétérogènes de l'île de Maiandea se composent de multiples acteurs appartenant à diverses échelles (fédérale, provinciale, régionale, municipale et locale) et appartiennent à plusieurs environnements (institutionnel, non institutionnel et local). L'hétérogénéité s'observe aussi dans d'autres domaines (ex. diversité des segments économiques, multitude des intérêts, importance du savoir écologique traditionnel, plusieurs techniques et engin de pêche et variété ressources exploitées).

Les interactions entre les acteurs dépendent de plusieurs facteurs. Le facteur de localisation engendre une méconnaissance de l'environnement externe (ex. éloignement et isolement relatif). Les caractéristiques démographiques influencent le degré de cohésion interne de la communauté (ex. valeur et origine des acteurs). La perception des acteurs au sujet des ressources et des acteurs des autres environnements explique le respect ou non des lois et des règlements (formels et informels). Les caractéristiques socio-économiques influencent la résilience interne des communautés et modifient les relations entre acteurs dans le temps et dans l'espace (ex. intérêts, segments économiques, introduction nouvelles technologies). Les stratégies de subsistance, individuelles et collectives, influencent le degré d'interaction selon qu'elles convergent ou divergent (ex. savoir traditionnel et diversité des ressources). Les devoirs et les obligations des acteurs guident les interactions entre les usagers (ex. *quinhão da boia*). L'histoire et la tradition orientent les relations entre les acteurs (participation et non participation) qui se transforment dans le temps et dans l'espace selon les niveaux d'interaction entre les échelles macro et micro. Le renforcement des préférences et des capacités favorise la résilience au risque de stigmatiser les collectivités. Le hasard et les accidents rendent imprévisible l'issue des interactions entre les acteurs.

## 9.2 MÉCANISMES D'APPROPRIATION ET DE DISTRIBUTION, DU DROIT COUTUMIER AU DROIT FORMEL

Afin de *comprendre les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources*, quatre volets sont abordés. Le terme de communal est défini et les raisons qui expliquent les risques d'une tragédie des communaux sont présentés. Les contours du droit coutumier sont précisés (ex. normes sociales et logique procédurale). Les mécanismes d'appropriation de l'accès aux ressources présents sur l'île sont identifiés, de même que les mécanismes de distribution.

Le cas de Maiandea est caractérisé par l'existence de normes sociales découlant d'un droit coutumier. L'analyse des modes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources sur l'île, permet de conclure qu'il existe des cadres procéduraux guidant les interactions entre les acteurs dans ces mécanismes qui se présentent sur un continuum entre les modèles formels et informels.

### *Une situation de tragédie des communaux*

Un communal se définit de deux manières. Il réfère à des espaces dont les limites sont définies par les communautés qui les utilisent (MacCay et Acheson, 1987a), ou **espaces communautaires**. Les territoires en question sont administrés et gérés par les populations qui pratiquent différentes activités individuelles et collectives d'appropriation des ressources sans ingérence extérieure (ex. pastoralisme, agriculture, sylviculture et pêche). Selon Breton (1994) un *communal* renvoie également à des espaces de conservation et de préservation qui sont habituellement appropriés par les instances institutionnelles (ex. parcs, réserves écologiques et zones patrimoniales), ou **espaces publics**. Sauf dans de rares cas au Brésil (ex. réserve privée), ce sont les acteurs des différentes échelles de la structure du pouvoir qui en définissent les règles d'accès et d'utilisation.

L'île de Maiandeu ne possède aucun territoire communautaire dans le sens d'une zone clairement identifiée d'usage réservé exclusivement aux habitants de l'endroit. Par contre, on y retrouve des normes sociales similaires à celles identifiées par plusieurs auteurs (Weber, 1994; Weber et Revéret, 1993; Bertrand et Weber, 1995; Wilson *et al.*, 1994; Berkes et Folke, 1992; McCay et Jentofs, 1996; McCay, 1994; McCay, 1980; Diegues, 1994; Pinkerton, 1989; Marchak, 1987). Ces normes suggèrent que, sous l'apparence de libre-accès, il existe des critères qui définissent les règles d'usage basées sur la tradition et le droit coutumier.

Chez le *Caboclo*, la conception spatiale du communal, élaborée autour de la notion de *propriété commune*, rend inutile la définition d'un espace communautaire dans le sens où aucune appropriation par un groupe de villageois est effectuée. Il subsiste une ambiguïté entre les notions de *propriété commune* et de *propriété publique*. En effet, les habitants de l'île s'approprient des espaces publics (ex. la mer, le littoral, la forêt de mangrove, l'île et même l'APA) étant donné que les ressources appartiennent au Département du patrimoine de l'Union, donc à tout le monde et conséquemment à eux aussi.

L'appropriation des ressources communes (ex. crabes, poissons, baies et fruits) s'effectue par des actions individuelles (ex. exploitation fascine et exploitation *tarefa*) sanctionnées par le reste de la population. La quantité de ressource appropriée par le *Caboclo* relève de son travail (ex. crabier et agriculteur), des caractéristiques de ses moyens de production (ex. cageot de la fascine et cale du bateau) ou encore, des capacités d'écoulement de la production. Cette situation peut théoriquement mener à une surexploitation des ressources, dans le sens d'une tragédie des communaux (Hardin, 1968), si ce n'était de l'existence du droit coutumier.

*Droit coutumier, normes sociales et logique procédurale*

Le **droit coutumier** peut prendre la forme d'un ensemble de règles d'inclusion et d'exclusion guidant les actions des producteurs (McCay et Jentofs, 1996, Veitayaki, 1996 et Pinkerton, 1989). En tant que forme de collaboration, il repose sur une cohésion ou une solidarité interne (ex. parenté, compagnonnage, aide mutuelle et interdiction) d'une part, ainsi que sur un ensemble de croyances similaires, d'autre part. Pris dans le sens de collaboration, le droit coutumier comme manifestation culturelle est de moins en moins présent sur l'île, bien que des corvées communautaires (*mutirão*) se pratiquent encore dans certains cas (ex. agriculture, construction de maison). L'existence d'un droit coutumier s'observe davantage en ce qui concerne les règles d'appropriation.

Le droit coutumier présuppose l'existence d'une acceptation des **normes sociales** (ex. le respect des règles et des procédures). Dans le cas de la fascine par exemple, le droit d'usufruit sur la ressource est assujéti à une procédure et à une obligation morale (ex. *quinhão da boia*). L'avantage des droits de propriété qui inclut un ensemble de devoirs et d'obligations (responsabilités) entre utilisateurs, entourant l'accès plutôt qu'en mettant l'emphase sur la ressource, permet d'éviter l'apparition des conflits (Bromley, 1989; Hanna *et al.*, 1995). À Maiandeuá, ce mécanisme est clair et reconnu par les autres producteurs, bien que ces droits ne soient pas garantis par des autorités externes. Les éléments du droit coutumier rencontrés sur l'île reposent sur un rapport quotidien et personnalisé qu'entretiennent entre eux les usagers (ex. fascine, filet, palangre et agriculture). Ces rapports sont gérés par un code de conduite généralement basé sur le respect et la bonification.

L'exemple de la fascine montre comment les relations entre les pêcheurs, ou *currelistas*, se développent sur une base procédurale qui découle du droit coutumier. Tout d'abord, le poisson appartient à qui le capture. Ensuite, l'appropriation individuelle d'un espace (ex. le *paragem*) est régie par une **logique procédurale** destinée à prendre une

décision. Le producteur doit demander la permission au producteur voisin. Cette décision semble équitable pour les producteurs puisque la procédure est fondée sur la non interférence de l'engin à implanter avec ceux déjà en place. La procédure, acceptée socialement, confère un titre de propriété informel à l'individu, ce qui lui donne une valeur légale en termes de négociation et de transférabilité.

### *Modes d'appropriation, modèles de gestion*

Sur l'île de Maiandeu, plusieurs modes d'appropriation individuelle des ressources sont présents. Les différents modèles de gestion des ressources reposent sur le partage du pouvoir, sur des décisions descendantes, sur la coopération et sur l'auto-mobilisation des acteurs.

Un mode de gouvernance est un modèle de gestion fondé sur un **partage du pouvoir au niveau de la prise de décision** (Pinkerton, 1989). Selon Townsend et Pooley (1995) et Hanna *et al.* (1995), un mode de gestion qui repose sur un partage du pouvoir s'avère une alternative soutenable, résiliente et équitable en comparaison des modèles dits descendants. Cette conception sous-entend que le partage du pouvoir entre les acteurs favorise l'adhésion aux règles. De plus, cette interprétation laisse entrevoir que la participation des producteurs favorise l'émergence d'une conscience soutenable, dans le sens où il est question du droit de propriété.

Les modèles de gestion rencontrés à l'échelle locale où l'on dénote une forme de partage du pouvoir entre les acteurs de même échelle reposent sur le droit coutumier (ex. fascine, pêche en bateau et agriculture). Il s'agit d'une forme de responsabilisation des producteurs puisqu'ils en définissent les critères d'accès. Ces modes de gestion apparaissent équitables dans le sens où : 1) aucune ingérence extérieure n'est visible, 2) les producteurs participent à la décision, et 3) ce mécanisme évite l'émergence de conflits. Par contre, nous pouvons difficilement soutenir dans ce cas l'idée de Townsend et Pooley (1995) voulant qu'un partage du pouvoir entre les propriétaires de fascines soit nécessairement un mode favorisant la soutenabilité de la ressource. Cette idée ne

tient pas compte de la situation économique et culturelle des pêcheurs. En effet, le choix du type de filet du cageot relève de décisions individuelles et celui qui préfère l'option de filet la moins coûteuse, et avec une durée de vie plus longue, aura un effet plus dévastateur sur la ressource. Dans ce cas, les préoccupations économiques priment sur celle de la conservation.

Le modèle de gestion **descendant** s'observe principalement entre les acteurs qui relèvent d'un même environnement (ex. Sectam/Sape, Sape/Emater) dont la structure décisionnelle entre les acteurs et les échelles est hiérarchisée. Dans le cas de l'APA, on assiste à une tentative de décentralisation des pouvoirs entre les acteurs de la sphère politique municipale et provinciale plutôt qu'à un véritable partage des tâches et des décisions (ex. Sectam et Sape). Une autre variante du modèle descendant de gestion des ressources est illustré par les mesures mises en place par l'environnement institutionnel (ex. Sape, Sectam et IBAMA) pour enrayer le problème d'érosion qu'engendre l'extraction de sable et de pierre. En effet, lors d'une réunion les autorités ont présenté une politique définissant les zones d'extraction, limitant la pratique aux besoins de la communauté locale et obligeant les producteurs à s'enregistrer. Sur la base de la bonne foi, les producteurs s'engagent à produire un registre de leurs activités (ex. lieu de l'extraction et nombre de voyage).

Un autre modèle de gestion rencontré sur l'île repose sur la **coopération** entre les acteurs locaux, ou le travail communautaire. Elle s'observe dans certaines pratiques (ex. *mutirão*, *tarrafa*, construction de maisons et parfois de fascines). Ce type d'activités se concentre dans les trois communautés localisées sur la terre ferme (Camboinha, Fortalezinha et Mocoóca), alors qu'à Algodoal les alliances *ad hoc* et éphémères ont lieu sur la base d'intérêts individualistes des membres de la population.

Des initiatives émanant de la sphère municipale se rapprochent des modèles de gestion basés sur l'**auto-mobilisation** des villageois (ex. les membres d'associations locales deviennent ceux qui sélectionnent les meilleurs candidats du groupe). Tout comme

Townsend et Pooley (1995), nous croyons qu'un modèle de gestion fondé sur l'auto-mobilisation n'offre aucune garantie de participation aux pêcheurs. De plus, rien n'indique que les membres non-impliqués participeront et ce, même en laissant une plus grande place à la discussion entre les acteurs. Près de la notion d'auto-organisation en écologie, qui conçoit que les éléments du système sont en constante rétroaction avec leur environnement (Folke et Berkes, 1995), nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'effet de certaines pratiques sur la capacité de résilience des écosystèmes (ex. utilisation pesticide, pêche à la fascine).

### *Modalités de distribution*

Pour aborder la question de la distribution, nous devons tout d'abord admettre qu'il s'agit d'une relation qui implique au moins deux acteurs dans une relation d'échange. La **perception** de l'interaction dépend de la position respective des acteurs et du rapport qu'ils entretiennent avec la réalité (Smith, 1994). Selon Walster et Walster (1975), une relation est qualifiée d'équitable par les acteurs quand chacune des parties ne doute pas du juste retour auquel elle est en droit de s'attendre (ex. bonification pour la location de fascine, système de parts et *porrinha*). Lorsque l'issue est incertaine, les acteurs peuvent ne pas participer. C'est d'ailleurs pour cette raison que les pilotes doivent être généreux dans l'attribution du *quinhão da boia* car autrement, il lui serait difficile de constituer son équipage.

La perception de l'appréciation de la ressource et de la juste rétribution relève de la notion de valeur symbolique (Ostrom, 1995), morale (Rettig *et al.*, 1989; Walster et Walster, 1975) ou monétaire. La relation entre l'intermédiaire et le pêcheur illustre bien cette situation. En effet, l'intermédiaire qui prête de l'argent à un pêcheur de Camboinha pour construire une fascine et qui exige en retour un contrôle absolu (ex. activités du pêcheur et prix du poisson) peut être perçu par l'intermédiaire comme allant de soi, tandis que le pêcheur peut trouver les conditions et les obligations abusives et non équitables.



Les mécanismes décisionnels guidant la distribution suivent des **logiques égalitaire (principe de différence), distributive et procédurale** (Walster et Walster, 1975; Törnblom, 1983; Rawls, 1971; Beauchamp, 1996; Oakerson, 1992). Selon Messick (1995), les gouvernements préfèrent les **distributions égalitaires** fondées sur des catégories macrosociologiques (ex. agriculteur et pêcheur). Le cas du programme de financement de la BASA (FNO) illustre cette situation dans le sens où on attribue à chacun des participants une part égale quelque soit la situation ou le contexte (Walster et Walster, 1975, Beauchamp, 1996). Plusieurs problèmes peuvent surgir avec cette logique. En effet, pour être éligible les participants doivent répondre à plusieurs critères apparemment égaux pour tous (ex. document officiel, association locale et expertise technique dans l'élaboration du projet). Avec ce genre de critères d'éligibilité, certains dangers méritent d'être soulignés. Les pêcheurs courent le risque d'une marginalisation progressive en raison de la structure du programme lui-même, des facteurs d'éloignement et du peu d'intérêt du producteur halieutique à l'égard du processus. De plus, comme les demandes doivent être élaborées par Emater, les pêcheurs seront confrontés aux limites de l'institution (ex. nombre de dossiers à traiter) et à la proximité avec les techniciens. Cet élément est non-négligeable puisqu'il peut favoriser les agriculteurs en raison de leur proximité du centre de décision et des caractéristiques de la ressource qui leur laisse plus de temps libre (ex. caractère statique et existence d'un calendrier agricole).

La distribution des ressources par l'entremise du système de parts suit le **principe de différence** de Rawls (1971) ou encore, une logique distributive ou proportionnelle (Beauchamp, 1996). Le mode de division relève de critères préétablis en fonction de la participation des pêcheurs qui suivent une logique procédurale. Estler (1992) s'est penché sur les standards de comparaison, ou principes (ex. égalitaire et proportionnel), et sur les standards de distribution, ou procédures (ex. participation, règle et hasard). Ce sont là quelques éléments qui ressortent également du droit coutumier au sujet de l'appropriation de l'espace (ex. *paragem* et *tarefa*). Selon Newman (1993), la logique procédurale repose sur la visibilité des acteurs dans la décision, sur l'intensité

interpersonnelle investie dans la décision, sur les circonstances d'atténuation et sur la représentation des acteurs dans les procédures formelles. Messick (1995) identifie différents principes procéduraux qui peuvent s'avérer pertinent pour comprendre la distribution (ex. existence de plusieurs principes, comment la décision se prend et comment la décision est mise en application). Dans tous les cas, le système de part est un mode de distribution apparemment équitable pour tous. Cependant, lorsque la valeur de la rémunération change, comme dans le cas où l'intermédiaire préfère payer en bien, la modification de la procédure sera jugée injuste par les pêcheurs.

Les caractères historiques, sociaux, contextuels et interpersonnels sont fondamentaux pour interpréter les procédures d'appropriation et de distribution (ex. pêche à la fascine, pêche au filet et à la palangre) (Rutte et Messick, 1995). En adoptant une approche individualisante de la distribution en termes de préférences des acteurs dans laquelle leur histoire et leur groupe d'appartenance influencent la définition des critères de procédure (Bora, 1995), nous sommes en mesure de comprendre la constitution des équipages effectuée selon les affinités entre les producteurs et en fonction des qualités recherchées par le pilote (ex. assiduité et connaissances). La distribution du *quinhão da boia* entre les membres de l'équipage, ou avec d'autres membres de la communauté, respecte un des principes procéduraux qui consiste à allouer à chacun selon ses besoins (Bora, 1995). Même si la quantité peut différer d'un individu à l'autre, personne ne se sentira lésé. De plus, lors d'une prise exceptionnelle, il arrive que la distribution suive une procédure basée sur le hasard et jugée équitable par chacun (ex. *porrinha*).

Ainsi, la notion de communal en termes d'espaces communautaires et d'espaces publics est absent de l'île de Maiandeuá. L'ambiguïté entourant la perception des ressources par les habitants (ex. propriété commune et propriété publique) favorise les risques de l'émergence d'une *tragédie des communaux* et ce, malgré l'existence d'un droit coutumier. Le droit coutumier repose sur des normes sociales basées sur des rapports

personnalisés et quotidiens qu'entretiennent entre eux les acteurs (ex. règles d'appropriation, obligations morales, respects et bonification) dont les principes d'appropriation par les usagers ont un caractère procédural (ex. demander la permission et veiller à ce que les engins ne se nuisent pas).

Sur l'île de Maiandea, plusieurs modes d'appropriation individuelle des ressources reposent sur le partage du pouvoir, sur des décisions descendantes, sur la coopération et sur l'auto-mobilisation. Le rôle de la perception des acteurs en situation d'échange (appropriation et distribution) joue un rôle déterminant sur leur interprétation de la justice sociale et de l'équité. Plusieurs logiques de distribution (ex. égalitaire, proportionnelle et procédurale) dont certaines tirées de l'échelle locale font ressortir leurs similitudes avec certains éléments du droit coutumier et montrent comment la procédure favorise le développement d'un sentiment d'équité. Par contre, dans le cas de modèles de distribution égalitaire, les risques de marginalisation progressive encourus par les pêcheurs sont apparents. En effet, même si les règles sont égales pour tous, une inadéquation des procédures (critères) avec les conditions locales peut s'avérer néfaste pour les acteurs qui habitent loin des centres de décision.

### **9.3 DYNAMIQUE DES ACTEURS DANS LA STRUCTURE D'APPROPRIATION ET DE DISTRIBUTION**

*Afin de comprendre la dynamique des acteurs dans la structure d'appropriation et montrer comment les conflits proviennent du lieu de la prise de décision, nous avons recours à la participation. Plus précisément, nous mettrons en évidence les liens qui unissent les acteurs, ou la dynamique, dans la structure d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources par l'entremise des facteurs de participation. Dans un processus formel de participation, l'espace de décision apparaît plus éloigné aux yeux des communautés locales. Pour que la participation s'avère efficace, il faut intégrer dans le mécanisme de prise de décision des caractéristiques formelles et informelles qui favorisent l'acceptation des procédures par les acteurs.*

Plusieurs éléments permettent d'apprécier la nature de la dynamique des acteurs dans un processus décisionnel demandant une participation. Les principaux facteurs sont : les circonstances et le contexte, les aspects discrétionnaires et non-discrétionnaires dans la mise en application des décisions, les motivations et les objectifs poursuivis par les acteurs et la relation de dépendance.

Les **circonstances** de l'interaction, importantes pour comprendre la dynamique des relations entre les acteurs, impliquent de connaître les caractéristiques du public (ex. acteurs et réseaux). Cette démarche permet de particulariser la situation puisque les relations entre les membres peuvent s'exprimer au travers divers niveaux hiérarchiques de l'organisation. Connaître le **contexte** des actions aide à comprendre le degré d'implication des acteurs dans l'action. La portée des aspects informels dans la mise en application des politiques relève de la qualité des relations qu'entretiennent les institutions entre elles, et qui sont habituellement élaborées dans un cadre formalisé. La participation des acteurs, ou l'acceptation des normes sociales dans ce cas, se caractérise par une intrication du formel et de l'informel qui repose sur l'existence de critères explicites et non-discrétionnaires.

Dans certaines situations, caractérisées par un cadre formel et non discrétionnaire (ex. loi sur la navigation), les interactions entre les acteurs peuvent être influencées par des aspects informels et discrétionnaires. Cette situation s'exprime par la recherche du consensus et de la non application de la loi par les officiers de la Capitainerie. Dans le cas où les critères sont mal définis et où les procédures sont discrétionnaires, la confusion qui en découle origine d'une mauvaise connaissance de la réalité et risque de générer des conflits et une absence de participation.

Les relations sur la scène locale s'effectuent sur la base de **motivations** et **d'objectifs** similaires. Les interactions entre les acteurs durant la prise de décisions s'effectuent sur la base d'un code commun définissant les critères d'appartenance et les limites de l'appropriation (ex. pêche par femme menstruée, appartenance, inclusion/exclusion,

membership et religion). L'absence d'objectifs clairs et convergents entre les acteurs explique le peu de liens qu'entretiennent entre eux certains acteurs d'un même environnement (ex. ACPAVA/ACDESPIM et IBAMA/Capitainerie).

Il existe également des cas où la dynamique des acteurs est caractérisée par une relation de **dépendance**. Sur l'île, ce type de relation existe entre les intermédiaires et les pêcheurs de Camboinha. Dans cette relation, le pêcheur occupe peu de place dans la structure décisionnelle.

La réussite et l'échec de la participation s'expliquent par la connaissance et la méconnaissance des réalités sociales et institutionnelles dans lesquelles s'insèrent les **mécanismes de la communication** (Mucchielli, 1991). Une mauvaise perception des acteurs (émetteur et récepteur) fait en sorte que les actions ne seront pas adaptées aux contextes. Ce genre de situation survient lorsque l'on ne connaît pas les caractéristiques des populations cibles (ex. opinions, idées, savoirs, normes et valeurs), en croyant que les préoccupations des agents émetteurs correspondent aux mêmes que celles des populations locales. L'attitude que l'émetteur a envers autrui influence la manière dont le récepteur interprète la situation. Par exemple, il arrive qu'au niveau institutionnel, on associe la non participation des pêcheurs (ex. réunion et séance de formation) à la mauvaise volonté, alors qu'en fait il s'agit d'une méconnaissance de la réalité sociale des pêcheurs (ex. éloignement et économie de subsistance). Sur l'île nous avons remarqué ce genre de situation lorsque la Sectam et la Sape persistaient à offrir des cours de formation ou à tenir des réunions sur le continent. Lorsque ces institutions se sont déplacées sur l'île, les taux de participation étaient supérieurs.

Pour les acteurs institutionnels, la participation se résume à un ensemble de techniques destinées à informer ou à consulter la population (ex. ateliers, mise en place d'un comité consultatif, diffusion d'information et lors du suivi et de la tenue d'audiences publiques). Cependant, cela exige comme le mentionne Mucchielli (1991) que le public soit bien défini et le message clair. Sur l'île, on ne tient pas compte des caractéristiques

socio-démographiques et socio-économiques de la population d'une part, et souvent, les acteurs sont avisés à la dernière minute, d'autre part.

Lorsque l'appareil gouvernemental (ex. Sectam et Sape) définit le contour du processus décisionnel, la participation publique devient un engagement du public dans le processus de prise de décision d'une organisation (Roberts, 1995: 224, tiré de André *et al.*, 1999: 171). La présence des acteurs aux réunions prend la forme d'une participation dans un processus décentralisé lorsque s'effectue une **distribution effective du pouvoir**. On présume ici qu'il n'existe aucune asymétrie et aucun monopole entre les acteurs. La participation agira alors comme un instrument de résolution de conflits (ex. relation entre producteurs). Par exemple, il y a participation lorsque les pêcheurs se rencontrent, discutent et respectent les normes à suivre au moment de la construction des fascines.

La participation est rarement une action spontanée et pour qu'elle émerge il est nécessaire qu'un leader en qui la population a confiance s'implique. Lorsque l'acteur n'a pas reçu l'aval de la population, rarement les habitants participeront aux processus de transmission de l'information. Par exemple, les pêcheurs ne participent pas à l'inventaire du CEPNOR car ils n'en connaissent ni les tenants, ni les aboutissants. De plus, l'acteur mandaté par la Sape n'a pas la crédibilité voulue. Un autre facteur expliquant l'absence de la participation est associé à la méconnaissance des éléments qui constituent le droit coutumier. En effet, si les relations entre les acteurs sont basées sur une relation personnalisée, et si l'émetteur ne tient pas compte de cette caractéristique au moment de l'invitation, il s'ensuivra une absence de participation des acteurs aux réunions (ex. acteur non invité personnellement).

Nous partageons également les vues de Parenteau (1988) voulant que les procédures ne soient jamais neutres. Ceci soulève le problème de l'impartialité des acteurs au niveau de la prise de décision comme dans le choix des critères de sélections des candidats (ex. FNO et projet *Liberdade*) ou dans le cas de mécanismes de nomination (ex. *capataz*) pouvant mener à de la cooptation.

Le principal inconvénient d'un processus de gestion participatif et décentralisé est que les élus locaux se retrouvent avec davantage de pouvoir (Parenteau, 1988). Ce type de situation survient dans certaines initiatives gouvernementales (ex. projet de la Sectam ou encore conseil tenu les premiers vendredis du mois). Par ailleurs, lorsque de telles approches sont instituées par loi, la structure de participation peut être sujette à la corruption et même entraîner la crainte de sévices corporels, moraux ou économiques.

La consultation que les institutions privilégient ne constitue pas une forme de participation directe, ou complète, à la décision, surtout qu'elle est considérée comme une pratique administrative (APA). Le véritable défi réside dans la localisation du pouvoir (André *et al.*, 1999). Sur l'île, la participation des acteurs se caractérise par la **participation symbolique** et la **non-participation** (Leduc et Raymond, 2000). La participation possède les caractéristiques d'une participation passive (ex. rencontres avec la Sectam), d'une participation moyennant rémunération (ex. location embarcation pour fins de recherches) ou encore, d'une participation à la transmission d'information (ex. rencontre de groupes, entrevues avec des chercheurs et participation du GAF).

La participation passive mène parfois à l'émergence de conflits lorsque les groupes d'intérêts ou des segments différents n'arrivent pas à s'entendre en raison d'objectifs divergents (ex. conservation et exploitation). Dans le cas de la politique sur l'extraction de sable et de pierre, on limite les activités de construction de résidence secondaire pour les touristes par les Algodoaliens. En effet, les touristes désireux se faire construire une maison sur l'île devront dorénavant s'approvisionner sur le continent. Nous nous retrouvons devant le dilemme suivant, si le charretier se conforme aux directives, le

producteur aura une diminution de ses revenus annuels. Toutefois, en approvisionnant les touristes en matériaux, les charretiers risquent de surexploiter la ressource minérale, ce qui peut entraîner de lourdes conséquences sur le plan environnemental, autant pour les générations présentes que pour les générations futures.

Selon Creighton (1981), plusieurs raisons expliquent l'absence de participation des pêcheurs aux réunions : les acteurs ne se sentent pas assez représentés, ils ne voient pas l'utilité du processus, ils sont méfiants à l'endroit des procédures et ils ne croient pas avoir un réel impact sur la décision. Les réunions sont ainsi désertées car il semble que ce soit de l'information et des directives que l'on offre plutôt qu'une réelle participation à la décision. Les habitants de l'île ont une forte impression d'inutilité de ces rencontres et de leur réel pouvoir sur la prise de décision. La confusion et les tensions internes surgissent et souvent les buts divergent. Enfin, lorsque l'information est incomplète les acteurs ne participent pas.

À plusieurs reprises les populations ont été amenées à se prononcer sur différents sujets par un processus appelé *abaixo-assinado* (pétition sous-signée). Au Brésil, une pétition concerne un seul individu qui adresse ses griefs à une autre personne ou à une institution particulière. Cette démarche n'engage que lui seul. Lors de l'exercice d'une pétition sous-signée, on cherche plutôt à recueillir le plus grand nombre possible de signatures sur un sujet donné (ex. électricité et création de l'APA). Son utilisation suscite néanmoins de la réticence et de la méfiance pour plusieurs raisons: risques de déviation des objectifs, de répression pressentie par les individus, aucun suivi après le dépôt.

Ainsi, nous avons mis en évidence qu'une bonne connaissance des circonstances et des contextes d'interactions est fondamentale pour comprendre la nature des interactions entre les acteurs. La définition du contexte permet d'apprécier le rôle des aspects



formels et informels qui découlent de situations où l'interprétation dépend de facteurs discrétionnaires et non discrétionnaires dans la mise en opération des décisions. L'importance de la motivation et des objectifs expliquent également la qualité des relations entre les acteurs.

Plusieurs facteurs influencent la participation des acteurs. La connaissance du public, l'attitude de l'émetteur, le choix des techniques et les caractéristiques du message réfèrent aux théories de la communication. Une distribution effective du pouvoir sous-entend qu'il n'existe aucune asymétrie et aucun monopole entre les acteurs dans le processus. La reconnaissance des caractéristiques du droit coutumier local lors de l'élaboration de mécanismes consultatifs (ex. importance de leader, normes sociales et procédures connues) influence la dynamique des acteurs dans le processus de décision. La consultation, l'*abaixo-assinado*, la participation passive et l'absence de participation sont autant de manifestations de la participation de type symbolique. Enfin, la mauvaise représentation des acteurs, le sentiment d'inutilité du processus, la méfiance des habitants et le sentiment de ne pas avoir de véritable rôle à jouer sur la décision, sont autant d'éléments qui engendrent une absence de participation.

## CONCLUSION

Cette thèse traite de la dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources dans la zone littorale du Salgado (Pará, Brésil).

Nous avons cherché à répondre à trois objectifs, soit 1) *caractériser les acteurs et montrer les facteurs qui influencent leurs niveaux d'interdépendance*, 2) *comprendre les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources*, et 3) *comprendre la dynamique des acteurs dans la structure d'appropriation et montrer comment les conflits proviennent du lieu de la prise de décision*.

Les communautés de l'île de Maiandea sont hétérogènes. Elles se composent de plusieurs acteurs qui appartiennent à diverses échelles (fédérale, provinciale, régionale, municipale et locale) et à plusieurs environnements (institutionnel, non institutionnel et local). La diversité des segments économiques, la multitude des intérêts, l'importance du savoir écologique traditionnel, l'existence de plusieurs techniques et l'exploitation de plusieurs ressources renforcent l'image de l'hétérogénéité des villages, des localités.

Plusieurs facteurs influencent la dynamique des interactions entre les acteurs. L'éloignement et l'isolement relatif, éléments associés au facteur de localisation, engendrent une méconnaissance de l'environnement externe chez les habitants. Sur le plan démographique, les valeurs et l'origine des acteurs influencent la solidarité et la cohésion interne de la communauté. Le respect ou non des lois et des règlements, qu'ils soient formels ou informels, dépend de la perception des acteurs au sujet des ressources et des autres acteurs. L'influence sur la résilience et les relations entre acteurs des caractéristiques socio-économiques s'explique par des modifications dans le temps et l'espace des intérêts, des segments économiques ou encore de l'introduction de nouvelles technologies. Le degré d'interaction entre les acteurs varie selon que les

stratégies de subsistance individuelle et collective, basées sur le savoir traditionnel et la diversité des ressources, convergent ou divergent. Les usagers entre eux ont des devoirs et des obligations, comme dans le cas du *quinhão da boia*. Les transformations dans le temps et dans l'espace des niveaux macro et micro (histoire et tradition) affectent les relations entre acteurs. Au risque de stigmatiser les collectivités, le renforcement des préférences et des capacités favorise la résilience. L'imprévisibilité de l'issue des interactions entre les acteurs dépend du hasard et des accidents.

La notion de communal sur l'île de Maiadeua en termes d'espaces communautaires et d'espaces publics est absente. Malgré l'existence d'un droit coutumier qui repose sur des normes sociales, la perception ambiguë que les habitants entretiennent autour de la propriété commune et de la propriété publique lorsqu'ils caractérisent les ressources peut entraîner une situation de *tragédie des communaux*. Les règles d'appropriation et les obligations morales, marquées par le respect et la bonification, se fondent sur des rapports personnalisés et quotidiens entre les acteurs. Les usagers qui demandent la permission lors de l'appropriation de l'espace pour la construction de fascine suivent une procédure destinée à ce que les engins n'interfèrent pas entre eux.

Sur l'île de Maiadeua, plusieurs modes d'appropriation individuelle des ressources existent. Ils sont fondés sur le partage du pouvoir, sur des décisions descendantes, sur la coopération et sur l'auto-mobilisation des acteurs. Durant les situations d'échange (appropriation et distribution) ce sont les perceptions qui déterminent si elles sont justes ou équitables. L'existence de procédures de distribution en termes égalitaires, proportionnels et procéduraux favorise le développement d'un sentiment d'équité et rappelle les similitudes avec le droit coutumier. Toutefois, même si les règles sont égales pour tous, une inadéquation des procédures (critères) avec les conditions locales peut s'avérer néfaste pour les acteurs qui habitent loin des centres de décision. Ce genre de distribution peut engendrer une marginalisation progressive des pêcheurs.

Pour comprendre la nature des interactions entre les acteurs, la connaissance des circonstances et des contextes d'interaction est primordiale. Elle permet d'apprécier les aspects formels et informels des situations dont la mise en opération des décisions dépend de facteurs discrétionnaires ou non discrétionnaires. La qualité des relations entre les acteurs dépendra des motivations et des objectifs de chacun.

Les théories de la communication font ressortir l'importance de plusieurs facteurs la participation des acteurs (ex. connaissance du public, attitude de l'émetteur et choix des techniques). Lorsqu'aucun monopole et qu'aucune asymétrie entre les acteurs existe dans le processus de participation, il peut avoir une distribution effective du pouvoir. L'importance des leaders, l'existence de normes sociales et de procédures connues sont autant d'éléments du droit coutumier dont il faut tenir compte lors de l'élaboration des mécanismes consultatifs afin de favoriser la dynamique entre les acteurs au moment de la prise de décision.

La participation des acteurs est de type symbolique. Elle se manifeste notamment par la participation passive (consultation). L'absence de participation s'explique de différentes manières : 1) par l'asymétrie des acteurs dans leur représentation au moment de prendre la décision, 2) par un processus perçu comme un exercice futile, 3) par la méfiance des habitants (ex. abaixo-assinado), et 4) par le rôle mineur qu'ils jouent sur la prise de décision.

Cette thèse permet de mieux *comprendre la dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources en zone littorale*. Les cadres formels et informels des interactions au moment des échanges entre les acteurs (appropriation et distribution) soulignent le caractère procédural des relations. De plus, l'espace alloué aux acteurs au moment de prendre une décision constitue un élément clé, aux yeux des acteurs, pour effectuer une appropriation et une distribution des ressources dans une perspective durable et équitable.

*Principales contributions de l'étude*

Cette thèse contribue à enrichir la compréhension en regard de l'appropriation et de la distribution de l'accès aux ressources littorales par des communautés insulaires. Les résultats convergent avec ceux présentés par plusieurs auteurs qui se sont penchés sur les aspects de l'hétérogénéité des communautés. La thèse illustre comment les habitants d'une île de taille relativement réduite peuvent développer des stratégies économiques de subsistance distinctes selon leur relation de proximité avec des villages de deux municipes différents.

Nous participons au débat sur la question des communaux en amenant la discussion sur différents aspects conceptuels de la justice sociale en regard aux préoccupations traditionnelles des sciences sociales dans le domaine. Les liens tissés entre logique procédurale, équité et droit coutumier, sont autant d'éléments qui habituellement ne sont pas pris en considération de manière simultanée dans ce type d'analyse.

Nous avons introduit des préoccupations du domaine de la participation publique et de l'évaluation de projets au niveau de l'analyse des modes d'appropriation et de distribution des accès dans la sphère de la gestion des ressources. Nous avons été en mesure de soulever les problèmes de la participation des populations qui se caractérisent par une économie de subsistance.

Nous apportons un regard original sur la question de la dynamique des acteurs dans les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources dans le sens où la démarche proposée cherche à établir des liens entre diverses disciplines (ex. la géographie, l'anthropologie et l'histoire) avec un véritable souci d'intégration conceptuelle. La démarche analytique privilégiée a permis d'effectuer un va-et-vient entre les différentes échelles d'observation à partir des données macro-historiques et micro-historiques.

Une des principales contributions de la recherche se situe au chapitre méthodologique. À l'aide de méthodes qualitatives, nous avons exploré plusieurs techniques d'enquête (ex. entrevue dirigée, entrevue semi-dirigée, entrevue de groupe, observation participante et recherche documentaire) grâce auxquelles nous avons analysé des données provenant de différentes sources. Nous avons pu faire la synthèse de l'information à partir de cette lecture du paysage, nous avons constitué divers inventaires et nous sommes parvenus à produire un discours cohérent.

Finalement, cette étude contribue à enrichir la connaissance de quatre communautés du Salgado dont deux avaient été peu ou pas étudiées. Nous sommes parvenu à dresser un portrait du capital halieutique de l'île en produisant un inventaire, de même qu'à amener de nouvelles pistes de réflexion entourant l'hypothèse sur son peuplement.

#### *Limite de la recherche*

Une des principales limites de la recherche réside dans la possibilité d'extrapolation des résultats. En effet, il nous apparaît évident que les caractéristiques insulaires que nous avons mises en évidence jouent de manière significative sur la dynamique des acteurs. Il serait hasardeux de soutenir que les pêcheurs de l'île et les pêcheurs du continent élaboreront le même type de relations avec les structures d'autorités. En effet, il nous semble que l'isolement relatif de l'île doit favoriser des stratégies allouant une place plus grande au droit coutumier.

Un autre facteur qui rend difficile l'extrapolation des résultats réside dans le fait que nous sommes confrontés à un manque de données socio-démographiques et socio-économiques fiables qui nous auraient permis de mieux caractériser les populations de l'île.

Par ailleurs, malgré le fait que notre situation familiale nous ait permis de développer des liens étroits avec certaines familles, ce qui a favorisé notre intégration dans les communautés, nous avons été confrontés à beaucoup de méfiance et de manque d'intérêt de la part des habitants de l'île. Plus de temps passé dans chaque communauté aurait sans doute pu bonifier notre relation.

Face à la multitude des acteurs présents dans la zone littorale, ainsi que la parcellisation des tâches administratives au niveau institutionnel brésilien, nous constatons que les contraintes de temps et d'argent ont rendu impossible une étude approfondie à partir d'une démarche multiscale des différentes institutions politique. En outre, il faudrait tenir davantage compte de la conjoncture politique (ex. période d'élection) lors d'études de terrain ultérieures.

#### *Directions futures*

À la lueur des résultats produits dans cette thèse, nous pouvons identifier certaines pistes de recherche dignes d'intérêt afin de répondre aux impératifs du développement durable.

Ainsi, il serait pertinent de chercher à vérifier si la notion de droit coutumier est présente dans les institutions bureaucratiques et administratives, ce qui permettrait de cerner davantage un autre aspect de la dynamique des acteurs.

La gestion des ressources communes s'avère être un domaine de recherche en pleine expansion, surtout en ce qui concerne les mécanismes d'appropriation et de distribution équitable de l'accès aux ressources pour les générations présentes et futures. L'étude des communaux mériterait cependant d'être bonifiée par une attention particulière portée aux facteurs de participation afin de mieux saisir la dynamique des acteurs individuels dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources. Ce nouveau regard

pourrait aider à mieux comprendre les différentes facettes entourant l'asymétrie des acteurs dans les processus décisionnels.

Dans un même ordre d'idée, le développement de nouvelles méthodes d'analyse afin de valoriser les initiatives locales sans être trop descendantes permettraient de favoriser le développement durable par une implication accrue des producteurs. Ces méthodes devraient chercher à maîtriser toute la question du jeu des échelles devant aider à comprendre la dynamique des acteurs dans les différents mécanismes de gestion des ressources.



## BIBLIOGRAPHIE

**A Provincia do Pará** (1994). "História dos municípios do Pará" dans *A Provincia do Pará*, 27 et 28 mars 1994. Belém, p. 124-125.

**Acheson, J. M.** (1981). "Anthropology of fishing" dans *Annual Review of Anthropology*, no. 10, p. 275-316.

**Alcorn, J. B. et V. M. Toledo** (1995). "The role of tenurial shells in ecological sustainability: property rights and natural resource management in Mexico" dans *Property rights in a social and ecological context: case studies and design applications*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 123-140.

**Andelson, R. V.** (1991). *Commons without tragedy: protecting the environment from overpopulation-a new approach*. Robert V. Andelson éd. Maryland: Barnes and Noble, 198 p.

**André, P., C.R. Bryant et R. Coté** (1995). "Hazardous waste management and community involvement in Canada: the case of Montreal's rural-urban fringe" dans *The Environmentalist*, vol. 15, p. 170-181.

**André, P., C.E. Delisle, J.P. Réveret, A. Sène, D. Bitondo et L. Rakotoarison** (1999). "Chapitre 7 Participation publique" dans *L'évaluation des impacts sur l'environnement, processus, acteurs et pratique*. Montréal: Presses Internationales Polytechniques, p. 177-208.

**Azzi, A. E.** (1993). "Group representation and procedural justice in multigroup decision-making bodies" dans *Social Justice Research*, vol. 6, no. 2, p. 195-218.

**Bailey, C. et A. Davis** (1994). *Common in custom, uncommon in advantage: common property, local elites and alternative. approaches to fisheries management*. Research grant from the social science and humanities research council of Canada, 26 p.

**Bailly, A.** (1992). "Représentations et analyse des territoires: une épistémologie de la science régionale" dans *Espace et dynamiques territoriales*. Textes rassemblés et présentés par Pierre-Henri Derycke. Bibliothèque de Science Régionale, Paris: *Économica*, p. 3-23.

**Baker, J. M.** (1997). "Common property resource theory and the Kuhl irrigation systems of Himachal Pradesh, India" dans *Human Organization*, vol. 56, no. 2, p. 199-208.

**Baland, J.-M. et J.-P. Platteau** (1996). *Halting degradation of natural resources: is there a role for rural communities?* FAO et ONU. Oxford: Clarendon Press, 423 p.

**Barbier, E. B., J.C. Burgess et C. Folke** (1994). *Paradise lost? The ecological economics of biodiversity*. Beijer International Institute of Ecological Economics et The Royal Swedish Academy of Sciences. London: Eastscan Publications Limited. 267 p.

**Barman, R. J.** (1988). *Brazil: The forging of a nation, 1798-1852*. Roderick J. Barman. Stanford, California: Stanford University Press. 334 p.

**Beauchamp, A.** (1996). *Gérer le risque, vaincre la peur*. Saint Laurent, Québec: Bellarmin, 187 p.

**Benko, G. et A. Lipietz** (1992). "Chapitre 1 Le nouveau débat régional: positions" dans *Les régions qui gagnent: districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris: Presses universitaires de France, p. 13-32.

**Berkes, F.** (1977). "Fishery resource use in a subarctic Indian community" dans *Human Ecology*, vol. 5, p. 289-307.

**Berkes, F.** (1986). "Marine inshore fishery management in Turkey" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 63-83.

**Berkes, F.** (1995). "Indigenous knowledge and resource management systems: a native canadian case study from James Bay" dans *Property rights in a social and ecological context: case studies and design applications*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 99-109.

**Berkes, F. et C. Folke** (1992) "A systems perspective on the interrelations between natural, human-made and cultural capital" dans *Ecological Economics*, vol. 5, p. 1-8.

**Berkes, F. et T. Gonenc** (1982). "A mathematical model on the exploitation of northern lake Whitefish with gillnets" dans *North American Journal of Fisheries Management*, vol. 2, p. 176-183.

**Berkes, F.** (1989) *Common property resources: ecology and community-based sustainable development*. F. Berkes ed. London: Belhaven Press, 302 p.

**Bertrand, A. et J. Weber** (1995). *From state to local commons in Madagascar: a national policy for local management of renewable resources*. The international association for the study of common property, Fish Common property Conference. «Reinventing the commons». Bodo: Norvège. 14 p.

**Bora, A.** (1995). "Procedural justice as a contested concept: sociological remarks on the group value model" dans *Social Justice Research*, vol. 8, no. 2, p. 175-195.

**Bouju, S.** (1991). "Notes on foreign migrant fishermen in Guinea" dans *Fishermen's migrations in West Africa 2. version*. J.M. Haakonsen et M.C. Diaw eds. Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa-IDAF et FAO, Cotonou: Benin, WP. 36, p. 94-118.

**Braga, H.** (1989). "Algoadoal é um depósito de lixo (O que existe de terrível nos projetos de ocupação do litoral)" dans *Diario do Pará* 30/11/1989 Caderno D, p.1.

**Brasil, Ministério do Meio Ambiente, dos Recursos Hídricos e da Amazônia Legal** (1995). *Política Nacional Integrada para a Amazônia Legal*. Brasilia-D.F.

**Breton, Y.** (1994). "Liens entre pêche industrielle et pêche artisanale: Changements et conséquences pour la recherche" dans *Anthropologie et Sociétés*, vol. 18, no. 1, p. 93-106.

**Breton, Y., Benazera, C. Plante S. et J. Cavanagh.** (1996). "Fisheries management and the colonias in Brazil: a case study of a top-down producers' organization" dans *Society and Natural Resources*, vol. 9, p. 307-315.

**Bromley, D. W.** (1986a). "Closing comments at the conference on common property resource management" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 593-598.

**Bromley, D. W.** (1986b). "The common property challenge" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 1-6.

**Bromley, D. W.** (1989). "Property relations and economic development: the other land reform" dans *World Development*, vol. 17, no. 6, p. 867-877.

**Bruce, J., L. Fortmann et C. Nhira** (1993). "Tenures in transition, tenures in conflict: examples from the Zimbabwe social forest" dans *Rural Sociology*, vol. 58, no. 4, p. 626-642.

**Bruins, J., M. J. Platow et S. H. Ng** (1995). "Distributive and procedural justice in interpersonal and intergroup situations: issues, solutions, and extensions" dans *Social Justice Research*, vol. 8, no. 1, p. 103-121.

**Bryant, C. R.** (1994a). "Mobilizing and planning the community strategic orientation. basic tips" dans *Sustainable community analysis workbook 4*. St-Eugène, Ontario: Econotrends Limited, 52 p.

**Bryant, C. R.** (1994b). "The role of the corporate and voluntary sectors as partners in effective initiatives in community economic development" dans Galaway, B. et Hudson, J. (dir.), *Community economic development: social and economic perspectives on research and policy*, Winnipeg: Thompson Educational Publishing, p. 187-194.

**Bryant, C. R.** (1995). "The role of local actors in transforming the urban fringe" dans *Journal of rural studies Special issue Rural Conflict and Change*. Kindlington, Oxford: Book Reviews Editor, vol. 11, no. 3, p. 255-268.

**Bryant, C. R., S. Des Roches et P. Juneau** (1996). "Sustainability in action: the role of local actors in the transformation and conservation of urban fringe environments" dans Sasaki, H., Saito, I., Tabayashi, A. et Morimoto, T. (dir.), *Les Actes du colloque du Groupe d'études sur le Développement durable de systèmes ruraux de l'UGI, University of Tsukuba, Japon*. Tokyo: Kaisei Publications Ltd., p. 67-75.

**Burkes, D.L. et L. Brander** (1995). "Rights-based vs. competitive fishing of sea scallops *Placopecten magellanicus* in Nova Scotia" dans *Aquatic Living Resources*, vol. 8, p. 279-288.

**Calabresi, G. et P. Bobbit** (1978). *Tragic choices*, New York: Norton, 252 p.

**Cicin-Sain, B. et R. W. Knecht** (1995). "Analysis of Earth Summit prescriptions on incorporating traditional knowledge in natural resource management" dans *Property rights and the environment: social and ecological issues*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 105-117.

**CMED** (1988). *Notre avenir à Tous*. Montréal: Éditions du Fleuve, 454 p.

**Cordell, J. C. et M. A. McKean** (1986). "Sea tenure in Bahia, Brazil" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 85-114.

**Costa, A. C.G., C. Kottak et R. M. Prado** (1997). "The sociopolitical context of participatory development in Northeast Brazil" dans *Human Organization*, vol. 56, no. 2, p. 138-146.

**Costa-Pierce, B.** (1988). "Traditional fisheries and dualism in Indonesia" dans *Naga*, vol. 11, no. 2, p. 3-4.

**Cramb, R. A. et I. R. Wills** (1990). "The role of traditional institutions in rural development: community-based land tenure and government land policy in Sarawak, Malaysia" dans *World Development*, vol. 18, no. 3, p. 347-360.

**Creighton, J. L.** (1981). *The public involvement manual*. Cambridge, Massachusetts: Abt Books. 333 p.

**Creighton, J. L.** (1983). "10. The use of values: public participation in the planning process" dans *Public involvement and social impact assessment*. Gregory A. Danake, Margot W. Garcia, and Jerome Delli Priscoli eds, Boulder, Colorado: Westview Press, Social Impact Assessment Series, no. 9, p. 143-160.

**Crépeau, R.** (1996). "Une écologie de la connaissance est-elle possible?" dans *Anthropologie et Sociétés*, vol. 20, no. 3, p. 15-32.

**Cruz, W. D.** (1986). "Overfishing and conflict in a traditional fishery: San Miguel Bay, Philippines" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 115-135.

**de Pater, B.** (1989). "A contextual approach to the concept of region in traditional regional geography" dans *Post-war development of regional geography with special attention to the United Kingdom, Belgium and the Netherlands*. Léo J. Paul ed. *Nederlandes geografische studies* 86, p. 11-24.

**Deutsch, M.** (1975). "Equity, equality, and need: what determines which value will be used as the basis of distributive justice?" dans *Journal of Social Issues*, vol. 31, no. 3, p. 137-149.

**Diaw, M.C.** (1991). "Migrant fishermen from Casamance and Southern River" dans *Fishermen's migrations in West Africa 2. version*. J.M. Haakonsen et M.C. Diaw eds. Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa-IDAF et FAO, Cotonou: Benin, WP. 36, p. 77-93.

**Diegues, A. C.** (1992). *Desenvolvimento sustentáveis: da crítica dos modelos de desenvolvimento à elaboração de novos paradigmas*. São Paulo: Programa de Pesquisa e Conservação de Áreas Úmidas no Brasil da USP. 20 p.

**Diegues, A. C.** (1994). *Repensando e recriando as formas de apropriação comun dos espaços e recursos naturais*. São Paulo: NUPAUB. 34 p.

**Diegues, A. C. et P. J. Nogara** (1994) *O nosso lugar virou parque: Estudo Sócio-ambiental do Saco de Mamangá-Parati-Rio de Janeiro*. São Paulo: NUPAUB et CEMAR. 187 p.

**Durrenberger, E. P.** (1997). "Fisheries management models: assumptions and realities or, why shrimpers in Mississippi are not firms?" dans *Human Organization*, vol. 56, no. 2, p. 158-166.

**Escritório Local de Maracanã** (1996). *Plano municipal de desenvolvimento rural. Maracanã-Pará*. 45 p.

**Estler, J.** (1992). *Local justice: how institutions allocates scarce goods and necessary burdens*. New York: Russell Sage Foundation, 283 p.

**Etchart, G.** (1997). "Sustainable resource management in the Brazilian Amazon: the case of the community of Tiningú" dans *Coastal Management*, vol. 25, p. 205-226.

**Everett, G.V.** (1991). "Note on the artisanal fishery of the Gambia, and the movement of fishermen" dans *Fishermen's migrations in West Africa 2. version*. J.M. Haakonsen et M.C. Diaw eds. Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa-IDAF et FAO, Cotonou: Benin, WP. 36, p. 75-76.

**Folke, C. et F. Berkes** (1995). "Mechanisms that link property rights to ecological systems" dans *Property rights and the environment: social and ecological issues*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 121-137.

**Fonseca, C.** (1978). *Sinopse da história dos Municípios do Pará*. Belém, Pará: GRAFISA, cia grafica e Editora Globo, 249 p.

**Furtado, L. G.** (1978). "Aspectos históricos e econômicos de Marapanim-Nordeste Paraense" dans *Boletim do Museu Paraense Emílio Goeldi, Nova Série, Antropologia*, n. 67, p. 1-32.

**Furtado, L. G.** (1981). "Pesca artesanal: um delineamento de sua história no Pará" dans *Boletim do Museu Paraense Emílio Goeldi, Nova Série, Antropologia*, no. 79, p. 1-50.

**Furtado, L. G.** (1982). "Pescadores de linha no litoral paraense: una contribuição aos estudos de campesinato na Amazônia" dans *Boletim do Museu Paraense Emílio Goeldi, Nova Série, Antropologia*, n. 82, p. 1-49.

**Furtado, L. G.** (1994). "Riqueza e exploração da pesca" dans *Amazônia: Uma proposta interdisciplinar de educação ambiental. Temas basicos. Brasília: IBAMA*, p. 259-315.

**Gadgil, M.F. et F. Berkes** (1991). "Traditional resource management systems" dans *Resource Management and Optimization*, vol. 18, p. 127-141.

**Gardner, M.** (1995). "Input controls vs. rights-based management: the political economy of fisheries management in atlantic Canada." dans *Aquatic Living Resources*, vol. 8, p. 267-277.

**Gauthier, Y.** (1992). *La logique interne des théories physiques*. Montréal: Collection analytiques 5, 167 p.

**Giddens, A.** (1985). "Time, space and regionalisation" dans *Social relations and spatial structures*. Gregory, D et Urry, J. eds. London: Macmillan, 440 p.

**Gilbert, A.** (1985). "Villes: Villes, représentations collectives de l'espace et identité québécoise" dans *Les cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, no. 78, p. 365-381.

**Gilbert, A.** (1988). "The new regional geography in English and French-speaking countries" dans *Progress in Human Geography*, vol 12, no 2, p. 208-228.

**Gordon, H.S.** (1954). "The economic theory of a common property resource: the fishery" dans *Journal of Political Economy*, vol. 62, no. 2, p. 124-142.

**Governo Municipal de Maracanã, Estado do Pará,** (1929). Lei no. 143, *Orça a receita e fixa a despesa para o exercicio de 1930*. Belém: Oficinas geograficas do Instituto Lauro Sodre. 30 pages.

**Gwiazda, A.** (1993). "The common fisheries policy: Economic aspects" dans *Marine Policy*, Juillet, p. 251-255.

**Haakonsen, J. M.** (1991b). "Towards a better understanding of fishermen's migrations in West Africa" dans *Fishermen's migrations in West Africa 2. version*. J.M. Haakonsen et M.C. Diaw eds. Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa-IDAF et FAO, Cotonou: Benin, WP. 36, p. 1-11.

**Haakonsen, J.M.** (1991a). "Artisanal fisheries and fishermen's migrations in Liberia" dans *Fishermen's migrations in West Africa 2. version*. J.M. Haakonsen et M.C. Diaw eds. Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa-IDAF et FAO, Cotonou: Benin, WP. 36, p. 136-156.

**Hackett, S., D. Dundley et J. Walker** (1994). "5. Heterogeneities, information and conflict resolution: experimental evidence on sharing contracts" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 6, no. 4, p. 495-525.

**Hammer, M.** (1995). "Integrating ecological and socioeconomic feedbacks for sustainable fisheries" dans *Property rights in a social and ecological context: case studies and design applications*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 141-151.

**Hanna, S. et M. Munasinghe** (1995). "An introduction to property rights and the environment" dans *Property rights and the environment: social and ecological issues*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 3-11.



**Hanna, S., Folke, C., et K.-G. Mäler** (1995). "Property rights and environmental resources" dans *Property rights and the environment: social and ecological issues*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 15-29.

**Hardin, G.** (1968). "The tragedy of the commons" dans *Science*, no. 162, p. 1243-1248.

**Hauer, Joost** (1990). "What about regional geography after structuration theory?" dans *Regional geography: current developments and future prospects*. R.J. Johnston, J. Hauer, et G.A. Hoekveld eds. London et New York: Routledge, p. 85-102.

**Hoekveld, G. A.** (1990). "Regional geography must adjust to new realities" dans *Regional geography: current developments and future prospects*. R.J. Johnston, J. Hauer, et G.A. Hoekveld eds. London et New York: Routledge, p. 11-32.

**Holling, C. S.** (1986). "The resilience of terrestrial ecosystems: Local surprice and global change" dans *Sustainable development of the biosphere*. W.C. Clarke et R.E. Munn eds. Cambridge: Cambridge University Press, p. 292-317.

**Hunt, R. C.** (1986). "Canal irrigation in Egypt: common property management" dans *Proceedings of the conference on common property ressource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 199-214.

**Hviding, E. et G.B.K. Baines** (1994). "Community-based fisheries management, tradition and the challenges of development in Morovo, Salomon Islands" dans *Development and Change*, vol. 25, no. 1, p. 13-39.

**IBGE** (1997). *Contagem da População 1996, Volume 1. Resultados relativos a sexo da população e situação da unidade domiciliar*. Ministerio do Planegamento e Orcamento. Instituto Brasileiro de Geografia e Estatisticas, IBGE. Rio de Janeiro. 724 p.

**IDESP** (1984). "Seminário sobre a pesca artesanal, 1, Belém, 4-6 jul." dans *Anais*, Belém: Instituto do Desenvolvimento Econômico-Social do Pará. 163 pages.

**Jacobs, P. et D. A. Munro** (1987). *Conservation with equity: strategies for sustainable development: conference on conservation and development: implementing the world conservation strategy, Ottawa, Canada 31 May-5 June 1986*. Cambridge: International Union for Conservation of Nature and Natural Resources, 466 p.

**Jeager, W. K.** (1995). "Is sustainability optimal? Examining the differences between economists and environmentalists" dans *Ecological Economics*, no. 15, p. 43-57.

**Jentoft, S.** (1989). "Fisheries co-management: Delegating government responsibility to fishermen's organizations" dans *Marine Policy*, vol. 13, p. 137-154.

**Jentoft, S. et B. J. McCay** (1995). "User participation in fisheries management: Lessons dawn from international experiences" dans *Marine Policy*, vol. 19, no. 3, p.227-246.

**Jessup, T. C. et N. L. Peloso** (1986). "Minor forest products as common property resources in East Lalimantan, Indonesia" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 505-531.

**Keohane, R. O. et E. Ostrom** (1994). "1. Introduction" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 6. no. 4, p. 403-428.

**Kurien, J.** (1995). "Collective action for common property resource rejuvenation: the case of people's artificial reefs in Kerala State, India" dans *Human Organization*, vol. 54, no. 2, p. 160-168.

**Lawry, S. W.** (1990). "Tenure policy toward common property natural resources in Sub-Saharan Africa" dans *Natural Resources Journal*, vol. 30, p. 403-422.

**Leduc, G.A. et M. Raymond** (2000). *L'évaluation des impacts environnementaux, un outil d'aide à la décision*. Sainte-Foy, Québec: Les éditions multimondes. 403 p.

**Lee, R.** (1989). "Regional geography: between scientific theory, ideology, and practice (or, What use is regional geography?)" dans *Regional Geography: Current developments and future prospects*. R.J. Johnston, J. Hauer, et G.A. Hoekveld eds. London et New York: Routledge, p. 103-121.

**Leitão, W.** (1995). "Pesca e políticas públicas" dans *Boletim do Museu Paraense Emílio Goeldi, Série Antropologia*, vol. 11, no. 2, p. 185-198.

**Leitão, W. et M. C. Maneschy** (1996). "Pesquisa, desenvolvimento e crescimentos sociais de pescadores experiências no Pará" dans *Agricultura familiar. Pesquisa Formação e Desenvolvimento*, vol. 1, no. 1, p. 81-89.

**Leventhal, G.S.** (1980) "What should be done with equity theory?" dans Gergen,K.J. Greenberg, M.S. and Willis R.H. (eds) *Social exchange: advances in theory and research*, New York: Plenum Press, p. 27-55.

**Libecap, G. D.** (1994). "7. The conditions for successful collective action" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 6, no. 4, p. 563-592.

**Mailhot, J.** (1993). *Le savoir écologique traditionnel: La variabilité des systèmes de connaissance et leur étude*. Dossier-synthèse No. 4. Évaluation environnementale du projet Grande-Baleine. Le bureau de soutien de l'examen public du Projet Grande Baleine. 52 p.

**Malato, O. R.** (1997). *Zoneamento ecológico-econômico e gestão ambiental e territorial: propostas alternativas ou novas retóricas?* Dissertação apresentada ao Curso Internacional de Mestrado em Planejamento do Desenvolvimento, como requisito para obtenção do título de Mestre em Planejamento do Desenvolvimento do Núcleo de Altos Estudos Amazônicos da Universidade Federal do Pará. Belém-Pará. 148 p.

**Maneschy, M. C. et L. G. Furtado** (1999). "Dabbling in change. The recent institutional changes in the Brazilian fisheries sector have several implications" dans *Samudra*, no. 22. ([http://www.icsf.net/icsf/english/issue\\_22/art03.htm](http://www.icsf.net/icsf/english/issue_22/art03.htm))

**Marchak, P.** (1987). *Uncommon property: the fishing and fish-processing industries in British Columbia*. Marchak, P., N. Guppy et J. McMullan eds. Toronto: Methuen, 402 p.

**Martin, L. L.** (1994). "4. Heterogeneity, linkage and commons problems" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 6, no. 4, p. 4473-4493.

**Massé, R.** (1996). "Comptes rendus" dans *Anthropologie et Sociétés*, vol. 20, no. 3, p. 143-145.

**Massey, D.** (1984). *Spatial divisions of labour: social structures and the geography of production*. London: Macmillan Education. 339 p.

**McCay, B. J.** (1980). "A fisherman's cooperative limited: resource management in a complex society" dans *Anthropological Quarterly*, vol. 53, p. 29-38.

**McCay, B. J.** (1994) *Privatization in fisheries management: experiences in the US, and Canada*. Paper presented at the Third Annual Ocean Governance Study Group Symposium, Lewes Delaware

**McCay, B. J. et J. M. Acheson** (1987a). *The question of the commons: the culture and ecology of communal resources*. B.J. McCay et J.M. Acheson eds. Tucson: University of Arizona Press. 439 p.

**McCay, B. J. et J. M. Acheson** (1987b). "Human ecology of the commons" dans *The question of the commons: the culture and ecology of communal resources*. B.J. McCay et J.M. Acheson eds. Tucson: University of Arizona Press, p. 1-37.

**McCay, B. J. et S. Jentoft** (1996). "From the bottom up: participatory issues in fisheries management" dans *Society and natural resources*, vol. 9, p. 327-250.

**McDaniel, J.** (1997). "Communal fisheries management in the Peruvian Amazon" dans *Human Organization*, vol. 56, no. 2, p. 147-152.

**McKean, M.** (1989). "Success on the commons: a comparative examination of institutions for common property resource management" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 4, no. 3, p. 247-281.

**McKean, M. A.** (1986). "Management of traditional common land (Iriaichi) in Japan" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 533-589.

**McNeely, J.A.** (1991). "Common property resource management or government ownership: improving the conservation of biological resources" dans *International Relations Resources*, p. 211-225.

**Meltzer, A. H., A. Cukierman et S. F. Richard.** (1991). *Political economy*. New York: Oxford University Press. 222 p.

**Messerschmidt, D. A.** (1986). "People and resources in Nepal: customary resource management systems of the Upper Kali Gandaki" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 455-480.

**Messick, D. M.** (1995). "Equality, fairness, and social conflict" dans *Social Justice Research*, vol. 8, no. 2, p. 153-173.

**Mucchielli, R.** (1991). *Communication et réseaux de communications, connaissance du problème 8<sup>e</sup> éd.* Paris: Les Éditions ESF. 98 p.

**Município de Maracanã** (1990). *Lei orgânica do Município de Maracanã*. Edições CEJUP, Belém-Pará, 56 p.

**Muniz, João de Palma** (1916). *Annaes da biblioteca e arquivo público do Pará, Tomo nono (IX)*. Belém, Pará, Brasil, 808 p.

**Murphy, A. B.** (1991). "Regions as social constructs: the gap between theory and practice", dans *Progress in human geography*, vol. 15, no. 1, p. 22-35.

**Newman, K. L.** (1993). "Procedural justice and ethical decision making" dans *Social Justice Research*, vol. 6, no. 1, p. 113-134.

**Norgaard, R. B.** (1992). "Sustainability as intergenerational equity: economic theory and environmental planning" dans *Environmental Impact Assessment Review*, no. 12, p. 85-124.

**Oakerson, R. J.** (1992). "Analysing the commons: a framework" dans *Managing the commons work*. Bromley, D.W. ed. San Francisco, California: ICS Press, p. 41-59.

**OCDE** (1993). "Mise en oeuvre des politiques" dans *Gestion des zones côtières: politiques intégrées, chapitre 4*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques. Comité de l'environnement. Groupe sur la gestion des ressources naturelles, p. 33-41.

**Odotei, I.** (1991). "Migrations of Fante fishermen" dans *Fishermen's migrations in West Africa 2. version*. J.M. Haakonsen et M.C. Diaw eds. Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa-IDAF et FAO, Cotonou: Benin, WP. 36, p. 168-179.

**Ofoumon, D.** (1997). "Les forêts sacrées en Afrique" dans *Écodécision*, no. 23, p. 61-63.

**O'Neil, T. J.** (1994). "Regional, local and community-based economic development" dans *Community economic development: perspectives on research and policy*. Toronto: Thompson Educational Publishing, p. 59-72.

**Osemeobo, G. J.** (1991). "Effects of common property resource utilization on wildlife conservation In Nigeria" dans *GeoJournal*, vol. 23, no. 3, p. 241-248.

**Ostrom, E.** (1986). "Issues of definition and theory: some conclusions and hypotheses" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 599-615.

**Ostrom, E.** (1990). *Governing the commons: the evolution of institutions for collective action*. New York: Cambridge University Press, 280 p.

**Ostrom, E.** (1993). *Institutional incentives and sustainable development*. Boulder: Westview Press, 266.

**Ostrom, E.** (1994). "6. Constituting social capital and collective action" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 6, no. 4, p. 527-562.

**Ostrom, E.** (1995). "Designing complexity to govern complexity" dans *Property rights and the environment: social and ecological issues*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 33-46.

**Paasi, A.** (1991). "Deconstructing regions: notes on the scales of spatial life" dans *Environment and Planning: A*, vol. 23, p. 239-256.

**Pålsson, G.** (1995). "Learning by fishing: practical science and scientific practice" dans *Property rights in a social and ecological context: case studies and design applications*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 85-97.

**Parenteau, R.** (1988). *La participation du public aux décisions d'aménagement*. Ottawa: Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. 73 p.

**Pearce, D.W., Markandya, A. et Barbier, E.B.** (1989). *Blueprint for a green economy*. London: Earthscan, 192 p.

**Peet, R.** (1978). "Materialism, social formation and socio-spatial relations: an essay in marxist geography" dans *Les cahiers de géographie du Québec*, no. 22, vol. 56, p. 147-157.

**Peters, P. E.** (1994). *Dividing the commons: politics, policy and culture in Botswana*. Charlottesville: University Press of Virginia, 277 p.

**Pido, M. D., R. S. Pomeroy, L. R. Garces et M. B. Carlos** (1997). "A rapid appraisal approach to evaluation of community-level fisheries management systems: framework and field application at selected coastal fishing villages in the Philippines and Indonesia" dans *Coastal Management*, vol. 25, p. 183-204

**Pinkerton E.** (1989). *Co-operative management of local fisheries: new directions for improved management and community development*. Vancouver: University of British Columbia Press. 299 p.

**Plante, S.** (1994). *Espace, pêche et tourisme à Trindade (Brésil)*. Mémoire de Maitrise. Québec: Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, 104 p.

**Plante, S. et Y. Breton** (1994). *Espace, pêche et tourisme à Trindade: Anthropologie maritime et enjeux aménagistes dans la pêche littorale brésilienne*. Québec: Département d'anthropologie, Université Laval, 67 p.

**Poccard-Chapuis, R.** (1996). *Géographie de l'île d'Algodoal: Contribution aux études d'organisation sociale et relations environnementales dans les villages de pêcheurs artisanaux du salgado, Pará, Brésil*. Mémoire de maitrise. Université de Paris IV-Institut de Géographie et Museu Paraense Emílio Goeldi (MPEG)-Departamento de Ciências Humanas. Bélem. 112 p.

**Pomeroy, R. S.** (1991). "Small-scale fisheries management and development: toward a community-based approach" dans *Marine Policy*, Janvier, p. 39-48.

**PPCAUB** (1990). *Inventário de Áreas Úmidas do Brasil: versão preliminar*. Programa de Pesquisa e Conservação de Áreas Úmidas no Brasil. Pro-reitoria de Pesquisa da Universidade de São Paulo, União Internacional para a Conservação da Natureza, Fundação Ford; coordenação geral Antonio Carlos S. Diegues. São Paulo. 446 p.

**Quiggin, J.** (1993). "Common property, equality, and development" dans *World Development*, vol. 21, no. 7, p. 1123-1138.

**Ramakrishnan, P.S.** (1992). *Shifting agriculture and sustainable development. An interdisciplinary study from North-East India*. Paris: UNESCO, 424 p.

**Rawls, J.** (1971). *A theory of justice*. Cambridge, Mass.: Belknap Press of Harvard University Press. 607 p.

**Redfield, R.** (1930). *Tepoztlán, a Mexican village : a study of folk life*. Chicago : University of Chicago Press. 257 p.

**Rettig, R. B., F. Berkes et E. Pinkerton** (1989). "The future of fisheries co-management: a multi-disciplinary assessment." dans *Co-operative management of local fisheries: new directions for improved management and community development*. E. Pinkerton ed. Vancouver: University of British Columbia Press, p. 273-289.

**Revel, J.** (1996). *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris: Gallimard: Seuil, 243 p.

**Revéret, J.-P.** (1991). *La pratique des pêches: comment gérer une ressource renouvelable*. Paris: L'Harmattan, 198 p.

**Roett, R.** (1984). *Brazil: politics in a patrimonial society*. 3rd ed. New York: Praeger, 218 p.

**Rohlmann, M.** (1993). "Integrated natural resource management-question of property Institutions?" dans *GeoJournal*, vol. 29, no. 4, p. 405-412.

**Rougeulle, M.-D.** (1993). *La crise de la pêche artisanale: transformation de l'espace et destruction de l'activité-Le cas de Guaraquecaba (Paraná, Brésil)*. Thèse de Doctorat de l'Université de Nantes, UFR de Géographie, 410 p.

**Runge, C. F.** (1986). "Common property and collective action in economic development" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 31-60.

**Rutte, C. G. et D. M. Messick** (1995) "An integrated model of perceived unfairness in organization" dans *Social Justice Research*, vol. 8, no. 3, p. 245-261.

**Sampson, E. E.** (1975). "Equity and social justice" dans *Journal of Social Issues*, vol. 31, no. 3, p. 45-63.

**Sayer, A.** (1989). "The 'new' regional geography and problems of narrative" dans *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 7, p. 253-276.

**Sayer, A.** (1991). "Behind the locality debate: deconstructing geography's dualisms" dans *Environment and Planning A*. vol. 23, p. 283-308.

**Schönenberg, R.** (1994). *Relatorio preliminar da pesquisa sobre: As formas institucionais e organizacionais, de articular interesses na area da pesca no Baixo Amazonas em particular, e na Amazônia en geral*. Elaborado para o "Projeto IARA", IBAMA/Brasil et GOPA/Alemanha, Santarem, 52 p.



**Schulte-Tenckhoff, I.** (1985). *La vue portée au loin: une histoire de la pensée anthropologique*. Lausanne: Éditions d'en bas. 223 p.

**Selten, R.** (1978). "The equity principle in social behavior" dans *Decision theory and social ethics: issues in social choice*. H. Gottinger and W. Leinfellner eds. Dordrecht, Holland: D. Reidel Pub. Co., p. 289-301.

**Sened, I.** (1991). "Contemporary theory of institutions in perspective" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 3. no. 4, p. 379-402.

**Shanmugaratnam, N.** (1996). "Nationalisation, privatization and the dilemmas of common property management in Western Rajasthan" dans *The Journal of Development Studies*, vol. 33, no. 2, p. 163-187.

**Shanmugaratnam, N., T. Vedeld, A. Mossige et M. Bovin** (1992). *Resource management and pastoral institution building in the West African Sahel*. Washington, D.C.: World Bank Discussion Papers, no. 175, 77 p.

**Shirley, R. W.** (1979). "Law in rural Brazil" dans *Brazil: anthropological perspective essays in honor of Charles Wagley*. New York: Columbia University press, p. 343-361.

**Silva, L. G.** (1988). *Os pescadores na história do Brasil. Volume I. Colônia e império*. Luiz Geraldo Silva Coordenador. Comissão Pastoral dos Pescadores, Recife-Pernambuco, 222 p.

**Smith, D. M.** (1994). *Geography and social justice*. Cambridge: Blackwell Publishers, 325 p.

**Smith, N.** (1986). "Dangers of the empirical turn: some comments on the CURS initiative" dans *Antipode*, vol. 19, p. 397-406.

**Snidal, D.** (1994) "3. The politics of scope: endogenous actors, heterogeneity and institution" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 6. no. 4, p. 449-472.

**Sraffa, P.** (1960). *Production of commodities by means of commodities: prelude to a critique of economic theory*. Cambridge: Cambridge University Press, 98 p.

**Tacconi, L. et J. Bennett** (1995). "Economic implications of intergenerational equity for biodiversity conservation" dans *Ecological Economics*, no. 12, p. 209-233.

**Taller de Tradición Oral et P. Beaucage** (1996). "La bonne montagne et l'eau malfaisante. Toponymie et pratiques environnementales chez les Nahuas de basse montagne (Sierra Norte de Puebla, Mexique)" dans *Anthropologie et Sociétés*, vol. 20, no. 3, p. 33-54.

**Thomas, C. Y.** (1996). "Capital markets, financial markets and social capital (An essay on economic theory and economics ideas)" dans *Social and Economic Studies*, vol. 45, no. 2 et 3 Special Issue, p. 1-23.

**Thomson, J. T., D. H. Feeny et R. J. Oakerson** (1986). "Institutional dynamics: the evolution and dissolution of common property resource management" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 391-424.

**Thrift, N. J.** (1991). "For a new regional geography 2" dans *Progress in Human Geography*, vol. 15, no. 4, p. 456-465.

**Törnblom, K.** (1983). "Choice of a distributional principle: crosscultural evidence on the effects of resources" dans *Acta Sociologica*, vol. 26, no. 2, p. 161-173.

**Townsend, R. E. et S. G. Pooley** (1995). "Distributed governance in fisheries" dans *Property rights in a social and ecological context: case studies and design applications*. Susan Hanna et Mohan Munasinghe eds, Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank, p. 47-58.

**UICN.** (1994). *Stratégie mondiale de la biodiversité: propositions pour la sauvegarde, l'étude, et l'utilisation durable et équitable des ressources biotiques de la planète*. World Resources Institute, Union mondiale pour la nature, Programme des Nations Unies pour l'environnement; en collaboration avec Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Gland, Suisse: Bureau des ressources génétiques, Comité Français pour l'UICN, 259 p.

**Uricoechea, F.** (1980). *The patrimonial foundations of the Brazilian bureaucratic state*. Berkeley: University of California Press, 233 p.

**Vaillancourt, J.-G.** (1995). "Penser et concrétiser le développement durable" dans *Ecodecision*, no. 15, p. 24-29.

**van den Bergh, J. C. J. M. et P. Nijkamp** (1991). "Operationalizing sustainable development: dynamic ecological economic models" dans *Ecological Economics*, vol. 4, p. 11-33.

**Veitayaki, J.** (1996). *Evolution of traditional and community-based marine resources management system in Fiji*. Marine Studies programme, University of the South Pacific, Fiji. 23 p.

**Vermunt, R., W.A. Van der Kloot et J. Van der Meer** (1993). "The effect of procedural and interactional criteria on procedural fairness judgments" dans *Social Justice Research*, vol. 6, no. 2, p. 183-193.

**Wade, R.** (1986). "Common property resource management in South Indian villages" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 231- 258.

**Walster, E. et W. Walster** (1975). "Equity and social justice" dans *Journal of Social Issues*, vol. 31, no. 3, p. 21-43.

**Warner, G.** (1997). "Participatory management, popular knowledge, and community empowerment: the case of Sea Urchin harvesting in the Vieux-Fort Area of St. Lucia" dans *Human Ecology*, vol. 25, no. 1, p. 29-46.

**Weber, J. et J.-P. Revéret** (1993). "Managing the relationship between societies and nature: appropriation regimes and property rights" dans *Le monde diplomatique*. coll. Savoirs, no. 2, 7 p.

**Weber, P.** (1994). *Net loss: fish, jobs, and the marine environment*. P. Weber, A. Platt et C. Douglis eds. Washington, D.C.: Worldwatch Institute, 76 p.

**Wilson J. A. , J. M. Acheson, M. Metcalfe et P. Kleban** (1994). "Chaos, complexity and community management of fisheries" dans *Marine Policy*, vol. 18, no. 4, p. 291-305.

**Wittlesey, S. van** (1954). "The regional concept and the regional method" dans P.E. James et C.F. Jones eds., *American geography: inventory and prospect*. Syracuse, N.J.: Published for the Association Geographers by Syracuse University Press, 590 p.

**Wynne, S. G.** (1986). "Information problems involved in partitioning the commons for cultivation in Botswana" dans *Proceedings of the conference on common property resource management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press, p. 359-389.

**Young, M. D.** (1992). *Sustainable investment and resource use: equity, environmental integrity and economic efficiency*. UNESCO, Park Ridge, N.J.: Parthenon Publishing Group. 176 p.

**Young, O. R.** (1994). "2. The problem of scale in human/environment relationships" dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 6. no. 4, p. 429-447.

## ANNEXE 1

### LISTE DES QUESTIONS

Dans cet inventaire non exhaustif, nous présentons l'essentiel des questions que nous avons adressées aux acteurs rencontrés. Sept (7) thèmes ont été abordés. Par itération intellectuelle, les questions généraient souvent d'autres questions et sous-questions. Il serait trop ardu de traiter toute l'information que nous avons pu recueillir. Cette démarche d'inventaire flexible de la démarche et d'identifier les principales contraintes que vivent les pêcheurs et qui concernent les modes de gestion. Nous désirons connaître l'attitude des producteurs face aux mesures politiques et au devenir de leurs activités de subsistance.

La flexibilité de notre stratégie de cueillette a permis d'accumuler de l'information sur des thèmes connexes à l'appropriation et à la distribution de l'accès aux ressources (ex. les manifestations religieuses et les restrictions attribuées aux femmes).

Le **premier** thème vise à caractériser la région d'étude et la population qui l'habite:

#### *Caractéristiques démographiques*

Quel âge avez-vous? Êtes-vous marié? Combien d'enfants? Quelle est la population de X? Combien y a-t-il de pêcheurs?

*Caractéristiques socio-économiques*

Quel type de travail effectuez-vous au cours de l'année? Quelles autres activités vous permettent de ramener de la nourriture à la maison? Quelles sont les autres activités économiques que vous voyez dans la localité? Quelles sont les ressources que vous exploitez?

*Caractéristiques des activités*

Qui sont les pêcheurs? Combien sont-ils? Pratiquent-ils en famille ou avec un associé?

Quel type de pêche pratiquez-vous? Depuis combien de temps? Auparavant comment cela se passait-il?

Êtes-vous propriétaire de vos moyens de production? Depuis combien de temps?

Où vous procurez-vous les matières premières pour construire les fascines ou réparer les bateaux? Avec qui pratiquez-vous vos activités? Depuis combien de temps?

Qui achète votre production? D'où viennent les intermédiaires? Où est dirigée votre production?

Le **second** thème cherche à vérifier et à caractériser la relation qu'entretiennent entre eux les producteurs et avec les agents d'autres institutions:

Comment sont vos relations avec les autres producteurs?

Quel type de relation entretenez-vous avec les membres de l'équipage? Comment se constitue un équipage? Comment distribuez-vous la production entre vous?

Décrivez vos relations avec les autorités officielles? Qui sont les gens de l'extérieur avec qui vous avez des contacts en rapport avec vos activités?

**Le troisième** thème concerne les formes de participation:

Faites-vous partie d'une association? Dans combien alors? Depuis combien de temps? Combien y a-t-il de membres? Comment entre-t-on dans l'association? Comment fonctionne le recrutement?

Quelles relations entretenez-vous avec les autres membres des associations? Comment percevez-vous l'association? Connaissez-vous d'autres associations ou regroupements?

Avez-vous déjà signé une pétition sous-signée? Combien? Pour quelles causes?

Existe-t-il des travaux communautaires? Faites-vous partie de l'équipe de soccer?

**Le quatrième** thème vise à mieux comprendre l'organisation:

Quels sont les objectifs, les buts et la mission de l'association? Y a-t-il des élections? Quelle est la procédure? Comment s'effectue la recherche de candidats? Quelles sont les règles de l'association?

**Le cinquième** thème permet de comprendre les modes formels de gestion:

Comment percevez-vous la loi? Comment percevez-vous son application? Comment percevez-vous ceux qui l'appliquent? Comment percevez-vous ceux qui l'ont élaborés?

Qui selon vous devrait s'occuper des affaires de la pêche? de la conservation?

Comment fait-on pour légaliser sa fascine? Où va-t-on?

Le **sixième** thème concerne les modes de gestion informels et la résolution des conflits:

Quelles sont les sources de conflits? Comment résolvez-vous les conflits? Qui règle les conflits (vol, bagarre, etc.)? Quelles sont les sanctions? Qui détermine les sanctions? Qui les applique? Qui détermine les équipages? Sur quelle base?

Le **septième** thème se rapporte surtout à la manière de mener les entrevues avec les représentants officiels des institutions gouvernementales et non-gouvernementales rencontrées :

Lors de nos rencontres avec les agents du gouvernement, nous avons cherché à découvrir, par l'entremise des politiques et des programmes, les intentions de l'État à l'endroit des ressources. Plusieurs enjeux furent ciblés entourant la distribution des accès selon l'appréciation des acteurs sur les procédures, la mise en place des politiques ou autres. La relation entre les modes de gestion et d'aménagement traditionnel avec la bureaucratie brésilienne (zones de production, modalités d'accès, restrictions) a été explorée.